EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



Le Monde

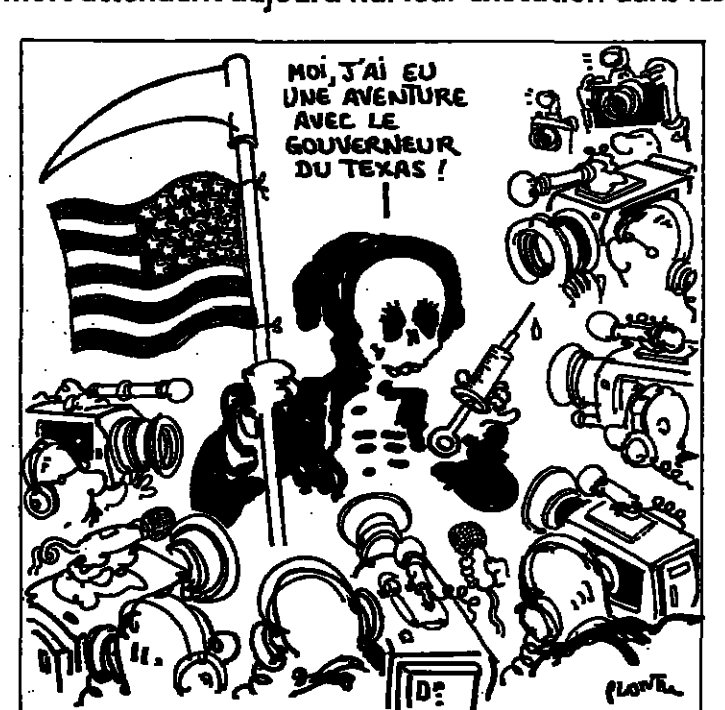
CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16493 – 7,50 F — JEUDI 5 FÉVRIER 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'exécution de Karla Tucker au Texas souligne la banalisation de la peine de mort aux Etats-Unis

3 300 condamnés à mort attendent aujourd'hui leur exécution dans les prisons américaines

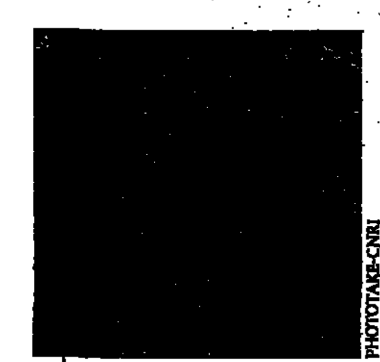
EN DÉPIT d'une vaste campagne de protestations venue de milieux les plus divers, Karla Faye Tucker, une Américaine de trente-huit ans, condamnée il y a quatorze ans pour un double meurtre, a été exécutée, mardi 3 février, à Huntsville, au Texas. Allongée sur une table dans la salle d'exécution de la prison, une perfusion dans chaque bras, la jeune femme est décédée huit minutes après une injection mortelle.

C'est la première fois depuis 1863 que le Texas, Etat qui détient le record des exécutions aux Etats-Unis, donne la mort à une femme. La Cour suprême, après la commission des grâces du Texas, avait rejeté les dernières possibilités de recours, tandis que le gouverneur du Texas, le républicain George Bush Jr (fils de l'ancien président), refusait d'accorder un sursis à exécution d'un mois. Karla Tucker, enfant droguée, adolescente prostituée, avait, avec un complice, tué un couple, à coups de piolet, afin de le voler. Convertie au christianisme en prison, où elle avait épousé l'aumônier, elle était devenue une détenue modèle, qui avait largement consacré sa vie à aider et évangéliser ses codétenues.



Le fait qu'elle soit une femme, dont les Américains ont souvent eu l'occasion, ces derniers mois, de voir à la télévision le visage doux a mobilisé une grande partie de l'opinion en sa faveur. Sa conversion lui avait, d'autre part, attiré la sympathie et les interventions des ténors de la droite religieuse, habituellement fervents partisans de la peine de mort. Le Parlement européen, le pape, l'ONU et une foule d'autres personnalités et organisations avaient réclamé la clémence pour Karla Tucker. Quelque 3 300 condamnés à mort attendent aujourd'hui leur exécution aux Etats-Unis, alors qu'il y a à peine un quart de siècle la peine de mort était en passe d'y être abolie.

Lire page 2, les chroniques pages 32 et 34 et notre éditorial page 15



PHOTOTAKE-CNRI

■ ENQUÊTE

Le cerveau, drôle de machine

DANS LE TROISIÈME épisode de son voyage au centre du cerveau, Eric Fottorino arpente le néocortex, dont le développement différencie l'*Homo sapiens* des espèces animales. Siège de sa conscience et de son imaginaire, ce système central abrite les plus anciennes informations reçues par l'homme. Loin de restituer sa mémoire à l'identique, tel un ordinateur, le cerveau reconstruit le souvenir au terme d'un jeu de pistes et de traces d'où naît une conduite intelligente...

Lire pages 12 et 13

En réformant la coopération, M. Jospin veut marquer la fin d'une époque

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, devait présenter, mercredi 4 février, le schéma de réforme des administrations en charge de la coopération et de l'aide publique au développement. Le secrétariat d'Etat à la coopération, supprimé, sera intégré au ministère des affaires étrangères. Un poste de ministre délégué à la coopération sera créé et confié à Charles Josselin. Cette réforme, annoncée par M. Jospin dès son arrivée à Matignon, a été conduite, souligne-t-on à l'Elysée, dans la concertation et constitue un *« exemple parfait de cohabitation »*. Dans l'esprit de ses promoteurs, elle est destinée à marquer une rupture avec l'approche postcolonialiste qui prévalait depuis trente ans dans les relations entre la France et l'Afrique notamment.

Lire page 5

Le virus du sida était présent à Kinshasa dès 1959

CHICAGO
de notre envoyé spécial

Le VIH était présent, il y a près de trente ans, chez un homme vivant alors à Léopoldville (Congo belge), aujourd'hui Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo. Cette information a été révélée, le 3 février à Chicago, dans le cadre de la V[e] Conférence sur les rétrovirus et les infections opportunistes, par le docteur David D. Ho. Il s'agit là du plus ancien cas connu d'infection par le virus du sida et d'un maillon essentiel pour tenter de comprendre les origines de cette maladie virale.

Le docteur Ho (Aaron Diamond Center, université Rockefeller, New York) et ses collaborateurs américains et britanniques ont eu l'occasion de travailler sur des échantillons sanguins stockés entre 1959 et 1982 en Afrique et conservés depuis par congélation. Sur un total de 1 213 échantillons, 21 ont été trouvés séropositifs vis-à-vis du VIH. Des vérifications ultérieures devaient toutefois établir qu'un seul correspondait, réellement, à une contamination par le virus du sida. Ce plasma sanguin avait été prélevé, au début de l'année 1959, chez un homme adulte de l'ethnie bantoue qui souffrait d'une maladie d'origine génétique touchant les globules rouges (la drépanocytose) et d'une autre, métabolique.

En dépit des difficultés auxquelles ils ont été confrontés, dues au faible volume de cet échantillon, les chercheurs expliquent qu'ils ont pu analyser une région particulière du patrimoine génétique du virus de 1959. Il s'agit, bel et bien, d'un VIH 1. Les données de virologie moléculaire recueillies laissent penser que la quasi-totalité des VIH 1 existant à travers le monde proviennent d'un ancêtre commun qui a été initialement introduit dans l'espèce humaine en Afrique au cours des années 50.

En toute hypothèse, il s'agit là du plus ancien virus du sida jamais identifié. Seuls des cas norvégiens avaient jusqu'à présent été détectés pour des contaminations remontant, semble-t-il, à la fin des années 60, à partir d'un VIH 1 du groupe O, présent pour l'essentiel en Afrique de l'Ouest. Chez les participants au congrès de Chicago, l'annonce de la découverte de l'« ancêtre du VIH 1 » a été amplement commentée et a relancé les hypothèses et les controverses sur les origines géographiques et animales du sida.

« Il ne fait plus de doute pour les virologistes que le VIH 2 a été transmis à l'homme, peut-être par l'intermédiaire de morsures par des singes mangabeys. Pour le VIH 1, on penche plus, aujourd'hui, pour une contamination humaine à partir du chimpanzé », a expliqué au *Monde* le professeur Luc Montagnier. Mais, ajoute-t-il, *« pour intéressante qu'elle soit,* [cette hypoyhèse] *ne permet pas de répondre à toutes les questions qui demeurent quant aux raisons qui ont pu transformer une zoonose localisée dans une région africaine à une maladie humaine ayant atteint une dimension planétaire »*.

Pour le spécialiste de l'Institut Pasteur de Paris, qui travaille aujourd'hui à mi-temps à New York, il importe, pour comprendre, de dépasser le seul champ de la virologie. *« L'urbanisation croissante en Afrique, le développement de la prostitution, la promotion d'un développement de type occidental et la disparition des sociétés tribales ont constitué des éléments déterminants pour la diffusion du virus par voie sexuelle »*, résume le professeur Montagnier.

Jean-Yves Nau

Temps de travail et vie de famille

ENTRAVÉ par une bataille de procédure, le débat sur les 35 heures à l'Assemblée nationale, mardi 3 février, n'a porté que brièvement sur la question de l'annualisation du temps de travail. Face à l'opposition, qui dénonce le caractère *« archaïque »* de sa réforme, Martine Aubry souligne que le gouvernement souhaite des *« garanties pour les salariés »*. Le développement du temps partiel, qui concerne aujourd'hui 17,4 % de la population active, perturbe la vie familiale de nombreux parents, employés dans la grande distribution, la restauration ou les entreprises de nettoyage. Des sociologues dénoncent la *« logique de "corvéabilité" »* qui frappe notamment les caissières des hypermarchés.

Lire pages 6 et 8

■ Un entretien avec Bill Gates

Le PDG et fondateur de Microsoft, en procès avec l'Etat américain, répond *aux accusations d'abus de position* dominante dont il fait l'objet. p. 16

■ Les premiers taux euro

A quel niveau seront fixés les taux directeurs de la Banque centrale européenne, début 1999 ? Les experts sont divisés. p. 18

■ Démission du président arménien

Sept ans après avoir été élu président de l'Arménie indépendante, Levon Ter-Petrossian a été acculé, mardi, à la démission. p. 3

■ Le procès Papon

La révélation des liens de parenté entre des victimes et le président Castagnède – qui a reçu le soutien d'Elisabeth Guigou – perturbe le bon déroulement de l'audience. p. 10

■ L'épiscopat attaque la pub

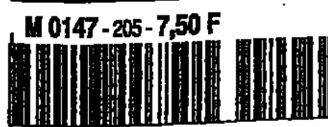
L'association Croyances et Libertés poursuit en justice Volkswagen pour utilisation détournée de scènes de la Bible dans une campagne d'affichage. p. 19

■ Un patron pour le football

Candidat à la succession de Joao Havelange à la tête de la FIFA, Lennart Johansson fait campagne sur le thème de la démocratisation des instances. Entretien. p. 25



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 205 - 7,50 F

Les deux Amérique de Bill Clinton

COMMENT EXPLIQUER qu'un président américain en butte à la plus grave crise de sa carrière – au point que l'hypothèse de sa destitution est *évoquée sur les ondes aussi facilement* que ses pratiques sexuelles – batte subitement tous les records de popularité ? La perplexité des experts washingtoniens face à cette question qui défie leur logique consacre, en réalité, le divorce entre les deux Amérique de Bill Clinton : celle de Washington, dominée par l'*establishment* politico-médiatique, et le « pays réel », dont les liens avec Washington sont de plus en plus distendus et sur lequel Bill Clinton s'est toujours appuyé.

Ce fossé s'est élargi au point de faire songer au « syndrome Diana » : comme Bill Clinton, elle eut ses errements personnels, dont la presse s'horrifia tout en s'en délectant ; elle fut mise au ban par l'*establishment* londonien pour ne pas avoir accepté les règles du jeu, mais passa outre pour s'appuyer sur le public, avec lequel elle avait trouvé un langage commun. La comparaison, certes, doit s'arrêter là entre deux personnages à la fonction et à la destinée très différentes, mais, dans les deux cas, on trouve le même hiatus entre l'indulgence du public et la sévérité de l'*establishment*. Ce n'est pas un hasard si, dès le lendemain de son discours sur l'état de l'Union, Bill Clinton est parti à la rencontre de ses électeurs au fin fond du MidWest : la *force de ce président a toujours résidé* dans son sens du contact avec les gens, le ton qu'il sait trouver pour leur faire croire que lui seul comprend leurs préoccupations quotidiennes, la manière dont sa présence électrifie une salle de meeting. Ce jour-là, à Champaign (Illinois) et à La Crosse (Wisconsin) – terres, il est vrai, qui ne lui sont pas hostiles –, les journalistes les plus sceptiques ont été ahuris par l'enthousiasme et la ferveur des dizaines de milliers de supporters venus l'acclamer, certains faisant la queue depuis 2 heures du matin pour avoir une place.

Washington a toujours négligé cette facette de la personnalité de Bill Clinton, très tôt reléguée dans la catégorie du populisme, pour une raison assez compréhensible : la stratégie du président avait pour effet de court-circuiter les médias. Plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs, M. Clinton voyage à travers les Etats-Unis.

Sylvie Kauffmann

*Lire la suite page 15
le point de vue et le courrier page 14*

Folie médiatique



DUSTIN HOFFMAN

LA FRÉNÉSIE des médias : tel est le sujet d'actualité dont s'est saisi Costa-Gavras dans *Mad City*. Ou comment monter en affaire nationale un fait divers local. Dustin Hoffman dans le rôle du journaliste et John Travolta dans celui d'un chômeur preneur d'otages dominent le film. Plus exigeantes, les œuvres du Portugais Pedro Costa *(Ossos)* et du Russe Alexandre Sokourov *(Mère et fils)*.

Lire pages 29 à 31



PEINE CAPITALE Karla Faye Tucker, 38 ans, condamnée à mort en 1984 pour l'assassinat d'un couple à coups de piolet, a été exécutée, mardi soir, par injection, à Huntsville, dans l'Etat du Texas. La Cour suprême des Etats-Unis avait, le même jour, rejeté le recours déposé par ses avocats et le gouverneur républicain local, George W. Bush, lui avait refusé un sursis de trente jours. ● EN PRISON, elle s'était convertie au christianisme, avait entrepris d'évangéliser ses co-détenues et épousé Dana Brown, l'aumônier du pénitencier. ● L'AFFAIRE Tucker illustre une politique pénale américaine qui s'oriente de plus en plus vers le tout répressif à un moment où la criminalité est à la baisse dans l'ensemble du pays. Près de 3 400 condamnés à mort sont aujourd'hui en attente d'exécution dans les pénitenciers des Etats qui ont rétabli la peine capitale. *(Lire aussi notre éditorial page 15).*

Pour la première fois depuis 1984, une femme est exécutée aux Etats-Unis

Karla Faye Tucker, condamnée à mort il y a quatorze ans pour avoir assassiné un couple, a été exécutée, mardi 3 février, par injection, dans la prison de Huntsville, au Texas. Sa conversion au christianisme et son engagement auprès de ses codétenues avaient suscité une vague de sympathie

NEW YORK
de notre correspondante

Attachée par des sangles blanches à la table d'opération dressée dans la chambre de la mort, une aiguille fichée dans chaque bras, Karla Faye Tucker a regardé les témoins de l'autre côté de la vitre, a souri à sa famille, sa soeur, son mari. Très calme, ses longues boucles brunes retombant derrière la table, elle a demandé pardon aux familles de ses victimes, dont cinq membres étaient présents, avant de poursuivre : *« Je vous aime tous. Vous avez été si bons avec moi. Je vais maintenant être face à face avec Jésus. Je vous verrai là-haut, quand vous viendrez. Je vous attendrai. »*

Puis elle a fait signe aux bourreaux qu'elle avait terminé. La solution de drogues mortelles a commencé à couler dans ses veines ; elle a passé sa langue sur ses lèvres, a paru murmurer une prière, a toussoté deux fois, émis une sorte de râle et, au bout de vingt secondes, s'est tue. Huit minutes après le début de l'injection, un médecin s'est approché, a vérifié son cou, son pouls, a dit : *« Il est 18 h 45 »*, puis est sorti. Première femme exécutée au Texas depuis 1863, coupable d'un double meurtre commis il y a plus de quatorze ans, Karla Faye Tucker, trente-huit ans, était officiellement déclarée morte.

Mike Graczyk, journaliste à l'agence américaine Associated Press, n'en était pas à sa première exécution au Texas : il estime en avoir couvert – comme témoin – à peu près quatre-vingt-dix. Mais même pour un vétéran de la peine capitale, celle-ci semblait avoir été une de trop : son compte rendu à la foule de journalistes rassemblés à l'extérieur du pénitentier de Huntsville fut bref, pudique, douloureux. *« Il y a eu quelques larmes, oui »*, a-t-il reconnu en décrivant les réactions des quinze personnes présentes à l'exécution, de l'autre côté de la vitre : cinq témoins choisis par la condamnée, cinq membres des familles des victimes, cinq journalistes.

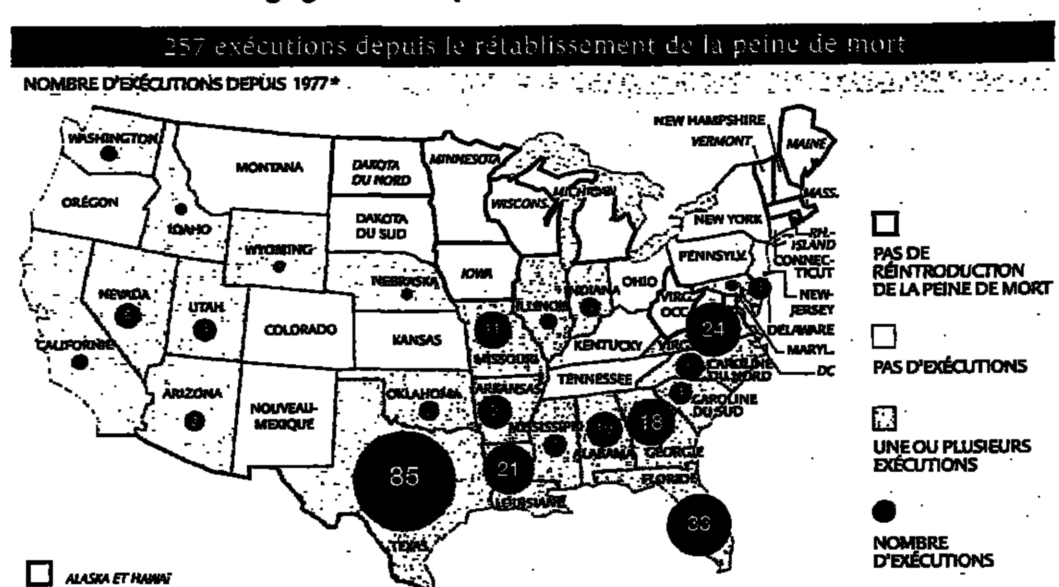
Ainsi s'achevait une journée de fièvre, au cours de laquelle les avocats de la jeune femme multiplièrent les appels de dernière heure, faisant feu de tout bois juridique. Tous furent rejetés, y compris par la Cour suprême. Dès lors, il ne restait plus à George W. Bush, gouverneur du Texas et fils de l'ancien président, qu'à donner le feu vert à l'exécution, puisqu'il n'avait pas le pouvoir de gracier la condamnée de sa propre initiative : tout au plus pouvait-il lui accorder un sursis de trente jours pour demander au conseil des grâces du Texas, qui avait déjà refusé la clémence à la jeune femme la veille, de réexaminer sa position. *« Ma responsabilité,* a-t-il déclaré sombrement, *est de faire en sorte que la loi soit appliquée de manière juste et égale, sans traitement de faveur. Que Dieu bénisse Karla Faye Tucker, ses victimes et leurs familles. »*

CASSETTE VIDÉO

Auparavant, selon sa porte-parole, George W. Bush avait lu la lettre que Karla Faye Tucker lui avait adressée et regardé *« solennellement »* la brève cassette vidéo qu'elle avait enregistrée pour appuyer sa demande de grâce. Mais la décision du gouverneur, qui sollicite un nouveau mandat en novembre et que l'on présente comme un futur présidentiable républicain, était sans surprise : George W. Bush n'a jamais manifesté d'états d'âme sur la peine de mort et s'est forgé depuis quatre ans une image de fermeté dans la lutte contre la criminalité.

En fin de soirée, une fois la sentence exécutée, le mari, désormais veuf, de Karla Faye Tucker, le pasteur Dana Brown qu'elle avait épousé en prison où, depuis des années, il rend visite aux détenus, a à son tour pris la parole devant les caméras : *« Le système doit être changé,* a-t-il supplié. *Cinq autres* (condamnés à mort) *attendent leur tour ce mois-ci. Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes importe peu, ce sont des êtres humains. »*

Par cette phrase, Dana Brown venait de rappeler que, en dépit de toute l'attention médiatique qu'elle avait sucitée, Karla Faye Tucker n'était pas un cas isolé, que ce pénitentier de Huntsville, près de Houston, où le Texas exécute ses condamnés à mort, est devenu un haut lieu de la banalisation de la peine de mort.



*Comment Karla Faye Tucker est-elle parvenue, en quelques jours, à fasciner les médias américains et l'opinion, au point de détrôner les derniers déboires du président Clinton, dans un pays où l'on exécute plus d'une fois par semaine sans que cela n'émeuve personne ? *« Elle est blanche, agréable à regarder, elle ne correspond pas au stéréotype de l'assassin »*, souligne un sociologue texan. Et surtout, sa conversion au christianisme, cette rédemption exemplaire d'une femme qui, selon sa biographe, Beverly Lowry, *« se mit à la marijuana à huit ans, à l'héroïne à dix et se prostitua à treize ans »* avant de commettre, à vingt-quatre ans, un meurtre au piolet dont elle-même avait du mal à expliquer la sauvagerie, sa popularité en prison où elle avait entrepris d'évangéliser ses codétenues, avaient réussi à mobiliser certains courants chrétiens conservateurs – qui ne s'étaient pourtant jamais mobilisés auparavant pour d'autres condamnés à mort à la conversion religieuse tout aussi convaincante.

ROUTINE JUDICIAIRE

Mais ni sa rédemption, ni les arguments de ses avocats sur les carences évidentes d'un mécanisme de clémence qui n'a jamais permis de gracier qui que ce soit au Texas depuis 1976 n'ont été retenus. La mort de Karla Faye Tucker ancre dans la routine judiciaire la peine de mort et surtout les exécutions, devenues si courantes que, depuis 1995, plusieurs Etats ont décidé, par commodité, de les mener à bien de jour et non plus au milieu de la nuit. La condamnation à mort d'un mineur de dix-sept ans en Arkansas, en 1996, n'a même pas trouvé sa place à la une des journaux.

Une évolution est pourtant apparue ces dernières années dans l'opinion américaine sur la peine de mort : plusieurs sondages, à la fois nationaux et au Texas, montrent que, lorsque les gens ont le choix entre la peine capitale et la prison à perpétuité sans possibilité de libération, l'« engouement » pour la peine de mort baisse considérablement. Mais peu d'Etats disposent de cette alternative : au Texas, en particulier, les procureurs – qui sont élus sur une étiquette politique – ont bloqué toute tentative de réforme dans ce sens.

Pour Robert Stein, doyen de l'Ecole de sciences sociales de Rice University au Texas et co-auteur d'un récent sondage sur ce sujet, l'exécution de Karla Faye Tucker *« parviendra peut-être à élever le niveau politique du débat »*. Mais, ajoute-t-il, *« mènera-t-elle à des changements législatifs ? Probablement pas »*. Cette affaire, soulignait pourtant cette semaine le *Dallas Morning News*, *« a suscité au Texas une réflexion sur la peine de mort dont on avait bien besoin. Ce processus ne doit pas s'éteindre avec l'exécution »*.

Sylvie Kauffmann

Plus de 3 000 prisonniers dans les « couloirs de la mort »

Il y avait, en août 1997, 3269 condamnés dans les « couloirs de la mort » des prisons américaines (dont 47 femmes), soit une augmentation de 10 % en deux ans. Les adversaires de la peine de mort critiquent tout particulièrement l'inégalité avec laquelle elle est appliquée, selon la race et la fortune de l'accusé : alors que les Noirs représentent 12 % de la population américaine, ils constituent 41 % des condamnés à mort. Bien que moins de la moitié des victimes de meurtres soient blanches, 70 % des gens exécutés depuis vingt ans avaient tué des Blancs.

Sur les 50 Etats américains, 38 disposent de la peine de mort, ainsi que l'Etat fédéral (qui a condamné à mort Timothy McVeigh pour l'attentat d'Oklahoma City), mais 9 n'en ont pas fait usage depuis qu'elle a été rétablie. La Californie compte actuellement 501 condamnés à mort mais n'en a exécuté que 4 en vingt ans.

Une politique du tout-répression : « Enfermez-les et jetez la clé ! »

NEW YORK
de notre correspondante

Longtemps, la peine de mort est restée aux Etats-Unis un apanage des Etats du sud, une sorte de spécialité du « Deep South » dont les terres du nord, moins expéditives, s'étaient, à quelques exceptions près, préservées. Ces dernières années, la vogue de la peine de mort s'est étendue à l'ouest, puis au nord. L'an dernier, l'Oregon et le Kentucky ont exécuté leur premier prisonnier. *« Parties du sud, les exécutions se répandent et commencent à faire partie du paysage américain »*, constatait il y a quelques mois le *New York Times*. Ce paysage s'agrémente d'un autre élément : les prisons, qui ne cessent de se multiplier et dont le nombre de pensionnaires a doublé en douze ans.

Les Etats-Unis comptaient en juin 1997, selon des statistiques publiées en décembre, 1 725 842 détenus, soit un taux d'incarcération de 645 prisonniers pour 100 000 personnes, comparé à un taux de 313 pour 100 000 en 1985. Sept fois supérieur à ceux des pays européens, ce taux est en hausse constante depuis vingt ans ; durant cette période, la Californie a construit 21 nouvelles prisons... et une seule université. Plus que jamais, les Américains semblent avoir décidé que la solution à leurs problèmes consistait à mettre le plus de délinquants possible derrière les barreaux et le plus longtemps possible. Une maxime très en vogue, en particulier auprès des groupes de pression conservateurs, prône *« lock them up and throw away the key »* : enfermez-les et jetez la clé ! Rares sont ceux qui questionnent ces postulats : la dérive répressive de la politique pénale, son coût et les alternatives possibles ne font l'objet d'aucun débat politique sérieux.

Pourtant, l'Amérique des années 90 a vu la criminalité violente baisser de manière spectaculaire et devrait, logiquement, avoir moins peur, être moins obsédée par l'idée de remplir ses prisons ou d'exécuter ses assassins. Mais là se trouve le paradoxe : depuis 1993, le soutien à la peine de mort a augmenté alors que la criminalité baissait, sans que cette baisse de la criminalité puisse s'expliquer, géographiquement, par l'application de la peine capitale (New York par exemple, où la criminalité a le plus baissé, n'a pas de condamnés à mort). Pour certains sociologues, la sensibilité du public à la criminalité est entretenue par l'extrême médiatisation de quelques crimes graves comme les meurtres d'enfants, les attentats du World Trade Center ou d'Oklahoma City.

RÉCIDIVISTES

Outre des lois de plus en plus répressives, comme celles qui imposent des condamnations minimales obligatoires pour certains délits ou – comme en Californie – la prison à perpétuité pour la deuxième récidive d'un délit commis avec violence, plusieurs raisons expliquent l'explosion de la population carcérale. La drogue, d'abord, à l'origine d'une proportion croissante des condamnations : 25 % des nouveaux détenus dans l'Etat de New York le sont pour des infractions liées à la drogue. Sur le 1,7 million de prisonniers aux Etats-Unis, 1,2 sont incarcérés pour des crimes ou délits liés à l'alcool ou aux stupéfiants. D'autre part, le boom des prisons a engendré sa propre dynamique de croissance : plus il y a de détenus dans les prisons, plus ils sont susceptibles d'y retourner ; la proportion de récidivistes a régulièrement augmenté depuis 1980, en particulier en Californie, au Texas, dans le Missouri et l'Illinois. Et le taux d'incarcération particulièrement élevé dans la population masculine noire a déstabilisé la communauté et détruit de nombreuses familles, favorisant la délinquance juvénile.

Les Américains, reconnaît Robert Stein, doyen de l'Ecole de sciences sociales de Rice University, au Texas, *« ne sont guère séduits par le concept de rééducation ou de réinsertion, ils le sont davantage par l'idée de se protéger en retirant les criminels de la circulation. Nous nous contentons de stocker les détenus. Or la prison n'est ni un moyen de dissuasion pour la criminalité, ni, du moins telle qu'elle est conçue actuellement, un instrument de réinsertion des criminels »*. La proportion de récidivistes renvoyés en prison était de 18 % en 1980 ; aujourd'hui, elle est de 35 %. La hantise de la récidive au sein du public est particulièrement sensible à l'égard des délinquants sexuels, dont l'opinion américaine est de plus en plus hostile à la libération anticipée.

Même si le fort taux d'incarcérations a pu contribuer à la baisse de la criminalité, certains experts s'inquiètent des conséquences à long terme de cette dérive, sans parler de son coût. Déjà, des obstacles inhérents à cette démarche compliquent l'application de la peine de mort : les jurys populaires ont beau condamner à mort à tour de bras, la logistique devient beaucoup plus diffile à assurer lorsqu'il s'agit d'aller jusqu'à l'exécution, au point même de créer un goulot d'étranglement. De nombreux Etats ayant réduit l'aide judicaire et les allocations aux avocats commis d'office, les condamnés à mort ont de plus en plus de mal à financer leurs appels et, paradoxalement, leur exécution a plus de chance d'être retardée pour vice de forme, malgré l'adoption de lois dans plusieurs Etats destinées à réduire la durée moyenne du séjour d'un condamné dans les couloirs de la mort : neuf ans.

S. K.

Quelques mauvais élèves du Conseil de l'Europe...

Le Conseil de l'Europe interdit la peine de mort depuis le 28 avril 1983 aux termes d'un protocole annexé à la convention des droits de l'homme. Lorsqu'ils adhèrent à l'institution de Strasbourg, les nouveaux pays membres sont tenus de le signer et de le ratifier. Mais nombre des nouvelles républiques issues de l'implosion du bloc soviétique ne l'ont pas ratifié ou ne l'ont pas encore intégré dans leur législation nationale. En attendant, les responsables européens ont demandé aux dirigeants des ex-pays de l'Est et à la Russie d'appliquer des « moratoires ». C'est le cas de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Croatie et des Etats baltes ; celui de la Russie étant dénommé « moratoire informel ». L'Ukraine a continué de procéder à des peines capitales jusqu'en mars 1997 : 629 personnes ont été exécutées depuis 1991. Kiev s'est engagé à appliquer un moratoire en mai 1997 mais on a des doutes au Palais de l'Europe sur l'engagement ukrainien. Des informations parvenues à Strasbourg font état de nouvelles exécutions. Quant à la Turquie, elle applique un moratoire depuis 1984.

Quand l'Amérique voulait abolir le châtiment suprême

C'EST l'un des paradoxes du système pénal américain : quelque 3 300 condamnés à mort attendent aujourd'hui leur exécution alors qu'il y a à peine un quart de siècle, le châtiment suprême était en voie d'être aboli aux Etats-Unis !

Cette décision fut quasiment prise en 1972, lors du prononcé d'un célèbre arrêt de la Cour suprême, dit arrêt Furman contre l'Etat de Géorgie. Depuis 1967, aucune exécution n'avait eu lieu aux Etats-Unis, les condamnés y étant régulièrement graciés. En 1972, et non sans vives discussions, une coalition de juges modérés et de juges abolitionnistes de la Cour suprême estima que les lois des Etats de l'Union traitant de la peine capitale étaient trop arbitraires pour être appliquées avec des garanties juridiques suffisantes. Selon les magistrats, des conditions précises devaient accompagner le prononcé de la peine de mort. Par cinq voix contre quatre, celle-ci ne fut pas déclarée inconstitutionnelle mais, de fait, suspendue, en attendant que la législation soit adaptée aux critères définis par les juges. Ce jour, il y avait 629 condamnés à mort dans les prisons américaines.

« CRUELLES ET INUSITÉES »

Certains espérèrent que la peine capitale ne serait plus mise en œuvre. Mais en 1976, alors que trente-sept Etats avaient déjà remanié leur législation pénale afin de l'aligner sur les critères retenus par les juges de la Cour suprême, cette dernière estima que la législation de l'Etat de Géorgie répondait désormais aux critères d'une bonne justice. Sous ces nouvelles conditions, la peine de mort devenait conforme au huitième amendement, qui proscrit les peines *« cruelles et inusitées »*. Et les exécutions reprirent.

La première eut lieu le 17 janvier 1977 dans l'Utah, où un meurtrier, Gary Mark Gilmore, *fut passé par* les armes. Sous la pression des milieux conservateurs et de l'explosion de la criminalité, le nombre des exécutions augmenta ensuite inexorablement : deux en 1982, cinq en 1983, dix-huit en 1986, vingt-trois en 1990, trente et une en 1994, soixante-quatorze en 1997.

En 1989, la Cour suprême fit un pas supplémentaire en autorisant l'exécution des mineurs âgés de 16 ans, puis celui des malades mentaux. Trois ans plus tard, après vingt-cinq années d'interruption, la Californie retablissait à son tour la peine de mort en gazant Robert Harris, meurtrier, quatorze ans plus tôt, de deux adolescentes. L'affaire fit grand bruit : à quatre reprises, chaque fois à la dernière minute, le supplice fut reporté. En 1995, après une longue résistance, l'Etat de New York a été le dernier à rétablir la peine de mort.

Georges Marion

Démission du président de la République d'Arménie

Levon Ter-Petrossian était critiqué par l'opposition nationaliste pour son « défaitisme » sur la question du Haut-Karabakh

MOSCOU
de notre correspondante

Sept ans après avoir été élu président de l'Arménie nouvellement indépendante, Levon Ter-Petrossian, cinquante-trois ans, isolé dans son propre camp après avoir appelé à des concessions sur la question du Haut-Karabakh, a été acculé à la démission. Dans une courte allocution télévisée, mardi 3 février, il a annoncé « *accepter* » les appels à sa démission lancés par « *des cercles du pouvoir* », justifiant sa décision par la nécessité d'écarter une « *menace de déstabilisation du pays* ». Il a appelé à la tenue de nouvelles élections, dont la date devrait être fixée au plus tard le 15 mars, a-t-on estimé à Erevan. Qualifiant son parti, le Mouvement national arménien (MNA), de « *parti de la paix* », M. Ter-Petrossian a estimé que celui-ci n'a subi qu'une défaite provisoire. « *Cette situation est semblable à celle d'Israël et, comme en Israël, c'est un phénomène temporaire* », a-t-il affirmé.

La crise fut précipitée par un débat intense en janvier au sein du Conseil de sécurité arménien sur les propositions de règlement « par étapes » de la question du Haut-Karabakh, proposée par le « *groupe de Minsk* » de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), co-présidé par la Russie, les Etats-Unis et la France. Levon Ter-Petrossian était favorable à ce compromis, accepté aussi par l'Azerbaïdjan. Mais il fut de plus en plus isolé et accusé de « *défaitisme* », notamment par son nouveau premier ministre, Robert Kotcharian, ex-« président » et homme fort du Haut-Karabakh. Soutenus économiquement et militairement par Moscou, les quelques 170 000 Arméniens de cette République auto-proclamée se sont rendus de fait indépendants de l'Azerbaïdjan où ils étaient au départ enclavés, après une guerre, « gelée » par un cessez-le-feu en 1994, ayant fait quelque 20 000 morts.

LÂCHÉ PAR SES ALLIÉS

Des tractations intenses en sous-main ont précédé l'ouverture, lundi, d'une session du Parlement arménien. Des dizaines de députés proches du président ont fait défection le lendemain pour aller grossir les rangs de l'opposition, devenue ainsi majoritaire. Un « Conseil national », groupant plusieurs centaines d'intellectuels autour de représentants de divers partis d'opposition, réunis à la Maison du cinéma d'Erevan sous la présidence du vieil académicien Rafaël Ghazarian, avait aussi appelé à la démission du président. Le parti Dachnak, fortement implanté dans la diaspora arménienne et devenu un des moteurs de l'opposition nationaliste en Arménie, y était représenté, de même que le parti communiste et des représentants du Haut-Karabakh.

Le mouvement ayant abouti à l'indépendance de fait de l'ancienne enclave devait marquer, en février, son dixième anniversaire. Une série de grandes manifestations étaient prévues, qui auraient inéluctablement réclamé le départ de Levon Ter-Petrossian. Mais celui-ci ne pouvait plus compter sur le soutien de ses ministres de la défense, Vazgen Sarkissian, et de l'intérieur, Serge Sarkissian. Tous deux ont publiquement fait savoir qu'ils n'interviendraient pas pour défendre le président, contrairement à la situation qui avait prévalu lors des grandes manifestations de septembre 1996.

Des dizaines de milliers de personnes avaient alors protesté contre le résultat de l'élection présidentielle qui avait donné officiellement 51,75 % des voix à Levon Ter-Petrossian. De même que lors des législatives de 1995, de fortes irrégularités, au dépens de son rival Vazguen Manoukian, avaient été constatées par des observateurs étrangers. Une manifestation avait dégénéré en affrontements et le président avait fait déployer chars et soldats dans la capitale. Il s'appuyait aussi sur son puissant ministre de l'intérieur de l'époque, Vano Siradeghian, personnage très contesté, partisan des méthodes fortes et fortement accusé de corruption. L'annonce de la démission de ce dernier, devenu entretemps maire d'Erevan, chef du Mouvement national arménien, et de sa fraction parlementaire, donna, lundi 2 février, le signal que le pouvoir se rendait. Sa démission fut suivie de celles d'autres partisans de M. Ter-Petrossian – le ministre des affaires étrangères, le président de la Banque centrale et celui du Fonds arménien. Le président confiait à des députés proches son intention de céder et l'annonçait publiquement dans la soirée. Mercredi, le Parlement acceptait sa démission, tandis que le président de l'Assemblée, Babken Araktsian, annonçait de son côté qu'il abandonnait ses fonctions. L'interim de M. Ter-Petrossian devait être assurée par le premier ministre, Robert Kotcharian.

A Moscou, un conseiller de Boris Eltsine confiait que le président russe avait parlé deux fois au téléphone avec M. Ter-Petrossian le 1er février. A Bakou, un politologue estimait que son départ a pu être favorisé par des milieux russes, tablant sur une reprise du conflit du Haut-Karabakh pour mettre un arrêt aux projets occidentaux d'exportation du pétrole de la Caspienne par la voie transcaucasienne, évitant la Russie.

Sophie Shihab

PROFIL

DU DISSIDENT AU CHEF D'ÉTAT CONTESTÉ

Dix ans ont séparé l'« heure de gloire » de Levon Ter-Petrossian de sa chute politique. C'est en effet en février 1988 qu'il menait, au sein du Comité Karabakh, la lutte pour le rattachement à la République d'Arménie de l'enclave du Haut-Karabakh située en Azerbaïdjan. Universitaire orientaliste, spécialiste des langues mortes, il se dote d'une aura de dissident anticommuniste qui lui vaudra, aux côtés d'autres militants, un séjour à la prison Boutyrka de Moscou, puis, plus tard, l'accession au pouvoir.

Mardi 3 février, le président Levon Ter-Petrossian isolé, critiqué par ses anciens alliés, a démissionné. A cinquante-trois ans, ce nationaliste modéré était devenu un chef d'Etat de plus en plus contesté. Sa réélection en septembre 1996, avec 51,75 % des voix pour un second mandat de cinq ans, avait été rejetée par l'opposition nationaliste qui dénonçait la « *falsification* » du scrutin. Le malaise allait croître entre la population et cet homme difficile à cerner, et de moins en moins enclin à s'exprimer en public.

Son régime s'était raidi. Levon Ter-Petrossian, qui penchait pour un règlement progressif de la question du Haut-Karabakh, était accusé d'avoir trop « *cédé* » dans le cadre des négociations menées par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). Mais le chef d'Etat ne s'était-il pas piégé lui-même en laissant la main libre aux nationalistes radicaux en 1993, lorsque les troupes du Karabakh, largement aidées par l'Arménie, avaient conquis de larges bandes de territoire en Azerbaïdjan ?

En 1995, la suspension du parti arménien historique Dachnaktsoutsioun (opposition) et l'emprisonnement de ses dirigeants avaient encore terni son image de démocrate.

Levon Ter-Petrossian est né en 1945 à Alep (Syrie), un an avant que sa famille s'installe en Arménie. Il avait été élu en 1989 à la tête du Soviet suprême de l'Arménie soviétique, et en 1991, il accédait, avec plus de 83 % des suffrages, à la présidence de la petite République dont Moscou venait de reconnaître l'indépendance.

N. No.

La communauté internationale veut renforcer la cohabitation multiethnique à Sarajevo

Une conférence sur le retour des réfugiés s'est tenue dans la capitale bosniaque

Une conférence sur le retour des réfugiés a eu lieu mardi 3 février à Sarajevo, devenue aujourd'hui une ville à large majorité musulmane. Le haut représentant civil en Bosnie, Carlos Westendorp, a coprésidé cette journée de discussions avec l'émissaire américain Robert Gelbard, et un représentant de la Commission européenne. Les diplomates internationaux ont dénoncé les discriminations subies par les minorités dans la capitale.

SARAJEVO
de notre correspondant

Les participants à la conférence sur le retour des réfugiés ont élaboré un texte final stipulant notamment que « *Sarajevo doit offrir au reste du pays le modèle d'une ville multiethnique et tolérante où les différentes communautés sont traitées à égalité* ». Les diplomates internationaux se sont employés à convaincre leurs interlocuteurs de « *redonner une chance à Sarajevo de redevenir cette ville où les populations de toutes confessions cohabitaient paisiblement avant guerre* ». « *Si cela n'est pas possible ici, où cela pourrait-il l'être ?* », s'est interrogé le haut représentant civil en Bosnie, Carlos Westendorp, qui a énuméré un certain nombre de villes de République serbe ou à majorité croate qui pourraient suivre l'exemple de Sarajevo si un mécanisme de retour des réfugiés s'amorçait dans la capitale bosniaque.

Peuplée de 520 000 habitants avant guerre, Sarajevo n'en compte plus que 380 000 dont 19 000 Serbes et 21 000 Croates (respectivement 150 000 et 35 000 en 1991). 130 000 Serbes ont quitté la capitale bosniaque au début de la guerre, dont 60 000 ont choisi l'exode en mars 1996 lorsque les faubourgs de Sarajevo sont passés sous l'autorité de la fédération croato-musulmane. Selon le Commissariat aux réfugiés, qui a apporté son soutien actif à la mise en place de cette conférence, 5 600 seraient rentrés depuis la fin de la guerre.

BASTION MUSULMAN

Les diplomates internationaux n'ont pas manqué d'épingler à ce sujet les autorités bosniaques. Ils ont souligné que les minorités vivant à Sarajevo subissent des discriminations dans l'octroi de logements ou d'emplois, en termes de santé publique et même sur les bancs de l'école. « *On a versé 70 millions d'écus* [462 millions de francs] *pour réparer les écoles, rétablir le téléphone et les conduites d'eau. On n'a pas fait cela pour un seul groupe mais pour tous les citoyens. En contrepartie, on attend donc qu'ils ouvrent la ville* », explique Donato Chiarini, l'envoyé spécial de l'Union européenne (UE) en Bosnie.

Ses propos ont fait grincer des dents dans les couloirs, des conseillers de la présidence bosniaque se sont employés à rectifier le tir, précisant notamment que « *les diplomates s'étaient trompés de cible* ». A la tribune, Alija Izetbegovic, qui dirige la présidence collégiale de la Bosnie-Herzégovine, a expliqué que « *Sarajevo a toujours été une ville multiethnique et l'est restée pendant la guerre. Tous les symboles religieux y ont été préservés et la liberté de culte respectée. Le maire de Sarajevo-centre est un juif et 40 % des conseillers municipaux sont croates ou serbes* ». « *Les Serbes n'ont pas été expulsés mais certains sont partis de leur plein gré au début de la guerre et beaucoup d'autres ont fui en 1996 sur ordre de Pale (fief des ultranationalistes serbes) alors que la présidence bosniaque leur avait demandé de rester à Sarajevo en garantissant leur sécurité* », a poursuivi Alija Izetbegovic.

Si Sarajevo demeure une ville où la cohabitation est encore possible, « *contrairement à celles de la République serbe* », lance un dirigeant, elle s'est muée en bastion musulman sous la pression du SDA (Parti d'action démocratique), le parti du président bosniaque qui contrôle tous les rouages de l'Etat. Les postes-clés du pouvoir ainsi que ceux des industries et administrations sont occupés par des membres du SDA. Dans les hôpitaux, les chefs de service serbes sont peu à peu remplacés par des confrères au profil plus acceptable. Pour la première fois, un journaliste d'un hebdomadaire indépendant a été condamné pour avoir évoqué dans un article des massacres perpétrés à l'encontre de Serbes au début de la guerre.

Alija Izetbegovic souhaite, selon un de ses conseillers, que 30 000 à 40 000 réfugiés rentrent. C'est dans une ville aux couleurs vertes du SDA qu'ils effectueraient leur retour. On ira encore à la messe le dimanche mais les appels à la prière couvrent aujourd'hui le bruit des cloches de la vieille cathédrale.

Christian Lecomte



Irak : la politique de Tony Blair est critiquée par la gauche travailliste

Le premier ministre se voit reprocher un suivisme à l'égard des Etats-Unis

Tandis que les émissaires français et russe tentent à Bagdad de convaincre l'Irak de la nécessité d'une solution politique de la crise avec l'ONU, des membres du Parti travailliste britannique reprochent au premier ministre de trop coller à la politique des Etats-Unis. Le président russe Boris Eltsine a estimé de son côté, mercredi 4 février, que *« les actions de Bill Clinton peuvent provoquer une guerre mondiale »*.

LONDRES
de notre correspondant

A quelques heures de son départ, mercredi 4 février, pour les Etats-Unis, et alors que son attitude dans la crise irakienne est contestée par certains au sein de son parti, le premier ministre britannique, Tony Blair, a durci le ton envers le président irakien Saddam Hussein. Mais M. Blair a bien pris soin de ne pas apparaître comme trop inféodé au grand frère américain.

« Il ne s'agit pas pour la Grande-Bretagne de coller à la politique américaine, a-t-il déclaré, *il s'agit de la politique britannique. Nous devons nous occuper de Saddam. »* Il a aussi rejeté les critiques de ceux qui pensent qu'une telle attitude va aliéner le monde arabe.

Si cette politique ne suscite pas de véritable débat national et est approuvée par l'opposition conservatrice, elle a fait l'objet de critiques d'une partie de l'aile gauche travailliste, qui est intervenue lundi pour porter la contradiction au secrétaire au Foreign Office. L'ancien ministre, Tony Benn, a parlé d'une *« situation extrêmement grave »* et rappelé que l'entrée en guerre du Royaume-Uni devait être soumise à l'approbation du Parlement.

M. Benn a exprimé sa crainte qu'*« il soit possible que nos forces armées puissent être engagées dans un conflit sans que la Chambre ait eu la possibilité d'étudier la question (...) Avant que nos soldats soient exposés à ce qui serait une nouvelle guerre avec l'Irak, pouvez-vous vous engager à ce qu'il y ait, non pas une série de déclarations, mais un vrai débat aux Communes sur les objectifs du gouvernement ? »*, a-t-il demandé à Robin Cook.

MISSION DE MÉDIATION

M. Benn a ajouté que M. Cook ne représentait pas l'Union européenne car *« un ministre français s'est très fermement opposé à toute intervention. Vous ne parlez pas non plus au nom de la coalition de la guerre du Golfe,* a-t-il ajouté, *car la Ligue arabe y est aussi opposée »*. Le secrétaire général de la Ligue, Ismat Abdel Méguid, lui a donné raison en déclarant mardi *« souhaiter que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'abstiennent de toute menace de recourir à la force contre l'Irak »* car cela ne ferait que *« compliquer »* les choses.

Un autre député du Labour, George Galloway, a suggéré que M. Benn et l'ancien premier ministre conservateur, Sir Edward Heath, *« se rendent à Bagdad dans une tentative de dernière minute, pour essayer de persuader les Irakiens de parvenir à un accord permettant d'éviter une escalade désastreuse »*. Sir Edward, qui avait déjà effectué lors de la guerre du Golfe une mission de médiation – fort controversée à l'époque – à Bagdad, garde le silence et a refusé de répondre aux questions du *Monde*.

Un lecteur du quotidien *The Independent* a mis le doigt sur un aspect du problème qui est posé à la diplomatie britannique : *« Il semble pervers que la Grande-Bretagne, qui préside l'UE, dont une des obligations les plus pressantes est une politique étrangère et de défense commune, soit si étroitement liée à celle des Etats-Unis sur l'Irak. (...) Le gouvernement britannique aurait pu être à l'origine d'une position diplomatique, et si nécessaire militaire, européenne unifiée. »*

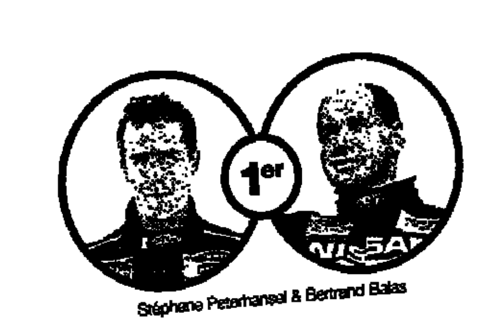
Par ailleurs, les quelque 2 300 marins et aviateurs britanniques envoyés dans le Golfe n'ont pas été vaccinés contre les risques de guerre bactériologique ou chimique. Il semble s'agir d'une décision politique, pour éviter une nouvelle épidémie du syndrome de la guerre du Golfe qui a frappé les militaires britanniques et américains lors de la libération du Koweït en 1991.

Le cocktail de vaccins, de médicaments et de pesticides organophosphorés a été accusé par des anciens combattants d'avoir contaminé environ 1 500 personnes, dont plusieurs sont mortes et d'autres sont victimes de handicaps graves. Les survivants ont demandé, jusqu'à présent en vain, au ministère de la défense de les indemniser.

Patrice de Beer







Stéphane Peterhansel & Bertrand Balas



François Chauche & Jean-Pierre Malcher

La révision de la Constitution agite Madagascar

TANANARIVE. Opposition malgache et partisans du président Didier Ratsiraka – qui fait l'objet d'une procédure d'empêchement – s'affrontent depuis mardi 3 février au Parlement, avec en toile de fond un projet de révision de la Constitution. La réforme prévoit un renforcement des pouvoirs présidentiels, contesté par l'opposition, et une large autonomie des six provinces de Madagascar, pays de 13 millions d'habitants, classé parmi les plus pauvres du monde en dépit de ses potentialités agricoles et minières. Les parlementaires, réunis en session extraordinaire, doivent se prononcer sur une motion signée par 49 députés de l'opposition, dont l'ancien président Albert Zafy, demandant l'empêchement du chef de l'Etat pour violations de la Constitution. Les députés se pencheront également sur les réformes constitutionnelles que le président a prévu de soumettre à référendum, le 15 mars. – *(AFP.)*

Les actions des chômeurs allemands rencontrent une large compréhension

BONN. Les dirigeants de l'Office pour l'emploi et de plusieurs syndicats allemands ont exprimé, mardi 3 février, leur *« compréhension »* face aux mouvements d'action de chômeurs annoncés pour jeudi. *« Le chômage est à un niveau accablant. C'est pourquoi j'ai de la compréhension pour les chômeurs »*, a expliqué le président de l'Office fédéral du travail, Bernhard Jagoda, au quotidien *Saarbrücker Zeitung*. Le chef du syndicat des employés (DAG), Roland Issen, et le chef du syndicat de la construction IG Bau, Klaus Wiesehuegel, se sont montrés également solidaires. Des associations de chômeurs et plusieurs syndicats ont appelé à manifester devant les bureaux pour l'emploi jeudi, lorsque l'Office fédéral révélera les chiffres du chômage pour janvier. En décembre, 4,521 millions de personnes, soit 11,8 % de la population active, étaient sans emploi, un record pour ce mois de l'année. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **RWANDA : Vjeko Curic, le prêtre croate assassiné** samedi 31 janvier à Kigali, a été inhumé mardi matin dans la préfecture de Gitarama. Le Père Curic résidait au Rwanda depuis dix-sept ans. Il a été tué de huit balles dans la poitrine, mais avant de mourir il a blessé son assassin avec l'arme qu'il portait. Le secrétaire de la conférence épiscopale à Kigali a exigé que *« la vérité soit établie sur ce meurtre »*. – *(AFP.)*

■ **Vingt-quatre personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide** de 1994 et récemment libérées de prison, en raison de leur âge ou de leur état de santé, ont été assassinées au cours d'actes de vengeance séparés, a annoncé, mardi 3 février, la radio nationale. La plupart d'entre elles ont été tuées dans la province de Butaré, au sud du pays. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : une campagne internationale** en faveur des droits des femmes afghanes a été lancée mardi 3 février à Bruxelles par quelque 50 femmes de haut rang, ministres, Prix Nobel et intellectuelles. *« L'Afghanistan est le seul pays au monde où la loi impose une ségrégation fondée sur le sexe (...), réplique de l'apartheid »*, a déclaré Emma Bonino, commissaire européen à l'Action humanitaire. – *(Reuters.)*

■ **JAPON : quelque 80 bateaux de pêche japonais** ont entouré mardi 3 février huit bateaux sud-coréens au large de l'île japonaise de Hokkaido pour protester contre leur présence dans cette zone, après l'abrogation d'un traité de pêche entre les deux voisins, selon l'agence Kyodo. L'annonce par le Japon de l'annulation unilatérale de cet accord datant de 1965 fait suite à un conflit sur la définition des zones d'exclusion économique, qui se focalise autour de deux îlots revendiqués par les deux pays. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **GRANDE-BRETAGNE : le gouvernement britannique va changer** à partir du mois d'avril la présentation des chiffres du chômage, afin de les rendre plus crédibles et plus conformes aux normes du Bureau international du travail (BIT), a annoncé mardi 3 février l'Office des statistiques nationales (ONS). Selon le mode de calcul qui va être désormais privilégié, le pays comptait 1 847 000 chômeurs au mois de décembre, au lieu de 1 391 400, en données non corrigées des variations saisonnières, soit une différence de près de 400 000. Le taux de chômage est de 6,6 % de la population active, selon la nouvelle présentation des chiffres, contre 5 %. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE : le fabricant de sous-marins suédois Kockums** discute avec la direction des constructions navales (DCN), en France, de l'éventualité d'une coopération technique en matière de recherche et de développement sur un projet de sous-marin classique, selon un porte-parole de Celsius, la maison-mère de Kockums. *« Une dizaine d'experts suédois »* se sont rendus à Paris pour mener ces discussions, *« qui ont atteint un niveau avancé »* dans le cadre d'une volonté exprimée par le ministère suédois de la défense d'*« internationaliser »* l'industrie d'armement. – *(Corresp.)*

■ **UKRAINE : les parlementaires ukrainiens ont entamé,** mardi 3 février, une procédure de destitution du président Léonid Koutchma, qu'ils accusent de *« violer quotidiennement »* la Constitution. 194 députés, sur 327 présents, ont voté pour mettre à l'ordre du jour de la session parlementaire, qui s'achèvera en mars, une résolution de destitution du chef de l'Etat. Cette procédure a très peu de chances d'aboutir. De nouvelle tensions sont apparues entre le président et le Parlement alors que se profilent les élections législatives du 29 mars. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le journal conservateur *Ressalat*** a demandé, mardi 3 février, *« l'exécution »* de l'homme d'affaires allemand jugé en Iran pour avoir entretenu une liaison amoureuse avec une Iranienne musulmane. *« Il existe maintenant suffisamment de preuves et il doit être exécuté conformément aux lois iraniennes »*, a ajouté le journal, en dénonçant la réaction des autorités allemandes à cette affaire, qui risque de jeter une ombre sur les relations entre Téhéran d'une part, Bonn et ses partenaires de l'Union européenne de l'autre. – *(AFP.)*

La Turquie s'intéresse aux armements français

PARIS. En début de semaine, le ministre turc de la défense, Ismet Sezgin, a rencontré en France des responsables des groupes d'armement GIAT Industries, DCN International, Aerospatiale et Eurocopter. Ankara a lancé, en effet, plusieurs appels d'offres internationaux qui visent à acquérir, durant les années prochaines, un millier de chars (le Leclerc de GIAT industries est en compétition) ; cent cinquante hélicoptères de combat (le Tigre du groupe franco-allemand Eurocopter est en lice) ; des missiles anti-chars (l'Eryx du groupe Aerospatiale est sur le marché) ; des sous-marins classiques et des frégates (la société DCN international a fait des propositions). Les discussions n'en sont encore qu'à un stade préliminaire. Certains de ces projets sont politiquement sensibles du fait de l'utilisation des matériels que pourrait faire l'armée turque, face aux populations kurdes, et en raison des obstacles dressés par des Etats européens à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Le gouvernement français présente la réforme de la coopération

Le secrétariat d'Etat va être intégré au ministère des affaires étrangères

Le premier ministre devait présenter mercredi 4 février, la réforme des administrations chargées de la *coopération et de l'aide au développement.* On souligne à l'Elysée qu'elle a constitué *« un parfait exercice de cohabitation ».* L'une des principales mesures est la disparition du secrétariat d'Etat et son intégration au Quai d'Orsay. Ce signal politique en direction des dirigeants africains bouleverse des décennies de relations.

DÉSORMAIS, LA COOPÉRATION PASSE PAR LE QUAI D'ORSAY...
... ET L'AIDE, PAR LA VALISE DIPLOMATIQUE ?
PANCHO

LE PREMIER MINISTRE *devait* présenter, mercredi 4 février, au conseil des ministres le vaste chantier que représente la réforme de la politique de coopération et de l'aide au développement de la France. *« Notre coopération a vocation à répondre au besoin de solidarité de l'ensemble du monde en développement ; elle s'appuiera aussi pour ce faire sur les mécanismes européens, notamment la convention qui lie l'Union européenne aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La France engagera l'indispensable réforme du dispositif de coopération que cette ambition nouvelle appelle »*, déclarait Lionel Jospin lors de sa déclaration de politique générale le 19 juin 1997. Sept mois plus tard, il tient sa promesse.

C'est d'ailleurs, pour certains observateurs, une des vertus principales de l'annonce d'aujourd'hui. Mais c'est loin d'être la seule. Si la rénovation de l'aide au développement est menée à terme, ce qui prendra du temps, Lionel Jospin aura réussi l'exercice délicat de faire évoluer l'approche post-colonialiste qui prévaut depuis trente ans tout en ménageant les relations privilégiées qu'entretient la France avec son pré carré africain, comme le souhaitait le président de la République.

La mesure la plus spectaculaire – et la plus immédiate – est la disparition du secrétariat d'Etat à la coopération et à la francophonie. Ce signal politique en direction des dirigeants africains, dont la rue Monsieur était l'interlocuteur traditionnel, bouleverse des décennies de relations. L'ancien ministère des colonies va disparaître au profit du ministère des affaires étrangères. Les partenaires africains de la France ne devraient pas en pâtir. C'est le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, qui conduira désormais l'ensemble de l'action extérieure de la France. *« Le rapprochement entre les services actuels du secrétariat d'Etat à la coopération et à la francophonie et ceux du ministère des affaires étrangères conduira, sous l'autorité du ministre des affaires, à la constitution d'un ensemble diplomatique unique »* a annoncé Lionel Jospin.

Les responsables africains n'en perdront pas pour autant leur interlocuteur privilégié. Jacques Chirac s'y était engagé lors du sommet de Cotonou en 1996. Il n'a pas cédé sur ce point. Charles Josselin, l'actuel secrétaire d'Etat à la Coopération, conservera le lien direct avec les pays francophones au sein du ministère des affaires étrangères. Il va certes perdre sa structure administrative et ses moyens financiers puisque son budget va être fondu dans celui des affaires étrangères mais gagnera du galon en accédant, au titre de ministre délégué ce qui lui donne, de droit un siège au conseil des ministres.

Concrètement, la direction du Développement du secrétariat d'Etat à la Coopération et la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères seront rapprochées.

Le signal politique s'accompagne d'un redéploiement économique. Pour le premier ministre, *« notre politique devra témoigner de notre fidélité à nos solidarités traditionnelles en particulier à l'égard des États d'Afrique et francophones tout en ménageant les adaptations nécessaires »*. Au cours des dernières années, les objectifs et les instruments de l'aide au développement se sont diversifiés, souligne-t-on à Matignon. La disparition des zones d'influence traditionnelles, l'ouverture des marchés, la différenciation de plus en plus marquée au sein de l'ensemble des pays en développement, la montée en puissance des problèmes économiques commerciaux et financiers internationaux, l'acuité croissante des problèmes d'environnement et l'effort de l'intégration européenne plaident pour une nouvelle conception de l'aide publique bilatérale.

Celle-ci sera dorénavant concentrée sur une *« zone de solidarité prioritaire »* qui comprendra les pays les moins développés en termes de revenu et n'ayant pas accès aux marchés de capitaux. Une définition suffisamment floue pour qu'elle n'engage pas le gouvernement pour l'instant. C'est à un Comité Interministériel de la Coopération International et du Développement (CICID), dont le décret de création est à la signature du chef de l'Etat, qu'il reviendra de définir les contours de cette zone de solidarité, en fonction de critères politiques et économiques. Le CICID, auquel siégeront pas moins de 9 ministères, assurera une mission permanente de suivi et d'évaluation des actions menées. Son secrétariat sera assuré conjointement par le Quai d'Orsay et Bercy.

L'opérateur-pivot de cette politique restera l'actuelle Caisse française de développement, qui conservera son statut d'établissement public. C'est par elle, dont la tutelle est exercée par les deux ministères, que transite l'essentiel de l'aide publique au développement française. Transformée pour l'occasion en Agence française de développement, elle va élargir son champ d'intervention en absorbant la gestion des infrastructures de santé et d'éducation qui relevaient précédemment du secrétariat d'Etat et les crédits y afférant. Dans le cadre des orientations définies par le CICID, l'essentiel des projets et des programmes d'aide lui seront donc confiés. Le Quai d'Orsay, lui, conservera les actions qui relèvent du domaine régalien (justice, défense, police).

Brisant les résistances et les lobbys, Lionel Jospin a pris la décision de faire disparaître le secrétariat d'Etat à la coopération et de rationnaliser le système de la coopération française. Le plus gros reste à faire. Si l'ossature-le squelette dit-on à Matignon-du projet est dessiné. personne ne connait vraiment aujourd'hui le sort des innombrables missions gérées jusqu'à présent par la « Coopé ».

Babette Stern

La répartition de l'aide au développement

L'aide française rapportée au PIB a évolué de 0,35 % dans les années 70 à 0,60 % au cours de la décennie suivante pour faire face à la crise de la dette, avant de revenir depuis 1995 à un niveau voisin de 0,50 %. Elle a atteint un total de 38 milliards de francs en 1996. Sur cette somme, l'aide bilatérale représente 29,4 milliards de francs, dont 49 % sont consacrés à l'Afrique subsaharienne. contre 15 % pour l'Afrique du Nord, 3 % pour le Proche-Orient, 7 % pour l'Asie, 12 % pour l'Océanie et 7 % pour l'Amérique latine.

Malgré la baisse observée depuis 1995. la France demeure le pays le plus généreux du G 7 avec un effort de 0,48 % du PIB, contre 0,32 % pour l'Allemagne, 0,31 % pour le Canada, 0,27 % pour le Royaume-Uni, 0,20 % pour l'Italie et le Japon et 0,12 % pour les Etats-Unis.

Les flux financiers vers les pays en développement sont aujourd'hui principalement d'origine privée. Leur total a triplé en l'espace de sept ans pour atteindre 234 milliards de francs en 1996.

Sanglant anniversaire au Sri Lanka en guerre

L'île fête ses cinquante ans d'indépendance sous la menace des Tigres tamouls. Ces séparatistes ont bombardé mercredi une localité de l'Est

COLOMBO
de notre envoyée spéciale

Trop souvent oubliée par la bonne société de Colombo, la guerre a brutalement marqué le 50e anniversaire de l'indépendance du Sri Lanka. Trois ans après l'élection de la présidente Chandrika Kumaratunga sur un programme de paix, les cérémonies anniversaires se sont tenues, mercredi 4 février, dans la capitale, protégées par un dispositif de sécurité sans précédent. De violentes et sanglantes offensives, la meurtrière explosion, fin janvier, d'un camion devant le temple le plus sacré du boudhisme sri-lankais à Kandy (centre), sont venus rappeler que les Tigres de libération de l'Ealam tamoul (LTTE) se battent toujours pour un Etat indépendant pour les Tamouls (18 % de la population).

Malgré les défaites militaires que lui a infligées ces trois dernières années une armée plus combative et mieux équipée, le plus grand succès du LTTE est, comme l'affirme M. Paikiasothy Saravanamuttu, directeur du centre de politiques alternatives, d'avoir *« retourné la pacifiste présidente en une guerrière sans merci »*.

50 000 MORTS EN QUINZE ANS

Mouvement monolithique, dirigé d'une main de fer par Velupillai Prabhakaran, stratège militaire hors pair, le LTTE n'est pas un adversaire facile. Après avoir rompu les négociations de paix ouvertes dès l'arrivée au pouvoir de Chandrika Kumaratunga, il refuse aujourd'hui son plan de réformes constitutionnelles. Celui-ci donnerait une large autonomie aux huit provinces du pays, donc aux Tamouls, majoritaires au Nord et très présents dans l'Est. Car, tout en poursuivant une guerre qui a fait quelque 50 000 morts en quinze ans, Mme Kumaratunga a mis sur la table un plan sans précédent qui transformerait le pays en un Etat fédéral. Cette audace ne fait pas l'unanimité de la communauté cinghalaise, inquiète pour l'unité du pays.

C'est là que le bât blesse. Si chacun reconnaît la sincérité et la détermination de Mme Kumaratunga à donner à la minorité tamoule la place qui lui revient, beaucoup déplorent son incapacité à *« vendre »* ce plan à sa propre communauté cinghalaise. *« C'est la première fois qu'un gouvernement cherche honnêtement à résoudre à tout prix le problème »*, affirme ainsi un intellectuel tamoul. *« La substance est là, mais il manque le savoir-faire pour la faire accepter »*, dit-il. Charismatique, populiste (*« c'est elle et le peuple contre l'establishment »*, affirme M. Saravanamuttu), la présidente n'a pas su se concilier l'opposition. Après plus d'un an et demi de discussions, celle-ci vient de rejeter toutes ses propositions.

Face à ce revers, Mme Kumaratunga emploiera-t-elle l'arme du référendum pour obtenir un soutien populaire qui ne serait toutefois pas contraignant ? *« Le gouvernement est déterminé à faire passer ce plan dans la Constitution »*, nous a affirmé le ministre des affaires étrangères, M. Lakshman Kadirgamar. *« Si nous n'obtenons pas les deux tiers des voix* [nécessaires] *au Parlement, nous envisageons de faire appel au peuple »*, ajoute-t-il. Mais un référendum n'est pas gagné d'avance.

La guerre absorbe un tiers des revenus du gouvernement (833 millions de dollars en 1997). Elle pèse sur la population, qui se plaint de la hausse des prix et risque de sanctionner le pouvoir. *« La présidente aurait dû agir dans les six premiers mois de son mandat*, affirme un politique, *alors que, élue avec plus de 60 % des suffrages elle bénéficiait d'un état de grâce exceptionnel. Aujourd'hui c'est sur la situation économique qu'elle sera jugée. »*

Même un référendum favorable ne dispenserait pas le gouvernement d'en passer par le Parlement pour une réforme constitutionnelle. *« Sans l'accord des deux partis cinghalais, il n'y a pas de solution possible »*, affirme un universitaire qui déplore que les jeux de pouvoirs nuisent au règlement d'un conflit qui freine tout développement du pays.

Parallèlement à la recherche d'une solution politique, le gouvernement poursuit son offensive militaire et diplomatique contre le LTTE. La mise par le département d'Etat américain du LTTE sur la liste des organisations terroristes est une première victoire. Le chef de la diplomatie sri-lankaise *« espère »* voir les Européens se montrer plus sourcilleux sur le financement du LTTE à partir des communautés tamoules installées dans leurs pays. *« Nous avons parfois le sentiment que notre démocratie, qui s'est perpétuée sans interruption malgré la guerre, n'est pas appréciée à sa juste valeur »*, dit-il. Après avoir banni le LTTE pour calmer la communauté cinghalaise après l'attentat contre le temple de Kandy, le gouvernement se doit de marquer des points pour tenter de séparer la communauté tamoule du LTTE. Ou tout au moins amener celle-ci à convaincre les combattants qu'il faut savoir terminer une guerre. Faudrait-il encore pour cela que les Tamouls soient définitivement persuadés que le plan de dévolution des pouvoirs sera mis en place même si la guérilla est vaincue. Beaucoup en doutent encore. S'ils n'approuvent pas les actions de la guérilla, ils estiment que, sans les actions de celle-ci, les Cinghalais oublieraient vite leurs promesses.

Avec le capital de confiance qu'elle a acquis en reconnaissant et dénonçant très clairement les injustices faites aux Tamouls, Mme Kumaratunga représente sans doute aujourd'hui la meilleure chance de solution. Le temps lui est compté. Elle aura besoin de beaucoup de diplomatie pour surmonter les obstacles de sa propre communauté et les doutes des Tamouls.

Françoise Chipaux

La France inscrit sa défense dans un cadre multinational

DANS UN DOCUMENT d'une soixantaine de pages, qu'il a intitulé « Concept d'emploi des forces », le chef d'état-major des armées, le général Jean-Philippe Douin, met en évidence *« le caractère dorénavant multinational des engagements »* militaires de la France. Sans écarter l'idée que *« la protection de nos intérêts vitaux et la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux »* puissent exiger de conserver *« une part d'autonomie nationale »*, le chef d'état-major des armées considère qu'*« il importe que nos unités soient interopérables avec celles de nos alliés »* en matière d'organisation et d'exercice du commandement, de maîtrise de l'information, et de projection ou de soutien d'une force.

Cette directive fixe la doctrine d'emploi des forces par rapport à trois critères principaux que le général Douin retient et qu'il distingue sous le vocable général des *« intérêts fondamentaux »* de la France.

D'abord, les *« intérêts vitaux »* (l'intégrité du territoire national, le libre exercice de la souveraineté et la protection des populations) sont du ressort de la dissuasion, *via* l'ordre d'engagement, par le chef de l'Etat, des forces nucléaires. Ensuite, les *« intérêts stratégiques »* concernent en priorité le maintien de la paix en Europe, en Méditerranée et dans *« les espaces essentiels à l'activité économique du pays et à la liberté de ses échanges »*. Enfin, les *« intérêts de puissance »* découlent du rôle de la France, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, dans des actions internationales en faveur de la paix, et des accords de défense qu'elle a passés avec des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Le chef d'état-major des armées ne s'attarde pas sur la dissuasion et il s'étend, en revanche, sur l'emploi des forces classiques qui, note-t-il, *« s'inscrit résolument dans une perspective européenne et internationale »*. *« Nos armées*, explique le général Douin, *sont amenées, de plus en plus fréquemment, à remplir leurs missions dans des cadres multinationaux. »* Et de citer expressément l'ONU, l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne (UE), l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'OTAN ou encore, écrit-il, *« des coalitions de circonstance »*, voire *« des coopérations diverses »*.

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL NATIONAL

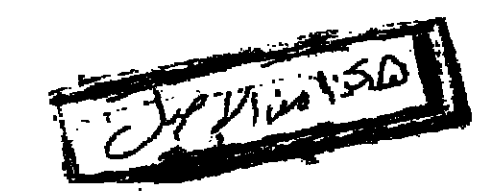
« La capacité d'engager à distance et à partir du territoire national des moyens importants est, assure le chef d'état-major, *la priorité assignée à la composante conventionnelle de nos armées »*, sous couvert d'un mandat de la communauté internationale *« par souci de légitimité et d'efficacité internationale »*. Dès lors que *« les moyens nationaux doivent pouvoir s'insérer sans délai dans des structures de commandement multinationales »*, la France peut revendiquer de fournir *« le noyau et la structure d'accueil »* du poste de commandement d'un groupement de forces interarmées multinationales (GFIM) mis sur pied par l'OTAN et l'UEO.

Cependant, même dans ce contexte qui devient la règle des futures interventions, *« la chaîne de commandement est organisée de manière à permettre au chef d'état-major des armées de contrôler la conformité de l'emploi des forces françaises aux options politiques nationales »*. En clair, le chef d'état-major des armées conserve *« en général »* le commandement opérationnel des unités françaises. Il peut en déléguer *« le contrôle opérationnel »* au commandement multinational, mais *« dans un cadre mission-espace-temps clairement défini »* au début de la mission.

Le général Douin établit la nature du contrat, en quelque sorte, qui peut être passé selon les cas. Dans un conflit régional (Europe, Proche et Moyen-Orient, Méditerranée), la contribution française représente 10 % de la coalition, quand la France y tient *« une place significative »*, et elle s'élève à plus de 30 %, si la France *« en assure la direction »*. Soit, selon les scénarios, tout ou partie de deux divisions à 30 000 hommes (plus de 50 000 dans le cadre d'une opération majeure de l'OTAN), un groupe aéronaval, une force amphibie, quelques sous-marins nucléaires d'attaque, une centaine d'avions de combat et un groupement de transport aérien, le tout devant être déployé entre les soixante-douze premières heures et jusque dans moins de trois mois.

Dans une crise impliquant les DOM-TOM ou un Etat avec lequel ont été signés des accords de défense ou de coopération, la France doit pouvoir engager une brigade relevable de 5 000 hommes, des capacités aéronavales et amphibies, une quarantaine d'avions de combat et un groupement de transport aérien. Pour ce qui est d'une mission de paix internationale, le général Douin précise que le déploiement français varie selon la menace, entre les effectifs prévus pour un conflit régional et ceux requis par une crise hors métropole.

Jacques Isnard



TRAVAIL L'Assemblée nationale continue l'examen des articles du projet de loi tendant à réduire la durée du travail à 35 heures par semaine en 2000. L'opposition, dont près de 1 400 amendements étaient en instance de discussion mardi, est partagée sur la conduite à tenir, l'UDF se défendant de toute « *stratégie de retardement* » tandis que le RPR se montre plus rigide. ● L'ANNUALISATION du temps de travail, c'est-à-dire la possiblité de moduler les horaires en fonction de l'activité de l'entreprise, a donné lieu à de premiers échanges entre droite et gauche et, au cours de la séance des questions d'actualité, mardi, à une mise au point de Dominique Strauss-Kahn. ● LE DOUBLE SMIC, annoncé par Martine Aubry le 27 janvier, doit faire l'objet de consultations des syndicats et du patronat dans le cadre de la commission nationale des négociations collectives.

Le gouvernement refuse d'affaiblir la protection des salariés

Le débat sur l'annualisation s'est amorcé, à l'Assemblée nationale, au cours de l'examen du projet de loi sur la réduction du temps de travail. La droite souhaite assouplir une réglementation qui, pourtant, permet déjà de faire varier les horaires de travail au cours de l'année

UNE NOUVELLE SORTE d'amendement est née à l'occasion de la reprise du débat sur le projet de loi des 35 heures, mardi 3 février, à l'Assemblée nationale : les députés RPR-UDF ont défendu des amendements dits de terrain, fondés sur le vécu des entreprises, visant à modifier l'article premier du texte de Martine Aubry, qui prévoit le passage aux 35 heures en 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et en 2002 pour les établissements de plus petite taille. Derrière ce mot, l'opposition a tenté, à travers quelque 400 amendements sur ce seul article, de justifier l'exclusion de nombreux secteurs économiques du champ d'application du texte de Mme Aubry – des maisons de retraite aux entreprises de travaux publics en passant par l'agroalimentaire – ainsi que le recul de la date-butoir du passage aux 35 heures : 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006... Ni amendements « écureuil » – pour grignoter le temps de parole – ni amendements d'obstruction, ont juré les porte-parole des groupes RPR et UDF, Roselyne Bachelot-Narquin (Maine-et-Loire) et François Goulard (Morbihan).

Fort peu convaincu, le gouvernement a sorti à son tour une arme irrésistible, la réserve d'amendements. Cette procédure, utilisée à quatorze reprises mardi soir, lui a permis de reporter la discussion – et aussi le vote – de plus de deux cents amendements, jugés « *répétitifs* » par la ministre de l'emploi et de la solidarité. « *Détournement de procédure !* », s'exclamait-on sur les rangs de l'opposition, qui a réclamé et obtenu, en contrepartie, de multiples suspensions de séance. Ainsi qu'il l'avait fait lors de la discussion des projets de loi sur la nationalité et l'immigration, Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, a fait planer la menace d'une censure du Conseil constitutionnel, si le gouvernement s'aventurait à utiliser des procédures par trop contraignantes. Dans l'après-midi, M. Goulard avait indiqué, quant à lui, que le groupe UDF préparait un recours auprès du Conseil constitutionnel contre l'ensemble du projet de loi, portant, en particulier, sur la question du double SMIC.

En fin de matinée, mardi, M. Debré, dans le huis clos de la conférence des présidents, avait fait preuve de son intransigeance. A l'inverse de son homologue de l'UDF, François Bayrou, qui s'est montré relativement ouvert en soulignant que son groupe n'avait « *pas de stratégie de retardement* », le président du groupe RPR a refusé d'envisager le retrait d'une partie des centaines d'amendements déposés par ses collègues.

AMENDEMENT ABSURDE

Soumis à un tir croisé du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, du ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant et du président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, M. Debré a vivement contesté avoir pris un quelconque « *engagement* » de la sorte, lors d'une précédente conférence des présidents. Tirant les conséquences de cette attitude, le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de nombreuses séances supplémentaires, y compris le week-end, jusqu'au vote solennel sur l'ensemble du texte, toujours prévu pour le 10 février.

Noyée dans la procédure, la journée de débat n'a laissé qu'une place mineure à la discussion de fond. Une douzaine d'amendements sur l'annualisation ayant été réservés à la demande du gouvernement, le débat s'est brièvement engagé sur le sujet, à deux reprises. Dès l'ouverture de la séance, M. Goulard a défendu une proposition visant à « *remplacer la durée hebdomadaire par un calcul sur l'année* ». Affirmant que « *la conception française de la durée du travail a quelque chose d'archaïque* », le porte-parole du groupe UDF a affirmé que « *les rigidités actuelles (...) sont contraires à l'intérêt général car elles empêchent les entreprises de s'adapter au contexte économique* ». « *Nous sommes favorables à une modulation dans certains cas mais dans le cadre d'accords et avec des garanties pour les salariés* », a répliqué Mme Aubry, en s'opposant à un amendement qui « *ne fixe aucune limite* ». « *Vous cassez un mouvement de négociation sur l'annualisation !* », s'est exclamé Pierre Lequiller (UDF, Yvelines), avant que l'amendement UDF ne soit rejeté.

Plus tard dans la soirée, ce fut au tour des radicaux de gauche de défendre une proposition similaire. « *La précision que nous souhaitons apporter n'entraîne pas l'annualisation de la durée du travail mais vise à introduire, à côté de la référence principale qui est la durée hebdomadaire, une référence annuelle* », a indiqué Alain Tourret (RCV, Calvados), en présentant ce qu'il a qualifié de « *précision technique de bon sens* ». « *Il ne s'agit pas d'une simple précision technique* », a relevé d'emblée Jean Le Garrec (PS), rapporteur de la commission des affaires sociales, avant de détailler sa position : « *Dans la rédaction actuelle du code du travail, les trois modulations prévues fournissent tous les éléments permettant de négocier une nouvelle organisation du travail, mais celle-ci doit se faire entreprise par entreprise, avec la volonté de tenir compte des contraintes des salariés et de créer des emplois. (...) Si nous introduisons une équivalence annuelle dans le code du travail, nous ouvrons une brèche dangereuse : car alors, l'annualisation risque d'être pratiquée sans tenir compte* [de ces objectifs]. »

Jean-Pierre Brard (PC, Seine-saint-Denis) a vu plusieurs de ses amendements rejetés par la commission des affaires sociales et le gouvernement, dont celui visant à instaurer les 32 heures. Clou de cette soirée surréaliste qui s'est terminée vers 3 heures du matin, l'amendement absurde de Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), qui visait à passer à 31 heures à compter du 1er janvier 2006, 27 heures en 2010, 23 heures en 2014... et zéro heure en 2038, a finalement été rejeté !

Clarisse Fabre et Jean-Baptiste de Montvalon

Les variations d'horaires, inévitable corollaire des 35 heures

ANALYSE

« Souplesse », oui, « flexibilité », non, soutient le gouvernement

ET SI LES SALARIÉS avaient lâché la proie pour l'ombre ? S'ils avaient échangé, à la faveur d'une baisse du temps de travail, des horaires réguliers contre un accroissement de la flexibilité ? Le projet de loi sur les 35 heures vient relancer le débat sur la flexibilité, terme honni en France, désignant la panoplie de mesures à la disposition des entreprises qui veulent adapter l'utilisation de leur main-d'œuvre aux fluctuations de leur activité.

Le 1er février, au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, le ministre de l'économie avait semblé vanter – en anglais – les vertus de la flexibilité. Dominique Strauss-Kahn est revenu sur le sujet, mardi 3 février, à l'Assemblée nationale, en se livrant à un distinguo entre « souplesse » et « flexibilité ». Les 35 heures ? C'est « *évidemment un instrument de souplesse* » et « *d'adaptation* », a-t-il souligné, puisqu'elles donneront aux entreprises « *plus de souplesse pour s'adapter au marché* ». La flexibilité ? C'est, au contraire, « *un terme qui porte atteinte au droit du travail* » et « *veut dire érosion du SMIC, érosion des droits des salariés* ».

M. Strauss-Kahn a insisté : « *Ni Martine Aubry ni moi ni l'ensemble du gouvernement n'en veulent* », avant d'assurer que, à Davos, il avait défendu « *la politique du gouvernement* ». De fait, le projet de loi ne modifie pas en profondeur le droit du travail en ce domaine, mais les pouvoirs publics savent aussi que le passage aux 35 heures va rendre inévitable une réorganisation du travail dans les entreprises et, dans certains cas, un calcul de sa durée non plus sur la semaine mais sur l'année. Mme Aubry estime que si l'annualisation est difficile à accepter par des salariés travaillant plus de 40 heures, elle sera plus supportable quand leur durée de travail aura été ramenée à une moyenne de 35 heures.

Le code du travail n'a cessé, depuis le début des années 80, d'évoluer dans le sens libéral souhaité par le patronat et parfois rendu nécessaire par les mutations économiques. C'est paradoxalement la gauche, si critique sur la flexibilité, qui a ouvert la brèche par l'ordonnance du 16 janvier 1982 sur la semaine de 39 heures, en permettant au patronat et aux syndicats de négocier, dans les entreprises et dans les branches professionnelles, des dérogations aux règles relatives au temps de travail réel et, notamment, d'introduire une modulation annuelle de l'horaire collectif. La loi du 19 juin 1987 a assoupli le droit du travail en multipliant les dérogations : la modulation des horaires, par exemple, n'était plus obligatoirement assortie d'une baisse de la durée du travail. Enfin, la loi quinquennale du 20 décembre 1993 a encore étendu les possibilités d'annualisation avec obligation, cette fois, de réduire le temps de travail.

Il existe désormais trois types de modulation : le premier permet de faire varier la durée hebdomadaire du travail au-delà du contingent réglementaire d'heures supplémentaires (130 heures par an) ; le deuxième autorise le chef d'entreprise à aller au-delà de ces 130 heures, tout en le dispensant du paiement des majorations de salaire et du repos compensateur (jusqu'à 44 heures par semaine par accord d'entreprise et 48 heures par accord de branche) ; le troisième ouvre droit, aussi, à des variations d'horaires très importantes, à condition qu'elles soient accompagnées d'une baisse du temps de travail.

Le CNPF, qui demande davantage, va préciser sa doctrine dans le cadre d'un « *projet d'espoir des entrepreneurs* ». Proposera-t-il de faire sauter le verrou de la durée légale ? L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) revient à la charge sur ce thème. Il faut, juge-t-elle dans son bulletin mensuel, « *supprimer la référence à la durée légale hebdomadaire de 39 heures* ». Dans ce système de « *travail différencié* », le salarié négocierait « *le volume horaire de base pour lequel* [il] *est engagé* », ce volume étant à apprécier sur une semaine, un mois, un an. L'UIMM y voit un moyen de « *faire correspondre les besoins de souplesse des entreprises et les aspirations des salariés à une plus grande liberté* ».

On peut en douter, tant les rapports sociaux, en période de chômage de masse, évoluent au détriment des salariés.

Jean-Michel Bezat

Les partenaires sociaux seront consultés sur le double SMIC

L'EFFET de surprise a été complet. L'annonce, le 27 janvier, par Martine Aubry, en ouverture du débat parlementaire sur les 35 heures, d'une distinction, à partir de l'an 2000, entre un SMIC horaire et un SMIC mensuel a surpris les partenaires sociaux. Les réactions d'hostilité ont tout de suite fusé, venant de l'ensemble des syndicats, qui se sont mis subitement à parler d'une seule voix. Au micro d'Europe 1, le 28 janvier, Nicole Notat jugeait cette annonce « *prématurée* ». Pour la secrétaire générale de la CFDT, la création d'un rémunération mensuelle minimale, parallèlement au SMIC horaire, sonnait même comme « *un début d'aveu d'echec* ».

Tout aussi critique, Force ouvrière a immédiatement relevé les conséquences de l'introduction d'une différence entre un niveau horaire et un niveau mensuel. Par ce biais, le gouvernement « *prend le risque de mettre en cause le niveau du SMIC et sa fonction régulatrice* », explique Marc Blondel. L'absence de consultations préalables est aussi dénoncé par le secrétaire général de F0.

La réaction de la CFE-CGC s'inscrit dans la même veine : constatant que « *la dernière innovation du gouvernement, le SMIC à deux vitesses, risque bien de poser plus de problèmes qu'elle ne permettra d'en résoudre* », la centrale des cadres indique, ironique, qu'elle « *aimerait être sûre que le gouvernement ait réfléchi à tout cela, avant de proposer une telle réforme* ». S'étonnant que les organisations syndicales n'aient pas été consultées avant, « *comme cela est d'usage* », elle s'interroge, aussi, sur « *la réalité du dialogue social* ».

Plus tranchée encore, la réaction de la CFTC sur la question du double SMIC est qu'avec les 35 heures, cela équivaut à « *la quadrature du cercle* ». La centrale chrétienne avertit qu'« *il est hors de question que le SMIC mensuel stagne pendant plusieurs années, pour être finalement ramené à 35/39e de sa valeur actuelle* ».

Dans un communiqué intitulé « SMIC et 35 heures », la CGT a réagi, le 30 janvier, en estimant que « *partir du principe de la non-revalorisation du SMIC horaire, c'est s'enfermer dans le dogme de la baisse du coût du travail comme condition des créations d'emplois* ». Dans un entretien au *Monde* (daté 1er-2février), Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, indiquait que « *sur ce sujet où il n'y a eu, à ce jour, aucune concertation avec le gouvernement, l'opposition de la CGT sera franche et totale* ».

« USINE À GAZ »

Coté patronal, la condamnation du double SMIC apparaît tout aussi unanime. S'exprimant juste après les déclarations de Mme Aubry, Bernard Boisson, a dénoncé dès le 28 janvier, le caractère « *ingérable* » de cette proposition. « *Le nouveau mécanisme du SMIC va être extrêmement difficile à mettre en pratique. On va générer des différences de salaire entre des gens faisant le même travail* », a déclaré le vice-président de la commission sociale du CNPF. Dans un entretien publié mercredi 4 février par *La Tribune*, Georges Jollès, président de la commission sociale du CNPF, enfonce le clou, estimant que « *la cohabitation de deux SMIC est impossible* », car « *cette situation est naturellement inacceptable par les salariés, mais aussi par les entreprises* ».

Devant ce tollé, la ministre de l'emploi et de la solidarité a indiqué, mardi, qu'elle allait consulter l'ensemble des partenaires sociaux dans le cadre de la commission nationale de la négociation collective. Traditionnellement réunie en juin par le gouvernement, une commission nationale exceptionnelle pourrait être convoquée avant. Plusieurs syndicats ont aussi déjà demandé une entrevue au ministère du travail pour avoir des éclaircissements sur l'état des réflexions. Comme le dit un responsable syndical, ils craignent qu'au lieu d'ouvrir un vrai débat sur la valeur du SMIC, Mme Aubry ne soit en train de construire, seule, une « usine à gaz ».

Alain Beuve-Méry

M. Seillière veut prolonger son combat au niveau européen

GUERRE AUX 35 HEURES ! : tel pourrait être le mot d'ordre du patronat européen, selon le souhait du président du CNPF. Ernest-Antoine Seillière, qui recevait, mardi 3 février, à Paris, son homologue italien, le patron de la Confindustria, Giorgio Fossa, a annoncé son intention « *de multiplier les contacts* » pour sensibiliser ses pairs européens aux dangers de la réduction de la durée légale du travail.

Parce que le projet de loi réduisant à 35 heures la durée légale hebdomadaire du travail est en discussion à l'Assemblée nationale en France, parce qu'en Italie, afin d'obtenir le soutien de Refondation communiste, la composante la plus à gauche de sa majorité, le président du conseil, Romano Prodi, s'est engagé à faire aboutir le passage aux 35 heures, MM. Seillière et Fossa ont jeté les bases d'un front commun transalpin.

Tous deux ont ainsi souligné leur « *grave préoccupation* » devant la volonté de leurs gouvernements d'engager une « *diminution générale et uniforme* » de la durée du travail, qui « *ne peut qu'affaiblir la France et l'Italie dans la compétition mondiale* ». M. Seillière, qui s'était entretenu la veille avec l'un de ses homologues allemands, a annoncé son intention de se rendre auprès du Parlement européen et de la Commission de Bruxelles afin, a-t-il déclaré, que ces « *institutions soient bien au courant de la situation qui nous est faite* ».

La réduction « *autoritaire* » du temps de travail n'est pas « *susceptible de créer véritablement des emplois* », a répété le président du CNPF. « *Compte tenu des subventions importantes, il y aura peut-être des créations* », a-t-il reconnu, en affirmant qu'au total le solde sera négatif.

« CHEMIN ERRONÉ »

« *Il y aura également beaucoup de diminutions d'emplois par manque d'investissements, délocalisations, démotivation des jeunes entrepreneurs* », a-t-il certifié.

M. Fossa a invité les pouvoirs publics italiens à « *faire un pas en arrière* » plutôt que de suivre « *le chemin erroné* » des 35 heures.

Le « patron des patrons » italien en a profité pour décrire en creux sa stratégie face au projet de son gouvernement. Estimant que c'est le dialogue social qui est en jeu, il a souligné que « *les syndicats et le patronat italien peuvent être des alliés sur ce terrain et faire un bout de chemin ensemble* ».

Quêter un soutien du côté syndical n'est pas, en revanche, une démarche que le CNPF a entreprise. M. Seillière, qui s'attend à « *l'adoption prochaine d'une loi sur les 35 heures* », estime que « *les données politiques ne* [lui] *laissent aucun espoir quant à une transformation majeure du texte au Palais-Bourbon* ». Il a rappelé que le CNPF avait souhaité la suppression de l'article premier du projet, affichant une date-butoir, et que, pour le reste, il n'a pas « *à se mêler des modifications sur un texte pour lequel*, a-t-il dit, *nous sommes condamnés au rôle de spectateurs* ».

Interrogé sur la décision de l'Association française des banques (AFB) de dénoncer la convention collective, il a estimé que cette initiative « *n'est pas imprévue* » dans la mesure où elle traduit, selon lui, « *les premières réactions* » aux 35 heures. M. Seillière a rappelé que le CNPF « *a toujours dit que si, par malheur, notre pays subissait l'obligation de réduire la durée du travail à 35 heures, chaque entreprise, chaque métier déterminerait sa façon de réagir* ».

REVOIR LES ACCORDS EXISTANTS

Au CNPF on confirme que plusieurs branches vont être confrontées à la nécessité de toiletter ou de dépoussiérer les accords existants. Dans un entretien au *Monde* du 20 janvier, le président de la commission sociale, Georges Jollès, avait d'ailleurs averti : « *Si, par malheur, cette loi devait être votée, nombre de branches seraient conduites à s'interroger sur le contenu de leurs conventions collectives.* » L'Union des industries textile (UIT), dont M. Jollès est le président, examine la question.

Caroline Monnot

L'UIMM et le mouvement des chômeurs

Dans le numéro de février de son bulletin mensuel, *Actualité*, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), principale fédération professionnelle du CNPF, analyse le récent conflit des chômeurs en estimant que « *la détresse des vrais chômeurs est, à l'évidence, pour le moins exploitée, sinon manipulée* », notamment par des syndicats (la CGT, le Groupe des Dix, la FSU sont cités) et par le PCF.

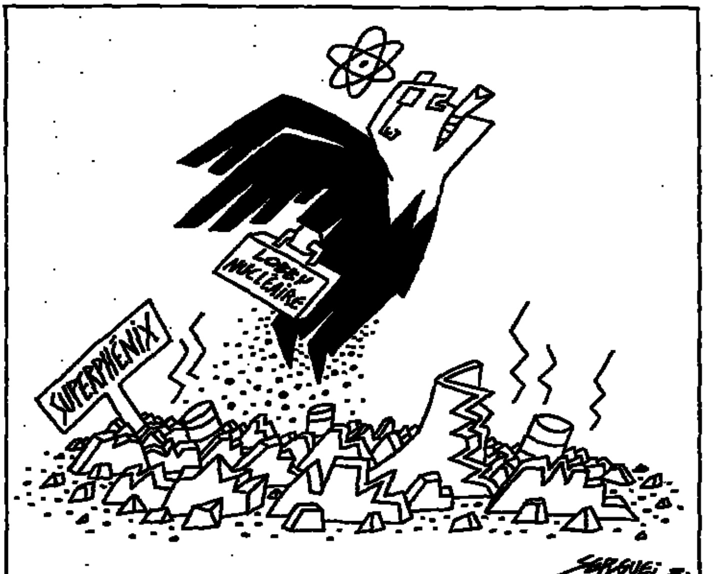
Evoquant les associations AC !, MNCP et APEIS, l'UIMM juge que « *leur irruption marque un tournant dans la vie sociale* ». Elle décrit en termes alarmistes des « *associations très infiltrées par la LCR* », indique que « *les policiers ont pu identifier des agitateurs vus à l'église Saint-Bernard* », assure que ces collectifs, appuyés « *par la nébuleuse des associations de lutte contre l'exclusion* », le sont aussi « *par une émanation d'Action directe* ». L'UIMM préconise une « *remise à plat des minima sociaux* » pour « *les rendre incitatifs au travail* ».

Le PC critique la fermeture de Superphénix et la CGT veut s'y opposer « physiquement »

Les défenseurs de la filière nucléaire continuent à faire pression sur Lionel Jospin

La décision de Lionel Jospin de fermer définitivement Superphénix a entraîné de vives réactions du PC et de la CGT. *Les défenseurs de la filière nucléaire ne désespèrent pas de faire revenir le premier ministre sur ce choix, d'ici la signature du décret à l'automne. Ils s'appuient sur des demandes de nombreux députés, notamment socialistes, d'un débat parlementaire sur la politique énergétique.*

AU LENDEMAIN du conseil interministériel qui a consacré, lundi 2 février, la fermeture définitive du surgénérateur Superphénix installé à Creys-Malville (Isère), les réactions des partisans de l'industrie nucléaire oscillent entre résignation et « jusqu'au-boutisme ». Outre l'abandon de la centrale, le gouvernement a prévu le redémarrage dès cette année, et jusqu'en 2004, de son prédécesseur Phénix, une dotation de 500 millions de francs aux énergies renouvelables à partir de 1999, la création d'une autorité indépendante chargée du nucléaire. Il a en revanche repoussé après les élections régionales de mars le choix de l'implantation des laboratoires souterrains d'études de l'enfouissement des déchets radioactifs (*Le Monde* du 4 février).



« NOUS SOMMES K.O. »

C'est bien sûr la fermeture de Creys-Malville qui cristallise le mécontentement. Les plus virulents se préparent sur le terrain à bloquer les opérations. Denis Cohen, secrétaire général de la fédération de l'énergie de la CGT, a lancé un avertissement solennel : *« Nous nous opposerons par tous les moyens, y compris physiquement au démantèlement de la centrale ».* Le syndicat craint, à terme, la remise en cause de la filière et demande la tenue d'un débat parlementaire.

Plus fatalistes, les industriels de la filière nucléaire font mine de s'incliner devant la décision gouvernementale. Au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), à la Cogema, chargée du retraitement des combustibles, chez Framatome, le fabricant de chaudières nucléaires, comme à EDF, on se refuse à tout commentaire. Cependant, dans ce milieu, certains estiment que tant que le décret de fermeture de la centrale – attendu pour le second semestre 1998 – n'est pas signé, il reste un espoir. Mais, reconnaît un des lobbyistes du nucléaire, *« Nous sommes K.O. Nous ne voyons pas, pour l'instant, sur quels relais politiques s'appuyer pour avoir gain de cause ».*

Au Parlement, Christian Bataille, député (PS) du Nord et auteur de nombreux rapports sur l'industrie nucléaire, est *« satisfait de voir tout risque d'une dérive forte antinucléaire écartée ».* Il juge les décisions du comité interministériel *« équilibrées »*, même si la condamnation de Superphénix lui paraît *« un peu hâtive »* et estime que les conditions de sûreté du réacteur Phénix sont *« à étudier ».* Les expériences d'incinération de déchets prévues avec Superphénix devraient se poursuivre avec Phénix. Certains remarquent cependant que ces expériences ne mettraient en jeu que de faibles quantités de déchets (quelques dizaines de grammes) là où la centrale de Creys-Malville devait en brûler des kilos. M. Bataille souhaite un dialogue entre gouvernement et Parlement sur l'ensemble du cycle nucléaire. Il traduit ainsi les sentiments différents au sein de son parti. Protestant contre l'absence d'un tel débat parlementaire, la Gauche socialiste a ainsi voté contre le communiqué du bureau national du Parti socialiste intitulé *« Oui à la transparence, non au tout nucléaire ».*

En revanche, Robert Hue a rappelé l'attachement de son parti à cette forme d'énergie. Il a déclaré, mardi : *« En toute clarté, le Parti communiste est contre la fermeture de Superphénix ».* Il a donc *« regretté que la décision de la commission interministérielle ait pu se prendre alors qu'une question aussi décisive pour l'avenir énergétique de la France nécessite un débat national ».*

« MARCHANDAGE ÉLECTORAL »

Pierre Micaux, député UDF de l'Aube, s'est interrogé sur le redémarrage de Phénix, *« surgénérateur vieillot ». « D'évidence,* dit-il, *il y a eu marchandage électoral ».* Son collègue de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques Claude Birraux, député (RPR) de Haute-Savoie, a estimé que pour Superphénix, *« on aurait pu trouver un accord après l'utilisation du combustible existant ».* Quant à la remise en route de Phénix, M. Birraux serait curieux de voir publier l'avis du directeur de la sûreté, *« pour voir si on lui a forcé la main ».* Le report du choix des laboratoires souterrains d'enfouissement des déchets radioactifs après les régionales lui paraît regrettable. *« On empoisonne le débat avec la question de la réversibilité,* assure-t-il. *Ces laboratoires ne contiendront pas de déchets ».*

Sur la transparence de l'industrie nucléaire, dont le gouvernement a voulu faire le point d'inflexion de sa politique énergétique, en annonçant une loi créant une autorité indépendante, M. Birraux est sceptique et reste persuadé que chez les « pro » comme chez les anti-nucléaires, *« une autorité indépendante, c'est avant tout celle qui est d'accord avec vous ».* Le premier ministre a confié à Jean-Yves Le Déault, député (PS) de Meurthe-et-Moselle, le soin de préparer ce texte législatif.

Dominique Gallois et Hervé Morin

Indifférence à Marcoule

L'annonce du redémarrage de Phénix a été accueillie avec une relative indifférence dans le Gard. Mis en service en 1973, le surgénérateur fait partie du paysage. *« La plupart des gens ne savent même pas qu'il est à l'arrêt depuis trois ans »*, confie un élu local. Durant sa mise en sommeil, les quelque deux cent cinquante salariés qu'emploie l'ancêtre de Superphénix ont été affectés à des tâches de maintenance. Son redémarrage ne se traduira par aucune embauche supplémentaire.

Dans le Gard rhodanien, les élus sont beaucoup plus préoccupés par la reconversion du site de Marcoule, qui emploie plus de trois mille personnes, après la fermeture d'un centre travaillant pour l'atome militaire. Les viticulteurs sont, eux, inquiets devant le projet de laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires ultimes qu'ils jugent néfastes pour l'image de leurs côtes-du-rhône. – *(Corresp.)*

M. Strauss-Kahn lance la campagne socialiste en Ile-de-France

Le Conseil constitutionnel provoque un embarras

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a choisi les transports pour lancer la campagne de la gauche en Ile-de-France. A la gare de Sarcelles (Val-d'Oise), dont il fut le maire de 1995 jusqu'à son entrée au gouvernement, il a formulé en direction de quelques usagers du RER parvenus à franchir une haie de micros et de caméras, des propositions telles qu'une *« tarification sociale »* pour les personnes les plus démunies, ou la multiplication d'emplois-jeunes pour assurer la sécurité dans les rames.

Le chef de file de la gauche régionale a été presque étonné d'être interpellé sur son choix entre Bercy et la région, en cas de victoire de la gauche. *« Si c'est moi qui suis finalement président, je ne serai pas ministre. Si je reste ministre, c'est que je ne serai pas président »*, a-t-il répondu, répétant que cette question n'est pas un vrai problème quand on fait une... *« campagne collective ».*

Autre question, apparemment spontanée, d'un usager de la ligne D du RER : les « affaires » en Ile-de-France. *« Le meilleur moyen d'en finir, c'est de prendre un peu d'air en changeant les équipes en place depuis vingt ans »*, a répondu M. Strauss-Kahn.

LA QUESTION DES INVALIDATIONS

A Paris, les socialistes ne cachaient pas leur intention d'exploiter le thème des affaires. Mais la récente mise en cause de Roland Dumas dans l'affaire Elf, du temps où il était ministre des affaires étrangères, brouille ce jeu. *« Autant que je sache, M. Dumas n'était pas élu au conseil régional d'Ile-de-France »*, a rétorqué M. Strauss-Kahn.

Il n'empêche ! A droite comme à gauche, les spéculations vont bon train sur les suites données aux perquisitions effectuées chez le président du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 28 janvier). La validité de l'élection de Laurent Dominati (UDF-DL) dans la 1re circonscription de Paris, examinée le 29 janvier, n'a pas été tranchée, M. Dumas s'étant interdit de siéger, pour des *« raisons personnelles »* (*Le Monde* du 31 janvier). M. Dominati, dont l'invalidation était donnée comme très probable, ne cache pas son intention d'exploiter le risque de discrédit dont pourrait souffrir le Conseil constitutionnel, en raison des ennuis de son président. S'il était désormais invalidé, ce serait selon lui, forcément pour des raisons politiques...

L'autre décision très attendue concerne la validité de l'élection de Jean Tiberi (RPR), maire de Paris, dans la 2e circonscription. Lyne Cohen-Solal (PS), auteur de recours, se montre perplexe sur la coïncidence entre la mise en cause de M. Dumas et l'imminence de ce jugement. *« Ça ne nous empêchera pas de parler des affaires... Balladur, Tiberi et Giraud, c'est la même chose »*, déclare la candidate aux régionales, qui, mardi 3 février, a perdu une bataille devant le tribunal d'instance du 5e arrondissement. Celui-ci a déclaré irrecevable, pour des raisons de délais, l'action engagée par quatre électeurs contre la sincérité des listes électorales de l'arrondissement, dont M. Tiberi fut maire jusqu'en 1995. La validité de ces listes était une des questions soumises au Conseil constitutionnel, dont la réponse, quelle qu'elle soit, sera interprétée à la lumière de l'affaiblissement de son président.

Pascale Sauvage

La professionnalisation de l'armée « se déroule bien », pour M. Chirac

A L'OCCASION d'une rapide visite de la base aérienne de Cognac, en Charente, mardi 3 février, Jacques Chirac s'est félicité de ce que la professionnalisation de l'armée *« se déroule bien jusqu'ici ».* Dans une brève allocution, le président de la République, qui était accompagné par Alain Richard, ministre de la défense, a exprimé sa *« confiance dans l'aptitude de notre pays à avoir demain, c'est-à-dire dans les prochaines années, une armée à la fois compétente, motivée, bien équipée et apte à assumer les missions qui sont les siennes, c'est-à-dire la défense de notre pays, mais aussi de nos intérêts dans le monde et le maintien de la place politique de la France dans ce monde de demain ».*

DÉPÊCHES

■ **MITTERRAND : l'ancien premier ministre Michel Rocard** a expliqué, mardi 3 février, sur LCI, qu'il ne retirait rien à ses propos jugeant *« un peu à la limite »* certains membres de l'entourage de François Mitterrand (*Le Monde* du 4 février). *« Je confirme tout ce que j'ai dit, je n'ai pas besoin d'en rajouter (...) J'ai dit ce que tout le monde sait »*, a-t-il indiqué.

■ **UDF : François Léotard estime, dans un entretien au *Figaro*** du 4 février, que l'hypothèse d'une grande formation unique de l'opposition *« mérite réflexion »* à certaines conditions. Le président de l'UDF ajoute qu'*« une bonne alliance entre deux formations »* est *« peut-être meilleure pour représenter la diversité des Français ».*

Allocation de naissance : M. Beaumont « n'imite personne »

***SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**, dans le Val-de-Marne, n'est pas Vitrolles. Son maire, Jean-Louis Beaumont (UDF-PPDF), n'est pas Bruno Mégret.* D'ailleurs, rien n'énerve plus ce médecin, célèbre *pour son opposition résolue à l'avortement et ses positions* résolument conservatrices, que de se voir *accusé de singer le* Front national. *« Notre allocation de première naissance existe depuis 1988,* souligne-t-il. *Nous n'imitons personne. »*

Voilà dix ans, en effet, que le bureau d'aide social *de la ville distribue une prime de 3 000 francs* à la naissance d'un premier enfant. Pour en bénéficier, il *suffit aux parents de se rendre à la mairie dans les* trois mois qui suivent l'heureux événement. La *somme leur est alors versée, à condition toutefois* qu'ils remplissent quelques conditions : être mariés, *résider sur la commune depuis plus de six mois et* être tous deux inscrits sur les listes électorales de *Saint-Maur.*

Cette dernière exigence écarte, de fait, tous les *couples étrangers non européens.* De même que les partenaires de mariages « mixtes », entre Français et *étranger. Discrimination ? M. Beaumont s'insurge : « Cette décision a été envoyée au contrôle de légalité. Elle a été visée par le préfet. »*

Il avance des explications financières et civiques : *« Notre ville a des moyens limités. Il faut bien choisir. Nous avons voulu récompenser les personnes qui, par leur inscription sur les listes, montrent au moins leur intérêt pour la vie de la commune. »* Les étrangers ont-ils le choix ? *« Les lois françaises sont ce qu'elles sont. J'ai dû refuser à un couple américain cette allocation, c'est comme ça. »*

M. Beaumont l'assure : sa mesure n'est ni discriminatoire ni même électoraliste. *« Depuis 1988, je ne m'en suis jamais vanté,* assure-t-il. *Je n'ai jamais utilisé cette allocation pendant une quelconque campagne électorale. Du reste, personne n'a jamais été choqué. Et voilà qu'aujourd'hui on veut mener une campagne contre moi en m'accusant de faire comme Mégret. Vraiment tout ça me dépasse. Encore une fois, croyez-moi : Vitrolles et Saint-Maur, ça n'a rien à voir. »*

M. MÉGRET NE DÉSARME PAS

Mardi 3 février, le préfet des Bouches-du-Rhône, Christian Proust, a déféré devant le tribunal administratif la délibération de la mairie de Vitrolles instituant l'*« allocation municipale de naissance »* réservée aux Européens. Il a réclamé un sursis à exécution.

Quelques heures auparavant, alors qu'il remettait la première allocation à la mère d'un enfant né le 3 janvier, M. Mégret déclarait : *« Si le préfet essaie de bloquer la mesure, nous entreprendrons une série d'initiatives pour contourner sa décision. »* En cas d'annulation par le tribunal administratif, précisait-il, *« nous reprendrions immédiatement une nouvelle délibération avec, comme critère d'octroi, l'inscription sur les listes électorales ».*

Nathaniel Herzberg

Mme Aubry prépare la réunion d'une conférence sur la famille

À L'AUTOMNE 1997, la mise sous condition de ressources des allocations familiales, décidée par la loi de financement de la Sécurité sociale, avait provoqué de vives réactions chez les associations familiales. Martine Aubry avait alors promis une *« remise à plat »* de la politique familiale. Mardi 3 février, le ministère de l'emploi et de la solidarité a annoncé l'installation de trois missions de réflexion, la désignation d'une députée chargée d'engager la concertation, et la tenue, dans la première quinzaine de juin, d'une conférence de la famille.

Pour préparer ce *« réexamen d'ensemble »*, la ministre a confié à trois personnalités un aspect particulier du dossier : Claude Thelot, inspecteur général de l'INSEE, choisi en accord avec Dominique Strauss-Kahn, analysera les aides financières (allocations et fiscalité) ; Michèle André, qui fut secrétaire d'Etat aux droits de la femme dans le gouvernement de Michel Rocard, mènera une réflexion sur les problèmes quotidiens rencontrés par les familles ; Irène Théry, sociologue de la famille à la Fondation nationale des sciences politiques, tentera d'évaluer leur évolution dans la société.

Le premier ministre va nommer Dominique Gillot, député (PS) du Val-d'Oise, parlementaire en mission auprès de Mme Aubry. Elle devra engager *« une concertation avec l'ensemble des acteurs de la politique familiale, notamment les associations familiales et les organisations syndicales et patronales, pour examiner les évolutions souhaitables ».* Mme Gillot fera *« des propositions au gouvernement »* afin de préparer la conférence de la famille.

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) a estimé que cette conférence *« pouvait permettre de revenir début 1999 sur la mise sous conditions de ressources des allocations familiales ».* A l'automne 1997, Mme Aubry avait laissé ouverte la possibilité de renoncer pour 1999, dans le cadre d'une réforme plus globale, à ce plafonnement des prestations. Mais, pour son entourage, le réexamen de la politique familiale ne doit pas se limiter aux seules allocations : *« L'ensemble des politiques qui contribuent à favoriser les projets familiaux (politique du logement, du temps de travail, de l'éducation) doivent être prises en compte »*, insiste-t-il.

PRÉCARITÉ La part des salariés à temps partiel dans la population active ne cesse de s'accroître : de 9 % en 1992, elle est passée à 17,4 % aujourd'hui, selon la dernière enquête emploi de l'Insee. ● L'IRRÉGULARITÉ des horaires de travail provoque de nombreuses difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment chez les bas salaires, employés principalement dans la grande distribution, la restauration ou les entreprises de nettoyage. ● DÉNONÇANT une *« logique de "corvéabilité" »* et une *« vie sociale et familiale démantelée »*, la chercheuse Nathalie Cattanéo explique que *« précarité et travail à temps partiel vont de plus en plus souvent de pair »*. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Béatrice Appay, sociologue, estime que les parents sont *« souvent mis sous pression et placés dans des situations inextricables »*.

Temps partiel et horaires variables déstabilisent des vies familiales

Concilier activité professionnelle et vie privée relève du casse-tête pour les bas salaires qui travaillent à horaires modulables. Les sociologues qui ont étudié le cas des caissières des hypermarchés dénoncent une « logique de "corvéabilité" » et « une vie sociale et familiale démantelée »

SES COLLÈGUES travaillent six jours par semaine. Convoquées par la direction après un mouvement de grève, elles ont toutes *« versé des larmes »* quand on leur a dit que c'était *« ça ou la porte »*. Après deux ans de déprime, et parce que son mari était gravement malade, Véronique, elle, a obtenu de ne plus travailler le samedi, en passant à temps partiel : cinq heures par jour, cinq jours par semaine, pour... 3 600 francs par mois. Aujourd'hui, ses livrets d'épargne sont épuisés et elle se demande comment elle va payer ses impôts locaux. *« Moi, je m'en suis sortie »*, dit-elle pourtant. L'essentiel, en effet, est sauf : le temps partiel lui permet désormais de s'occuper de sa fille âgée de huit ans.

Véronique, qui passe cinq heures par jour à peser des fruits et légumes à Monoprix, s'estime privilégiée : ses horaires sont fixes et, si elle avait aimé que ses vingt-cinq heures hebdomadaires soient réparties sur quatre jours au lieu de cinq, elle se dit plutôt bien lotie. Car la flexibilité, vue de sa caisse, se résume à une série de cas moins enviables les uns que les autres. Il y a ses collègues qui subissent des coupures de trois heures en milieu de journée alors qu'elles habitent en banlieue, celle qui s'est mise à boire (*« le mardi, on la fait venir pour deux heures »*), celles qui sont là tous les jours de semaine, y compris le samedi.

Deux ans après avoir connu cette situation, Véronique culpabilise encore. Si jamais sa fille prend du retard à l'école, inutile de chercher la raison ailleurs. Ce sera parce qu'*« il n'y avait personne pour lui montrer ce que font un et un »* quand elle avait entre trois et six ans, *« au moment où un enfant a besoin de sa mère »*. A l'époque, cinq jours sur sept, Véronique déposait l'enfant *« en vitesse »* à 7 h 30 à l'école maternelle, allait la rechercher à 18 heures. Le samedi, elle la *« donnait à une dame »*. Restait le dimanche pour les tâches domestiques. *« Vous vous rendez compte, faire son ménage le dimanche ! »*

CASSE-TÊTE

De la vie familiale, caissières et vendeuses parlent peu entre elles. D'ailleurs, elles ne discutent plus de grand-chose, puisque le morcellement des horaires a mis fin aux pauses d'une demi-heure en salle de repos. La famille reste pourtant une obsession constante lorsque le « temps choisi » l'est par l'employeur, et non par le salarié. Depuis que le temps de travail est devenu modulable, concilier vie professionnelle et vie privée relève du casse-tête pour les bas salaires qui font l'objet de contrats individuels, dans les secteurs comme la grande distribution, les cafés-restaurants, la restauration rapide ou les entreprises de nettoyage.

La part de salariés à temps partiel ne cesse de s'accroître : de 9 % en 1992, elle est passée à 17,4 % aujourd'hui, selon la dernière enquête emploi de l'Insee. Dans le même temps, la proportion de personnes ne se satisfaisant pas de ce temps partiel a elle aussi augmenté : en 1990, 37 % des salariés concernés souhaitaient travailler davantage ; en 1997, ils étaient 43,5 %. *« Sans être forcément synonymes, précarité et travail à temps partiel vont cependant de plus en plus souvent de pair »*, note Nathalie Cattanéo dans *Précarisation sociale, travail et santé*, un ouvrage collectif de l'Institut de recherche sur les sociétés contemporaines (Iresco).

La sociologue, qui a étudié le cas des caissières d'hypermarchés, parle de *« logique de* "corvéabilité" », de *« vie sociale et familiale démantelée »*. *« Toute vie en dehors du travail devient elle-même ingérable car complètement aléatoire »*, écrit-elle, puisque *« c'est l'instabilité, l'incertitude des rythmes de travail qui dominent, de manière à adapter les horaires du personnel aux fluctuations de l'activité »*. Nathalie Cattanéo évoque un *« fort sentiment d'insécurité et de culpabilité vis-à-vis des enfants »*. Selon elle, les célibataires se considèrent *« forcées de faire une croix sur leur projet de mise en couple »*.

Quand Jeanne Fagnani, chercheuse au CNRS, détachée à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), entend parler de *« démission des parents »*, d'enfants *« livrés à eux-mêmes »*, elle s'insurge : *« les pauvres parents, ils n'y sont pour rien, arrêtons de les culpabiliser ! Ce sont les employeurs qui sont coupables ! »* Et de citer le cas de cette caissière qui, au retour d'un congé parental, son troisième enfant ayant atteint l'âge de trois ans, s'est vu imposer de commencer tous les matins à 7 heures. *« Evidemment, elle rentre chez elle à 14 h 30, mais, habitant en lointaine banlieue, elle doit partir à 5 h 45 ! Elle n'a pas eu le choix... C'était ça ou le chômage. »*

ABSENCE DE DIALOGUES

Mme Fagnani vient de rendre à la Commission européenne une étude intitulée « La flexibilité dans l'emploi : un moyen de concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale ou une nouvelle forme de précarité ? » Elle a choisi pour terrain d'observation la grande distribution, pionnière dans le domaine de la flexibilité, et objet, à ce titre, de recherches sur les conditions de travail des salariés. Or, si les conditions de travail sont régulièrement auscultées, leur impact sur la vie familiale ne l'est pratiquement pas, alors qu'il est loin d'être négligeable en termes de coût social. Des chercheurs travaillent sur le sujet, dans le cadre d'un programme de la mission de recherche du ministère de l'emploi et de la solidarité (MIRE) intitulé « Précarités, trajectoires et projets de vie », mais leurs travaux n'aboutiront que fin 1998.

Absence de dialogue entre sociologues du travail et sociologues de la famille, division du travail entre institutions qui s'occupent de l'emploi et institutions qui s'occupent de la politique familiale, omniprésence de la question du chômage dans les centrales syndicales... il est clair que la flexibilité de l'emploi n'est pas analysée en termes de répercussions familiales. L'Union nationale des associations familiales (UNAF) commence à s'intéresser à la question. *« Malgré nos supplications, nous n'avons pas participé à la conférence emploi »*, déplore Monique Sassier, sous-directrice à l'UNAF. Pour Mme Sassier, *« la flexibilité est une vraie demande des familles, le temps libre est une vraie conquête, mais il est aussi créateur de précarité pour les enfants de familles en difficulté »*.

« Il y a une préoccupation qu'on voit monter chez nos partenaires associatifs, syndicaux, mais ce n'est pas le premier de leurs soucis », note pour sa part Pierre Strobel, responsable du service recherches de la CNAF – laquelle *« est en train d'essayer d'investir la question de l'emploi »*. Dans son étude, Jeanne Fagnani s'interroge sur la nécessité d'adapter les principaux dispositifs de la politique familiale à ces nouvelles formes d'emploi. *« Ne doit-elle pas élargir son champ d'intervention et intervenir plus activement dans la sphère professionnelle pour limiter les excès – déjà amplement dénoncés – de la flexibilité ? »*, demande la chercheuse.

M.-P. S.

Béatrice Appay, sociologue, chercheur au CNRS

« Les parents sont placés dans des situations inextricables »

« Travailleurs sociaux, élus, magistrats, parlent de plus en plus d'une « démission des parents », en les accusant de laisser les enfants livrés à eux-mêmes. L'expression vous semble-t-elle adéquate ?

– Pas du tout, parce que le terme « démission » désigne les parents comme coupables, alors qu'ils sont souvent mis sous pression, placés dans des situations inextricables. Il y a une externalisation des responsabilités. Si on prend le cas des femmes, dont j'étudie la trajectoire, qui sont caissières, souvent elles prennent la décision de passer à temps partiel parce qu'elles n'en peuvent plus et parce qu'elles pensent qu'elles pourront mieux s'occuper de leurs enfants.

» Dans la réalité, il leur devient très difficile de concilier vie professionnelle et vie familiale, leur emploi du temps devient imprévisible. Normalement, il leur est donné une semaine à l'avance – ce qui n'est rien lorsqu'il faut faire garder des enfants –, mais cette règle n'est même pas respectée. Souvent, les horaires sont fournis le samedi pour le lundi, et ils changent dans la semaine en fonction des absences des collègues.

– Les syndicats ne poussent-ils pas à une application de la législation ?

– Les syndicats sont très peu représentés dans la grande distribution. Et comment voulez-vous que ces femmes aient des activités collectives, avec des emplois du temps imprévisibles ?

– Quelles sont les branches où se développe cette précarisation du travail et, donc, de la vie familiale ?

– Dans l'ouvrage collectif *La Précarisation sociale, travail et santé*, publié récemment par l'Iresco, nous montrons que la précarisation se développe dans toutes les branches d'activité. C'est le cas dans les secteurs où la production change en fonction du volume de clientèle, et où les horaires sont nécessairement décalés, comme la restauration rapide, le nettoyage. Les employeurs exercent un maximum de pressions sur leurs salariés pour qu'ils passent à temps partiel, afin de bénéficier de la législation spécifique au temps partiel, qui permet de changer les horaires avec un délai de prévenance de sept jours – lorsque la loi est appliquée, ce qui n'est pas toujours le cas, faute de moyens. La pression en faveur du développement de la *« souplesse »* est très forte.

– Hormis la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale, quelles sont les conséquences sociales de cette souplesse ?

– On ne réfléchit pas assez à son coût social. Les personnes soumises à une grande flexibilité ont plus de problèmes de santé que les autres. La précarisation s'accompagne d'une intensification du travail, les temps de repos sont éliminés. Or il existe des troubles liés à l'intensification du travail. Il y a actuellement deux discours concernant la précarisation du travail des femmes : c'est soit *« faites les revenir à la maison »*, ce qu'elles ne veulent pas, soit *« les enfants perdent leurs repères »*, ce qui n'est pas nécessairement le cas – on assiste aussi, dans notre enquête, à une forte responsabilisation des enfants.

» Il y a d'autres discours possibles, notamment sur les nouvelles solidarités qui se construisent. Je vois des gens qui se décarcassent pour faire face à leurs responsabilités. Dans notre enquête, pour éviter le misérabilisme ambiant, nous voulons faire apparaître combien ces personnes soumises à la flexibilisation sont résistantes, individuellement ou familialement. Au prix, il est vrai, de grandes souffrances. »

Propos recueillis par Marie-Pierre Subtil

Le développement spectaculaire du « travail flexible »

FLEXIBILITÉ. Si Gustave Flaubert avait introduit ce terme dans son *Dictionnaire des idées reçues*, nul doute qu'il aurait accompagné sa définition d'un avertissement : *« N'utiliser ce terme qu'après avoir pris soin d'indiquer que c'est à contre-cœur qu'on l'emploie. »* Très rares sont en effet les hommes politiques ou les chefs d'entreprise qui y recourent sans prendre leurs distances. Et les syndicalistes ne l'emploient que pour dénoncer ce qu'il recouvre : le déclin du contrat à durée indéterminée, à temps plein, aux horaires réguliers, et la multiplication de contrats précaires (travail temporaire, contrats à durée déterminée), à temps partiel, ou aux horaires irréguliers.

Même si le contrat à durée indéterminée continue de concerner environ 90 % des actifs, 10 % des salariés du secteur privé sont aujourd'hui employés dans une forme temporaire d'emploi (intérim, apprentissage, emplois saisonniers...). Le développement du temps partiel et des horaires irréguliers est spectaculaire. Selon le bilan remis aux partenaires sociaux avant la conférence du 10 octobre 1997 sur l'emploi, les horaires fixes *« concernaient 52 % des salariés en 1991, contre 65 % en 1978 »* et *« la semaine de travail flexible va souvent de pair avec des horaires journaliers également flexibles. En même temps que la durée hebdomadaire devient plus souple, elle se répartit sur un plus grand nombre de jours dans la semaine »*.

Souhaité par les entreprises et par un certain nombre de salariés, le développement du temps partiel a été puissamment aidé par le législateur. La loi quinquennale sur l'emploi de 1993 a non seulement diminué les cotisations des employeurs pour les embauches à temps partiel ou les transformations de contrats à temps plein en contrat à temps partiel, mais elle a aussi permis aux entreprises d'établir des contrats de travail à temps partiel calculé sur l'année, alors que, jusqu'alors, le contrat de travail intermittent était très strictement défini. *« Le travail à temps partiel annualisé peut s'appliquer à tout type d'emploi »*, y compris à durée déterminée, constate la juriste Françoise Favennec, dans son ouvrage sur *Le Travail à temps partiel* (éd. Litec, 1997).

QUELQUES GARDE-FOUS

Le résultat de ces différentes mesures ne s'est pas fait attendre. Le temps partiel, qui était en quasi-stagnation et concernait environ 12 % des actifs en 1992, progresse désormais d'un point par an et concerne aujourd'hui 17,4 % de la population active. L'employeur ne peut pas obliger un salarié travaillant à temps plein à passer à temps partiel et le refus du salarié ne constitue *« ni une faute ni un motif de licenciement »*. De même, un contrat de travail à temps partiel doit comporter les heures de travail du salarié. Une modification de ces horaires sera considérée comme une modification substantielle du contrat de travail.

Néanmoins, dans le cas du temps partiel annualisé, *« la seule exigence est que le nombre d'heures et leur distribution soient prévus par contrat et connus des intéressés »*, note Françoise Favennec. Si les périodes d'activité et la répartition de la durée du travail ne peuvent pas être programmées en raison de la nature de l'activité, *« l'employeur n'est tenu que de prévoir une durée annuelle dans le contrat et de fixer une période dite d'appel (durant laquelle il pourra faire appel au salarié) au sein de laquelle il pourra solliciter le salarié avec un délai de prévenance d'au moins sept jours »*.

On ignore combien de salariés travaillent aujourd'hui avec un temps partiel annualisé. Pour éviter les abus, certaines conventions collectives de branche (métallurgie, eaux, boissons sans alcool et bières) ont dressé quelques garde-fous. Le projet de loi sur les trente-cinq heures comporte plusieurs dispositions importantes sur le temps partiel. Les aides de l'Etat ne seront plus accordées si l'horaire hebdomadaire de travail n'atteint pas dix-huit heures (contre seize heures jusqu'à présent). Les contrats à temps partiel annualisé ne bénéficieront plus des aides, sauf s'il s'agit de temps partiel choisi (temps partiel scolaire, par exemple). Enfin, les entreprises ne pourront imposer des pauses de plus de deux heures en cours de journée que si un accord de branche le prévoit explicitement. En revanche, ces accords de branche pourront porter le volume d'heures complémentaires à un tiers, contre 10 % actuellement.

Frédéric Lemaître

Les couples non cohabitants ne le restent pas longtemps

LA FAMILLE n'en finit pas de se transformer. Après l'apparition dans les années 70 de l'union libre, des sociologues ont noté l'apparition d'un nouveau type de couple : une union sans cohabitation permanente, dans laquelle les deux partenaires conservent deux domiciles distincts, quitte à en partager un préférentiellement.

Ce non-partage d'un même domicile s'est répandu à partir de la moitié des années 80. Une première enquête menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 1986 auprès des personnes âgées de moins de quarante-cinq ans indiquait que 2 % des couples mariés et 7 % des couples non mariés conservaient deux domiciles. A l'époque, la majorité des couples interrogés indiquaient que des contraintes extérieures les avaient conduits à adopter ce mode de vie. C'est essentiellement parce qu'ils n'avaient pu trouver deux emplois dans la même ville que les conjoints ne vivaient pas ensemble.

Huit ans plus tard, l'Ined s'est à nouveau penché sur ces couples non cohabitants, afin de déterminer s'il s'agissait d'un réel phénomène de société, comme l'avait été l'union libre, où s'il demeurait marginal. Il apparaît que la proportion de couples qui ne vivent pas ensemble n'a pas varié depuis 1986. Les doubles domiciles restent plus fréquents chez les couples non mariés (8 %) que chez les mariés (1 %). Une situation *« exceptionnelle »*, conclut Catherine Villeneuve-Gokalp, qui a mené cette étude dont les conclusions viennent d'être publiées dans le numéro 5 de la revue *Population*.

L'enquête fait en outre apparaître que la double résidence est une forme de vie conjugale relativement fréquente en début d'union, mais peu durable. 16 % des couples n'habitent pas ensemble en permanence au début de leur « vie commune ». Durant cette période, un tiers d'entre eux indiquent que cette séparation est imposée par des contraintes familiales ou professionnelles. Les non-cohabitants ne sont donc pas seulement des « nantis » dont les revenus importants leur permettent de conserver deux domiciles.

« Peu de couples résistent à une séparation résidentielle durable », indique l'Ined. Cinq ans après le début de leur union, seuls 12 % des couples sont unis et vivent dans deux domiciles séparés. Les autres se sont installés ensemble dans un logement commun (74 %) ou ont rompu sans même avoir cohabité (14 %). Pour les couples qui « finissent » par vivre ensemble, la durée de non-cohabitation est très courte : en moyenne huit mois. Ceux qui ont toujours deux adresses puis ont rompu sont restés ensemble un an et demi.

Selon Catherine Villeneuve-Gokalp, la non-cohabitation présente tout de même quelques similitudes avec l'union libre. *« La conjugalité à distance précéderait la cohabitation, comme la cohabitation a précédé le mariage dans les années 70. »* Elle se diffuse parmi les mêmes groupes sociaux : ceux qui se remettent en couple après une rupture, les jeunes dont les parents sont séparés, les étudiants, les femmes cadres et les professions intermédiaires.

Michèle Aulagnon

Trois agriculteurs opposés au maïs transgénique comparaissent devant le tribunal d'Agen

Ils avaient saccagé des locaux du semencier suisse Novartis

Membres de la Confédération paysanne, trois agriculteurs d'Aveyron et de Lozère comparaissaient, mardi 3 février, devant le tribunal d'Agen. Il leur est reproché d'avoir détruit des sacs de maïs transgénique entreposés dans des bâtiments du semencier Novartis. L'innocuité pour la santé et l'environnement de ce maïs génétiquement modifié n'est pas établie, ont rétorqué les témoins présentés par la défense.

AGEN
de notre envoyée spéciale

De qui était-ce le procès, mardi 3 février, devant le tribunal correctionnel d'Agen ? Avant tout, de trois éleveurs d'Aveyron et de Lozère, José Bové, René Riesel et Francis Roux, membres de la Confédération paysanne, appelés à comparaître pour avoir *« volontairement détruit, dégradé ou détérioré des sacs de maïs transgénique »*. Mais ce procès fut aussi celui des organismes génétiquement modifiés (OGM), de l'agriculture productiviste, voire du *« grand capital »*.

PROCÈS

*Le 8 janvier dernier, les trois syn*dicalistes agricoles pénétraient par effraction dans les bâtiments du semencier suisse Novartis, à Nerac (Lot-et-Garonne), où est entreposée la seule réserve en France de maïs transgénique. Après avoir éventré plusieurs sacs de semences, ils ont abondamment arrosé les grains à la lance d'incendie, les rendant impropres à la commercialisation.

Ils entendaient ainsi protester contre la décision du gouvernement, prise en novembre dernier, d'autoriser la mise en culture du maïs Bt de Novartis (*Le Monde* du 28 novembre 1997). Les dégâts, estimés à plusieurs millions de francs, ont conduit l'entreprise à se constituer partie civile. La CFDT de Lot-et-Garonne a fait de même, plusieurs ouvriers de l'usine de Nerac ayant été *« bousculés »* lors de l'opération commando. Au-delà des faits reprochés aux trois prévenus, l'audience fut surtout l'occasion, pour les témoins de la défense, d'exposer les craintes que leur inspire ce maïs Bt, seule plante transgénique à avoir obtenu en France (et pour la première fois en Europe) une autorisation de mise en culture.

Constatant que les scientifiques *« ne sont pas d'accord entre eux sur la gravité de ces risques »*, le biologiste Gilles-Eric Séralini, professeur à l'université de Gand, a affirmé que *« l'innocuité à long terme des plantes transgéniques, tant pour l'environnement que pour la santé, ne repose actuellement sur aucune base sérieuse »*. Arnaud Apoteker, de l'association Greenpeace France, lui a fait écho en rappelant que *« les problèmes écologiques, en général, ne se manifestent qu'après plusieurs années »*. Il s'est notamment inquiété de la capacité du maïs transgénique à produire sa propre toxine contre la pyrale (principal insecte ravageur de cette culture), capacité qui pourrait, à la longue, favoriser l'apparition de populations d'insectes résistant à cette toxine naturelle, et ainsi amener à une utilisation accrue d'insecticides chimiques.

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Agriculteur et porte-parole national de la Confédération paysanne, François Dufour évoqua la crise de la « vache folle » comme un *« incident de parcours d'un modèle de développement productiviste »*, s'insurgeant avec force contre ce modèle, *« qui amène les agriculteurs à douter des produits qu'on leur fournit »*. Yves Manguy, porte-parole de la Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNDSF), a abondé dans le même sens : *« Cette volonté mercantile fait des agriculteurs les otages des semenciers, et la technologie des OGM ne fera qu'amplifier le phénomène. »*

Pour sa part, Marie-José Nicoli, présidente de l'Union fédérale des consommateurs (UFC-Que choisir ?), déclara : *« Si nous ne pouvons accepter les voies de fait employées, nous sommes néanmoins sensibles aux préoccupations de la Confédération paysanne qui ont motivé cette intervention »*. Elle en profita pour rappeler que l'UFC-Que Choisir ? exige *« un étiquetage précis, fiable et contrôlable de tous les produits de l'agroalimentaire »*. Notamment ceux contenant des OGM, en vertu du *« principe de précaution »*.

« Le principe de précaution ne doit pas devenir un principe de paralysie », a repris dans son réquisitoire le procureur de la République. Précisant que le maïs Bt était actuellement cultivé aux Etats-Unis sur plus de 3 millions d'hectares, il a rappelé que la décision du gouvernement français d'autoriser sa mise en culture représentait pour Novartis *« l'aboutissement d'un long et rigoureux processus d'évaluation »*. Contre René Riesel et José Bové, *« instigateurs »* des dommages causés sur le site de Nerac, il a requis neuf mois d'emprisonnement dont six assortis d'un sursis. Et contre Francis Roux, simple *« exécutant »*, quatre mois dont deux avec sursis. Le jugement *a été mis en délibéré jusqu'au 18 février.*

Catherine Vincent

Trois gènes pour un maïs

Le maïs Bt de Novartis contient dans son patrimoine trois gènes étrangers : un gène toxique pour la pyrale (principal insecte ravageur du maïs), *un gène de résistance à un herbicide à large spectre* (le glufosinate) et un gène de résistance à un antibiotique, l'ampicilline. En février 1997, le premier ministre, Alain Juppé, avait interdit la culture de cette céréale sur le territoire français. Au grand dam des semenciers et producteurs de maïs, puisque son importation et sa consommation, dans le même temps, restaient autorisées.

Neuf mois plus tard, le gouvernement de Lionel Jospin autorisait la culture du maïs Bt, l'estimant sans risque pour l'environnement et la santé. S'agissant du colza et de la betterave, dont les gènes *« greffés » peuvent se propager spontanément à des plantes apparentées*, la décision était contraire, le gouvernement jugeant que, *« dans l'état actuel des connaissances,* [ils] *ne présentent pas toutes les garanties requises »*.

Le procès de la décharge de Montchanin tourne court

CHALON-SUR-SAÔNE
de notre envoyé spécial

Les habitants de Montchanin, en Saône-et-Loire, attendaient depuis dix ans le procès qui s'est ouvert, mardi 3 février, devant le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône. *Depuis 1988, ils espéraient* que justice leur soit enfin rendue des nuisances qu'ils ont subies du fait de l'implantation en 1979, près du centre-ville, d'une décharge d'ordures ménagères et de déchets industriels sur leur commune.

Plus la décharge s'est développée, plus les Montchaninois en ont *manifesté le rejet ! Les odeurs pestilentielles qui en émanaient, les norias incessantes de camions li*vrant jour et nuit des tonnes de détritus, les affections physiques – céphalées, rhinites – attribuées à ce voisinage encombrant ont tôt fait d'éveiller leur méfiance. N'est-on pas allé jusqu'à dire que des fûts de dioxine y étaient enfouis ? Rumeur jamais vérifiée.

En octobre 1989, devant l'ampleur de la contestation, la décharge est supprimée par décret. En mars 1990, la municipalité de Montchanin se constitue partie civile contre les exploitants du site, Luc et Solange Laferrère. Elle a été *suivie, trois mois plus tard*, de 2 805 habitants regroupés au sein de l'Association de défense de l'environnement montchaninois (ADEM).

Seuls 576 d'entre eux ont maintenu leur constitution de partie civile. La longueur de l'instruction – sept ans – en a découragé plus d'un. *D'autres sont décédés* ou avaient déménagé et ont préféré tirer un trait sur ce passé. Mis en examen pour *« exploitation d'une installation classée sans autorisation »* et *« non-respect des règles d'exploitation »*, Luc Laferrère s'est présenté seul devant le tribunal. Son épouse, mise en examen pour *les mêmes chefs*, est gravement malade et n'a pu faire le déplacement.

A l'issue de l'instruction, le couple s'est vu reprocher d'avoir enfoui des détritus sur des parcelles non autorisées et d'avoir stocké des déchets industriels sur des emplacements réservés aux or*dures ménagères*. Le risque sanitaire, réel ou supposé, encouru par la population n'a pas été retenu.

DEMANDE DE REQUALIFICATION

A l'ouverture de l'audience, faisant un parallèle avec l'affaire du sang contaminé, *Me Philippe Pétillault*, avocat de l'ADEM, estime que le chef d'*« empoisonnement »* aurait pu être retenu contre les époux Laferrère, ou celui, moins fort, d'*« administration de substances nuisibles ou toxiques »*. C'est donc une requalification criminelle du dossier que tente d'obtenir le conseil des parties civiles.

« Il est en votre pouvoir de requalifier les faits et de renvoyer l'affaire devant la chambre d'accusation, soutient-il au tribunal. *Vous pouvez demander un complément d'information pour connaître enfin le caractère toxique, voire mortifère, de ce qui est entreposé à Montchanin, étudier l'évolution des pathologies et déterminer s'il y a un lien de causalité entre l'un et l'autre. »* Avocat de la municipalité de Montchanin, Me Michel Ledoux enfonce le clou : *« On reproche au prévenu un délit d'épicier, alors que nous sommes fondamentalement en face d'un problème de santé publique. »*

Dans son élan, Me Pétillault avait prévenu le tribunal, présidé par Françoise Rocault, qu'il quitterait le procès si sa demande n'était pas prise en compte. Après une courte suspension de séance, la présidente annonce que le tribunal n'est pas en mesure de se prononcer sur la demande de requalification avant la discussion et qu'il statuera à la fin des débats. *« Ce procès n'est plus le nôtre »*, lance alors Me Philippe Pétillault. Il se lève et prévient qu'il va déposer de nouvelles plaintes, avec constitution de partie civile auprès du *doyen des juges d'instruction*, du chef d'empoisonnement. Suivi de Me Michel Ledoux et de ses clients, il s'en va.

Tout à l'heure animés, les bancs du public sont vides désormais. Du côté des parties civiles, ne demeurent que deux avocats venus défendre les intérêts de trois habitants de Montchanin. L'examen des faits commence malgré tout, mais dans une atmosphère étrange où les contradicteurs du prévenu ne sont plus là pour donner leur version des faits, pour dire pourquoi la décharge a pourri leur vie.

Le procès semble perdre sa substance. *Initialement prévu* pour durer quatre jours, il devait se terminer dès mercredi, avec le réquisitoire du procureur de la République et les plaidoiries des avocats de la défense.

Acacio Pereira

Les notaires observent une remontée des ventes dans l'immobilier à Paris

LES VENTES de logements neufs et anciens ont augmenté de 3,8 % au cours du troisième trimestre 1997 à Paris et en petite couronne, selon la chambre des notaires de Paris. Sur les neuf premiers mois de 1997, les appartements neufs ont connu *« un réel engouement »*, avec une augmentation des ventes de près de 50 %.

La chambre des notaires de Paris estime que *« la chute des prix est enrayée »* et avance plusieurs raisons à ce revirement du marché : la baisse des taux d'intérêt, des formules de prêts immobiliers *« de plus en plus variées »* et certaines dispositions fiscales, encore en vigueur fin 1997, qui ont dopé le marché immobilier de l'ancien. A Paris, où le prix moyen des logements au mètre carré atteint 14 922 francs, la hausse des prix touche tous les arrondissements, sauf le 5e et le 20e.

DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : le comité central d'entreprise de la BNP a demandé** *l'évacuation des « sans-papiers de Saint-Bernard »* de l'immeuble situé au 32, rue du Faubourg-Poissonnière (Paris, 10e), occupé depuis le 12 septembre 1996. Dans un communiqué, les sans-papiers *« s'étonnent que des syndicalistes demandent leur expulsion »*. Le tribunal de grande instance de Paris devait rendre son jugement en référé mercredi 4 février.

■ **JUSTICE : quatre manifestants ont porté plainte** pour *« violences par agents de la force publique »*, lors d'une manifestation organisée, vendredi 30 janvier à Tours, contre la venue du « numéro deux » du Front national, Bruno Mégret. Selon les quatre plaignants, les manifestants ont été *« matraqués comme du bétail »* par les CRS.

■ **Une Chinoise détenue à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis** (Essonne) a comparu devant le tribunal correctionnel de Créteil (Val-de-Marne) trente heures après son accouchement. La présidente de la 17e chambre correctionnelle avait autorisé la jeune femme à rester à la maternité, mais elle a tout de même été conduite au tribunal. Après son malaise, elle a du être transportée au centre hospitalier de Créteil.

■ **UNIVERSITÉS : le nouveau président de Paris X-Nanterre, André Legrand**, élu lundi 2 février, a déclaré que le rattachement à l'université publique du Pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci, *« n'est pas d'actualité »*. *« Cela regarde d'abord le Conseil général* [des Hauts-de-Seine] *et l'Etat*, a précisé M. Legrand. *Pour l'instant, il n'y a que des déclarations générales d'intention de part et d'autre, mais aucune proposition précise. Or il faut un règlement d'ensemble. En attendant, je m'opposerai à tout débauchage individuel et à toute négociation partielle. »*

La polémique s'envenime entre Claude Allègre et les syndicats d'enseignants

Le SNES dénonce les « oukases » du ministre

A *QUELLE JAUGE* faut-il mesurer la grève du mardi 3 février, menée par les enseignants et les personnels du second degré ? 40 % de grévistes comme l'affirmait le ministère de l'éducation nationale en milieu de matinée, 32 % comme il l'assurait deux heures plus tard, ou 60 % comme s'en félicitait le SNES (syndicat national des enseignements du second degré), principale organisation à appeler à la grève ?

Selon les statistiques détaillées publiées par la rue de Grenelle, de forts taux de grévistes ont été constatés dans les académies les plus importantes : près de 40 % dans l'académie de Versailles qui compte 32 586 enseignants, 46 % dans celle de Créteil, 39 % dans celle d'Aix-Marseille, mais seulement 31,5 % pour Lyon. Trois autres académies ont dépassé 40 % de grévistes, Nice (47,5 %), Paris et Rouen. Strasbourg en revanche n'en comptait que 9,6 %.

Mais cette querelle statistique n'est que l'un des aspects des relations qui restent tendues entre le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, et la majorité des organisations syndicales du second degré. *« Cette grève n'a pas d'objet réel. Elle est fondée sur des rumeurs mensongères »*, a déclaré le ministre dans une interview accordée au *Parisien* du 4 février. *Claude Allègre y réaffirme qu'il* n'a pas l'intention de supprimer le bac, ni le Capes, ni de confier les recrutements des enseignants aux chefs d'établissement, comme le craignent le SNES ou le SNALC.

OBJECTIF : « RÉCONCILIER »

« J'ai, semble-t-il, la confiance de 60 % à 70 % des enseignants. (...) C'est plus important que les 30 % qui font grève », poursuit-il. *« Il faut réconcilier les enseignants et les parents. C'est l'un de mes objectifs essentiels »*, déclare également M. Allègre. Faisant allusion au rapport Bloch sur l'absentéisme (*Le Monde* du 30 janvier), le ministre admet que *« l'absentéisme propre aux enseignants est finalement faible »* et dû pour une part aux *« dysfonctionnements »* de l'administration.

« Bloqué » par rapport au budget de l'éducation, M. Allègre affirme qu'il faut *« travailler sur le qualitatif »*. *« Et là, certains syndicats comme la FEN et le SGEN-CFDT* [qui n'appelaient pas à la grève, ndlr], *comprennent et soutiennent ce que l'on fait »*, déclare-t-il. Comme la FSU le 5 janvier, la FEN devait être reçue par Lionel Jospin à Matignon, mercredi 4 février dans l'après-midi.

Le ministre de l'éducation nationale n'a donc esquissé aucun geste d'ouverture, alors que des manifestations à Nancy, Quimper, Rouen, Tours, Rennes, Caen, Bordeaux, Marseille ou Paris, rassemblaient plusieurs milliers d'enseignants et plusieurs centaines de lycéens. En dehors des slogans dirigés contre le ministre *« Allègre, une méthode qui tourne à l'aigre »* ou *« c'est toi qu'on va dégraisser »*, Monique Vuaillat, secrétaire générale du SNES, a dénoncé *« la caporalisation »* et les *« oukases »* du ministre.

Les revendications des enseignants tournaient autour du *« maintien des statuts nationaux et des diplômes nationaux »* pour FO, mais surtout des suppressions de postes et des moyens insuffisants pour faire face à des conditions d'enseignement dégradées. De son côté, l'UNEF-ID s'est déclarée *« scandalisée »* par la diminution de 1 525 postes mis aux concours de recrutement d'enseignants, dont le détail est paru au *Journal officiel* du 4 février. *« Le gouvernement portera la responsabilité devant les générations futures de la crise de recrutement qui se prépare »*, a affirmé le principal syndicat d'étudiants.

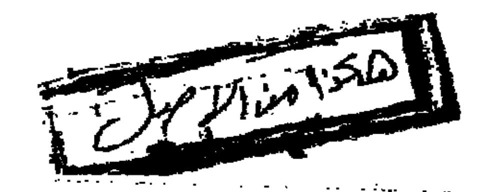
Au PS, Jean Glavany a souhaité lors du bureau national, mardi, que la direction du parti se fasse son interprète auprès de Claude Allègre pour lui signifier qu'il s'agissait d'une *« faute politique grave »* d'agresser sans cesse les enseignants. François Hollande lui a répondu que c'était *« déjà fait »*, tout en affirmant son soutien sur le fond aux idées prônées par le ministre de l'éducation nationale.

Béatrice Gurrey

M. Jospin conseille à M. Allègre de « rester adroit »

Recevant le Prix de « l'homme politique de l'année » pour 1997 décerné, mardi 3 février à Paris, par *Le Trombinoscope*, un annuaire professionnel du monde politique, Lionel Jospin a recommandé, avec humour, à Claude Allègre de *« rester adroit »*. Le premier ministre a donné ce conseil à son ministre de l'éducation nationale, qui venait lui-même de se voir remettre le Prix de la « révélation politique de l'année », au soir d'une grève des enseignants du secondaire largement dirigée contre lui.

Après avoir rappelé qu'ils avaient fait du militantisme, des études mais également du basket ensemble dans leur jeunesse, M. Jospin a relevé la petite taille du ministre, ajoutant : *« Il était très adroit à l'époque, il faut qu'il s'en rappelle, il faut rester adroit. surtout quand on est ministre de l'éducation nationale. »* Le premier ministre a souligné qu'il a avec M. Allègre *« une relation d'indépendance réciproque dans la confrontation des idées »*.



La situation du président Castagnède pèse lourdement sur les débats

Le malaise ne cesse de croître depuis la révélation de liens familiaux du magistrat avec des victimes. Ainsi la mémoire de Paulette et de Georgette Benaïm, de même que celle de leur mère, Nouna Elbaz, n'ont pas été évoquées à l'occasion de l'examen du convoi de décembre 1943

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Comment taire le malaise qui s'est amplifié ? Depuis que chacun connaît les liens de famille du président Jean-Louis Castagnède avec des victimes, dont la déportation et la complicité d'assassinat sont reprochés à Maurice Papon, rien ne tourne vraiment bien rond aux assises de Bordeaux. Jeudi 29 janvier, puis lundi 2 février, la justice et ses auxiliaires se sont réfugiés dans un silence pesant. Mardi 3, le non-dit devient assourdissant.

Le président Castagnède constate que la cour a terminé l'examen du convoi du 30 décembre 1943. Comme il est d'usage, le juge demande si des parties civiles souhaitent prendre la parole pour s'exprimer. Jusqu'à présent, sauf absence, il n'est pas une famille de victimes qui n'ait manqué ce moment d'émotion pour évoquer la mémoire des siens.

SECRET DE TARTUFFE

Mais voilà. C'est maintenant un secret de Polichinelle que, parmi ceux qui furent déportés en décembre 1943 puis assassinés à Auschwitz, Nouna Elbaz, quarante-huit ans, Paulette et Georgette Benaïm, treize et seize ans, sont respectivement la mère et les deux sœurs de la tante par alliance du président. C'est désormais un secret de Tartuffe que Micheline Castagnède, cousine germaine du juge, aurait eu la possibilité de se constituer partie civile pour ses deux tantes et ses grands-parents. Et ce n'est plus un secret que Jean-Louis Castagnède est apparenté lointainement avec Juliette Benzazon, partie civile pour les Benaïm, et bien présente au deuxième rang.

Alors, bien sûr, c'est probablement pure coïncidence si Me Michel Touzet indique que Mme Benzazon ne parlera pas cette fois pour le convoi de décembre, comme elle le fit, avec verve et chaleur, pour un précédent convoi, et qu'en revanche elle *« préférera s'exprimer à l'occasion* [de celui] *de mai 1944 »*. Quelques minutes avant la reprise, pourtant, Mme Benzazon confiait à une poignée de journalistes qu'elle s'apprêtait à témoigner, comme toutes les parties civiles qui, comptant des proches dans différents convois, sont déjà venues deux fois à la barre pour s'exprimer.

Personne n'évoque donc au procès de Maurice Papon la mémoire de Paulette et Georgette Benaïm ainsi que celle de leur mère Nouna. Point de souvenirs, point de photos pour ces trois victimes-là. Il faut se rendre à l'évidence : c'est une exception. A un cas près, et sauf absence des personnes mandatées, les seules victimes représentées par une partie civile dont la mémoire n'a pas été ainsi évoquée sont finalement des membres de la famille du président.

S'il s'agissait de souligner que les liens familiaux du magistrat posent problème et sont matière à traitement particulier, les avocats de la partie civile ne s'y seraient pas pris autrement. En fait, la question, posée par Serge et Arno Klarsfeld, demeure. D'autant que le juge aurait confié aux avocats que, ayant connu ces liens auparavant, il aurait demandé à être écarté des débats. Au sein du prétoire, il n'est donc plus qu'une sorte de consensus politique sur la question, pour préserver les apparences. Avec en prime, hors audience, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, qui s'immisce dans le débat en se faisant juge de l'impartialité du magistrat (*lire ci-dessous*).

Curieux procès que celui de Maurice Papon, qui voit ainsi les droits d'une partie civile potentielle – la cousine du président – en balance avec le maintien même du président. Etrange procès où un magistrat peut essuyer un outrage en se faisant traiter publiquement de menteur sans que le parquet général trouve matière à formuler ne serait-ce qu'un embryon de protestation – il l'a pourtant déjà fait maintes fois pour défendre les magistrats instructeurs attaqués. Singulier procès, enfin, qui voit la défense coller d'instinct au consensus et, s'inquiétant des conséquences qui lui semblent négatives à l'audience pour son client, s'interroge maintenant sur son choix. *« Il y a une fracture qui affectera la décision de la cour quel que soit son verdict »*, nuance maintenant, dans les couloirs, Me Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon.

Curieux procès. Que le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, s'approche de la barre, le président omet de prononcer l'intégralité de la formule du serment que le témoin doit prêter. Et justement cette question : *« Etes-vous parent ou allié des victimes ? »* Que le chef spirituel de la communauté juive trouve les mots justes pour rappeler à chacun – et à l'accusé – le sens des responsabilités, Me Arno Klarsfeld s'éclipse une dizaine de minutes sans prêter plus d'attention à la déposition...

Rien ne tourne vraiment rond. La veille, l'anesthésie était générale. Ce jour, plus personne ne songe à évoquer le rôle de l'Union générale des israélites de France (UGIF), pourtant inscrit au calendrier. Et dans un instant, un avocat appellera Maurice une partie civile qui se prénomme Moïse. On ne compte plus les lapsus concernant le prénom de l'accusé. Accommodant tous les patronymes, au hasard des énervements, on eut déjà droit, souvent, à Maurice Garat au lieu de Pierre, et même un jour à Maurice Varaut au lieu de Jean-Marc...

« RECONVERSION ? »

L'énervement, justement, gagne en intensité. Me Alain Lévy parle, Maurice Papon fouille dans ces dossiers. *« Vous pourriez peut-être écouter ! »*, lâche Me Lévy. En viendrait-on à l'incident ? *« Des incidents, il y en a suffisamment ainsi sans en rajouter »*, tranche le président.

Me Lévy, avocat de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), s'interroge sur le fait que la préfecture a été mise devant le fait accompli dans les convois de novembre et décembre 1943. *« Ne prépariez-vous pas votre reconversion, votre dossier pour la Libération, alors qu'on parlait déjà d'épuration ? » « Une conversion ? Je n'ai jamais douté de la victoire des Alliés dès 1940 »*, rétorque Maurice Papon (rumeurs dans la salle). Me Lévy poursuit : *« Etiez-vous mandatés pour participer à la déportation des juifs ? » « C'est insupportable d'entendre ça !* rétorque l'accusé. *Ce sont des méthodes fascistes que je connais déjà ! »* Le président intervient : *« Cette audience prend un tour qui ne me convient pas ! »*

L'AMITIÉ « QUI S'ÉRODE »

Puis Me Gérard Boulanger relève que, lorsque le préfet régional Sabatier a rendu compte des opérations de décembre au gouvernement de Vichy, il ne s'est plaint que des agissements des hommes du commissariat général aux questions juives et des Allemands, qui n'ont pas prévenu, mais non pas de la police, pourtant également concernée par l'escorte du convoi. *« Avec l'intendant de police et le préfet, je n'étais pas sous la table, ni derrière les rideaux »*, dit l'ancien secrétaire général, qui suggère que ces relations se sont distendues peu à peu avec le préfet régional. *« J'étais son bras droit, mais les circonstances ont fait que, de bras droit, je suis devenu le bras gauche. »*

« A quelle occasion ? », demande Me Zaoui, en quête d'éléments concrets. *« Je confesse d'emblée que c'est une réponse difficile. »* Et l'accusé de verser dans une réponse brumeuse sur l'amitié *« qui s'érode »* : *« On me demande de confesser mes différents avec les morts. Et moi, j'ai du respect pour les morts. »* Me Zaoui insiste, Maurice Papon reprend : *« Il aurait fallu que je tienne un journal ! On m'en prête un. C'est exact, mais pas sur les affaires publiques. Cela me paraissait audacieux et dangereux. »* Et puis, plus tard, revenant sur ses relations avec son supérieur : *« Nous avions le même ennemi. Mais peut-être M. Sabatier était-il à mon goût trop légaliste et peut-être étais-je au sien trop rebelle ? »*

Me Arno Klarsfeld rappelle alors à l'accusé qu'il disait, en évoquant le convoi de décembre, avoir pleuré à Noël 1943 (Le Monde *du 17 octobre*) : *« Je voudrais savoir le pourquoi de ses larmes. » « Il suffisait, quand on a vécu* [cette époque], répond Maurice Papon, *de considérer ce convoi d'hommes, de femmes et d'enfants parqués à Mérignac, convoyés à Drancy, pour avoir le cœur ému, et sans supposer l'insupportable qu'on a appris lors de la défaite allemande en avril 1945. »*

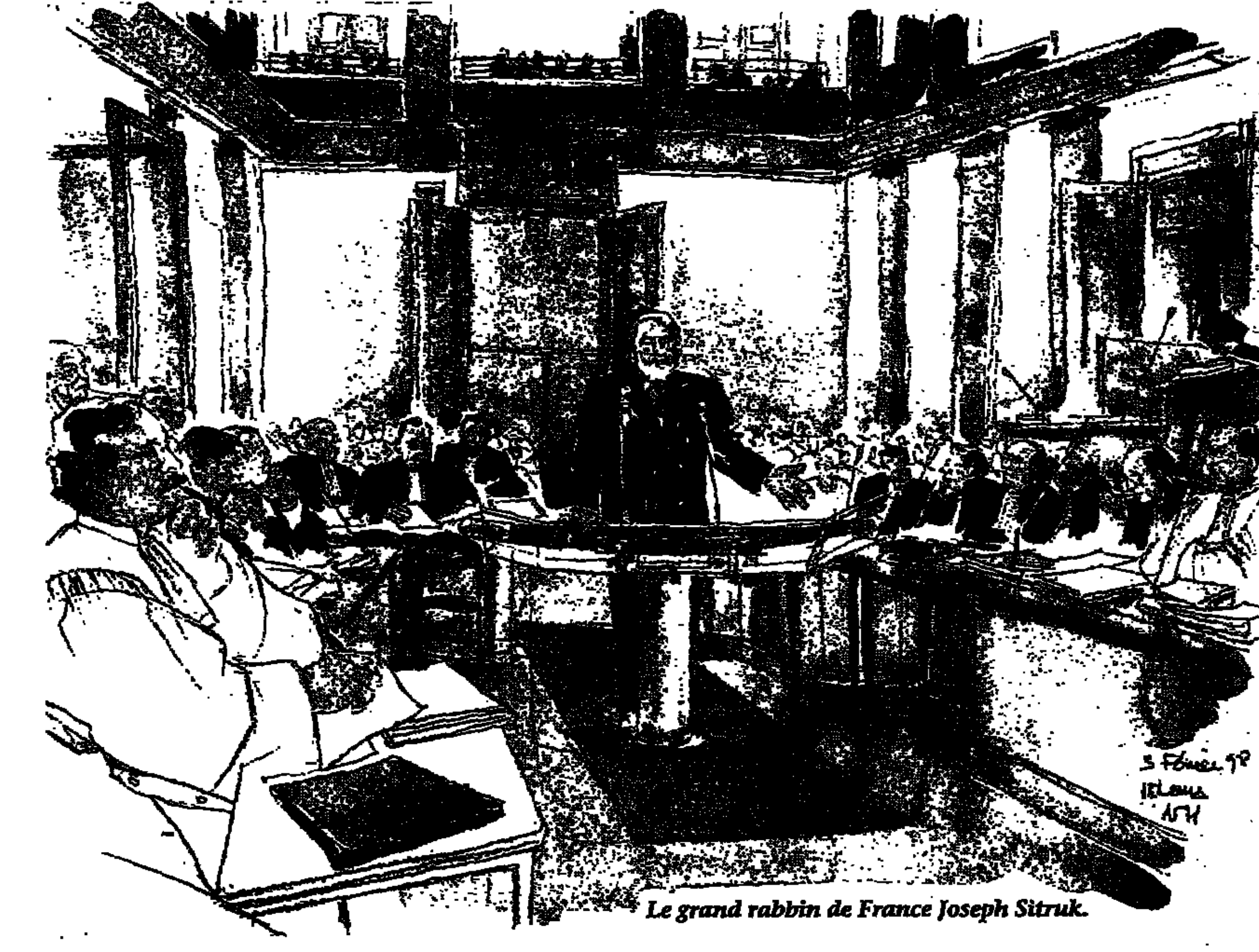
« Avant de pleurer, il y a des images qui viennent en tête, reprend Me Klarsfeld. *Que fallait-il imaginer pour que les larmes vinssent ?*

– C'est la troisième ou quatrième fois que vous posez la question.

– C'est la quatrième fois que je n'ai pas de réponse. »

Puis une partie civile, dont le frère a réussi à s'évader peu avant l'arrivée à Drancy, demande à Maurice Papon pourquoi les déportés ont, pour ce convoi, tous été menottés. *« J'imagine que c'était un ordre allemand. » « En tous cas, les menottes étaient françaises »*, observe le président.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



Le grand rabbin de France Joseph Sitruk.

INSTANTANÉ

LES CONVICTIONS DE JOSEPH SITRUK

« J'ai le sentiment, la conviction que six millions de juifs victimes nous regardent et nous écoutent. » Barbe et cheveux blancs, kippa noire sur la tête, le grand rabbin de France Joseph Sitruk, cinquante-quatre ans, dépose à la barre, d'un souffle rapide. Son message est centré sur trois mots : *« Mémoire, vérité et avenir »*. *« J'ai la conviction que le pays tout entier comprend que son avenir est en train de se construire ici* et [je voudrais] *dissiper l'inquiétude qui est la mienne de voir rater cet enjeu. »*

« Dixième grand rabbin de France depuis Napoléon », Joseph Sitruk plonge le judaïsme au cœur de l'histoire. Des religions tout d'abord, de France ensuite : *« Lorsque se fonde la République française, le juif n'est pas venu les mains vides. Il a apporté sa contribution éthique. »* Le chef spirituel de la communauté juive parle de laïcité et d'intégration : *« Nous, juifs, n'avons jamais été incommodés par la laïcité. Nous étions égaux. Le juif ne va jamais vivre en marge. »*

« Et voilà le cataclysme de 1939-1945. » Et Vichy. *« Notre communauté a eu le sentiment terrible d'avoir été trahie. Le juif ne reconnaissait plus ses parents. »* Il dit *« la mise à l'écart, puis l'humiliation, avant l'extermination »*. *« Au-delà des souffrances, il y avait cette déception. Maintenant, je suis fier de mon pays, qui ose regarder son passé. »*

« Ce n'est pas un procès juif, affirme encore le grand rabbin de France. *Ce sont des Français qui se battent avec leurs concitoyens pour faire venir la vérité. C'est un défi de savoir si nous sommes capables de faire la lumière sur cette ombre terrible. »* Et d'ajouter à la cour et aux jurés : *« J'ai pleine confiance dans votre objectivité et votre souci d'éclairer cette période avec courage et détermination. »*

Puis, implicitement, songeant à l'accusé, qui l'écoute avec attention. *« Si, ici, certains croient en Dieu, il faut rendre au croyant la grandeur de sa démarche. Un Dieu ne fuit pas sa responsabilité. Or l'homme est à l'image de Dieu. L'homme étant Dieu, je ne peux pas admettre que l'on dise : j'ai reçu des ordres, je n'étais qu'un exécutant. Reconnaître sa faute, c'est un aveu qui peut l'expliquer. Celui qui reconnaît son erreur s'élève considérablement. Ce qui manque dans l'histoire, c'est cet aveu. »*

J.-M. Dy

Trois syndicats de magistrats demandent des poursuites contre Arno Klarsfeld

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Parle-t-on encore de Maurice Papon et des crimes qui lui sont reprochés ? La question doit être posée. Ainsi, mardi 3 février, le palais de justice de Bordeaux ne bruissait que des échos liés à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'*« affaire Klarsfeld »*, alors que le procès, en tant que tel, de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde était relégué bien loin.

Le climat pourrait encore se dégrader un peu plus mercredi, si à l'occasion d'une réunion en assemblée générale les magistrats de la cour d'appel de Bordeaux demandaient que le procureur général engage des poursuites contre Arno Klarsfeld, avocat de l'association Fils et filles de déportés juifs de France (FFDJS). Ce dernier, après avoir révélé les liens de parenté entre le président de la cour d'assises et des victimes, avait accusé Jean-Louis Castagnède d'avoir caché ces liens, qu'il connaissait.

Les syndicats de magistrats souhaitent que de telles poursuites soient engagées. Dans un communiqué commun, publié mardi, les sections bordelaises de l'Union syndicale de la magistrature (USM, modéré) et du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) ont demandé à la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, d'engager des poursuites contre les *« avocats qui ont mis en cause »* le président de la cour d'assises de la Gironde. Les deux syndicats visent Serge et Arno Klarsfeld qui, écrivent-ils, *« ont publiquement accusé le président de la cour d'assises d'avoir volontairement dissimulé une situation de famille susceptible de l'exposer à une récusation »*. Ils estiment que le garde des sceaux doit *« engager des poursuites pénales et disciplinaires qui s'imposent pour la défense de ces magistrats et de l'institution judiciaire, attaquée à travers leurs personnes »*.

Dans le même temps, à Paris, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) demandait que le ministre et le parquet général de Bordeaux engagent des *« poursuites judiciaires »* contre Arno Klarsfeld. *« Les vociférations médiatiques et militantes d'un dandy du prétoire, en mal de vedettariat*, précisait Georges Fenech, le président de l'APM, *n'ont d'autre but que de déstabiliser la cour d'assises au risque de compromettre l'héritage d'un nom jusqu'alors digne de respect. »*

« GARDER NOTRE SÉRÉNITÉ »

Hasard du calendrier, mardi, Elisabeth Guigou se trouvait justement à Bordeaux pour une rencontre avec la nouvelle promotion de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Après avoir rendu hommage à *« la compétence, l'impartialité et la rigueur »* du président de la cour d'assises de la Gironde, Elisabeth Guigou a précisé qu'il serait *« très mauvais qu'il y ait un procès dans le procès »* et que des poursuites soient engagées contre Me Klarsfeld. *« Nous avons besoin, face à une situation comme celle-là, de garder notre sérénité, les avocats, les magistrats et les journalistes »*, a ajouté la ministre, qui estime que *« le procès de Maurice Papon est un grand procès historique »*.

Pour ajouter à la confusion, la polémique concernant les intentions de Micheline Castagnède-Tauzia, la cousine germaine du président de la cour d'assises de la Gironde, a repris de plus belle. Muriel Zerbib, secrétaire du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) à Bordeaux, a réaffirmé, mardi, que Mme Castagnède-Tauzia lui avait bien dit qu'elle avait l'intention de se constituer partie civile contre Maurice Papon, au nom de plusieurs membres de sa famille assassinés à Auschwitz après avoir été mis dans des convois partant de Bordeaux. Or, selon le code de procédure pénale, l'arrivée d'une parente si proche dans le prétoire contraindrait le président Castagnède à demander d'être déchargé de sa fonction.

En revanche, Juliette Benzazon, qui est partie civile aux procès, a confirmé la conversation qu'elle avait eue, en fin de semaine dernière, avec Micheline Castagnède-Tauzia : celle-ci, qui est aussi une de parente de Mme Benzazon, lui aurait bien dit qu'elle n'avait pas l'intention de se porter partie civile.

José-Alain Fralon

L'épandage des boues d'épuration en question

La psychose de la pollution touche les agriculteurs, de plus en plus réticents à utiliser ces résidus. L'adoption d'une nouvelle réglementation, plus restrictive, a fait l'effet d'une bombe

LILLE
de notre correspondante

Dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, grosses productrices de pommes de terre, produits maraîchers, betteraves et céréales, sur les 70 000 tonnes de boues produites chaque année par les stations d'épuration, plus de 90 % sont recyclées par l'épandage agricole. C'est pourquoi l'annonce, à la fin de 1997 (*Le Monde* du 11 décembre 1997), d'une nouvelle réglementation plus restrictive – liée à la crainte de pollutions, notamment par les métaux lourds – pour l'utilisation de ces boues a fait l'effet d'une bombe.

REPORTAGE

« S'il y a un problème, qui sera en première ligne ? La collectivité ou l'agriculteur ? »

« C'est à ne rien y comprendre. Tous ces problèmes surviennent alors qu'on n'a jamais aussi bien fait en la matière ! » Jacques Schryve, le président de la chambre d'agriculture du Nord et vice-président de la chambre régionale Nord-Pas-de-Calais, ne cache ni sa surprise, ni sa colère. Contrairement à d'autres agriculteurs, il a décidé de prendre *« une position très claire en faveur de la pratique de l'épandage »*. Selon lui, cette pratique, si elle est bien réglementée, ne présente aucun danger : *« Contrairement à d'autres régions, notre expérience acquise en la matière nous permet d'apporter des réponses et des garanties aux agriculteurs utilisateurs de boues urbaines »*, insiste-t-il.

Du côté de l'agence de l'eau Artois-Picardie, qui fut la première en France à mettre en place au sein de chaque chambre d'agriculture une cellule spécialisée appelée *« service pour l'utilisation des boues résiduaires en agriculture (Subra) »*, avec à sa tête un ingénieur agronome, on souligne aussi les efforts réalisés au fil des années : *« Depuis 1987, les tonnages de boues à composition inférieure aux valeurs de référence ont plus que doublé, avec en parallèle une baisse des tonnages de boues supérieures à ces valeurs. Les analyses des boues et des sols ont considérablement augmenté. Et jamais aucun problème n'a été enregistré »*, commente un responsable.

Il n'empêche ; ici comme ailleurs, aujourd'hui, le doute est semé dans les esprits. Et bon nombre d'agriculteurs préfèrent adopter une position prudente. *« Suite aux réserves émises par les betteraviers et les céréaliers* [considérant l'épandage comme une "pratique à risque"], *les coups de téléphone des producteurs inquiets se multiplient ; certains ont d'ores et déjà décidé de ne plus épandre de boues »*, assure-t-on du côté des différentes chambres d'agriculture.

Producteur près d'Arras, Dominique Ducroquet, président de la Confédération générale des planteurs de betteraves, à l'origine de ces mises en garde contre l'épandage agricole, n'en démord pas : pour lui, la nouvelle réglementation ne résout rien. *« Si les consommateurs exigent que les produits qu'ils mangent aient été cultivés sur des terres dépourvues de boues d'épuration, nous ne pourrons plus prendre le risque d'en épandre dans nos champs. Car s'il y a un problème, qui sera en première ligne ? La collectivité qui a opté pour l'évacuation de ces déchets au moindre coût, ou l'agriculteur qui a accepté d'épandre des boues ? »*

Cet avis est partagé, avec quelques nuances, par les présidents des chambres d'agriculture des deux régions. *« On ne peut que comprendre les réactions des agriculteurs*, souligne Christian Patriat, président de la chambre de Picardie. *Si on peut continuer à jouer notre rôle de dépollueurs, on le fera volontiers, mais il est normal, dans un contexte où le marché se durcit, qu'on veuille s'entourer de toutes les garanties. On ne peut pas prendre le risque de polluer nos terres aujourd'hui et de ne plus pouvoir écouler nos produits demain. »*

PRESSIONS DES INDUSTRIELS

Les craintes sont d'autant plus grandes qu'en aval de la filière, les pressions des industriels de l'agroalimentaire sont de plus en plus fortes. Depuis plus d'un an, le groupe Bonduelle, implanté dans le Nord, établit ainsi de véritables contrats avec chacun de ses producteurs de légumes. Sur les terres des « planteurs » de chez Bonduelle, les boues sont tolérées, mais à des teneurs beaucoup plus strictes que celles définies dans la norme jusqu'alors en vigueur. Récemment, la société de distribution Carrefour concluait un accord avec des producteurs de pommes de terre de la région, n'acceptant leur production que si les terres n'ont pas reçu de boues d'épandage depuis dix ans. En Picardie, certains sucriers auraient des exigences similaires vis-à-vis de leurs planteurs de betteraves. Si ces décisions sont souvent motivées davantage par des raisons commerciales que pour des questions agronomiques ou de santé publique, elles pèsent lourdement dans la balance. *« Dans un tel contexte, les observations des spécialistes sur la baisse des teneurs en métaux lourds, le renforcement de la réglementation, la signature d'une charte nationale prévue courant 1998 entre les collectivités territoriales, les stations d'épuration et les agriculteurs, n'ont que bien peu de poids »*, analyse un responsable de l'agence de l'eau.

Les craintes sont telles que nombreux sont les agriculteurs affirmant aujourd'hui que même si les boues étaient garanties sans micropolluants et sans métaux lourds, ils n'en voudraient pas sur leurs terres. *« A ce stade, on est dans le domaine de l'irrationnel pur et simple, et c'est la porte ouverte à toutes les dérives »*, soulignent différents spécialistes qui redoutent, si la situation ne se débloque pas, de voir se multiplier à terme des décharges sauvages ou, pire encore, un marché occulte des déchets...

Pour tenter de sortir de l'impasse, la chambre d'agriculture de Picardie a déjà décidé de réunir, à son niveau, une table ronde avec l'ensemble des partenaires. L'agence de l'eau travaille de son côté à la mise en place de nouvelles instances, les services d'assistance technique à la gestion des effluents (Satege), appelés à remplacer les Subra, et qui seront dotés de compétences et de moyens supplémentaires.

Nadia Lemaire

Une filière de recyclage irremplaçable

LES PRODUITS garantis « cultivés sans boue » vont-ils fleurir sur les étals des marchés ? C'est l'assemblée des planteurs de betteraves qui a mis le feu aux poudres en mettant en garde, à la fin novembre 1997, les cultivateurs contre l'utilisation des boues comme fertilisants, considérée comme une *« pratique à risques »*. Devant les réticences de plus en plus grandes des agriculteurs à épandre sur leurs terres les boues en provenance des stations urbaines d'épuration – les boues contiennent des métaux lourds comme le cadmium, le zinc, le cuivre, le nickel, le mercure, le chrome ou le plomb, que les cultivateurs ont peur de retrouver dans leurs produits –, l'inquiétude commence à saisir les directeurs des six agences de l'eau de l'Hexagone. Chaque Français produit en effet 200 litres d'eaux usées par jour, soit cinq litres de boues brutes. Les stations d'épuration génèrent quelque 850 000 tonnes de matière sèche par an. Cette production pourrait atteindre le million de tonnes en l'an 2005 et toucher 500 000 hectares de terres cultivables.

La réunion constitutive du Comité national sur les épandages de boues, dont la création vient d'être décidée pour répondre aux inquiétudes manifestées par les agriculteurs, doit d'ailleurs avoir lieu, jeudi 5 février. Elle regroupera des hauts fonctionnaires des ministères de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des représentants des collectivités locales, des professionnels de l'assainissement et des délégués des organisations agricoles et de l'industrie agro-alimentaire. Les associations de consommateurs ont aussi été conviées. L'agriculture recycle en effet 60 % des boues produites.

L'épandage demeure aujourd'hui la filière la moins onéreuse : représentant chacune 20 % de la production de boues, l'incinération coûte trop cher et la mise en décharge sera interdite dès 2002, date de fermeture des décharges classiques. C'est peu dire que la direction de l'eau du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement considère cette filière comme indispensable. Le ministère a donc décidé de mettre en place des règles afin de limiter les risques, en tentant de donner des assurances sur l'innocuité des boues et d'assurer une meilleure gestion de la filière. Un décret du 8 décembre 1997 se substitue à l'ancienne réglementation sanitaire ; il est applicable depuis le 31 janvier et la publication de l'arrêté définissant les règles techniques.

LIMITES PLUS SÉVÈRES

Ce décret et l'arrêté conditionnent l'épandage à une étude sur l'aptitude des terres agricoles à supporter ces boues sans conséquences pour les cultures. L'épandage ne pourra être pratiqué que si les boues sont adaptées *« aux caractéristiques des sols et aux besoins nutritionnels des plantes »*. Les producteurs de boues, responsables des opérations d'épandage, devront surveiller leur qualité et informer les agriculteurs, fermiers et propriétaires. Ils se verront imposer des valeurs limites plus sévères pour les micropolluants métalliques et organiques. Enfin, ils devront inscrire sur un registre la provenance des boues et leurs caractéristiques, la date et le lieu de l'épandage et l'ensemble des analyses pratiquées.

La direction de l'eau estime que cette nouvelle réglementation apporte les assurances nécessaires quant à l'innocuité des produits épandus et à leur traçabilité. Un audit environnemental, financé par les agences de l'eau, sera mené cette année afin d'évaluer les diverses voies de valorisation et d'élimination de ces déchets. L'assemblée permanente des chambres d'agriculture a décidé d'attendre le résultat de cet audit avant de prendre position. Une manière de ne pas affoler ses troupes, de plus en plus sensibles aux liens entre nourriture et santé publique, et d'appliquer le « principe de précaution ».

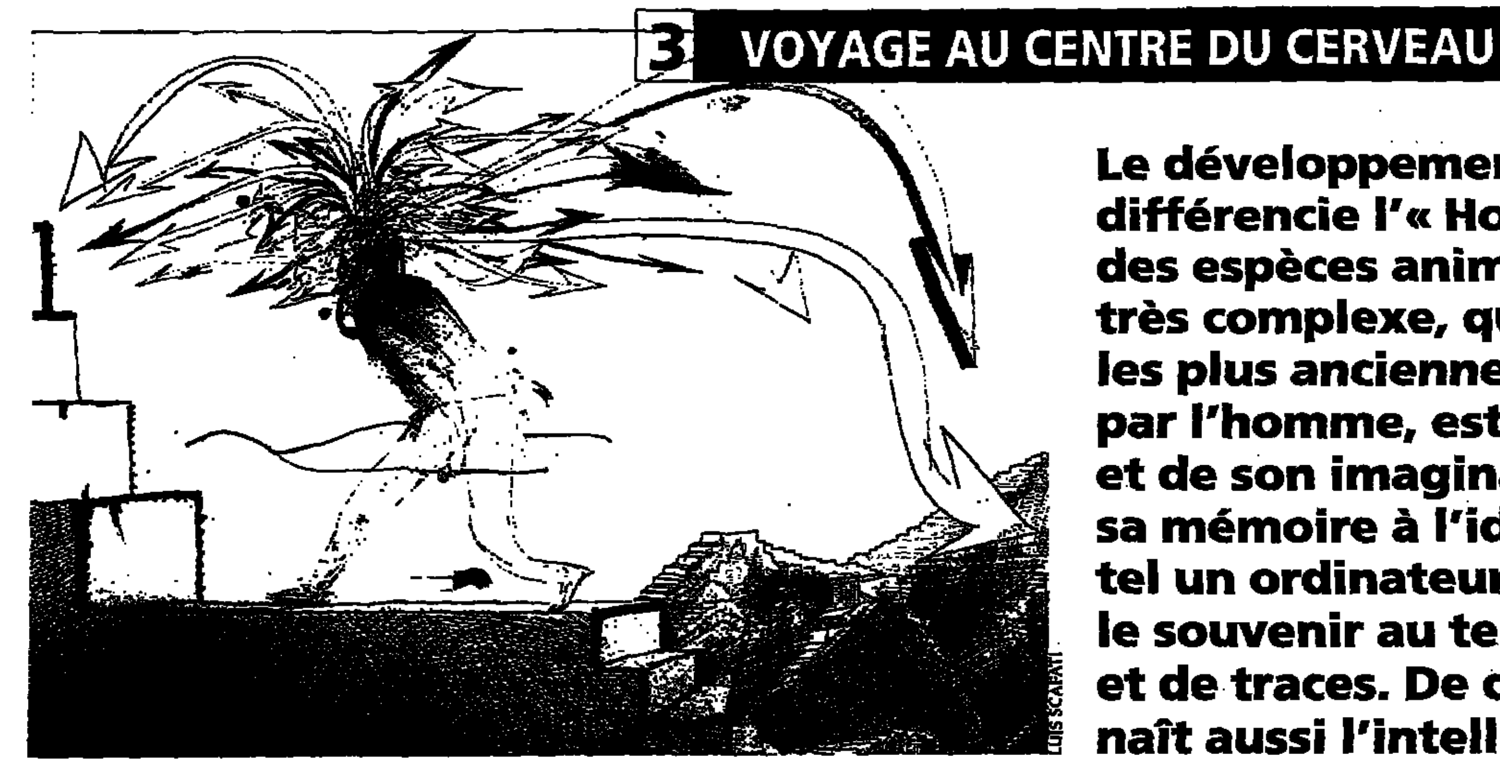
Sylvia Zappi

L'agacement de l'Association des maires de France

L'Association des maires de France (AMF), qui regroupe les premiers magistrats de la plupart des communes françaises et dont le président est le sénateur du Pas-de-Calais Jean-Paul Delevoye (RPR), manifeste son inquiétude face à la nouvelle réglementation sur l'épandage des boues d'épuration. Dans un communiqué publié lundi 2 février, l'AMF indique que son bureau s'alarme des *« normes très sévères et* [qui] *vont bien au-delà des normes européennes »* édictées par le tout nouvel arrêté.

Selon l'AMF, *« 25 % des stations pratiquant actuellement l'épandage risquent de ne pas satisfaire aux nouvelles normes »*. *« Les maires*, ajoute l'AMF, *disposeront en outre du délai extrêmement bref de deux ans pour atteindre ces normes, ce qui rend le choix de cette filière aléatoire. Ceux-ci pourraient dès lors privilégier l'incinération, par ailleurs actuellement critiquée par le ministère de l'environnement. »* Plus généralement, l'AMF *« demande davantage de clarté et de stabilité au ministère de l'environnement »*.

3 VOYAGE AU CENTRE DU CERVEAU



Le développement du néocortex différencie l'« Homo sapiens » des espèces animales. Ce système central très complexe, qui abrite les plus anciennes informations reçues par l'homme, est le siège de sa conscience et de son imaginaire. Loin de restituer sa mémoire à l'identique, tel un ordinateur, le cortex reconstruit le souvenir au terme d'un jeu de pistes et de traces. De ce bouillonnement naît aussi l'intelligence

Une machine célibataire

HOMME ou *singe ? Le* crâne que tient dans sa main Jean-Pierre Changeux est un moulage de taille modeste au front assez bas et fuyant, troué de deux orbites saillantes. Un premier regard ferait pencher pour le chimpanzé, mais l'œil malicieux du chercheur de Pasteur dément aussitôt : voici *Homo habilis*, vieux de deux millions d'années, un lointain parent déjà doté de ce qui fait le propre de l'homme – hormis ce rire éclatant dont Changeux n'est pas avare –, un néocortex, renflement encore léger chez notre ancêtre aux traits simiesques, véritable big-bang de la matière à pensée grâce auquel l'être humain est sorti de l'animal.

En logeant dans sa tête un monde de représentations, de stratégies plus élaborées que la fuite face au danger ou la chasse pour se nourrir, *Homo* devenu *sapiens* a remporté la course à obstacles de l'évolution, avec pour prix de sa victoire l'angoisse de sa destinée. Dans son *Homme neuronal*, Jean-Pierre Changeux cite un extrait du fameux livre *Le Hasard et la nécessité* de Jacques Monod : *« L'univers n'était pas gros de la vie, ni la biosphère de l'homme,* écrivait le Nobel français de biologie. *Notre numéro est sorti au jeu de Monte-Carlo. Quoi d'étonnant à ce que, tel celui qui vient d'y gagner 1 milliard, nous éprouvions l'étrangeté de notre condition ? »*

Cette conscience d'être conscient, elle vient de la formidable explosion corticale de l'espèce, un lignage déroutant où l'homme qui se sait mortel trouve son ascendance auprès d'esprits animaux qui n'en savaient rien. Et Jean-Pierre Changeux de se demander si *« l'évolution génétique qui a conduit au cerveau est la conséquence – qui donne froid dans le dos – du meurtre de son prochain »*. Les nombreux crânes d'*Homo erectus* retrouvés systématiquement brisés laissent croire à cette lutte fratricide pour la vie. Fils de Caïn plutôt que fils d'Abel ? La question hante moins les chercheurs que celle de la construction cérébrale. Est-elle le fruit unique de la corbeille génétique ou bien la rencontre du destin de l'espèce avec l'itinéraire d'un individu, sachant que dans rencontre, il y a « contre » ?

Passé l'allusion, remplie de gravité, aux origines, une boutade déclenche le rire de Jean-Pierre Changeux : *« Entre l'inné et l'acquis, on a tendance à sous-estimer les deux ! »* D'abord la nature. Dans la grande plaine d'Afrique, les premiers hommes disposaient de leur seul arc réflexe, la panoplie « sensori-motrice » des mouvements, des odeurs, de l'ouïe et du toucher assignés aux aires primaires de l'encéphale. *« Une organisation propre à l'espèce humaine s'est ensuite mise en place,* explique l'auteur de *L'Homme neuronal. Son cortex frontal s'est développé, puis les zones temporo-pariétales engagées dans le langage. Elles existaient déjà avant, mais les proportions ont changé. »*

Aux sites primaires recevant l'information brute se sont ajoutées des aires supérieures traitant les messages transmis par les sens et, plus complexes encore, par empilements supplémentaires de neurones, des aires associatives établissant des liens entre les sens, captant les signaux de l'ensemble du cortex pour élaborer, derrière le front du penseur, des synthèses mentales. *« Il n'existe pas de maître logé là,* précise Jean-Pierre Changeux. *Le cortex frontal participe de façon dominante à la prise de décision. Mais la distribution des aires forme une mosaïque d'ensembles interreliés, d'une aire à l'autre, d'un hémisphère à l'autre. »* Ainsi définit-il la *« connectivité réciproque »* du cerveau humain, qui apparaît comme un immense réseau câblé composé de cellules à la fois très spéciales – et spécialisées – dialoguant avec le tout en mouvement, établissant dans l'espace neuronal des liaisons téléphoniques (une pour une) et radiophoniques (une pour des milliers).

Tout ce qui, dans le cerveau, ne relevait pas des sens et des mouvements a connu un prodigieux essor, au point de remodeler de fond en comble la machinerie cérébrale. Il faut renoncer à l'image de couches successives de neurones étanches et autonomes, qui se seraient entassées au fil de l'évolution. Le cortex est, au contraire, un état jacobin, viscéralement centralisateur, qui ne modifie une structure qu'à condition de les modifier toutes, dans un mouvement d'intégration sans précédent à l'échelle humaine. Le professeur François Lhermitte, de l'Institut, reste impressionné par cette force qui, revers de la médaille, a fragilisé le physique d'*Homo sapiens* : *« Notre moelle épinière n'a plus la capacité sensori-motrice d'une grenouille. Le néo-cortex a absorbé les structures primitives. Si vous coupez la tête d'une poule ou d'un canard, ils continueront à courir. On n'a jamais vu un homme décapité marcher ! La section de la moelle épinière d'un être humain provoque sa paralysie complète. »* Spécialiste du langage à l'université de Rennes, le professeur Olivier Sabouraud a pu observer l'extrême concentration des aires corticales sur les patients atteints de lésions frontales. *« Si les couches supérieures du cortex sont touchées, les montages primitifs réapparaissent et fonctionnent pour leur compte : le malade se livre à des saisies buccales ou manuelles si un insecte passe dans son champ de vision. »*

Où la matière grise a-t-elle trouvé le terrain de ses annexions dans l'« emballage d'os » du crâne limité en volume par le voyage initial, et probablement initiatique, du nouveau-né à travers le bassin maternel ? Alain Prochiantz, spécialiste du système nerveux à l'Ecole normale supérieure, emploie une métaphore convaincante : le cerveau n'est pas une boule qui a gonflé, mais un plan qui s'est plissé. *« L'organisation du cortex en feuillets a permis l'augmentation de* [sa] *surface,* écrit-il dans son livre *Les Anatomies de la pensée* [Odile Jacob], *la feuille cérébrale se logeant dans la boîte crânienne en se plissant en circonvolutions. »*

C'EST à l'intérieur de ces nouveaux espaces nés de la pliure que sont apparues des plaques neuronales plus élaborées, le perfectionnement de l'arc reflexe permettant, *« selon les recommandations de bon sens même,* comme l'écrit Prochiantz, *de penser avant d'agir »*... L'homme voit ainsi le jour muni d'un équipement génétique compris entre 100 000 et 200 000 gènes, dont la moitié s'expriment à l'intérieur de son cortex. A la différence de l'ensemble du corps humain, les cellules cérébrales ne se renouvellent pas ou très peu (dans les zones olfactives). Le cerveau, borne du temps biologique, abrite les plus anciennes informations reçues par l'homme. Une nécessité vitale : imaginerait-on chaque individu parvenant à l'âge adulte doté d'un nouveau cerveau vierge de toute empreinte, le laissant dans l'ignorance de sa propre identité, lavé de ses expériences ? Il est facile de détruire une usine et de la remonter avec des machines plus modernes. Les neurones contenant nos fonctions supérieures, naturelles ou acquises, ne se prêtent à aucune transaction semblable. *« Nous transportons pour la vie nos modes de pensée qui se sont formés durant nos périodes d'apprentissage »*, observe François Lhermitte, trouvant ici la source des querelles de génération. *« Les circuits qui nous permettent sans étonnement de reconnaître aujourd'hui notre visage dans le miroir ont changé de façon subtile,* ajoute Antonio Damasio, *afin de s'adapter aux modifications que le passage du temps lui a causées. »*

Ce patrimoine génétique propre à l'homme est une sorte de figure imposée de l'espèce, qui lui garantit d'être ce qu'elle est. *« Des cerveaux à peu près équivalents, c'est la preuve qu'il existe une nature humaine »*, souligne Jean-Pierre Changeux. Le chercheur français pose pour principe l'universalité de développement d'un système central sous le contrôle de petits architectes, les gènes. Si tel n'était pas le cas, chacun serait une « pâte à modeler », avec une organisation corticale différente selon qu'il est né *« dans un taudis ou à la cour du roi d'Espagne »*. Mais l'esprit ne saurait se satisfaire d'un codage initial écartant une *« sculpture de soi »* par l'expérience. *« Certains circuits corticaux dévolus aujourd'hui à l'écrit devaient être occupés par autre chose chez l'*Homo sapiens *des plaines d'Afrique, car l'écriture est un acquis culturel,* admet Changeux. *Lorsque les aveugles lisent en braille, cela signifie que les aires visuelles ont été réafférentées à d'autres fonctions. »*

« Les circuits qui nous permettent sans étonnement de reconnaître aujourd'hui notre visage ont changé de façon subtile afin de s'adapter aux modifications que le passage du temps lui a causées »

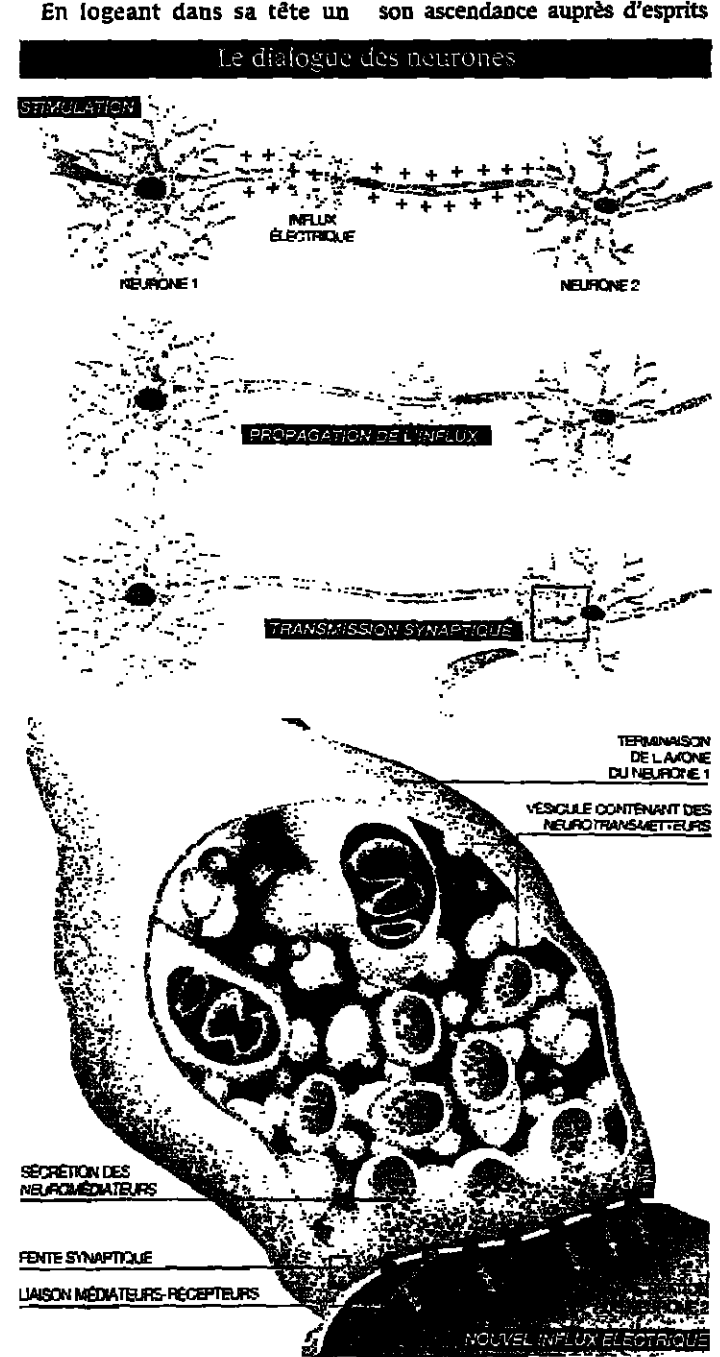
A la contrainte génétique s'ajoute donc une souplesse, une variabilité (le neurophysiologiste Jean-Didier Vincent parle de *« courants de fuite »* et de *« plage de liberté »*) qui laissent à chacun le soin de se construire comme un individu membre de son espèce, mais unique en son genre. *« Notre enveloppe génétique nous permet de faire entrer de l'histoire dans la construction de la machine,* affirme Alain Prochiantz. *A l'intérieur du processus mené par les gènes existe une infinité de possibles. Ce qu'on appelle a posteriori le destin était imprédictible. »* A l'appui de son argument, le professeur de l'Ecole normale supérieure cite le langage symbolique comme étant *« la plus grande force d'individuation, si grande que Homo sapiens est sorti de la nature pour devenir un être de culture »*.

Le choix des mots ne souffre, si l'on ose dire, aucune discussion. Le cerveau de l'homme est prédisposé à parler. Noam Chomsky a forgé le concept de *« grammaire universelle »*, dont serait porteur le babil de l'enfant, qui lui permet, dans le *« magma sonore »*, de repérer des mots, un lexique. *« La panoplie de connaissances est incontestable chez le petit de l'homme »*, observe le psycholinguiste Jacques Mehler. *« Cela signifie que toute personne non lésée est capable d'apprendre une langue maternelle, qu'il s'agisse d'Einstein ou d'un autiste, sur la base d'un équipement inné. »* Mais ce chercheur de la Maison des sciences de l'Homme ajoute une condition essentielle au développement du langage : *« Le patrimoine génétique s'exprime dans un milieu. Il a besoin d'un support pour libérer ses facultés. »*

A la suite de Chomsky, Jean-Didier Vincent et Alain Prochiantz racontent l'expérience édifiante de Frédéric II qui, curieux de déterminer quelle était la langue naturelle, le grec, l'hébreu ou le latin, avait conçu de tenir des enfants à l'écart de toute parole. *« D'où il advint qu'ils restèrent muets »*, note Prochiantz, conforté dans son idée *« que l'histoire a son mot à dire dans le développement »*. Le contact avec l'extérieur, le frottement des cervelles cher à Romain Rolland, doit intervenir au plus tôt dans la vie d'un enfant. Il existe une période critique de la construction cérébrale. Si certains circuits d'apprentissage neuronaux ne sont pas activés et validés dans ce laps de temps postnatal, l'épigenèse, l'auto-élaboration du cerveau, restera lettre morte. L'individu végétera sa vie entière dans un monde virtuel, sa parabole des talents repliée comme un vieil éventail. Le cas des enfants sauvages illustre cette friche humaine explorée de façon si poignante et rude par le cinéaste François Truffaut dans son évocation de Gaspard de l'Aveyron : le docteur Itard, malgré sa patience, ne lui arracha pas un seul mot.

Les aveugles-nés vivent le même drame. Un enfant qu'une cataracte a laissé dans sa nuit première ne percevra jamais le monde avec son regard, même si le rétablissement de la clarté dans ses aires visuelles le libérait de sa chape noire. Pour n'avoir pas été stimulées à temps, ses cellules cérébrales, ses yeux de l'intérieur, demeureront inertes. *« L'aveugle qui était admiré pour tout ce qu'il était capable d'accomplir sans la vue devient un voyant dont l'œil est stupide. Il sombre dans la dépression »*, écrit Jacques Ninio, biologiste au CNRS, dans son livre *L'Empreinte des sens* (éd. Odile Jacob). Certains aveugles-nés se sont suicidés au lendemain d'un opération pourtant réussie, incapables de déchiffrer ce qu'ils distinguaient. Leur image mentale était composée *« de fragments visuels assemblés de manière imparfaite »*, poursuit Jacques Ninio. Leur expérience tactile les a dotés d'une certaine représentation du monde et des objets. Ils doivent toucher pour voir. Avec ses mots d'encyclopédiste, Diderot avait touché juste : *« Les enfants,* écrivait-il, *se demandent si ce qu'ils ont cessé de voir a cessé d'exister. C'est à l'expérience que nous devons la notion d'existence*

Le dialogue des neurones



Un neurone stimulé donne naissance à un influx nerveux qui se propage jusqu'à son extrémité, l'axone. Là, un messager chimique, le neuromédiateur, prend le relais pour traverser l'espace intercellulaire (la synapse) et alerter le neurone voisin.

du néocortex
Homo sapiens »
Ce système central
qui abrite
informations reçues
le siège de sa conscience
Loin de restituer
l'identique,
le cortex reconstruit
terme d'un jeu de pistes
ce bouillonnement

ibataire

continue des objets. » La règle du jeu est posée : doué d'un potentiel singulier, l'homme ne l'exprime qu'au contact de son environnement, selon un compte à rebours qui ne pardonne pas les ellipses. Dans cette période sensible – et précoce – de l'épigenèse, rien n'est perdu. La mise en harmonie des parties avec le tout suppose une grande variabilité des connexions neuronales d'un individu à l'autre. *« Il existe un paradoxe entre la constance des représentations et le caractère fluctuant du matériau sur lequel elles s'élaborent »*, remarque Jean-Pierre Changeux.

Gauchers et droitiers ne créent pas des réseaux identiques pour parler ; pourtant ils parlent... L'assemblage ne ressemble en rien à celui des circuits imprimés d'ordinateur. L'organe du savoir est malléable, l'empreinte qui s'installe n'est pas standard. La plasticité des neurones permet à la vision ou au langage de migrer ailleurs que sur les sites lésés, avant qu'il ne soit trop tard. *« Le développement d'un cerveau place entre la pure représentation génétique et la construction de l'organisme une étape d'adaptation au milieu qui requiert une interaction sensorielle,* écrit Alain Prochiantz. *Il y aurait deux mémoires, l'une purement génétique et l'autre qui, sur la base d'un patron génétique, serait construite par l'expérience sensible.* » Les destins sont temporairement *« labiles »*.

A la différence du poulpe, à qui l'évolution laisse peu de chances d'échapper à sa condition prévisible, l'homme possède ce que Changeux appelle un générateur de diversité (GOD, ou *generator of diversity*, selon la traduction d'Antonio Damasio...) : inspirée du modèle darwinien, cette notion souligne encore et toujours la variabilité spontanée des combinaisons neuronales, l'aptitude corticale à s'autoprogrammer, à bâtir du neuf à partir d'informations recombinées à la lumière d'un classement permanent.

INTERMÈDE sur les oiseaux. Jacques Ninio nous apprend qu'ils furent le premier instrument que l'homme utilisa pour étendre la portée de son regard. Les Vikings embarquaient sur leurs drakkars des centaines de corbeaux qu'ils lâchaient un à un en pleine mer, suivant leur vol des yeux pour en déduire la présence ou non de la terre ferme. D'après Alain Prochiantz, l'alouette perd chaque année au printemps une partie de son cerveau, celle qui lui permet de se souvenir où elle a caché ses provisions de graines. Les traces de cette épargne sur la vie lui reviennent avec l'automne. Quant au canari, l'étude de ses centres cérébraux montre qu'il perd tous les ans aux feuilles mortes son aire des chants d'amour. Il la retrouve au temps des cerises. Alain Prochiantz voit là *« les premières indications d'un renouvellement possible »* des neurones, y compris chez l'adulte, malgré un dogme inverse bien établi.

Retour à l'homme, à vol d'oiseau : si les Vikings ont eu l'idée de recruter des corbeaux voyeurs – au sens de guetteurs – et voyageurs, si l'être humain, à l'image de l'alouette ou du canari, peut renouveler *« à volonté »* ses territoires mentaux, alors il existe du « jeu » dans le système, une rupture d'échelle entre la carte du génôme et la carte du monde cérébral. Les ordres de grandeur sont en effet incomparables. Face aux *200 000 gènes du genre humain*, le cortex libère 100 milliards de cellules, chacune établissant une dizaine de milliers de connexions avec ses semblables, dans un espace astronomique composé de synapses, le lieu privilégié du langage neuronal. *« Le cerveau est une formidable machine,* écrit Jean-Pierre Changeux, *un univers dont les connexions paraissent plus riches et plus diverses que notre galaxie avec ses myriades d'étoiles.* » Machine sans équivalent, « machine célibataire » à la façon des créatures dadaïstes de Marcel Duchamp, au début du siècle, qui voyait dans ce genre d'objets solitaires *« travaillant pour la jubilation de celui qui l'a construite »*, note Jean-Didier Vincent, *« des ateliers producteurs d'imaginaire »*. Ainsi *« La mariée mise à nu par ses célibataires, même »*, exposée au Musée de Philadelphie.

M. KAGE/S.P.L./COSMOS

Sous la lentille du microscope grouillent les neurones et leurs liaisons nerveuses, dendrites et axones, aux multiples arborescences. Quel architecte pourrait *dessiner les plans de cet infini ?* Jean-Pierre Changeux a décrit le casse-tête des anatomistes : 1 centimètre cube de cortex prélevé au hasard contient 500 millions de synapses. *« Si l'on en comptait mille par seconde, il se passerait entre 3 000 et 30 000 ans avant de les dénombrer toutes.* » Se souvenir que les connexions sont variables. Se souvenir que la constance – parler, regarder, réfléchir – est fille de cette étourdissante diversité (le neurologue Christian Desrouéné parle d'un fonctionnement du cerveau *« abominablement libéral »*...).

Elucider les états conscients reste une gageure scientifique. *« Ce n'est pas impossible. Il faut consentir un effort théorique »*, observe Changeux, peu enclin à souscrire aux thèses « mystéristes ». Les neuropsychologues lui reprochent son réductionnisme, une vision étroite qui inscrirait l'activité neuronale au cœur de tous les états mentaux. *« Tout passe par la synapse,* admet le professeur Christian Desrouéné, *mais tout ne peut être ramené à la synapse.* » Le chercheur de Pasteur repousse tranquillement la critique en invoquant l'héritage de Claude Bernard et sa foi en la méthode expérimentale : *« La démarche scientifique n'a pas de honte à se montrer réductionniste,* explique-t-il. *L'univers cérébral est si complexe que nous l'abordons par des voies étroites, difficiles, où l'on ne progresse que pas à pas. Le modèle n'épuise pas le réel. Mais nous essayons de réduire cette complexité à quelques mécanismes simples.* »

La nuit, le cerveau accomplit une tâche bien précise : consolider les savoirs, figer les traces, marquer les empreintes comme un sceau de bronze sur une tablette de cire

Réseau précâblé de neurones, le cerveau est balisé de signaux électriques et chimiques, les seconds relayant les premiers. Isolés pour la première fois il y a un peu plus d'un siècle par l'Italien Golgi, puis l'Espagnol Ramon y Cajal (auteur de superbes représentations du tissu neuronal à l'encre de chine), les cellules nerveuses sont parcourues,

Les neurones et leurs liaisons nerveuses, dendrites et axones, aux multiples arborescences : un centimètre cube de cortex prélevé au hasard contient 500 millions de synapses. Face aux 200 000 gènes du genre humain, le cortex libère 100 milliards de cellules, chacune établissant une dizaine de milliers de connexions avec ses semblables, dans un espace composé de synapses, lieu privilégié du langage neuronal.

PHOTOTAKE-CNRI

le long de leurs fibres, par ce que les biologistes d'antan appelaient des esprits animaux. Descartes évoquait l'air circulant dans les tuyaux d'orgue. Newton parlait d'*« ether intangible »*. Il s'agissait d'impulsions électriques, un *« faible courant »* décelable par les électrodes.

Mais les neurones ne sont pas assemblés à la manière d'un tissu serré dépourvu d'accrocs. Les membranes sont séparées les unes des autres par de minuscules espaces interstitiels, les fameuses synapses, dont Jean-Didier Vincent note que leur *« arrangement précis et confus rappelle une tapisserie à fleurs »* (*Biologie des passions*, Odile Jacob). Aussi l'électricité suit-elle un circuit fléché. Parvenue à l'extrémité des terminaisons nerveuses, elle libère un agent chimique sécrété par le neurone, une sorte de messager baptisé neurotransmetteur, qui traverse l'espace synaptique pour venir alerter la (ou les) cellule cible et y déclencher une nouvelle réaction électrique, puis chimique.

Une quarantaine de neurotransmetteurs ont à ce jour été identifiés, parmi lesquels l'acétylcholine et l'adrénaline (qui provoquent la contraction des muscles), ou la dopamine (liée aux sensations de plaisir). La nicotine du tabac, comme l'opium du pavot, reproduisent l'effet de certains agents chimiques cérébraux. Jean-Pierre Changeux rappelle la portée des travaux de Claude Bernard sur le curare utilisé jadis (aujourd'hui encore ?) par les Indiens d'Amérique du Sud. *« Le curare entraîne la mort par asphyxie en bloquant l'action des nerfs moteurs sur les muscles respiratoires.* » A la surface des membranes, l'agent chimique est accueilli par un récepteur situé à la jonction des nerfs et des muscles striés. C'est en étudiant les poissons torpilles aux décharges électriques fulgurantes (trois suffisent pour tuer un homme) que Changeux et son équipe ont isolé le récepteur de l'acétylcholine, complétant la cartographie chimique – et aussi pharmacologique – du cortex.

QUE fait le cerveau humain avec cette pléthore de cellules aux ramifications abyssales ? Prix Nobel de médecine, auteur de l'ouvrage *Biologie de la conscience* (Odile Jacob), l'Américain Gerald Edelman a décrit le fonctionnement cérébral sur le mode du *« darwinisme neuronal »*. Il est désormais admis que le cerveau fonctionne selon un mode sélectif et non instructif. A mesure qu'il se forme et se développe, il abandonne certains circuits inutiles au profit de connexions répétées avec succès, cuites et recuites par un apprentissage réussi et récompensé (le geste qui permet d'attraper un verre, le mot et les phrases qui permettent de se faire comprendre). La fréquence et la gratification laissent une trace « mnésique » qui devient indélébile. A l'intérieur du plan général fourni par les gènes, chacun invente ses propres itinéraires cérébraux que viennent valider des assemblées neuronales ad hoc.

Le professeur Olivier Sabouraud décrit ainsi le modelage des moyens d'expression chez l'enfant : *« D'abord il entend quantité de sons avant d'entrer dans la réciprocité en les reproduisant. Puis vient la restriction : il se recentre sur un nombre de connexions privilégiées et laisse tomber la plupart des autres qui participaient seulement au bruit de fond.* » Le petit d'homme suit l'évolution du jeune moineau dont le chant, composé de *« sons sauvages »* d'une quinzaine de syllabes, se cristallise, une fois adulte, en une trille aux accents monocordes. Alors se produit ce que Changeux appelle la *« stabilisation synaptique »*, l'efficience après maints rodages d'une quantité de circuits neuronaux mobilisables à la milliseconde pour créer du sens, atteindre enfin à un certain état de conscience.

Son langage installé, l'individu entre dans sa pensée, l'aiguise, l'exprime, la partage ou la confronte. Il se construit une représentation du monde, tant il est vrai que l'esprit, Aristote l'avait bien senti, ne peut se passer d'images. Le verbe ne dit pas tout de l'esprit : il faut moins d'une seconde à l'oeil pour reconnaître un visage. Décrit avec des mots, il reste méconnaissable. S'orienter dans l'espace est très difficile verbalement (tournez à droite, puis deux fois à gauche, et au passage à niveau, etc.). Un plan tracé sur le papier est un guide plus efficace ! *Ce théâtre mental ne connaît pas* de relâche. L'activité du cerveau ne cesse qu'au terme de la vie. Jusqu'au bout de son histoire, chacun tisse de nouvelles connexions, invente, simule, pèse le pour et le contre, mesure virtuellement les conséquences de ses actes, utilisant pour cela mille expériences du passé sollicitées instantanément comme autant d'oracles.

La nuit, au plus profond du sommeil, le cerveau accomplit une tâche bien précise : consolider les savoirs, figer les traces, marquer les empreintes comme un sceau de bronze sur une tablette de cire. Certes, la règle de l'apprentissage est l'oubli. Car pour traverser une vie entière, l'*« organe de la civilisation »* (d'après le neurologue russe Luria), doit se ménager. La mémoire procédurale, celle qui sert à mettre en route une automobile et à la conduire, devient vite un automatisme qui permet une attention divisée (changer les vitesses en parlant ou en écoutant un morceau de musique).

Ni palimpseste ni ardoise magique, le cortex serait plutôt une spirale. Tout ce qu'il a vu ou perçu demeure enfoui, même si l'accès n'est permis qu'aux souvenirs véritablement *« engrammés »* qu'un événement extérieur ou un affect particulier feront ressurgir. Là encore, la mémoire est une image. Le professeur Lhermitte évoque quelques passages de *A la recherche du temps perdu* pour souligner combien le monde qui submerge Proust *« revient en termes visuels : Combray par tous les temps, l'allure des petites gens, et, à la fin, l'allusion aux minuscules papiers japonais qui se déplient »*.

LA genèse des souvenirs est une mobilisation très sélective de modules neuronaux. Par le jeu d'un simple stimulus, ils établissent des trajets à travers l'ensemble du cortex pour butiner ici et là des vestiges, des débris, à la manière du paléontologue ne disposant que de fossiles pour reconstituer une bête hors d'âge. Le souvenir n'est en rien le dossier bien rangé d'un ordinateur recrachant son contenu à l'identique. Il n'existe pas de *« neurone grand-mère »*, qui fournirait à la demande le visage d'un proche. Au contraire, chaque souvenir est reconstruit au terme d'un jeu de pistes et de traces, d'une mise au point sans focale. (A la course intersynaptique, Jean-Didier Vincent ajoute volontiers le fumet des odeurs, la représentation olfactive du monde.) Si Marc Jannerod, le directeur de l'Institut des sciences cognitives, compare l'activité cérébrale au cinéma, c'est pour en décrire le principe dynamique. *« Un film est une suite d'images immobiles,* dit-il. *C'est la projection devant une lentille qui crée le mouvement. Il en va ainsi pour le langage et la pensée : quand le cerveau fonctionne, l'un et l'autre se mettent en route.* » Les contacts synaptiques permettant à l'homme de construire des objets mentaux, de les interpréter à sa guise pour formuler des hypothèses, d'agir avec économie et discernement sur son environnement, ces contacts insaisissables sont à la fois tout et partie, comparables au système immunitaire. Nul ne peut le repérer à coup sûr, mais face à l'agresseur, il se mobilise. Malgré les avancées de l'imagerie médicale, l'idée de cartographier les activités cérébrales soulève une difficulté de principe : comment imaginer une géographie mouvante où, selon l'architecture propre à chaque individu, les grands sites mentaux et leurs connexions seraient incertains, flexibles, nomades. Ainsi les régions impliquées dans le langage débordent-elles largement l'aire de Broca. *« Comparons le cerveau à Paris,* propose François Lhermitte. *Si une bombe détruit le pont de la Concorde, la fonction circulatoire de la ville sera gravement affectée. Est-ce à dire que la circulation automobile à Paris siège sur le pont de la Concorde ? Notre cortex fonctionne comme un tout. Certaines zones sont spécialisées. Mais chacune prise isolément n'a aucun sens.* »

De ce bouillonnement naît une conduite intelligente pour laquelle n'existait aucune réponse toute prête. A l'abeille incapable d'un apprentissage de détour, *Homo sapiens* oppose une capacité logique d'évitement. Son cerveau, il se l'est construit. Avec sa part de liberté conquise sur des gènes impuissants à régenter l'univers synaptique, il n'a cessé de le modifier. Une forte poussée frontale l'a juché au sommet de l'espèce sans le réduire à l'état de machine savante.

Quel ordinateur reconnaîtrait un coquelicot ou un papillon, déciderait de changer d'avis, de se reprogrammer, d'être Goethe et d'enfanter Faust ? Quel disque dur se concevrait comme disque dur ?

« Ne pensez pas à un éléphant ! lance Gerald Edelman (*Biologie de la conscience*). *Bien entendu, vous y avez pensé. Et moi aussi. Mais où se trouve l'éléphant ? Certainement pas dans la pièce. Pour ne pas y penser, il a fallu que vous sachiez de quoi il s'agissait, que vous vous le remémoriez et même, dans certains cas, que vous en évoquiez une image. Surtout, il a fallu que vous compreniez cette langue et ce petit jeu sur les mots.* » L'esprit est là. S'il peut être perçant – ou persan –, il peut aussi être ému.

Eric Fottorino

Prochain article :
Le carrousel des émotions

Monica et Marianne

par Eric Dezeuze et Denis Lacorne

L'ÉCART n'a jamais semblé si grand entre les Etats-Unis et la France. D'un côté, l'étalement public de la vie privée d'un président, réduit à la stature d'un simple citoyen, qui doit subir la curiosité malsaine d'un procureur particulièrement agressif. De l'autre, un président protégé par l'article 68 de la Constitution, qui le déclare non responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, sauf en cas de haute trahison. Mais les apparences sont trompeuses, et rien n'exclut qu'un président français soit un jour soumis à des investigations judiciaires...

Aux Etats-Unis, le rejet du pouvoir monarchique fait toujours sentir ses effets : *« la Loi est le Roi »*, disait Tom Paine en 1776 à propos de la révolution américaine. Le président américain dispose bien d'une immunité théorique, fondée sur le *« privilège de l'exécutif »*. Mais comme l'apprit Nixon à ses dépens, lors de l'affaire du Watergate, ce privilège n'a rien d'absolu : il ne concerne que l'exercice de certaines survivances *« régaliennes »*, tout ce qui touche à la paix, à la guerre, à la diplomatie.

Pour le reste, il est un citoyen comme les autres. Il est tenu de respecter les lois et de ne rien faire qui puisse entraver le cours de la justice. Aux Etats-Unis, le législateur permet à un procureur indépendant d'enquêter librement sur le président, son entourage ou les membres du gouvernement, au gré de ses humeurs et de ses préjugés partisans, sans contrainte temporelle ni budgétaire. Comme il n'y a pas de limite à la durée de l'enquête, le procureur peut toujours espérer trouver, dans la vie complexe et mouvementée d'un président, un délit, même mineur, qu'il essayera de rattacher au principal chef d'accusation. La loi lui permet d'élargir son enquête en cercles concentriques. D'où ce curieux circuit accusatoire : partant d'un modeste scandale immobilier, vieux de huit ans et situé dans l'Arkansas, Kenneth Starr s'intéresse désormais à une « stagiaire », qui n'a jamais mis les pieds dans l'Arkansas, n'a pas investi dans l'immobilier et ignore sans doute tout de l'affaire Whitewater.

Mais peu importe. L'ambition du procureur est immense : rattacher la singulière histoire de Mlle Lewinsky à celle d'autres témoins qui auraient, eux aussi, dit-on, subi des pressions de la part de Clinton ou de son entourage. Il serait alors possible de reconstruire le crime : l'entrave systématique au cours de la justice, par les moyens (qui restent à prouver) du parjure ou de la subornation de témoins.

En France, l'idée même d'un procureur indépendant est étrangère à nos moeurs. Le parquet, *principal maître du déclenchement de l'action publique*, est sous la dépendance hiérarchique du garde des sceaux. Ce dernier reste toujours capable de freiner l'ardeur inquisitoriale d'un juge dont « la canne à pêche » irait un peu trop loin. Les enquêtes inachevées des magistrats Eric Halphen, Thierry Jean-Pierre ou Renaud Van Ruymbeke témoignent de ces difficultés françaises.

Que dire, alors, de la vie privée du président ? Là aussi, tout sépare la France des Etats-Unis. Notre code civil reconnaît le droit de tout individu au respect de sa vie privée et permet la sanction des intrusions de la presse dans l'intimité des personnalités publiques. Dans une formule saisissante, les juridictions françaises rappellent avec constance que *« toute personne, quels que soient son rang, sa naissance, sa fortune, ses fonctions présentes ou à venir, a droit au respect de sa vie privée »*. Ce droit fut invoqué par les héritiers de François Mitterrand pour obtenir l'interdiction de la vente du livre *Le Grand Secret* de MM. Gubler et Gonod. En 1985, M. Giscard d'Estaing avait, lui aussi, obtenu l'interdiction d'un ouvrage de Jean-Bedel Bokassa, intitulé, *Ma vérité*, au motif que certains passages constituaient *« autant d'intrusions et d'effractions dans la vie intime »* de l'ancien président.

Aux Etats-Unis, il existe bien une protection de la vie privée des individus, mais elle est moins stricte et elle varie selon les juridictions. Dans un procès pénal, à propos d'un viol, par exemple, la jurisprudence interdit qu'on évoque l'histoire sexuelle de la victime. La protection de la vie privée est moins exhaustive dans un procès civil, et elle est plus faible encore dès qu'il s'agit d'une simple enquête préliminaire.

Quant à la liberté de la presse, garantie par le 1er article du *Bill of Rights*, elle est l'objet d'une protection inégalée. Supposons qu'un journaliste américain publie des informations détaillées sur la vie privée d'une personne publique. Cette dernière a parfaitement le droit d'intenter une action en diffamation. Mais le journaliste a toutes les chances de l'emporter s'il démontre qu'il disait la vérité. Dire la vérité est aux Etats-Unis la meilleure des défenses.

En France, des lois plus sévères n'empêchent pas une certaine presse de dévoiler les secrets d'alcôve des vedettes artistiques. C'est une question de risque économique : j'accrois mes ventes, mais j'aurai des dommages et intérêts à verser à l'issue d'un procès... En matière de vie privée, la vérité, en France, n'est pas une défense admissible, et c'est sans doute pourquoi rien n'est écrit à propos des aventures extra-conjugales de nos dirigeants politiques. Certains savent, d'autres s'imaginent, la grande majorité ne sait rien. Tout se passe comme si le silence était le fruit d'un consensus.

Rien n'empêche qu'une affaire comparable au « Monicagate » n'explose un jour en France et ne contraigne le plus haut personnage de l'Etat à se justifier devant la justice ou l'opinion

Que ce survol de la législation française ne conduise pas, cependant, à des conclusions hâtives ou par trop rassurantes. Rien n'empêche qu'une affaire comparable au « Monicagate » explose un jour en France et ne contraigne le plus haut personnage de l'Etat à se justifier devant la justice ou l'opinion. Mais il faudrait que certaines conditions soient réunies : une égalité véritable de tous les citoyens devant la justice ; l'interdiction de toute interférence du gouvernement dans la conduite de l'action publique, voire la rupture du cordon ombilical entre le gouvernement et le parquet. Les « affaires » ont, cependant, démontré qu'une magistrature déterminée, relayée par une presse vigilante, pouvaient menacer et parfois même entraîner la chute de certains détenteurs du pouvoir.

Le *mea culpa* d'un ancien garde des sceaux sur ses interventions destinées à entraver certaines investigations judiciaires concernant le financement de son parti politique ; les déclarations de la ministre de la justice sur la légitimité des investigations conduites à l'encontre du président du Conseil constitutionnel : tout cela démontre le chemin accompli par les mentalités en quelques années.

Cette évolution est lourde de conséquences pour un exécutif qui a abandonné toute illusion d'une magistrature complaisante. Or, l'article 68 de la Constitution limite l'irresponsabilité du président aux seuls actes *« accomplis dans l'exercice de [ses] fonctions »*. Le président est aussi un citoyen qui agit en dehors de l'exercice de ses fonctions. Il peut donc être l'objet de poursuites civiles ou pénales, au même titre d'ailleurs qu'un simple ministre. La Cour de cassation, dans ses arrêts des 26 juin 1995 et 6 février 1997 rendus dans les affaires Carignon et Noir, a montré qu'elle avait une acception très restrictive de la notion d'actes *« accomplis dans l'exercice de [ses] fonctions »*. N'appartiennent à cette catégorie, selon la Cour, que les actes *« qui ont un rapport direct avec la conduite des affaires de l'Etat relevant de* [ses] *attributions, à l'exclusion des comportements concernant la vie privée ou les mandats électifs locaux »*.

Comment exclure, dans ce contexte, qu'un chef de l'Etat ne soit un jour la cible d'un justiciable qui pourrait obtenir une large amplification de ses griefs à travers les médias (y compris pour une affaire de harcèlement sexuel, puisqu'en France le code pénal réprime ce délit depuis 1994). D'un justiciable, ou encore d'un juge, dont le président de la République garantit, selon l'article 64 de la Constitution, l'*« indépendance »*. Ce jour-là le président apparaîtrait tel que la Constitution l'a voulu : quasi indestructible dans l'exercice de son pouvoir présidentiel, mais absolument vulnérable lorsqu'il agit en simple citoyen. En bref, un président sans immunité. Telle est la loi suprême, voulue par les rédacteurs de notre Constitution, à une époque, il est vrai, où la magistrature affirmait mal son indépendance.

Nos constituants créaient un exécutif fort, mais ils croyaient pouvoir le dispenser du principe d'inviolabilité. Ils rendaient possible ce que Duport ne pouvait admettre le 14 juillet 1791, lorsqu'il défendait l'inviolabilité de Louis XVI devant l'Assemblée nationale : *« Mais si chacun peut l'accuser, dès lors le roi se trouve dans la dépendance de tous [...]. Qu'est-ce qu'un pouvoir suprême qui dépend de chaque individu, qui dépend du tribunal qui le jugera... ? »* Nous connaissons la réponse : en France, comme aux Etats-Unis, le président n'est plus, désormais, un roi ; il ne dispose que d'une immunité partielle. Mais, jusqu'à présent, le président français a cette chance : il n'a pas en face de lui un « procureur spécial » consacré par la loi, une loi dont un juge de la Cour suprême, Antonin Scalia, disait de façon prophétique, en 1988, qu'elle affaiblirait la présidence et qu'elle créerait, si elle était mise en oeuvre par un procureur sans scrupule, un dommage irréparable aux institutions de la République. Cette loi, écrivait Scalia, dans l'arrêt Morrison v. Olson, risquait de prouver l'adage latin : *« Fiat justitia, ruat coelum »*, que la justice soit faite, même si la voûte céleste s'effondre.

Eric Dezeuze *est avocat.*
Denis Lacorne *est directeur de recherches au Centre d'études et de recherches internationales (CERI).*

AU COURRIER DU « MONDE »

Le président n'est pas au-dessus des lois

Votre éditorial du 24 janvier sur les ennuis de Clinton est une nouvelle démonstration de l'incompréhension des Français pour la pratique de la démocratie en Amérique (...) Comme la quasi-totalité des Français, vous ne voyez dans la condamnation des caleçonnades de Bill Clinton qu'une nouvelle manifestation de l'incorrigible puritanisme des Américains. En bons Gaulois, vous vous esclaffez devant l'irruption des institutions judiciaires dans une plaisante comédie de Labiche. Il ne vous vient pas à l'esprit qu'un grand peuple tolère difficilement que son président – celui en qui il a mis sa confiance pour l'incarner aux yeux du monde – se comporte, précisément, comme un personnage de Labiche.

Le peuple américain sait depuis longtemps que Bill Clinton trompe sa femme. Cela ne l'a pas empêché de l'élire et de le réélire, ce qui prouve qu'il n'est pas si puritain que cela. Mais il y a des limites à l'indulgence. Aussi incroyable que cela puisse vous paraître, il y a encore des gens pour qui trousser une jeune stagiaire à la Maison Blanche et en faire sa maîtresse à domicile, comme un vulgaire coq de basse-cour, serait moins une preuve de bonne santé qu'une inacceptable « désacralisation » de la fonction présidentielle et un détournement de pouvoir de la part du président. Il est encore plus significatif que vous parliez de *« détournement judiciaire »* et d'*« emballement »* après avoir reconnu que Clinton pouvait être soupçonné de subornation de témoin et d'obstruction de justice. Le président qui, sur les marches du Capitole, a solennellement prêté serment de défendre la Constitution et d'appliquer les lois du pays, se serait ainsi rendu coupable de deux crimes fédéraux. Et vous trouvez anormal que la justice y regarde de plus près ?

Cela n'a plus rien à voir avec le puritanisme ni avec une comédie de boulevard. On est au coeur même de ce que l'idée de la démocratie a été depuis le début pour les Américains et que les Français semblent ignorer. C'est le rejet de l'absolutisme. C'est le refus du prince (...) Lorsque votre éditorialiste conclut que, dans la crise actuelle, la justice américaine est *« détournée à des fins politiques »*, il oublie de rappeler que la tempête secouant aujourd'hui les Etats-Unis est le résultat de la décision récente de la Cour suprême ayant autorisé Paula Jones à poursuivre Bill Clinton pour harcèlement sexuel. Une fois de plus, la plus haute instance judiciaire du pays, peu soupçonnée d'esprit partisan, avait ainsi rappelé le simple fait démocratique que le président n'est pas au-dessus des lois.

Claude Moisy
Neuilly-sur-Seine

Mensonges

Avant de s'en prendre au puritanisme américain (...), il faut savoir que les rédactions et les stations de télévision sont inondées d'appels de citoyens indignés qui s'exclament qu'ils s'en fichent, de la vie sexuelle de Clinton, et que les journalistes devraient se restreindre. Et, avant de trop s'autoféliciter sur le journalisme français qui ne s'abaisserait jamais à faire une chose pareille (et c'est tant mieux) et de penser que c'est en France et en Europe que se trouve la bonne norme journalistique, les Français devraient se souvenir de celui de leurs présidents qui non seulement leur a menti sur sa santé (et la justice a soutenu son mensonge en interdisant le livre de son docteur personnel) mais qui en plus, pendant trente-cinq ans de carrière et quatorze ans à la tête du pays, a réussi à dissimuler son passé pétainiste dans le gouvernement de Vichy. Forcé de choisir entre les dérapages du système américain, qui fouille trop dans la vie de ses politiciens, et ceux du système français, qui n'y fouille pas assez, je suis quand même amené à penser que l'extrême américain est en fin de compte plus sain pour le processus démocratique.

Erik Svane
Paris

Totalitarisme

Les sommets du grotesque ont été atteints en Amérique, avec le harcèlement abject dont Bill Clinton est la victime et l'intrusion effarante de tout un chacun dans les méandres de sa vie privée. Les hommes politiques et les éditorialistes français se gargarisent avec des formules toutes faites comme *« la plus grande démocratie du monde »* appliquée à une nation qui, non contente d'imposer la terreur économique à une grande partie de la planète, s'en prend aux libertés individuelles. J'attends que survienne l'homme influent assez courageux pour commettre le crime de lèse-Amérique et dénoncer l'insidieuse montée d'un totalitarisme rampant qui fait courber l'échine des meilleurs.

Gilbert Lubik
Bitschwiller-lès-Thann
(Haut-Rhin)

Lynchgate

Les Américains font parfois de drôles de lois. La loi de Lynch (du nom de son promoteur) permettait l'exécution séance tenante d'un malfaiteur pris sur le fait. Elle fut utilisée abondamment contre les esclaves évadés. Elle donnait une justification légale à l'action assassine de la foule. Aujourd'hui une loi américaine fait, paraît-il, du mensonge un crime fédéral et de l'incitation au mensonge un crime plus grave encore. Certes nous avons, nous aussi, des lois réprimant le faux témoignage et la subornation de témoin, mais elles n'ont pas le caractère implacable et sans appel de la loi américaine ou de l'usage qui en est fait. Le président Clinton est devant les médias américains comme l'esclave évadé devant une foule ivre de meurtre. Que peut-il dire ou faire ? Rien, bien évidemment.

Prouver qu'on n'a jamais menti est littéralement impossible. La foule des journalistes américains (et autres), petite foule représentant la grande foule des lecteurs et de toute la population, est enivrée à l'idée d'abattre un président ; elle est persuadée de sa culpabilité et elle a la loi pour elle. Qu'est-ce qui peut arrêter une telle foule ? Tout est prêt pour le lynchage ou pour ce qu'on pourrait appeler, en utilisant un suffixe devenu courant, le lynchgate.

Denis Monod-Broca
Paris



Risques de séismes sur le continent audiovisuel

ON CROYAIT le paysage audiovisuel français pacifié, calmé et rentable depuis la mort de La Cinq. La loi Carignon de 1994 avait organisé et figé pour dix ans la mise en scène des acteurs de la télévision hertzienne. Mais ce texte avait aussi modifié les équilibres capitalistiques *des chaînes, notamment* en permettant à Bouygues d'augmenter, comme il le souhaitait, sa participation dans TF 1. Qualifiée de texte *« pro-Bouygues »* par l'opposition d'alors, cette loi a aussi eu pour effet boomerang de déstabiliser Canal Plus en profondeur, avec une « mise sous tutelle » capitalistique de la chaîne cryptée. Au point de susciter le départ d'André Rousselet, *son fondateur.*

Le nouveau projet de loi défendu par Catherine Trautmann pourrait, lui aussi, avoir des effets pervers. La ministre a renoncé aux réaménagements de fonds réclamés par le PS : limitation spécifique à l'arrivée dans le capital des chaînes de télévision de groupes ayant accès à des marchés publics ou abaissement du *maximum détenu* par un même opérateur dans une chaîne privée. Il sera finalement seulement demandé aux groupes industriels ou de services de cantonner leurs activités médias dans une structure spécifique.

Ce *projet de loi qui va clairement dans* le sens des actionnaires des chaînes, risque encore, en renforçant le pouvoir du Conseil supérieur de l'audiovisuel, de bloquer le développement des chaînes privées existantes. Il pourra, si ce projet de loi est adopté, s'opposer à toute nouvelle acquisition dans les médias, qu'il s'agisse de droits cinématographiques ou de participations dans de nouvelles filiales. Un rôle jusqu'alors dévolu au Conseil de la concurrence.

LA TÉLÉVISION DÉTRÔNÉE PAR LA TÉLÉPHONIE

Tout semblait donc figé. Aujourd'hui, après une période de calme plat, tout semble pouvoir être remis en question. La prochaine loi n'en est pas la seule cause. *Jusqu'alors* objet de toute l'attention des grands groupes de service, la télévision semble avoir été détrônée au palmarès des grands enjeux par la téléphonie. Bouygues, opérateur de TF 1, et la Générale des eaux, acteur décisif du capital de Canal Plus, s'y sont aventurés sans retenue, pariant sur de très fortes rentabilités. A côté *du téléphone, la télévision fait figure de nain* en termes d'investissements. Francis Bouygues et ses partenaires ont signé en 1987 un chèque de 3 milliards de francs pour 50 % de TF 1, alors qu'il faut au groupe de BTP 7 milliards de francs pour financer sa quote-part d'investissements (sur 23 milliards au total) destinés à couvrir la France d'un réseau très maillé de *téléphonie* mobile.

Ce renversement de tendance s'accompagne d'un autre phénomène nouveau : *le câble, jusqu'alors considéré* comme un véritable boulet financier, va progressivement devenir une activité moins décriée : la téléphonie et le numérique devraient pouvoir lui donner une seconde chance.

Le capital des chaînes privées n'avait pas beaucoup varié depuis la loi Carignon, qui avait permis aux opérateurs de monter de 25 % à 49 % leur participation maximale. Aujourd'hui, le jeu est très ouvert. En témoigne la récente arrivée surprise de Vincent Bolloré dans le capital du groupe Bouygues. Il a profité de la faiblesse du cours du groupe de BTP *soudainement devenu opéable*, pour s'inviter à son tour de table. Mais, à terme, il n'est pas exclu qu'il lorgne le contrôle de TF 1.

Présenté pendant près d'une dizaine d'années comme le prodige de la classe, Canal Plus doit traverser pendant deux ans une passe financière rendue difficile par sa fusion avec le géant à capitaux sud-africains NetHold. *La chaîne cryptée devrait d'autre part* subir une réorganisation capitalistique, réaction à une offre publique d'échanges (OPE) que la Générale des eaux risque d'être contrainte de lancer sur Havas.

ALBERT FRÈRE, STRICTEMENT FINANCIER

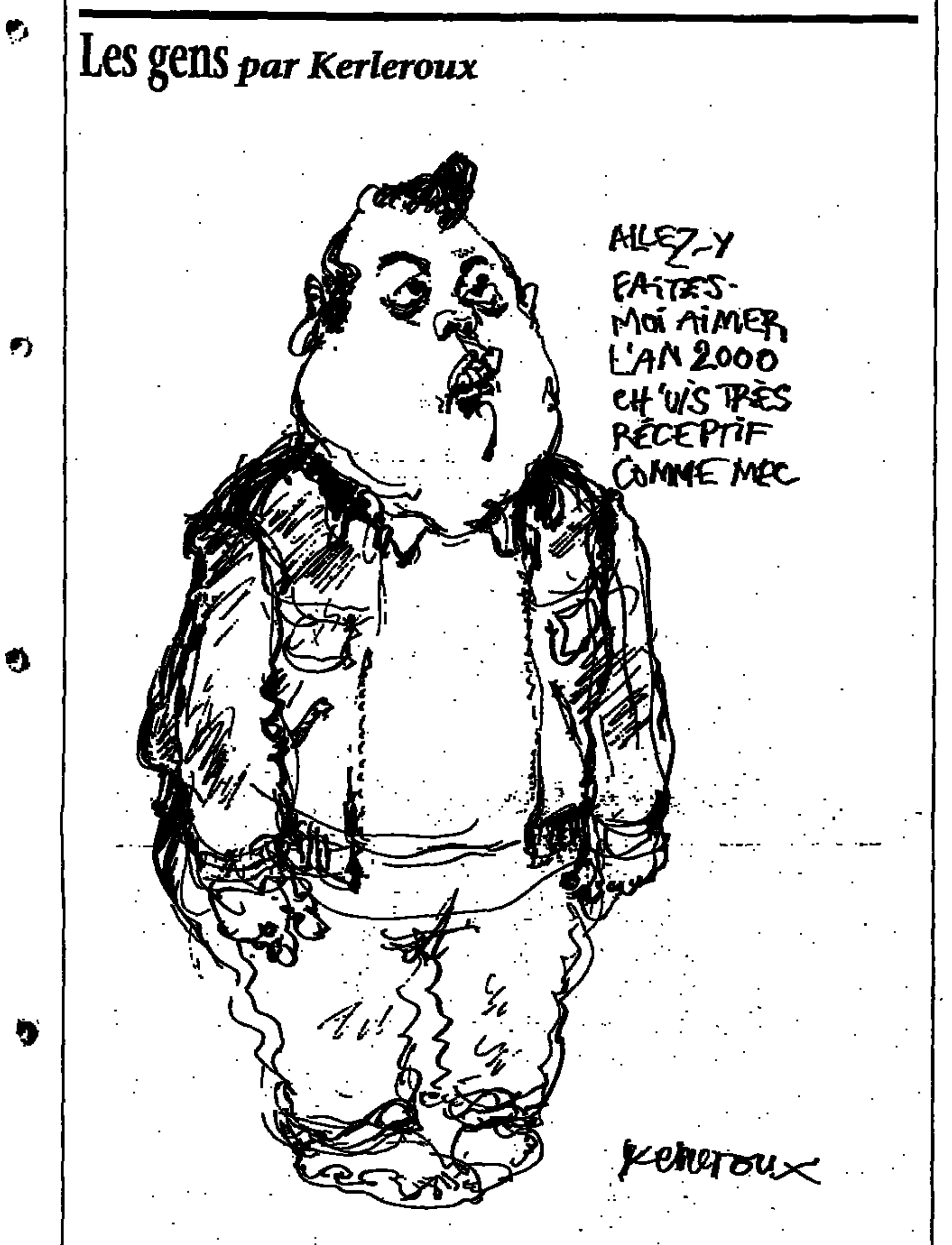
Une fois de plus, Albert Frère, le principal actionnaire de CLT-UFA, fait office d'arbitre dans la nouvelle donne du paysage audiovisuel français. N'obéissant qu'à une stratégie strictement financière, il peut décider de céder ses actifs, entre autres sa participation dans le bouquet numérique TPS, si un prix intéresssant lui est proposé. D'où l'hypothèse, envisagée au cours des dernières semaines, d'une fusion entre les deux bouquets numériques TPS (dont la CLT-UFA, M 6 et Suez-*Lyonnaise des eaux détiennent 50 %) et* CanalSatellite, qui appartient majoritairement à Canal Plus. Un tel schéma, qu'appellent de leurs voeux à la fois Jean-Marie Messier, président de la Générale des eaux, et Albert Frère, *est aujourd'hui bloqué par* TF 1 et France Télécom, deux des autres actionnaires de TPS.

Les rumeurs de réorganisation du paysage audiovisuel vont plus loin : l'idée d'un rapprochement européen entre Canal Plus et la CLT-UFA n'est plus un tabou. Thomas Middelhoff, futur président de Bertelsmann (groupe allemand partenaire pour *moitié de la CLT-UFA*), a récemment laissé entendre que d'importantes actions pourraient être envisagées avec Canal Plus, déjà alliée par le passé à ce groupe d'outre-Rhin.

De plus, la *Générale des eaux (actionnaire* principal d'Havas, la maison mère de Canal Plus) est aussi, *via* Electrafina, actionnaire de CLT-UFA. Ce qui pourrait permettre à Albert Frère d'échanger une participation pour récupérer une place décisive dans une nouvelle galaxie Canal Plus-Bertelsmann et de créer un groupe européen de taille à rivaliser un peu plus solidement avec les Américains.

Nicole Vulser

Les gens *par Kerleroux*



Les deux Amérique de Bill Clinton

Suite de la première page

Plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs, Bill Clinton prend la parole dans les universités, dans les églises noires, dans les usines ; il a institué un dialogue avec la population en forme de talk-shows, formule généralement télévisée *en direct, qui lui permet de* débattre d'un thème donné devant une audience et sans l'intermédiaire de journalistes avec vingt, trente, quarante personnes censées représenter un échantillon de la population. Dans cette forme de communication directe, favorisée *d'ailleurs par le succès* d'Internet, les médias traditionnels ont été *dépossédés* de leur rôle de filtre et de médiateurs.

L'autre dimension négligée par Washington est celle de l'économie. C'est pourtant en faisant campagne sur l'économie que déjà, en 1992, Bill Clinton battit George Bush. C'est de nouveau grâce à l'économie, désormais en pleine reprise, qu'il se fit réélire en 1996. Aujourd'hui, la croissance sans inflation continue, le chômage est presque éradiqué, la criminalité régresse. Bill Clinton *s'attaque* aux *problèmes* des retraites, des gardes d'enfants et de l'assurance-maladie : pourquoi les *électeurs voudraient-ils risquer* l'interruption de cette ample évolution pour une sordide affaire d'infidélité conjugale ?

Mieux : 51 % des Américains *sont aujourd'hui détenteurs* de titres en Bourse ; leurs retraites reposent sur les fonds de pension. Les Etats-Unis sont devenus une nation de boursicoteurs ; les nouveaux venus dans ce club, issus surtout des classes moyennes, se frottent les mains en voyant l'indice *Dow Jones* continuer de caracoler à des niveaux inimaginables il y a dix ans. Qui, dans ces conditions, prendrait le risque de voir les marchés boursiers s'effondrer à cause d'une crise constitutionnelle à la Maison Blanche ?

DÉSAFFECTION POLITIQUE

Ce ne sont pas des grands débats politiques, d'ailleurs pratiquement inexistants, ni de la moralité du président Clinton que l'on discute dans les cafés des quartiers populaires, pas plus que dans les *barbecue* parties des banlieues bourgeoises, mais de problèmes très concrets. « Où est passée la politique ? » titrait, sur une couverture prémonitoire, le *New York Times Magazine* il y a deux semaines. *« Bill Clinton est-il notre premier président post-politique ? »* Pour Gary Wills, auteur du principal article de cette enquête, *« ce n'est pas à Washington que les choses se passent. Depuis deux générations, les élites de l'Etat fédéral définissaient les grands débats. Aujourd'hui, une lame de fond culturelle balaie la géopolitique traditionnelle »*.

Les signaux de la désaffection des Américains à l'égard de la politique fédérale, alors que la vie politique locale restait active, se sont pourtant multipliés ces dernières années.

Le taux de participation à l'élection présidentielle de 1996 a été un des plus bas de l'histoire. Les derniers rassemblements de masse regroupant, à Washington ou ailleurs, des centaines de milliers de personnes ont réuni des gens qui n'étaient pas amenés là par tel ou tel mouvement politique, mais par la volonté de résoudre ensemble des problèmes de société, comme la place de l'homme dans la famille (Promise Keepers), la rédemption de l'homme noir (Million Man March) ou la solidarité des femmes noires (Marche des femmes à Philadelphie).

Pour reconquérir leur audience, les journaux télévisés des *networks* parlent de moins en moins de politique, de plus en plus de *« votre argent »* et de *« votre santé »*. Lorsque, ces derniers jours, les présentateurs télévisés de Washington ont daigné donner la parole aux maires des grandes villes ou aux rédacteurs en chef des journaux régionaux, ils ont obtenu la même réponse : ce qui préoccupe les Américains, c'est ce qui affecte leur vie quotidienne, pas les écarts privés du président. Lorsque le vice-président Al Gore a rencontré à San Francisco les dirigeants de l'industrie high-tech, le secteur le plus dynamique du pays, au moment où le scandale battait son plein à Washington, ce n'est pas sur l'*affaire Monica* qu'il a été interrogé...

Le peu de considération que les Américains portent encore au pouvoir fédéral semble pourtant être concentré sur l'institution de la présidence.

SOUCI DE STABILITÉ

Mais là encore, les experts washingtoniens ont sous-estimé le souci de stabilité d'une population qui n'a de toute évidence aucune envie d'affronter un nouveau traumatisme du type Watergate. La politologue Elizabeth Drew s'étonnait dimanche 1er février dans le *Washington Post* de la rapidité avec laquelle l'hypothèse de l'*impeachment* a été soulevée dans les médias. *« La présidence s'est dévalorisée,* conclut-elle ; *moins on a de respect pour la fonction présidentielle, plus la possibilité d'en déloger l'occupant devient concevable. »* Or, pour les Américains, semble-t-il, l'institution de la présidence est trop précieuse pour être aussi facilement menacée.

Rien n'est éternel, en particulier en politique. Les aléas de l'enquête judiciaire conduite par Kenneth Starr peuvent réserver bien des surprises à Bill Clinton et à l'Amérique. La Maison Blanche se dit engagée dans un combat de longue haleine. *Dans ce combat*, la bataille pour l'opinion publique est cruciale. Pour l'instant, le couple Clinton – car la cote de Hillary Clinton est elle aussi en hausse – est en passe de la gagner.

Sylvie Kauffmann

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une justice qui tue

EN octobre 1997, selon *Amnesty International*, 100 pays, sur un total de 193, avaient aboli, en droit ou en pratique, la peine de mort. Seule puissance occidentale à pratiquer encore ce type de châtiment, les Etats-Unis figurent parmi les 93 pays rétifs à l'abolition, en bonne place aux côtés, entre autres, de la Chine et de... l'Irak. En Russie, la peine de mort n'est pas formellement supprimée, mais Moscou s'est engagé à ne pas l'appliquer en contrepartie de son admission, en 1996, au Conseil de l'Europe.

Karla Faye Tucker, qui vient d'être exécutée au Texas, n'était certainement pas une innocente. Elle n'avait jamais nié le double meurtre, perpétré dans d'horribles conditions, pour lequel elle avait été condamnée à mort en 1984. *Beaucoup d'Américains* estimeront donc que justice a été faite. Revendiquant la loi du talion, ils assument cette règle barbare selon laquelle un crime effroyable doit être puni par un assassinat légal.

La logique sociale et raciale que les Etats-Unis n'ont jamais remise radicalement en question alourdit encore la barbarie de l'exception américaine. Avec une mère prostituée, un père disparu, Karla Faye Tucker, enfant battue puis adolescente prostituée et droguée, accumulait les risques de faire partie de cette population qui fournit les gros bataillons de *la délinquance* et, partant, les hôtes les plus nombreux des quartiers de la mort. C'est une réalité bien connue des criminologues : la peine de mort frappe *en priorité* dans les rangs des *catégories sociales défavorisées.* Sur les quelque 3 300 condamnés à la peine capitale qui attendaient, au 1er janvier 1998, leur exécution aux Etats-Unis, 48 % étaient des Blancs et 41 % des Noirs, alors que ces derniers ne représentent que 12 % de la population américaine.

Ce n'est pas parce que cette condamnée et sa foi avaient suscité de la sympathie, jusque dans les rangs des représentants d'une droite chrétienne habituellement partisane de la peine de mort, qu'il faudrait oublier ou sous-estimer le scandale radical de cette *pratique, désormais banalisée* au cœur de la plus puissante des démocraties et le déterminisme social et racial, quotidien et implacable, qui la sous-tend. Le reste, tragique ou désolant, vient par surcroît : les particularités d'un système où le pointillisme juri*dique fait trop bon ménage* avec la loi du talion et l'exhibitionnisme médiatique. Comme beaucoup d'autres condamnés américains, Karla Faye Tucker a été exécutée selon un cérémonial « scientifique » sordide, sous les yeux, entre autres, des parents de ses victimes, invités, en quelque sorte, à assouvir leur vengeance. Elle a aussi été tuée quelque quinze ans après les faits. Qui pourrait soutenir que cette femme était la même que celle que les jurés avaient condamnée en 1984 et à qui le gouverneur George Bush Jr., selon son habitude, a refusé la grâce ?

***Robert Badinter l'avait dit lors*qu'il eut *« l'honneur »* de demander et d'obtenir en 1981 l'abolition de la peine capitale en France : rien ne saurait justifier *« une justice qui tue »*.**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La « férocité » de J.-K. Huysmans

C'EST DEMAIN le centenaire de la naissance de J.-K. Huysmans. Les fervents « huysmansiens », au rang desquels il me plaît d'appartenir, vont célébrer le souvenir de l'auteur d'*En route* par une exposition bibliographique à la Nationale. Nuls mieux que nos amis Maurice *Garçon, René Dumesnil et Henri* Jouvin n'étaient désignés pour se charger de cet hommage posthume.

L'intérêt pour les « romans » autobiographiques de Folantin Durtal n'a pas faibli, si l'on en juge par les communications que ne cessent d'échanger les membres de la société J.-K. Huysmans avec leurs correspondants provinciaux et étrangers. Telle qu'elle est en tout cas, absolument à part dans les lettres contemporaines, cette œuvre conserve une saveur très forte auprès de ma génération, la génération de l'entre-deux-guerres. Peut-être parce qu'elle agite de furieuses sonnailles de style, parce qu'elle est sans restrictions, fait-elle retentir chez nous – à qui certains aînés ont reproché souvent, comment dirais-je ? notre manque de souplesse, notre « férocité » – des échos quasi fraternels ?

Il ne fait illusion à personne que, si Huysmans, dans ses diatribes formelles, incarnait le goût de l'outrance chère à l'école de Médan, les misères de l'existence ne le laissaient jamais insensible. Héraut de l'exagération, certes, empoignant la plume comme un fer à repasser, mais homme de foi, chrétien non endivisionné mais très sincère. La plume de Huysmans dépeint l'époque bénie où l'on pouvait écrire beaucoup. Même excessivement.

Olivier Merlin
(5 février 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

INFORMATIQUE Pour Bill Gates, patron et fondateur du numéro un mondial du logiciel, l'avenir de Microsoft n'est pas menacé par la procédure antitrust dont elle fait l'objet. ● UN MALENTENDU est, selon lui, à l'origine du procès intenté par le ministère de la justice américain. M. Gates s'affirme optimiste sur son issue, une fois que les méthodes de travail dans l'industrie du logiciel auront été expliquées aux magistrats. ● LES ÉDITEURS de logiciels américains ont publié mardi 3 février un document préconisant une série de mesures pour assurer la libre concurrence sur ce marché, malgré la prédominance de Microsoft. ● LA DIVERSIFICATION du fabricant de logiciels se poursuit, notamment dans les services en ligne. ● À PARIS, le patron de Microsoft a promis au gouvernement de contribuer à l'effort de la France dans les nouvelles technologies.

Bill Gates relativise la portée du procès que lui fait l'Etat américain

Le PDG et fondateur de Microsoft nie les accusations d'« abus de position dominante » dont son groupe fait l'objet. Il a expliqué au « Monde » que la procédure en cours relève selon lui d'une mauvaise compréhension du marché du logiciel par les institutions fédérales

C'EST UN QUASI-RITUEL. Deux fois l'an, Bill Gates, le PDG fondateur du fabricant américain de logiciels Microsoft, visite ses filiales européennes et leurs clients. Mardi 3 février, il était à Paris. Accusé depuis l'automne 1997 d'abus de position dominante par le ministère américain de la justice, il s'est employé à minimiser la portée de cette procédure, s'affichant optimiste sur son issue.

La veille, une cour d'appel de Washington avait suspendu jusqu'au 21 avril les investigations du professeur de droit Lawrence Lessig. Celui-ci a été chargé par le juge fédéral Thomas Jackson, qui instruit l'affaire, d'analyser les arguments des deux parties.

A la lecture de ce dernier développement, dont il n'avait pas eu connaissance, M. Gates éclate de rire. « *Tout cela n'a pas grand-chose à voir avec l'avenir de Microsoft. Le problème est d'aller vite, d'être le premier, de proposer des solutions peu coûteuses. Ce marché est le plus concurrentiel du monde. Il n'y pas de positions garanties.* »

ACCORD LIMITÉ

M. Gates relativise la portée de l'accord du 23 janvier, aux termes duquel Microsoft a accepté, temporairement, de ne plus lier la vente aux fabricants d'ordinateurs personnels (PC) de son logiciel d'accès à Internet, Explorer, à celle de son système d'exploitation Windows.

Ce lien constitue le point de départ de l'affaire, la société Netscape, auteur du système Navigator, ayant accusé Microsoft d'abuser de son poids pour imposer Explorer aux dépens de Navigator.

Cet accord « *n'est pas majeur* », assure M. Gates, expliquant que l'accès à Internet fait partie de Windows. Pour se conformer à l'exigence de la justice, Explorer n'a donc pas été « *sorti, ce qui aurait risqué de casser le système, mais seulement caché* ». Les fabricants de PC ont « *temporairement le choix de prendre une licence de Windows avec l'accès à Internet caché. Personne n'a fait ce choix* ». La commercialisation de Windows 98 est maintenue pour mi-1998.

MALENTENDU

La question-clé de ce procès dépasse cependant l'accès à Internet. Il s'agit de savoir si, du fait du poids que lui confère son système d'exploitation, Microsoft dispose de moyens privilégiés pour développer avant tout le monde de nouveaux logiciels, voire, si une innovation émerge chez un concurrent, pour la copier ou la racheter afin de l'intégrer à son système d'exploitation.

C'est ce qu'affirme, sans toutefois citer Microsoft, l'Association des éditeurs de logiciels américains (la SPA) dans un document publié le 3 février, qui se propose de « *guider les responsables de l'exécutif, de la justice et du législatif dans la mise au point d'une politique de lutte antimonopole* ».

Se déclarant convaincu que cette affaire repose sur un malentendu et qu'il lui faut expliquer « *la façon dont fonctionne notre industrie* », M. Gates assure qu'il « *pourra faire valoir* » sa vision : « *Quand vous ajoutez des fonctions à un système d'exploitation, ces produits sont séparés au début, puis ils sont intégrés. Quand cela sera clair pour la cour, cette affaire cessera.* »

La SPA préconise quant à elle une « *mise à disposition non discriminatoire* » auprès des autres éditeurs des détails techniques leur permettant de mettre au point des logiciels qui s'articulent correctement avec le système d'exploitation.

Ce dernier « *ne doit pas pouvoir être utilisé pour favoriser les propres produits et services de son éditeur, ou de quelques partenaires privilégiés* ».

Le groupement dénonce aussi les pratiques visant à « *lier le prix du système d'exploitation à celui de logiciels applicatifs* », ainsi qu'à inclure dans le système d'exploitation « *ses propres services ou produits* », sauf à « *permettre à des concurrents d'en faire de même* ».

La SPA dénonce par ailleurs « *l'accès discriminatoire au contenu d'Internet* ». Les détenteurs du logiciel de Netscape ne peuvent accéder à certains sites développés pour Explorer, ou n'en voient qu'une version dégradée. « *Les deux navigateurs ont à peu près la même part de marché. Tout le monde a intérêt à faire le maximum pour qu'un site soit bon avec l'un et l'autre,* répond M. Gates. *L'objectif est de rendre les sites web plus intéressants* ».

Le procès intenté à Microsoft tient aussi aux craintes de certains de ses concurrents de voir le groupe chercher à profiter de son hégémonie dans les PC pour tenter (avec Windows CE) de s'imposer sur des marchés naissants et proches de l'électronique grand public : assistants personnels, décodeurs pour accéder à Internet par la télévision, systèmes de guidage pour l'automobile.

Pour M. Gates, l'expansion sur ces nouveaux marchés est vitale. « *Ces appareils représentent 4 millions d'unités par an, contre plus de 90 millions de PC. Mais nous pensons que tout le monde voudra ce type d'équipements.* » Le mois dernier, TCI, premier opérateur américain de télévision par câble, a commandé un minimum de 5 millions de Windows CE pour équiper des décodeurs donnant accès à Internet.

INTERNET ET TÉLÉVISION

Microsoft ayant, en 1997, acquis 15 % de Comcast, cinquième câblo-opérateur américain, et racheté Web TV, un fabricant de décodeurs pour téléviseurs permettant l'accès à Internet, l'ambition du groupe serait-elle de devenir un acteur incontournable dans l'univers télévisuel ? « *Notre vocation n'est pas d'être opérateur* », répond M. Gates. Mais il veut convaincre les câblo-opérateurs « *que l'on peut mettre au point un décodeur puissant donnant accès à Internet avec notre technologie* ».

La prise de participation dans Comcast ? « *Nos actions sont sans droit de vote. Ils nous ont mis au défi de prouver notre sincérité, en investissant chez eux* », assure M. Gates, qui répète que son « *but est de vendre des logiciels aux câblo-opérateurs et aux compagnies de téléphone pour qu'ils puissent fournir ces nouveaux services. Nous discutons avec tous. En Europe aussi.* »

Annie Kahn et Philippe Le Cœur

Les services en ligne représentent un « investissement à long terme »

« *DITES à Bill Gates que ses services interactifs deviendront le "Vietnam de Microsoft"* », prophétisait, en 1994, Steve Case, président et cofondateur du service en ligne AOL. Prémonitoire. Selon le *Wall Street Journal*, Microsoft perdrait 200 millions de dollars par an dans cette activité. Son fer de lance, MSN, en serait en grande partie responsable.

Mais M. Gates n'entend pas faire machine arrière. « *Steve Case est un concurrent. Il est de loin le numéro un des services en ligne. En ce moment, c'est sûr, je me dis que nous aurions dû les acheter* [Microsoft tenta sans succès de racheter AOL en 1993] *; mais posez-moi encore la question dans trois ans et on verra. Ils ont un grand nombre d'abonnés, mais ça ne veut pas dire beaucoup d'argent. Personne ne gagne beaucoup d'argent dans ce métier, tout le monde investit pour le futur. Microsoft peut investir à long terme. Mais il faut sans cesse faire des ajustements.* »

La semaine passée, la firme a annoncé une réorganisation de *Sidewalks*, ses « city magazines » en ligne (sites consacrés à une ville, aux informations locales et aux services de proximité qui la concernent). « *On va les publier dans plus de villes mais réduire les effectifs dans chacune des villes. Le nombre total d'employés va augmenter. On n'a pas encore trouvé la formule magique. Je crois que les services en ligne sont voués au succès, bien que le seul service rentable soit Expedia, notre site sur les voyages, grâce aux commissions et à la publicité.* »

Ce site est gratuit pour les usagers, tout comme Hotmail, un service de messagerie électronique acquis par Microsoft en janvier, qui se rémunère grâce à la publicité et à l'utilisation des fichiers d'abonnés. « *Hotmail a près de 10 millions d'abonnés gratuits, mais le service n'est pas rentable. On va fournir des services supplémentaires. Pour certaines options, on demandera une redevance mensuelle.* »

PHASE EXPÉRIMENTALE

M. Gates fait preuve de pragmatisme. « *L'abonnement à MSN sert à financer les coûts de communication pour accéder à Internet. On fera aussi payer certains services. Par exemple, notre magazine* Slate *va devenir payant cette semaine. On ne sait pas si ça va marcher. On est encore dans une phase expérimentale.* »

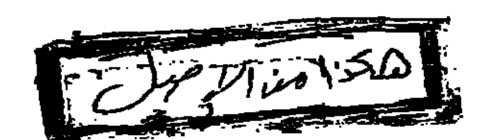
Les modèles américains et européens ne coïncideront pas forcément. En France, MSN a confié la gestion et le raccordement des abonnés à France Télécom. Il n'est pas prévu de faire de même outre-Atlantique.

A. K. et Ph. L. C.

La France recherche l'appui de Microsoft

A l'occasion de son séjour à Paris, Bill Gates a rencontré le premier ministre, Lionel Jospin, et le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn. Ce dernier a annoncé que le gouvernement et Microsoft vont « *passer en revue* » les possibles coopérations : dans la recherche, le financement d'opérations de capital-risque, ou le développement des technologies de l'information dans l'Hexagone.

« *La France ne veut pas être seulement un pays consommateur de technnologie, elle veut aussi être un acteur de ce monde, et le retard qu'elle a accumulé est en train d'être rattrapé* », a souligné M. Strauss-Kahn. « *Il n'y a pas un si grand retard* », a assuré M. Gates, qui considère les initiatives du gouvernement et l'importance accordée à Internet comme une « *étape positive* ». Il a précisé que son groupe attendra « *un ou deux ans avant d'ouvrir un nouveau centre de recherche en Europe* », après celui ouvert en 1997 en Grande-Bretagne.



En l'absence de repreneur, Mondial Tours disparaît

Le tribunal de commerce de Nanterre a mis fin à l'activité du voyagiste. La marque Rev'Vacances reste à vendre

LE TRIBUNAL de commerce de Nanterre a mis fin à l'activité du voyagiste français Mondial Tours, dont les 69 salariés ont été licenciés vendredi 30 janvier. Seules deux offres de reprise avait été déposées pour le fonds de commerce Mondial Tours, mais le tribunal de commerce les a jugées insuffisantes sur le plan social et financier.

Les actifs de Mondial Tours comprennent l'hôtel-club Baobab situé sur la Petite Côte sénégalaise avec 115 bungalows sur 115 hectares estimés au minimum à 12 millions de francs, deux bateaux de croisière de luxe sur le Nil ainsi que des appartements aux Canaries. Mᵉ Véronique Becheret, liquidateur du voyagiste, va recueillir les dossiers de candidature au rachat des titres de participation dans les sociétés étrangères contrôlant ces actifs.

Olivier de Ronceray, vice-directeur général de Mondial Tours, souhaite que des candidats se manifestent pour la reprise de Rev'Vacances, marque phare du groupe, notamment spécialisée sur l'Egypte. Selon lui, deux repreneurs sérieux seraient aujourd'hui sur les rangs, mais il admet qu'*« il faut faire vite, car une marque se déprécie rapidement »*. *« Nous payons aujourd'hui les erreurs du passé,* reconnaît-il, *notamment certaines acquisitions et, surtout, la course à la réduction des marges. »* Le chiffre d'affaires augmentait d'année en année, poursuit-il, mais l'entreprise devait faire face à des charges trop importantes. Pour l'exercice achevé le 30 septembre 1997, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 712 millions de francs pour une perte de 15 millions de francs. Selon M. de Ronceray, le passif du groupe est estimé à 60 millions de francs.

L'attentat islamiste de Louxor a vraisemblablement précipité les choses, déclare M. de Ronceray. Pour Mondial Tours, propriétaire des bateaux et des autocars, l'Egypte était une destination à forte marge et contribuait pour un quart au chiffre d'affaires du groupe.

François Bostnavaron

La vente de Fauchon relance les grandes manœuvres sur le marché de l'épicerie de luxe

Le repreneur, la société Waldo, veut développer la marque aux Etats-Unis

Trois ans après son rival Hédiard, l'épicier de luxe Fauchon va à son tour changer de mains. Les PME familiales de la place de la Madeleine, à Paris, ont du mal à survivre face aux grands opérateurs qui convoitent le marché lucratif de l'épicerie fine. Le moutardier Maille (groupe Amora-Maille) et le chocolatier Godiva (groupe Campbell) veulent faire de la célèbre place la vitrine de leurs ambitions internationales.

LA PLACE de la Madeleine, à Paris, devient un enjeu stratégique pour les grandes marques d'épicerie de luxe. Mardi 3 février, coup sur coup, trois de ces marques ont focalisé l'attention sur la célèbre place. Martine Prémat, héritière et propriétaire de Fauchon, annonçait qu'elle allait céder l'entreprise à un groupe d'investisseurs ; le chocolatier belge Godiva, filiale du géant américain Campbell Soup, révélait l'ouverture en septembre prochain d'une boutique à la Madeleine, symbole de sa nouvelle stratégie de développement en France et en Europe ; enfin, le nouveau groupe Amora Maille, issu de la cession à Paribas de la branche épicerie de Danone, a dévoilé le nouveau positionnement de ses marques, dont Maille – qui a ouvert une épicerie « à l'ancienne » au 6, place de la Madeleine voici un an – sera le fleuron.

Le marché de l'épicerie de luxe est de plus en plus convoité par de grands opérateurs, industriels ou distributeurs, en quête de marges plus substantielles. Face à leurs appétits, les PME familiales ont de plus en plus de mal à résister. D'où la décision de Mᵐᵉ Prémat de céder Fauchon. Après l'incendie de 1985, dans lequel elle a perdu sa mère et sa sœur, Martine Prémat avait dû reprendre les rênes de l'entreprise, *racheté aux héritiers* Fauchon par son grand-père, Joseph Pilosoff, en 1952. En France, elle a ouvert plusieurs restaurants place de La Madeleine et lancé la marque Fauchon en grande distribution. Mais le développement international nécessite davantage de capitaux.

Laurent Adamowicz, quarante ans, qui va reprendre, *via* sa société Waldo, la célèbre maison créée par Auguste Fauchon en 1886, a fait ses classes aux Etats-Unis, puis à la banque Paribas et à la banque Rothschild, avant de créer sa propre société d'investissements, Waldo, en 1992. Joint par *Le Monde*, mercredi 4 février, M. Adamowicz affirme qu'il va *« financer l'opération sur fonds propres, avec un tour de table à* [ses] *côtés »*. Le bouclage de l'opération doit intervenir *« au plus tard fin avril »*, et jusque-là, les deux parties sont convenues de ne pas en dire plus, notamment sur le montant de la transaction.

M. Adamowicz, qui affirme avoir travaillé pour le groupe alimentaire américain Beatrice Foods, entend diriger lui-même Fauchon, dans lequel il veut *« investir de façon substantielle ». « C'est une société qui a un potentiel de développement extraordinaire, la plus belle marque du secteur,* affirme-t-il. *Aux Etats-Unis, c'est un nom que tout le monde connaît, même si on ne trouve pas les produits là-bas »*. Au Japon, *« le licencié de Fauchon, Takashymaya, a fait un travail remarquable depuis vingt-cinq ans »*, se félicite M. Adamowicz. Le repreneur assure avoir le soutien des cadres dirigeants de Fauchon, *« avec qui j'ai déjà fait un travail de fond sur les nouvelles orientations »*, et souhaite *« rassurer totalement »* les 360 salariés du groupe sur leur avenir.

« RESTRUCTURATIONS »

Le comité d'entreprise de Fauchon a donné un avis favorable à la cession. Après plusieurs années de difficultés, le groupe Fauchon était sorti du rouge au cours du dernier exercice (achevé le 31 mars 1997), avec 6 millions de francs de profit pour un chiffre d'affaires de 296 millions,dont 136 millions pour le seul magasin de la Madeleine et 123 millions à l'export.

Les « restructurations » ne sont peut-être pas terminées du côté de la Madeleine. Voici trois ans, hédiard, l'éternel rival de Fauchon, avait lui-aussi changé de mains, racheté par le promoteur immobilier monégasque Michel Pastor. A deux pas de là, sur le boulevard Malesherbes, Albert Ménès, un autre épicier de luxe (120 millions de francs de chiffre d'affaires) se trouve en situation délicate, après la mort accidentelle de son PDG en novembre 1997. Une acquisition possible pour la nouvelle société Amora Maille ? Celle-ci s'affirme bien décidée à *« faire de Maille la plus belle marque mondiale d'épicerie fine »*, affirme son PDG Thomas Derville. Aux Etats-Unis, estime-t-il, Maille est considérée comme *« le champagne de la moutarde »*, et il n'est pas rare que la boutique parisienne, à la Madeleine, voit affluer des touristes américains qui viennent acheter un pot de *« cuvée spéciale »* de moutarde à l'ancienne en guise de cadeau...

Dans un autre registre, le chocolatier Godiva, en ouvrant à son tour une boutique à la Madeleine, veut clairement se démarquer des autres marques de chocolat belge qui jettent actuellement leur dévolu sur l'Hexagone, profitant du boom, quasi-unique en Europe, du chocolat en France. Créée elle-même en Belgique, Godiva est tombée dans le giron du numéro un mondial des soupes, l'américain Campbell. D'où un développement mondial, axé en grande partie sur les Etats-Unis, qui génèrent 37 % des 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires, contre 13 % seulement pour l'Europe. Un retard que Godiva compte combler en passant par la France.

Pascal Galinier



Les syndicats des banques envisagent une grève en février

QUARANTE-HUIT HEURES après la dénonciation par l'Association française des banques (AFB) de la convention collective (*Le Monde* du 4 février), les syndicats condamnent unanimement cette décision. Ils doivent se réunir le jeudi 5 février. Plusieurs d'entre eux suggèrent une journée d'action autour du 27, date de la prochaine rencontre avec le patronat. Celui-ci tente d'apaiser les salariés en annonçant dès maintenant que la future convention collective maintiendra le niveau de rémunération de *« tous les salariés »*, le système de *« protection de l'emploi »*, ainsi que divers jours de congés spécifiques à la profession.

DÉPÊCHES

■ **GE CAPITAL : le groupe américain de services financiers** va prendre le contrôle de la douzième compagnie d'assurance-vie japonaise Toho Mutual Life Insurance, affirme le quotidien *Nihon Keizai Shimbun* du 4 février. Le groupe investira *« plusieurs dizaines de milliards de yens »* pour devenir majoritaire d'une joint-venture à laquelle Toho Life, qui est au bord de la faillite, apportera l'essentiel de ses activités.

■ **UNION DE BANQUES SUISSES : l'assemblée générale qui s'est** réunie mardi 3 février à Zurich s'est prononcée favorablement sur la fusion de l'UBS avec la Société de banque suisse. La banque a chiffré à 1,5 milliard de francs suisses (6,1 milliards de FF) le montant total de ses crédits dans les trois pays asiatiques les plus touchés par la crise, à savoir l'Indonésie, la Thaïlande et la Corée du Sud.

■ **CGIP : la Compagnie générale d'industrie et de participations** a annoncé mardi 3 février la cession de 5,3 % du capital de Crown Cork and Seal (CCK),leader mondial de l'emballage, pour un montant avoisinant les 2,2 milliards de francs.

■ ***VOLKSWAGEN : le groupe automobile allemand*** *a annoncé mardi* 3 février, avoir vendu 4,257 millions de voitures dans le monde en 1997, soit une progression des ventes de 7,3 %.

■ **COLGATE-PALMOLIVE : le groupe américain** a dégagé en 1997 un bénéfice net de 740,4 millions de dollars (4,4 milliards de francs) en progression de 17 %. Son chiffre d'affaires, en hausse de 4 %, atteint 9,1 milliards de dollars.

■ **PEPSICO : le groupe a dégagé** en 1997 un bénéfice net 2,14 milliards de dollars (12,8 milliards de francs), en progression de 8,7 %. Son chiffre d'affaires, en hausse de 2,9 %, atteint 20,9 milliards de dollars.

■ **HÔTELLERIE : le groupe japonais Saison** a annoncé, mercredi 4 février, qu'il allait vendre sa chaîne d'hôtels de luxe Inter-Continental Hotels and Resorts plutôt que de l'introduire en Bourse comme il l'avait initialement prévu. Inter-Continental gère 210 établissements répartis dans 76 pays.

■ **PLANÈTE : le voyagiste français** a été placé, lundi 2 février, en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis), qui lui a accordé une période d'observation de quatre mois. La direction s'était déclarée en cessation de paiements le 20 septembre 1997.

■ **DIM : la filiale du groupe Sara Lee** désire prendre le contrôle majoritaire de la griffe Chantal Thomass, détenue à 65 % par le japonais World. Cette intention, *révélée par le Journal du textile du 2 février*, a été confirmée mercredi 4 février par la direction de Dim.

■ **IBM : le groupe américain** a porté, mardi 3 février, la bataille des prix sur le terrain des entreprises en annonçant la commercialisation de PC dont le prix varie entre 899 dollars (mais sur des modèles déjà relativement ancien) et 1 249 dollars.

■ **BULL : le constructeur informatique français** a annoncé, mardi 3 février, avoir réalisé un chiffre d'affaires de 24,6 milliards defrancs en 1997, contre 24 milliards en 1996, chiffre qui incorporait une partie des ventes de la société ZDS (micro-ordinateurs) cédée en avril 1996 à Packard Bell. Le résultat net s'établit à 603 millions de francs, contre 376 millions un an plus tôt.

La Dresdner Bank réaffirme vouloir approfondir sa coopération avec la BNP

La remise en cause de l'accord passé en 1996 entre les deux établissements bancaires serait sans fondement, même si beaucoup reconnaissent que sa portée est limitée

FRANCFORT
correspondance

Des spéculations en provenance de Paris ont mis en état d'alerte, mardi 3 février, l'état-major de la Dresdner Bank à Francfort : Bernhard Walter, président du directoire de la Dresdner depuis le début de l'année, voudrait mettre un terme à la coopération si difficilement nouée par son prédécesseur, Jürgen Sarrazin, faute de résultats tangibles.

Cette rumeur, que le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* avait rapportée de Paris en s'appuyant sur des *« sources bien informées dans les milieux bancaires »*, avait aussitôt été démentie par la Dresdner Bank et la BNP en des termes très clairs : *« Les spéculations concernant une fin proche de la coopération entre la BNP et la Dresdner Bank sont dépourvues de tout fondement »*. Au contraire, les deux banques s'apprêtent à réaliser un projet commun, la création d'une holding basée à Vienne chapeautant les activités de leurs six entités communes en Europe de l'Est. De plus, l'ouverture de deux filiales communes en Roumanie et en Ukraine est prévue en 1998.

Depuis ses débuts, à la fin des années 80, cette coopération a une vie difficile. La Commission européenne ne lui avait donné son feu vert qu'après d'âpres discussions, bloquant sur la clause selon laquelle les deux banques renonçaient à toute concurrence dans leurs deux marchés domestiques. En 1996, finalement, elles avaient pu passer à l'acte et signer leur accord de coopération, qui prévoit notamment le développement commun de leurs activités sur les marchés tiers tels l'Asie, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine.

Même si l'idée selon laquelle cet accord serait le noyau du premier groupe bancaire vraiment transeuropéen semble être trop ambitieuse, les deux groupes sont liés si étroitement qu'ils ne peuvent plus, sans mal, couper les liens entre eux. Pour la Dresdner Bank, la fin de cette coopération remettrait en cause un axe majeur de son développement international à un moment décisif de son histoire.

UNE DIMENSION INTERNATIONALE

En effet, son actionnaire de référence, le groupe d'assurances Allianz, s'apprête à regrouper ses activités dans le secteur financier qui englobent notamment la future banque fusionnée en Bavière, la Hypo Bayerische. A côté de ce poids lourd domestique, il revient à la Dresdner Bank une dimension plus internationale, pour laquelle ses activités de banque d'affaires (avec Dresdner Kleinwort Benson) et la coopération avec la BNP sont importantes.

Mais les Allemands restent réticents à l'idée d'une coopération entre entreprises indépendantes. La Deutsche Bank y a toujours renoncé, aspirant systématiquement à prendre des participations au moins majoritaires, si ce n'est à 100 %.

La coopération entre la BHF à Francfort et le CCF à Paris a aussi connu des jours meilleurs. Enfin, la Commerzbank a vécu une mésaventure douloureuse – et aujourd'hui terminée – en créant un réseau de coopération à l'échelle européenne, dont faisait également partie le Crédit lyonnais.

La coopération avec la BNP connaît de ce fait pas mal de détracteurs au sein de la Dresdner. Surtout au niveau opérationnel, bon nombre de dirigeants estiment qu'elle bloque la voie à un développement autonome de la banque et surtout la possibilité d'une expansion en France, au-delà de l'ancienne BIP, rebaptisée Dresdner Kleinwort Benson (Marchés). Certains estiment que la Dresdner Bank apporterait à la BNP tout son savoir-faire en Europe de l'Est, sans vraiment de contrepartie.

D'autres observateurs notent que certains grands projets de la BNP à l'international, comme le rachat de PrimeEast et, plus récemment, d'une partie de Peregrine, se font sans la Dresdner. Dans les milieux bancaires, le choc des cultures en Europe est apparemment aussi rude que dans les questions monétaires.

Jean Edelbourgh

Les premiers taux euro seraient supérieurs aux taux français actuels

La Bundesbank pourrait durcir sa politique avant le mois de mai

La question du niveau des premiers taux directeurs de la Banque centrale européenne, début 1999, divise les économistes. Certains envisagent une hausse des taux allemands avant mai, la Bundesbank souhaitant anticiper la participation de l'Europe du Sud au futur bloc euro et préserver la stabilité de la future monnaie.

A QUEL NIVEAU se situeront les premiers taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) au début de l'année 1999 ? L'environnement monétaire sur le Vieux Continent sera-t-il aussi favorable qu'aujourd'hui, avec des rendements historiquement bas, ou risque-t-il au contraire d'être nettement plus restrictif ? La question, qui suscite de vifs débats chez les économistes, n'est pas seulement décisive pour les marchés financiers : elle l'est aussi pour les entreprises et leurs décisions d'investissement.

Les opérateurs de marché avaient interprété comme une première étape la décision prise, le 9 octobre 1997, par la Bundesbank de relever de 3 % à 3,30 % le taux de ses prises en pension (*repo*). Ils avaient parié sur une poursuite du mouvement de hausse des taux tout au long de l'année 1998, hausse qui aurait entériné l'accélération de la reprise économique et du rythme d'inflation en Allemagne. Leurs prévisions, reflétées par les cours des contrats à terme, étaient alors que les rendements à trois mois se situeraient à 5 % dans la zone euro lors du démarrage de l'UEM.

Mais la crise asiatique a profondément changé la donne économique et monétaire et conduit les banques centrales occidentales, notamment la Bundesbank, à revoir leur stratégie. Il leur a fallu tenir compte de l'impact négatif qu'aura la tempête financière en Asie sur la croissance économique et veiller à ne pas augmenter l'instabilité des places boursières internationales en retirant des liquidités du système financier. Les opérateurs de marché ont, parallèlement, révisé leurs anticipations. Ils prévoient maintenant que les taux à trois mois se situeront à 4 % à la fin de 1998 en Europe, soit 1 % de moins que leurs estimations de l'automne dernier.

Encore ces prévisions paraissent-elles exagérément pessimistes à de nombreux experts. Certains d'entre eux n'excluent pas une action concertée des banques centrales pour abaisser leurs taux directeurs afin de faire face aux tensions déflationnistes que provoquerait la crise en Asie. L'éventualité d'une baisse des taux en Allemagne avait été évoquée, il y a quelques semaines, par Klaus-Dieter Kühbacher, membre du conseil de la Bundesbank.

STATU QUO OU ANTICIPATION ?

Occupant une position intermédiaire, les économistes de la banque américaine Salomon Brothers estiment que la banque centrale allemande optera pour le statu quo monétaire en 1998. Lors du lancement de l'euro, les rendements à court terme européens se situeraient donc à des niveaux proches de ceux actuellement observés en France et en Allemagne.

« La perspective d'une faible inflation, l'impact sur la croissance de la crise asiatique et la relativement forte exposition des banques allemandes en Asie et en Europe de l'Est » vont conduire la Bundesbank à laisser inchangé son *repo* en 1998, selon Salomon Brothers. La convergence des pays de la zone euro vers le niveau de 3,30 % du *repo* allemand serait *« la bienvenue pour les pays où les taux sont bas, en particulier la France, la Belgique et l'Autriche »*, souligne la banque américaine. *« L'Italie en bénéficiera aussi pour réduire son taux »*, ajoute-t-elle.

L'opinion des économistes de Salomon Brothers rejoint sur ce point celle exprimée à de nombreuses reprises par le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, qui a souligné que les taux du bloc euro ne seront pas une moyenne des taux des pays de l'Union mais convergeront vers les rendements les plus bas du Vieux Continent.

De nombreux analystes contestent toutefois cette vision. Ils sont persuadés que la Bundesbank, qui continuera à diriger la politique monétaire européenne jusqu'à la création de la BCE, va placer, au cours des prochains mois, ses taux directeurs à un niveau plus élevé que ne l'exigerait la situation économique en Allemagne et ce afin d'anticiper la participation des pays du Sud au bloc euro. Pour la banque centrale allemande, une baisse des taux italiens (actuellement à 5,50 %) au niveau des rendements de l'Allemagne et de la France (3,30 %) représenterait un assouplissement monétaire trop brusque et donc périlleux pour la future monnaie unique.

Les économistes de la société de Bourse Aurel prévoient, dans cette configuration, *« une hausse des taux courts allemands avant le début du mois de mai »*. Ils rappellent que *« l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande représentent 34,6 % du produit intérieur brut de la future zone euro. Une politique monétaire très expansionniste sur plus du tiers de l'économie européenne serait dangereuse pour la stabilité à moyen terme des prix »*.

Des rumeurs de relèvement du *repo* recommencent d'ailleurs à circuler, depuis plusieurs semaines, à Francfort. Les opérateurs se rappellent que le resserrement monétaire allemand de l'automne 1997 avait été précédé par des bruits identiques.

Pierre-Antoine Delhommais

Le Crédit foncier fait l'objet d'une information judiciaire

LE PARQUET de Paris a ouvert, le 27 janvier, une information judiciaire contre X... visant une filiale immobilière du Crédit foncier de France (CFF), l'Immobilière foncière Madeleine (IFM) pour *« présentation de bilans annuels inexacts, complicité, diffusion de fausses informations aux marchés, abus de biens sociaux, et recel »*, comme l'a révélé *Le Parisien*, mardi 3 février. Le juge d'instruction parisien Guy Ripoll a été saisi du dossier.

Une enquête préliminaire avait été diligentée dès 1996 par le parquet de Paris, et confiée à la brigade financière, à la suite des informations transmises par Jérôme Meyssonnier, nommé gouverneur du Crédit foncier en février 1996, après un audit complet de la situation du CFF. Cet audit avait conduit l'établissement à faire ressortir une perte record de 10,7 milliards pour l'exercice 1995. *« Il faut faire la part de ce qui relève des irrégularités et de l'effondrement du marché de l'immobilier, qui explique la majeure partie des pertes »*, rappelle un proche du CFF.

Des anomalies avaient été constatées dans les comptes annuels d'IFM, qui avait le cabinet Arthuis et Associés pour commissaire aux comptes, lors des exercices 1993, 1994 et 1995. L'enquête ferait apparaître qu'IFM, dirigée par Marcel Gontard, aurait maquillé ses bilans annuels en réalisant des ventes immobilières fictives au groupe Actimo, du promoteur Maurice Gozlan. Selon *Le Parisien*, M. Gozlan aurait dégagé de l'ordre de 60 millions de plus-values. L'information judiciaire devra établir le degré de connaissance qu'avaient les dirigeants du Crédit foncier de ces pratiques.

Les principaux syndicats du CFF ont rappelé qu'ils avaient *« tiré la sonnette d'alarme, fin 1995, en utilisant la procédure du droit d'alerte »*. Une autre procédure judiciaire, engagée après une plainte déposée en 1995 par Alain Géniteau pour mauvaise gestion, suit par ailleurs son cours, instruite par le juge Jean-Pierre Zanotto.

Sophie Fay

Richard Branson terrasse le « méchant » géant de la Loterie

LONDRES
de notre correspondant

Le nouveau Robin des bois britannique a encore frappé. Richard Branson, l'enfant terrible du business anglais, vient de gagner un nouveau procès, qui renforce son image de défenseur des petits contre les gros. Sa cible était, cette fois, Guy Snowden, le président de la société américaine GTech, numéro un mondial de la loterie, membre (à hauteur de 22,5 %) du consortium Camelot chargé par les conservateurs de gérer la nouvelle Loterie nationale. Il a aussi obtenu, mardi 3 février, la démission du régulateur Peter Davis – celui-là même qui avait bloqué sa candidature à la Loterie – après un long entretien avec Chris Smith, le ministre de la culture.

Le patron du groupe Virgin a obtenu 100 000 livres de dommages-intérêts (1 million de francs) de M. Snowden, qu'il accusait de tentative de corruption. Lors d'un déjeuner, ce dernier avait dit à M. Branson : *« Je ne sais pas comment le dire, Richard, mais je vais en venir au fait. Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider personnellement ? »* Interloqué, M. Branson se précipita vers les toilettes pour transcrire cette phrase sur du papier hygiénique avant de tout raconter à la BBC. L'affaire atterrit devant les tribunaux. La lutte était inégale entre le chouchou de l'opinion publique, barbe blonde et cheveu fou entourant un sourire enfantin mais souvent carnassier, et ce gros businessman américain au passé contesté.

Comme dans sa lutte contre le géant des airs British Airways, le pot de terre a fait valser le pot de fer et GTech devra en outre payer 2 millions de livres de frais de justice. Fidèle à son image, M. Branson donnera ses 100 000 livres à des œuvres de bienfaisance.

Mais l'affaire oppose surtout deux conceptions de la loterie. M. Branson avait été évincé par les tories alors qu'il proposait que sa People's Lottery ne fasse aucun bénéfice et reverse 100 % des recettes aux bonnes causes. Par contre Camelot, qui bénéficie d'une concession de sept ans, dégage un profit net annuel de 47 millions de livres. En vertu de la charte de la Loterie, pour chaque livre dépensée par les trente millions de parieurs, 50 pence vont aux lots, 28 aux bonnes causes, 12 au fisc, 5 au détaillant et 5 à Camelot.

Après la démission de M. Snowden du conseil d'administration de Camelot, celle de M. Davis était inévitable. Accusé d'avoir accepté des faveurs de GTech et d'avoir sélectionné le consortium dont l'américain faisait partie, en dépit des réserves émises envers une société dans le collimateur du FBI, M. Davis, un comptable au passé lui-même controversé, s'est efforcé en vain de sauver son poste à 86 000 livres par an, renouvelable fin 1998.

Son successeur sera chargé de voir si le comportement de GTech peut remettre en cause le contrat de Camelot, qui expire en 2001. M. Smith, qui prépare une nouvelle loi sur la loterie, est personnellement favorable à la conception de M. Branson. Ce dernier a l'oreille de Tony Blair, qui a fait de la Loterie sa vache à lait. La privatisation de celle-ci, dans des conditions contestées, par un gouvernement conservateur à bout de souffle a terni son image. M. Branson a su, comme à son habitude, sauter sur l'occasion pour améliorer la sienne.

Patrice de Beer



L'épiscopat attaque en justice la campagne pour la nouvelle Golf

La firme Volkswagen et l'agence publicitaire DDB-Needham sont accusées par les évêques français de porter atteinte à un symbole central de la foi chrétienne en détournant des scènes de la Bible

L'ASSOCIATION Croyances et libertés, qui représente les intérêts de la Conférence des évêques de France, a décidé, mardi 3 février, de poursuivre, devant le tribunal de grande instance de Paris, l'agence de publicité DDB-Needham France et le groupe Volkswagen France pour la campagne publicitaire de la nouvelle Golf qui couvre, depuis le 28 janvier, plus de 10 000 panneaux. L'audience a été fixée au 25 février. Contrairement à ses habitudes antérieures, l'épiscopat, qui prend très au sérieux cette affaire, réclame des dommages et intérêts : 1 000 francs par affiche, soit un total de 3,3 millions de francs.

La campagne de la Golf comprend quatre affiches accusées d'*« offenser gravement des croyants »*, en détournant des scènes de la Bible pour *« convaincre du caractère mythique de la nouvelle voiture »*. Le panneau principalement incriminé représente un tableau de la Cène (le dernier repas partagé par le Christ avec ses apôtres), sur lequel Jésus proclame : *« Mes amis, réjouissons-nous, car une nouvelle Golf est née. »* Un autre support représente un homme, sortant de chez lui en peignoir, les poubelles à la main, et déclamant dans un sourire extatique : *« Dès qu'il vit la nouvelle Golf, Francis fut converti. »* Le coût de cette campagne est estimé à 100 millions de francs.

Dès le 22 janvier, les deux concepteurs, André Bouchard, directeur artistique de l'agence DDB, et Jean-Denis Pallain, avaient reconnu que *« certains croyants seraient probablement choqués »* par cette campagne, mais ajouté qu'ils comptaient sur *« leur sens de l'humour »*. Devant la menace d'une assignation, la firme automobile Volkswagen a promis de retirer aussitôt ses affiches. Peine perdue. Les évêques poursuivent en justice les concepteurs et la firme pour que soit ouvert un débat sur le fond. Avertis par de nombreux précédents, ils entendent s'expliquer, une fois pour toutes, avec les professionnels de la publicité et de l'entreprise, sur le détournement – à des fins purement promotionnelles et lucratives, en dehors de toute considération de liberté de création –, de thèmes religieux.

Sous des aspects apparemment anodins, cette campagne publicitaire *« va bien au-delà des précédents religieux connus »*, estiment en effet les auteurs de cette assignation. On se souvient des polémiques passées sur l'affiche de films (*Ave Maria*, de Jacques Richard ; *Je vous salue Marie*, de Jean-Luc Godard ; *La Dernière Tentation du Christ*, de Martin Scorsese et plus récemment *Larry Flynt*, de Milos Forman) ou même, sur une affiche Benetton, du baiser amoureux d'un jeune prêtre en soutane noire et d'une religieuse en habit blanc. Ces cas pouvaient relever du registre de la caricature ou de la dérision (visant en particulier les positions de l'Eglise sur l'éthique sexuelle), auquel il était légitime d'opposer le principe de la liberté d'expression cinématographique et de création publicitaire.

Avec la campagne Volkswagen, selon les porte-parole de la hiérarchie catholique, on est dans le registre de la captation d'un patrimoine symbolique, cher à des millions de croyants, non pas à des fins de création artistique, mais pour des buts exclusivement commerciaux et mercantiles. Certes, il peut y avoir de petites ou de grandes « profanations » du sacré. L'épiscopat ne va pas s'émouvoir de l'utilisation de l'image du moine dans les publicités pour pâtes ou pour fromages, mais il estime que, cette fois, s'agissant d'un symbole de la foi chrétienne aussi central que la Cène (l'acte de fondation de l'eucharistie et de la mémoire de la mort du Christ, que renouvelle chaque jour le prêtre en célébrant sa messe), la campagne Volkswagen a franchi une ligne rouge.

Ainsi, la question du droit moral à la « propriété » des images d'une foi religieuse – quelle qu'elle soit – est à nouveau posée. Le patrimoine des symboles chrétiens, dans lequel puisent volontiers les publicitaires (plus facilement, admettent-ils, que dans celui des symboles juifs et musulmans), appartient-il aux seuls fidèles de cette religion ou à tous ? Cet argument ne manquera pas d'être opposé à la plainte en justice des évêques. Ceux-ci répondront que la publicité n'a pas le droit de se donner un pouvoir sur des images qui dépossèdent l'Eglise de ce qui structure et signifie sa foi.

Plus largement, la Conférence des évêques entend ouvrir un débat sur ce qu'elle perçoit comme une dérive de la pratique des publicitaires qui, après le sexe, puiseraient de plus en plus dans les ressources conceptuelles ou narratives du « religieux », c'est-à-dire au cœur des préoccupations de sens des contemporains : *« Le sexe fait moins vendre*, estime un proche de l'archevêque de Paris. *Alors on demande à Jésus-Christ d'être un VRP. Aujourd'hui VRP d'une marque automobile, mais demain ? »*

Henri Tincq

La SNCF fâche les gens du Nord

La dernière campagne de la SNCF pour le TGV Paris-Lille a agacé les habitants du Nord - Pas-de-Calais. Pour vanter les mérites de ce train et sa périodicité, la SNCF met en avant les *« 58 jours de verglas »* et les *« 81 jours de brouillard »* ou les *« 14 000 camions par jour »* qu'il faut affronter sur l'autoroute A 1.

***« Cette campagne donne de notre région une image particulièrement négative »*, écrit Michel Delebarre (PS), député et maire de Dunkerque et candidat à la présidence du conseil régional Nord - Pas-de-Calais, dans une lettre adressée conjointement aux ministres du tourisme et des transports et à Louis Gallois, président du conseil d'administration de la SNCF. Plus sarcastique, le comité régional du tourisme a demandé à la SNCF si elle ne craignait pas d'*« inciter, avec de tels arguments, les usagers à utiliser un traîneau pour rejoindre et venir visiter dans les meilleures conditions nos igloos régionaux »*.**

■ **L'accord du président de la République polonaise, Alexandre Kwasniewski**, pour figurer dans une annonce publicitaire vantant une entreprise de mobilier a suscité la consternation dans le pays. *« Nous conseillons à M. Kwasniewski de changer de conseillers pour se faire expliquer qu'un président de la République a le devoir de promouvoir la République et non une usine de meubles »*, a écrit, mardi 3 février, Adam Michnik, directeur du premier quotidien polonais *Gazeta Wyborcza* (centre gauche). – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : le bouquet numérique de la société britannique de télévision par satellite BSkyB** devrait être lancé en juin. Le groupe contrôlé par Rupert Murdoch a assuré, mardi 3 février, avoir les ressources nécessaires pour le financer, en association avec British Telecom, la banque Midland et le groupe électronique Matsushita. Selon BSKyB, l'attente du feu vert de la Commission européenne ne pourra pas retarder le lancement du premier bouquet numérique britannique. – *(AFP.)*

■ **La production de « La Marche du siècle »**, émission créée et animée par Jean-Marie Cavada, est désormais confiée à Méditerranée films production, une filiale de France 3. Cette décision fait suite au conflit entre Jean-Marie Cavada et son ancien associé Jean-Pierre Bertrand (*Le Monde* daté 7-8 décembre).

■ **PRIX : le prix Dauphine-Henri-Tézenas-du-Montcel 1998** devait être remis, mercredi 4 février, par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Pour la section télévision, il a été décerné à l'émission « Eco et compagnie : quand l'argent vient d'ailleurs », produite par la société Campana-Eleb Associés et présentée par Nathalie Le Breton (La Cinquième) ; pour la radio, à l'éditorial économique sur *« la crise du Sud-Est asiatique »* de Jean-Louis Gombeaud (Europe 1) ; pour le multimédia, aux éditions Foucher pour *Mission gestion*, de Patrick Mykita.

■ **PRESSE : le tribunal de grande instance de Strasbourg** a interdit, mardi 3 février, à la société SDV Plurimédia de diffuser sur Internet le quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et certaines émissions de France 3, en l'absence d'accord avec les journalistes sur les droits d'auteur. La direction du journal a fait appel.

■ **RADIO : Lionel Jospin est le premier invité**, mercredi 4 février, à partir de 19 heures, sur Radio France Internationale (RFI), d'une nouvelle émission politique mensuelle, « Le Monde en français », organisée par les rédactions de RFI, TV5 et du *Monde*.

L'Italie doit s'atteler à nouveau à la réforme de sa télévision publique

ROME
de notre correspondant

Le nouveau conseil d'administration de la RAI, désigné le 29 janvier, s'est réuni pour la première fois mardi 3 février. On attend beaucoup de cette nouvelle équipe de six hommes, considérés comme des professionnels de la télévision, pour apporter des remèdes aux difficultés persistantes de cet énorme colosse de 11 000 employés. Il n'a pas été facile de trouver un remplaçant au président démissionnaire, Enzo Siciliano. Une semaine entière de tergiversations, de rumeurs, de luttes d'influence, de négociations aura été nécessaire pour que soit désigné Roberto Zaccaria, universitaire, professeur de droit constitutionnel et ancien membre du conseil d'administration de la RAI de 1977 à 1993.

C'est donc un homme du sérail qui va conduire les destinées de *« mamma RAI »*, comme on appelle familièrement cette énorme baleine en charge des trois chaînes de télévision du service public. Il sera entouré de cinq hommes connaissant bien l'outil qu'ils seront chargés de remettre sur les rails, mais surtout de réformer. Depuis 1993, date à laquelle une nouvelle loi a donné la prérogative aux présidents des deux Chambres (Assemblée et Sénat) de désigner le conseil d'administration de la RAI, il s'agit de la quatrième nomination. C'est dire à quel point la situation à la direction de la RAI est inconfortable et la gestion difficile.

RECUL DE L'AUDIENCE

Après dix-huit mois à la présidence et de nombreuses polémiques, Enzo Siciliano a démissionné le 21 janvier. La mésentente avec son directeur général, Franco Iseppi, était depuis longtemps de notoriété publique et avait entraîné une paralysie des décisions. La rupture s'est opérée à propos de l'opportunité ou non de changer les patrons de la première et de la troisième chaînes, en nette perte de vitesse. Enzo Siciliano, mis en minorité, a choisi de s'en aller, en critiquant la mainmise des partis sur la RAI et en demandant *« une réforme complète de tout le système de la radiotélévision publique »*.

Depuis quarante ans, la RAI a été le fief de la démocratie chrétienne, même si la Trois est nettement plus orientée à gauche. Avec l'arrivée, en avril 1996, des forces de centre-gauche au pouvoir, le PDS (Parti démocratique de la gauche), principale formation de la majorité, tente de mieux contrôler cet empire. Ce qui se traduit par de délicats arbitrages avec ses alliés, notamment avec les partis issus de la défunte démocratie chrétienne, et tout particulièrement le Parti populaire. Les savants dosages pour la composition du nouveau conseil d'administration en ont fourni une illustration.

Le plus grave cependant est le malaise traversé par les première et troisième chaînes en raison du recul de leur audience et des départs de certaines vedettes vers les chaînes privées concurrentes. En cas d'événements importants, il était de règle que les protagonistes choisissent les chaînes publiques pour s'exprimer ; désormais, c'est souvent Canale 5, de Silvio Berlusconi, qui est privilégié. Le 15 janvier, TG5, le journal télévisé cette chaîne, a battu en audience TG1, celui de Raiuno, considéré depuis longtemps comme la grand-messe immanquable. Raiuno a perdu le leadership du samedi soir, et TG3, le JT de Raitre, a atteint son niveau le plus bas. D'une manière générale, la perte d'audience, le manque d'idées nouvelles et la chute vertigineuse de certains programmes sont alarmants. Les émissions de variétés, pendant longtemps considérées comme un attrape-spectateurs, les font désormais fuir parce que désuètes et ennuyeuses.

Pour tous les observateurs, analystes et professionnels, la RAI n'est plus tout à fait la *« mamma »* des Italiens. Tous évoquent l'indispensable, l'inévitable réforme, serpent de mer qui resurgit à chaque crise. *« Peut-on échapper à la nécessité d'une réforme radicale ?*, se demande encore Eugenio Scalfari dans *La Repubblica*. *Tout le monde est convaincu que non, mais en dépit de cette conviction générale, la réforme ne se fait pas. Devrons-nous attendre que l'entreprise s'écroule définitivement face aux défis qui se présentent ? »* Le constat est à peu près général. *« La RAI vit un moment tellement difficile que celui-ci ne peut pas être affronté par de petites corrections. Il ne suffit pas de ravauder. Il faudrait faire une loi dont on parle depuis des décennies et dont on ne sait pas ce qu'elle devrait être »*, constate Angelo Guglielmi, ancien directeur de Raitre.

Cette loi avait justement été élaborée par le nouveau pouvoir de centre-gauche, au mois de juillet 1996, d'après le projet qui figurait dans le programme électoral de la coalition de L'Olivier. Ce projet visait à transformer la RAI en un holding financier regroupant chacune de ses activités, dont tout ou partie pourrait être privatisé.

HYPOTHÈSE DE PRIVATISATION

A l'automne dernier, Antonio Maccanico, ministre des postes et des télécommuncations, a présenté une modification importante du texte afin de mettre d'accord ceux qui étaient pour ou contre l'unité de la Rai. Vaine tentative, la discussion devra reprendre avec le nouveau conseil d'administration.

La principale difficulté tient au fait que le PDS doit ménager les vues différentes de ses alliés, notamment des communistes othodoxes de Fausto Bertinotti et des populaires, ancienne branche centre-gauche de la démocratie chrétienne. L'équilibre ne sera pas facile à trouver. *« Avec trois canaux généralistes, si vous voulez augmenter la qualité et la redevance, l'abonné ne l'accepte plus. Donc, vous augmentez la publicité, et alors la qualité baisse, comme cela se produit dans le privé. Mais alors pourquoi ne pas privatiser ? »*, se demande Claudio Demattè, ancien président de la RAI. Le grand mot est lancé. A quand la privatisation d'une chaîne ? La question n'est pas encore à l'ordre du jour, mais cela ne saurait tarder.

Michel Bôle-Richard

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Gouyou Beauchamps

Nous avons reçu la lettre suivante de Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, après la publication d'un article titré « M. Gouyou Beauchamps mis en examen pour le faux "19-20" de France 3 » paru dans nos éditions du 30 janvier :

« Le Monde *prétend que je serais mis en examen pour* "le faux 19-20" *de France 3. Cette information est erronée puisque – comme vous le mentionnez par la suite – je suis poursuivi exclusivement dans le cadre de mes fonctions légales de directeur de la publication de France 3 par une personne qui prétend avoir été diffamée par la diffusion d'une information sur sa responsabilité éventuelle, à l'occasion de l'utilisation de l'image de France 3 sans accord de cette dernière.*

» Je suis donc poursuivi à l'initiative de cette personne pour diffamation à son égard et non pour "le faux 19-20". »

■ LA BOURSE de Tokyo est repassée sous les 17 000 points, mercredi 4 février. Le Nikkei a perdu 140,36 points, à 16 882,62 points, soit une baisse de 0,82 %.

■ LA TENDANCE s'est inversée, mardi 3 février, à Wall Street. Initialement en baisse sous l'effet des prises de bénéfice, le marché s'est ressaisi et a gagné 0,65 %, à 8 160,35 points.

■ LA BOURSE de Londres a inscrit un nouveau record en clôture, mardi 3 février, stimulée par des offres publiques d'achat. L'indice Footsie a progressé de 0,24 %, à 5 612,30 points.

■ L'OR est repassé sous la barre des 300 dollars à Londres comme à Hongkong. Dans l'ex-colonie britannique, l'once s'échangeait, mercredi 4 février, à 296,65 dollars.

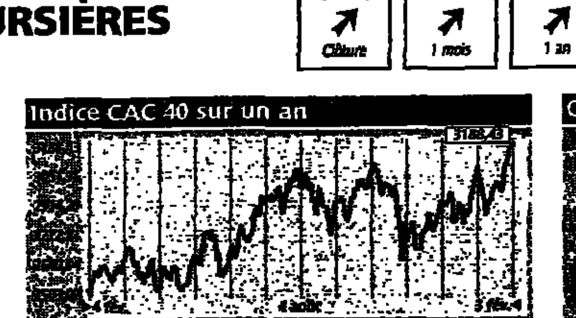
■ L'ENCOURS des sicav françaises a progressé de 4,68 % en janvier par rapport à décembre, à 1 587 milliards de francs, selon les statistiques diffusées par Fininfo.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

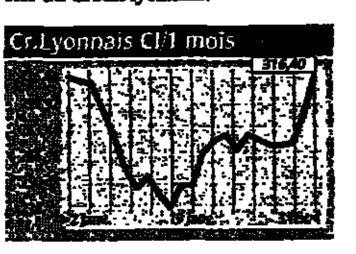


APRÈS SEPT SÉANCES de hausse, dont les quatre dernières ont permis à la Bourse de Paris d'atteindre de nouveaux sommets, la tendance était à la baisse, mercredi 4 février, dans un marché actif. En recul de 0,91 % au début des échanges, l'indice CAC 40 affichait, une heure et demie plus tard, une perte de 0,74 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises étaient en repli de 0,64 %, à 3 168,11 points. La veille, elles avaient terminé *in extremis* sur un nouveau record, à 3 187,50 points. Le volume des échanges était important, avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 3,4 milliards de francs.

Du côté des valeurs, Pathé (*+ 3,13 %, à 1 088 francs*) progressait après la publication des résultats semestriels de BSkyB indiquant un maintien du dividende. Des rumeurs font état d'une cession éventuelle par le groupe français de sa part de 17 % dans BSkyB. Suez - Lyonnaise des eaux (+ 1,53 %, à 795 francs) poursuivait sa progression entamée mardi dans l'après-midi sur des rumeurs de fusion entre la Générale de banque, contrôlée par la SGB, et Fortis. Schneider (+ 1,13 %, à 347,80 francs) bénéficiait de sa prévision d'un résultat net de plus de 2,1 milliards de francs, alors que le consensus tablait sur un résultat de 2,06 milliards de francs.

Crédit lyonnais, valeur du jour

NOUVELLE séance de hausse pour le Crédit lyonnais, mardi 3 février, à la Bourse de Paris. Son certificat a gagné 8,43 %, à 316,40 francs avec des échanges portant sur 254 000 *pièces* grâce aux prévisions de résultats avancées par le quotidien *Les Echos*, à la perspective d'une privatisation rapide et aux spéculations sur une restructuration du secteur bancaire français. Par ailleurs, le ministre de l'économie Dominique *Strauss-Kahn a déclaré mardi* à l'Assemblée nationale qu'il espérait trouver *« dans les prochaines semaines une solution »* avec la Commission européenne sur le dossier du Crédit lyonnais.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
Pathe	1092	[illegible]	– 6,50
Ingenico	150,90	[illegible]	+ 28,20
Labinal	1657	[illegible]	+ 7,04
SFIM	1150	[illegible]	+ 15
Schneider SA	352,80	[illegible]	+ 7,95
Legris Indust.	244	[illegible]	+ 16,74
Klepierre	890	[illegible]	+ 17,72
S.E.B.	783	[illegible]	– 6,67
Interbail	169,90	[illegible]	+ 7,32
De Dietrich	307	[illegible]	+ 10,43
BAISSES, 12h30			
Olipar	62	[illegible]	– 7,46
Infogrames Enter.	202	[illegible]	+ 4,93
Carbone Lorraine	1888	[illegible]	+ 0,42
Bull#	65,70	[illegible]	+ 3,62
Imetal	735	[illegible]	– 1,73
Promodes	2528	[illegible]	+ 1,24
Carrefour	3280	[illegible]	+ 4,45
Euro Disney	8,80	[illegible]	+ 25,71
Bouygues Offs.	237,50	[illegible]	– 5,79
Eridania Beghin	1047	[illegible]	+ 11,26

VALEURS LES PLUS ACTIVES

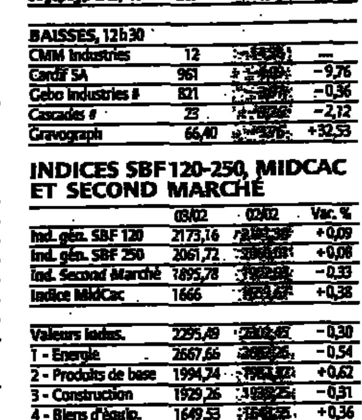
SÉANCE, 12h30	04/02 Titres échangés	Capitalisation en F
Rhone Poulenc A	1457103	385933941
Suez Lyon.des Eaux	469825	370147321
France Telecom	815848	215392818,90
Societe Generale	241662	200258943
Elf Aquitaine	239133	158453607
Saint-Gobain	150906	119645326
Alcatel Alsthom	149673	116970436
Axa	214448	109935950
Eaux (Gle des)	118456	108354308
Total	163239	103483736

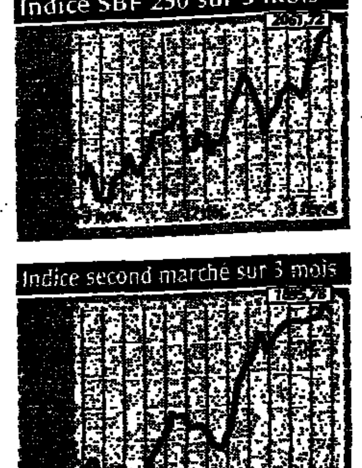
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

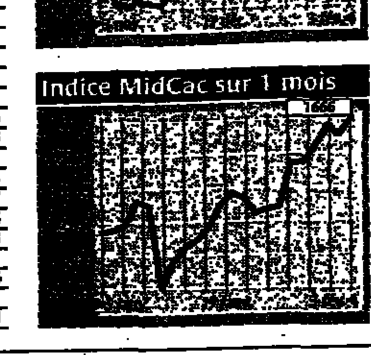
HAUSSES, 12h30	Cours au 04/02	Var. % 03/02	Var. % 31/12
Gerard Perrier I.#	245	[illegible]	– 2
Sidergie	1151	[illegible]	+ 31,99
GLM S.A.	238,30	[illegible]	+ 13,47
Desquenne Giral	106,90	[illegible]	+ 25,61
Sogepag(Parcs)Nom	269	[illegible]	– 0,37
BAISSES, 12h30			
CMM Industries	12	[illegible]	—
Cardif SA	961	[illegible]	– 9,76
Gebo Industries #	821	[illegible]	– 0,36
Cascades #	23	[illegible]	– 2,12
Gravograph	66,40	[illegible]	+ 32,53

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	03/02	02/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2173,16	[illegible]	+ 0,09
Ind. gén. SBF 250	2061,72	[illegible]	+ 0,08
Ind. Second Marché	1895,78	[illegible]	– 0,33
Indice MidCac	1666	[illegible]	+ 0,38
Valeurs indus.	2295,49	[illegible]	– 0,30
1 - Energie	2667,66	[illegible]	– 0,54
2 - Produits de base	1994,74	[illegible]	+ 0,62
3 - Construction	1929,26	[illegible]	– 0,31
4 - Biens d'équip.	1649,53	[illegible]	+ 0,36
5 - Automobile	2599,37	[illegible]	– 0,13
6 - Biens consom.	3886,91	[illegible]	– 0,79
7 - Indus. agro-alim.	1731,67	[illegible]	– 1,13
Services	2319,85	[illegible]	+ 0,97
8 - Distribution	4291,81	[illegible]	+ 0,44
9 - Autres services	1523,48	[illegible]	+ 1,33
Sociétés financières	1606,30	[illegible]	+ 0,11
10 - Immobilier	798,40	[illegible]	– 0,15
11 - Services financ.	1689,21	[illegible]	+ 0,31
12 - Sociétés invest.	1837,22	[illegible]	– 0,59







Consolidation à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en baisse, mercredi 4 février, consolidant ainsi les gains engrangés au cours des deux dernières séances. L'indice Nikkei a fini sur un repli de 140,36 points (0,82 %), à 16 882,62 points. Les professionnels s'attendent que l'indice reste confiné dans une marge étroite jusqu'à ce que le gouvernement confirme son intention de revitaliser l'économie.

La veille, Wall Street a réussi à finir en hausse, son principal indicateur gagnant 52,57 points (0,65 %), à 8 160,35 points, après avoir évolué en baisse durant l'essentiel de la journée en raison de prises de bénéfice. L'indice Dow Jones avait gagné 201 points lundi, terminant à son plus haut niveau depuis deux mois. Il n'est plus qu'à 99 points de son dernier record, établi en août. La séance a été dominée par des opérations de consolidation, puis les acheteurs ont brusquement pris le dessus, environ une demi-heure avant la clôture.

En Europe, la Bourse de Londres a inscrit un nouveau record en clôture, mardi, gagnant 0,24 %, à 5 612,3 points. La Bourse de Francfort a également inscrit un nouveau sommet, à 4 532,52 points, soit un gain de 0,21 % par rapport à la veille.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 03/02	Cours au 02/02	Var. en %
Paris CAC 40	3170,93	3187,56	– 0,52
New-York/DJ indus.	8076,89	8107,78	– 0,38
Tokyo/Nikkei	17022,90	16776,80	+ 1,45
Londres/FT100	5598,60	5458,50	+ 2,50
Francfort/Dax 30	4532,52	4522,81	+ 0,21
Frankfort/Commer.	1461,22	1459,61	+ 0,11
Bruxelles/Bel 20	3195,95	3195,95	—
Bruxelles/Général	2608,80	2614,18	– 0,20
Milan/MIB 30	1210	1210	—
Amsterdam/Gé. Cbs	643,90	644,40	– 0,08
Madrid/Ibex 35	705,55	707,57	– 0,29
Stockholm/Affarsal	2382,66	2382,66	—
Londres FT30	3358,80	3274,29	+ 2,52
Hong Kong/Hang S.	10525,50	10578,68	– 0,50
Singapour/Strait t	1417,90	1432,88	– 1,06

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	03/02	02/02
Alcoa	77,06	78,06
Allied Signal	40,56	40,50
American Express	86,93	86,75
AT & T	63,18	62,87
Boeing Co	48,18	48,50
Caterpillar Inc.	50,50	50,25
Chevron Corp.	75,93	75,75
Coca-Cola Co	67,62	66,81
Disney Corp.	108	108,56
Du Pont Nemours&Co	59,93	59,25
Eastman Kodak Co	65,93	65,56
Exxon Corp.	60,93	60,50
Gén. Motors Corp.H	60,93	60,50
Gén. Electric Co	77,56	78,56
Goodyear T & Rubbe	64,12	63,37
Hewlett-Packard	60,43	61,87
IBM	99,12	100,43
Intl Paper	48,93	47,62
J.P. Morgan Co	108,87	104,93
Johnson & Johnson	69,50	68,81
Mc Donalds Corp.	48,37	47,81
Merck & Co.Inc.	116,31	117,75
Minnesota Mng.&Mfg	88,37	87,06
Philip Moris	43,06	42,56
Procter & Gamble C	81,31	79,62
Sears Roebuck & Co	47,87	47,37
Travelers	53,25	52,25
Union Carb.	47	44,93
Utd Technol	85,31	84,50
Wal-Mart Stores	42,18	40,81

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	03/02	02/02
Allied Lyons	5,50	5,40
Barclays Bank	18,91	18,86
B.A.T. industries	5,70	5,70
British Aerospace	15,98	16
British Airways	5,35	5,23
British Petroleum	8,21	8,15
British Telecom	5,95	5,92
B.T.R.	1,69	1,70
Cadbury Schweppes	7,53	7,27
Eurotunnel	0,58	0,60
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	19,17	19,85
Granada Group Plc	9,19	9,54
Grand Metropolitan	5,93	5,93
Guinness	5,49	5,49
Great Ic	7,52	7,33
H.S.B.C.	15,20	15,70
Impérial Chemical	9,57	9,44
Legal & Gen. Grp	6,52	6,63
Lloyds TSB	9,05	8,86
Marks and Spencer	5,72	5,76
National Westminst	11,03	10,81
Peninsular Orienta	6,93	6,95
Reuters	5,20	5,48
Shell Transport	4,19	4,16
Tate and Lyle	5,05	5,47
Zeneca	26,03	26,85

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	03/02	02/02
Allianz Holding N	546,50	560
Basf AG	64	63,90
Bayer AG	74,58	73,85
Bay hyp&Wechselbk	89,90	90,40
Bayer Vereinsbank	117,90	117,70
BMW	1499,50	1497
Commerzbank	67	65
Daimler-Benz AG	132	129,30
Degussa	96,70	97,50
Deutsche Bank AG	118,50	118,45
Deutsche Telekom	33,25	32,60
Dresdner BK AG FR	81,10	81,90
Henkel VZ	115,90	114,50
Hoechst AG	72,40	70
Karstadt AG	613	619,50
Linde AG	1100	1107
Man AG	505	494
Mannesmann AG	1067	1055,50
Metro	71,35	71,90
Muench Rue N	776	780
Preussag AG	585	589,50
Rwe	101	102,30
Sap VZ	681	674
Schering AG	202	201,25
Siemens AG	113,65	112,90
Thyssen	387	384
Veba AG	126,35	125,90
Vlag	1089	1065
Volkswagen VZ	788	790

New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

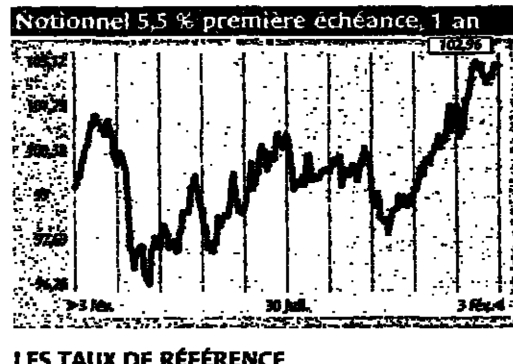
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Stabilité du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert sur une note stable, mercredi matin. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 2 centièmes, à 103 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait à 5,06 %, au même niveau que le rendement du titre d'Etat allemand de même échance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en très légère hausse, dans un marché rendu attentiste par la réunion du comité de la banque centrale et la publication, vendredi 6 février, des statistiques du chômage au mois de janvier. Les analystes prévoient un taux de chômage de 4,6 % et 233 000 créations d'emplois. Le rendement de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était inscrit à 5,87 % en clôture.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,37	5,11	5,67	1,70
Allemagne	3,35	5,08	5,68	1,80
Grande-Bretagne	7,37	6,08	NC	2,80
Italie	6,31	5,44	5,96	2,60
Japon	0,53	2	NC	0,50
Etats-Unis	5,87	5,57	5,87	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 03/02	Taux au 02/02	indice (base 100 fin 97)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	– 1,95	– 1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	– 2,18	– 2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	– 2,20	– 2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+ 0,07	+ 0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 03/02	Vente 03/02	Achat 02/02	Vente 02/02
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,43	3,55	3,42	3,54
3 mois	3,48	3,60	3,49	3,61
6 mois	3,58	3,73	3,56	3,68
1 an	3,86	4,16	3,71	3,83
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5195	—	3,5313	—
Pibor Francs 3 mois	3,5820	—	3,5938	—
Pibor Francs 6 mois	3,6621	—	3,6602	—
Pibor Francs 9 mois	3,7500	—	3,7500	—
Pibor Francs 12 mois	3,8438	—	3,8379	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,3750	—	4,3802	—
Pibor Écu 6 mois	4,4115	—	4,4063	—
Pibor Écu 12 mois	4,4219	—	4,4271	—

MATIF

Échéances 03/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	65640	102,96	103	102,86	102,92
Juin 98	3085	102,32	102,32	102,24	102,24
Sept. 98	2	102	102	102	102
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	5210	96,37	96,38	96,36	96,37
Juin 98	4593	96,23	96,24	96,23	96,23
Sept. 98	2753	96,13	96,13	96,11	96,11
Dec. 98	3660	96	96	95,97	96
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	261	102,30	102,34	102,20	102,34

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 03/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 98	13881	3187	3207	3171	3182
Mars 98	332	3203	3211	3187,50	3193
Avril 98	100	3214,50	3214,50	3214,50	3214,50
Juin 98	1	3155	3155	3155	3155

LES MONNAIES

US/F ↘ 6,1033 | US/DM ↘ 1,8102 | US/¥ ↘ 125,8300 | DM/F ↗ 3,3516 | £/F ↘ 10,0130

Redressement des monnaies asiatiques

LE DOLLAR était stable, mercredi 4 février, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'inscrivait à 1,8155 mark, 6,0860 francs et 125,35 yens, dans un marché rendu calme et prudent par l'attente de la décision du comité monétaire de la Réserve fédérale américaine sur ses taux directeurs.

En Asie du Sud-Est, les monnaies continuaient à se redresser face au billet vert, les opérateurs reprenant confiance grâce aux réformes économiques et aux restructurations bancaires mises en œuvre dans la région. La roupie indonésienne gagnait 14 %, le ringgit malaisien 4,3 % et le peso philippin 2,8 %.

La devise française était stable, mercredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3505 francs pour 1 deutschemark. La livre sterling cotait 10,01 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/02	% 02/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,1600	+ 0,02	322	346
Ecu	6,6105	– 0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	6,1033	– 0,58	5,8300	6,4300
Belgique (100 F)	16,2420	+ 0,02	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,3500	+ 0,01	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3950	+ 0,04	3,1200	3,6800
Danemark (100 krd)	87,9500	+ 0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,4350	+ 0,36	7,9300	8,7700
Gde-Bretagne (1 L)	10,0130	– 0,01	9,5600	10,4100
Grece (100 drach.)	2,1180	+ 0,12	1,8500	2,3900
Suède (100 krs)	75,5400	– 0,17	69	79
Suisse (100 F)	413,7900	– 0,11	401	425
Norvège (100 k)	80,6900	– 0,50	75,5000	84,5000
Autriche (100 sch)	47,6340	+ 0,02	46,0500	49,1500
Espagne (100 pes.)	3,9545	+ 0,08	3,6400	4,2400
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1959	– 0,95	3,9100	4,5100
Japon (100 yens)	4,8508	+ 0,06	4,6500	5
Finlande (mark)	110,7900	+ 0,06	104	115

PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	04/02	03/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8102	[illegible]	– 0,35
TOKYO : USD/Yens	125,8300	[illegible]	– 0,52

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,0957	[illegible]	6,1490	[illegible]
Yen (100)	4,8359	[illegible]	4,8609	[illegible]
Deutschemark	3,3522	[illegible]	3,3499	[illegible]
Franc Suisse	4,1335	[illegible]	4,1441	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3967	[illegible]	3,3991	[illegible]
Livre sterling	10,0128	[illegible]	10,0413	[illegible]
Peseta (100)	3,9637	[illegible]	3,9666	[illegible]
Franc Belge (100)	16,251	[illegible]	16,246	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,92	[illegible]	3,62
Eurodollar	5,53	[illegible]	5,53
Eurolivre	7,44	[illegible]	7,39
Eurodeutschemark	3,33	[illegible]	3,58

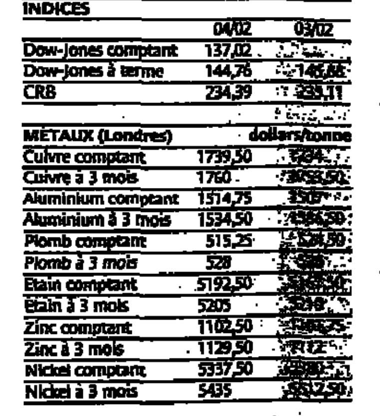
L'OR

	cours 03/02	cours 02/02
Or fin (k. barre)	59850	59200
Or fin (en lingot)	60450	59950
Once d'Or Londres	301,50	298,35
Pièce française(20f)	348	337
Pièce suisse (20f)	351	334
Pièce Union lat(20f)	350	340
Pièce 20 dollars us	2500	2355
Pièce 10 dollars us	1340	1330
Pièce 50 pesos mex.	2240	2180

LE PÉTROLE

En dollars	cours 04/02	cours 03/02
Brent (Londres)	15,96	15,69
WTI (New York)	17,75	16,81
Light Sweet Crude	17,18	17,03

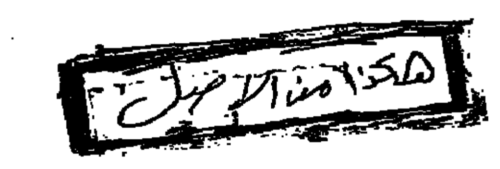
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	04/02	03/02
Dow-Jones comptant	137,02	[illegible]
Dow-Jones à terme	144,76	146,66
CRB	234,39	233,11

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1739,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1760	[illegible]
Aluminium comptant	1514,75	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1534,50	[illegible]
Plomb comptant	515,25	[illegible]
Plomb à 3 mois	528	[illegible]
Etain comptant	5192,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5205	[illegible]
Zinc comptant	1102,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1129,50	[illegible]
Nickel comptant	5337,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	5435	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	602,40	[illegible]
Platine à terme	392,50	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	337,25	[illegible]
Maïs (Chicago)	273	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	672,75	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	195,90	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	75,65	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1556	[illegible]
Café (Londres)	1905	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	295	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	66,40	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	103,15	[illegible]



…nt du néocortex
…mo sapiens »
…ales. Ce système central
…ui abrite
…s informations reçues
…t le siège de sa conscience
…aire. Loin de restituer
…dentique,
…r, le cortex reconstruit
…rme d'un jeu de pistes
…ce bouillonnement
…ligence

…ataire

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 4 FÉVRIER
Liquidation : 20 février
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS –0,63 %
CAC 40 : 3168,20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P.)	977	[illegible]		
Cr.Lyonnais(T.P.)	925	[illegible]	– 0,10	
Renault (T.P.)	1952	[illegible]		
Rhone Poulenc(T.P.)	2458	[illegible]	+ 1,30	
Saint Gobain(T.P.)	1299	[illegible]		
Thomson S.A (T.P)	978	[illegible]		

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Paiement dernier coup. (1)
Volkswagen A.G #	3580	3670	+ 2,51	[illegible]
Volvo (act.B) #	167	166,40	– 0,35	28/04/97
Western Deep #	131,40	128,40	– 2,28	19/09/97
Yamanouchi #	153,90	151	– 1,88	10/12/97
Zambia Copper	11,90	12,55	+ 5,46	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 4 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

Metal Deploye	375	370
Mors	5,15	5,35
Navigation (Nle)	119,20	119,20

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 4 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	815	815
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	170	187
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,90

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché; ● droit détaché; o = offert;* d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

Kaleïs Dynamisme C	1182,68	1159,49
Kaleïs Équilibre C	1127,17	1106,07
Kaleïs Sérénité C	1074,01	1063,38
Latitude C	150,76	150,76
Latitude D	137,35	137,35
Oblitys D	651,09	640,47
Plénitude D PEA	226,58	223,05
Poste Gestion C	15124,24	15124,24
Revenus Trimestr. D	5305,92	5252,89

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITIONS

André Chaufour

L'ancien président de Dumez

ANDRÉ CHAUFOUR, ancien président du directoire de l'entreprise Dumez, est mort dimanche 1er février à Paris. Agé de quatre-vingt-quatorze ans, il avait été, avec son frère aîné, Pierre, à l'origine de la transformation de cette entreprise de BTP en une véritable multinationale.

Alexandre Dumez, créateur en 1890 de cette société, en confia les rênes à Pierre Chaufour, son gendre. Au décès de son beau-père, en 1932, Pierre Chaufour appelle à ses côtés son frère cadet, André, également centralien. Tous deux développent l'entreprise, en France, dans les colonies d'Afrique du Nord, mais aussi en Egypte, au Kenya, en Libye et en Irak. En 1964, la société est introduite à la Bourse de Paris. A la suite du décès brutal de Pierre Chaufour en juillet 1970, André prend la présidence de l'entreprise, qu'il transforme en *holding* en 1972.

La crise pétrolière en Europe amène le groupe Dumez à accentuer sa présence internationale, au Proche-Orient et au Nigeria. Dans les années 80, le groupe saura se diversifier et réorienter ses activités. En 1989, Dumez réalise plus de 50 % de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord et 31 % en France. Surtout, en rachetant en mars 1987 l'américain United Westburne, Dumez double son chiffre d'affaires et devient le principal distributeur en matériaux de plomberie, électricité, ventilation et chauffage aux Etats-Unis et au Canada. En 1988, André Chaufour confie la présidence du directoire à son neveu, Jean-Paul Parayre, mais l'entreprise, qui réalise 35 milliards de francs de chiffre d'affaires, perdra son caractère familial lors de la fusion avec la Lyonnaise des eaux en 1990.

F. Le.

Lila Lounguine

Une traductrice russe

LILA LOUNGUINE, traductrice en russe du français, de l'allemand et des langues scandinaves, est morte à Moscou le 13 janvier, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Polyglotte exceptionnelle, Lila Lounguine, née Liliana Markovitch, appartenait à une génération enfermée, pour qui les contacts avec l'étranger furent longtemps impossibles, mais qui, grâce à sa curiosité, à son ouverture sur les littératures étrangères, contribua, par ses traductions, à rompre l'isolement culturel de son pays. Elle était la mère du cinéaste Pavel Lounguine.

Née à Moscou en 1920, Liliana Markovitch passa ses treize premières années à l'étranger – où son père, ingénieur, avait été envoyé –, à Berlin d'abord, puis à Paris, élève du lycée Victor-Duruy, comme elle le raconta dans son livre *Les Saisons de Moscou* (Prix des lectrices de *Elle*, 1991).

Rentrée en URSS en 1933 pour rejoindre son père retenu à Moscou, après ses études à l'Institut de philosophie et de littérature (IFLI), coupée pendant des décennies de ses amis français, Lila Lounguine, bravant les tracas de la censure, va entreprendre de traduire des œuvres de qualité : après Yves Montand (*Du soleil plein la tête*), sa première traduction, elle fera découvrir au public soviétique August Strindberg, Knut Hamsun *(La Faim)*, Boris Vian *(L'Ecume des jours)*, Romain Gary, Colette, François Mauriac, Max Frisch, Michael Ende. Surtout, sa célébrité auprès des jeunes viendra de ses traductions de la Suédoise Astrid Lindgren, la grande romancière pour enfants. Avec Lila Lounguine, c'est un « pont » précieux entre nos deux pays qui disparaît.

N. Z.

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

André Legrand, doyen de la faculté de droit, a été élu président de l'université Paris-X Nanterre, lundi 2 février. Il succède à Michel Imberty, démissionnaire. Le même jour, **Dominique Gentile**, professeur de mécanique, a été élu président de l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines. Il remplace Michel Garnier, récemment nommé directeur de la programmation et du développement au ministère de l'éducation nationale.

[Né le 23 juillet 1939 à Lomme (Nord), André Legrand, docteur en droit et agrégé de droit public, a été nommé professeur à l'université de Lille en 1970, puis, en 1980, directeur du Centre d'études juridiques françaises de l'université de Sarre. En 1981, il est nommé recteur de l'académie de Limoges, puis de celle de Rennes en 1984. En 1988, il devient directeur des lycées et collèges au ministère de l'éducation nationale et, en 1992, il prend la direction des écoles. En 1993, il rejoint l'université de Nanterre, dont il a été élu vice-président en 1994, et il devient doyen de la faculté de droit en 1996.]

[Né le 18 avril 1952 à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Dominique Gentile, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan, agrégé de sciences physiques et docteur d'Etat en 1987, a commencé sa carrière au CNRS en 1981. Détaché à la Régie Renault de 1987 à 1991, il réintègre le CNRS avant d'être nommé, en 1994, professeur de mécanique à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Depuis 1997, il était vice-président de cette université.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 2-mardi 3 février sont publiés :

● **Cantines** : un arrêté relatif au financement de la prestation spécifique de restauration scolaire dans les départements d'outre-mer pour 1998.

● **Taxe professionnelle** : un arrêté fixant la répartition du produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales de taxe professionnelle de l'établissement d'Air Inter sis à Paray-Vieille-Poste (Essonne), au titre des années 1995 et 1996.

● **Miel** : deux décrets relatifs à l'appellation d'origine contrôlée « miel de Corse-mele di Corsica ».

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Mme Geneviève Bezançon
a la joie d'annoncer la naissance de son troisième petit-fils,

Alexis BEZANÇON,

le 14 janvier 1998,
chez Emmanuel et Maryse.

213 bis, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

Mariages

– Mme Edouard RUFENACHT,
M. et Mme Thierry DOUXAMI,
ont la joie d'annoncer le mariage de leur petite-fille et fille,

Dorothée DOUXAMI,
avec
Peter SIBENALER,

célébré le 29 décembre 1997, à Adelaïde (Australie).

137, avenue du Roule,
92200 Neuilly.
57, rue Lhomond,
75005 Paris.
103 James Street-Leichhardt-NSW
2040 Australie.

Décès

– *La section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole pratique des hautes études a la tristesse d'annoncer le décès de*

Mlle Jacqueline ANDRÉ,
commandeur
dans l'ordre des Palmes académiques,

dont tous appréciaient depuis plus de trente-cinq ans la compétence et l'extrême dévouement.

– Olivier et Emmanuelle Boret,
Claude et François Bouley,
ses enfants,
Tristan, Daphné, Clément, Florian
et Alexandre Boret,
Aymeric, Laure et Emmanuel Bouley,
ses petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès du

Colonel Maurice BORET,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 39-45,

survenu le dimanche 1er février 1998, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à l'hôpital des armées de Percy (Clamart).

Ils rappellent à votre souvenir son épouse,

Mme Ella BORET,
née **Ruben de Couder,**
décédée le 20 avril 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 5 février, à 15 h 15, en la chapelle du Val-de-Grâce, 1, place Laveran, Paris-5e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial de Bais (Mayenne).

15, rue Ibnou Yassamine - El Manar - Casablanca (Maroc).

35, rue Maximilien-Robespierre,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Ses amis
ont le regret de faire part du décès de

Berthe CLEYREROUE,

survenu le 29 janvier 1998.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-des-Prés et l'inhumation à Aincourt (95).

M. et Mme Hervé Fauchier Delavigne,
9, rue Las-Cases,
75007 Paris.

Mme Joan Schenkar,
5, rue de Jarente,
75004 Paris.

– Les docteurs Charles-Yves et Nicole Daïeff,
ses enfants,
Thierry et Sylvie Daïeff,
Bertrand et Sandra Daïeff,
Guillaume Daïeff,
ses petits-enfants,
Marine, Lorenzo, Thibault, Laura, et Thomas,
Ses arrière-petits-enfants,
Mme Michèle Renou,
Et sa famille de Bulgarie,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Nicolas DAÏEFF,

Qui s'est endormi dans la Paix du Seigneur, le 31 janvier 1998, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris 17e, suivie de l'inhumation au cimetière de Cancade, à Nice, (Alpes-Maritimes), *dans l'intimité familiale.*

156, boulevard Pereire,
75017 Paris.

– Mme Jean-René Didry,
son épouse,
Catherine Didry
et Claude Carenco,
Isabelle Didry,
Jean-Christophe Didry,
ses enfants,
Anaïs et Lauriane Carenco,
ses petites-filles,
Mme Yvonne Didry,
sa mère,
M. et Mme Jean-Pierre Juillard
et leurs fils,
ses sœur, beau-frère et neveux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-René DIDRY,
professeur à l'université Paris-Sud,

survenu le 31 janvier 1998, dans sa soixante-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Saturnin à Antony (Hauts-de-Seine), le vendredi 6 février, à *10 h 30.*

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière d'Antony.

49, rue de Châtenay,
Flandre n° 3,
92160 Antony.

– Laroque-des-Albères (Pyrénées-Orientales).

Jacqueline Demerson,
son épouse,
Jean-Claude et Françoise Demerson,
Roselyne et Gérard Ville-Demerson,
ses enfants,
Laure, Julien, Gilles, Hélène,
ses petits-enfants
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

André DEMERSON,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 26 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue des Micocouliers,
66740 Laroque-des-Albères.

– Les familles Goddyn et Patino
ont la tristesse de faire part du décès de

Laurenta GODDYN,

survenu à Fontainebleau (77) le lundi 2 février 1998.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, le jeudi 5 février, à Fontainebleau.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses enfants et leurs conjoints,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges TOUTIN,
ingénieur des Arts et Métiers,

survenu le 2 février 1998, à Versailles, dans sa quatre-vingt-unième année.

Un service religieux aura lieu le jeudi 5 février, à 9 heures en l'église Saint-Symphorien de Versailles.

– Rosina Zembrzuski,
Les familles Zembrzuski, en Pologne,
et Thresh, en Grande-Bretagne,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Janusz ZEMBRZUSKI,

survenu le 3 février 1998, à Biarritz.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Paul DUNAND,

survenu le 5 février 1988,

une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

– Il y a un an, le 4 février 1997,

Gérold
partait doucement rejoindre

Anne
sa fille chérie.

Que leur souvenir rayonnant anime et aide ceux qui les ont aimés.

Avec mes remerciements.
Sylviane de Wangen.

15, rue Georges-Pitard,
75740 Paris Cedex 15.

Communications diverses

– *Jeudi 5 février, à 20 h 30*, table ronde : « *La Halakha est-elle la volonté de Dieu ?* »

Sous la présidence de Moïse Cohen, *président de l'ACIP*, avec Philippe Haddad, rabbin, Benjamin Duvshani, enseignant, Haïm Nissenbaum, universitaire, Ryvon Krygler, rabbin.

Au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 Paris. Métro Cadet.

P.A.F. : Tél. : 01-49-95-95-92.

L'hébreu pour tous. 01-47-97-30-22. Pour maîtriser le biblique ou l'israélien et s'initier à la Kabbale en 10 séances ou à distance.

– L'INSTITUT MICHEL-VILLEY pour la culture juridique et la philosophie du droit de l'université de Paris-II (Panthéon-Assas (ancien Centre de philosophie du droit) organise le 13 février 1998 une journée consacrée à « *Michel Villey* », les personnes intéressées peuvent demander une invitation auprès du secrétariat de l'institut (83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. : 01-44-41-59-14.

– Les amis de Jacques Bories sont heureux de faire savoir que : le 1er février 1998, le délégué en France du Yad Vashem (mémorial élevé à Jérusalem aux victimes de la Shoah) en la personne de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Israël en France, a remis la **Médaille des Justes**, destinée à distinguer ceux qui, *pendant la Shoah, ont protégé des juifs* persécutés et les ont, par leur action et, par là même, au péril de leur vie et de celle de leur famille, sauvés d'une mort certaine, à

Jacques BORIES
professeur honoraire
à la faculté de médecine Pitié-Salpêtrière,
et, à titre posthume, à son père
et à sa mère.

***Armand* BORIES († 1988)**
ingénieur en chef des Ponts
et Chaussées,
croix de guerre 39-45,
officier de la Légion d'honneur

et

Mme Armand BORIES († 1993)

Colloques

– Du colonialisme vers une société multiculturelle.

La France et les Pays-Bas et leurs anciennes colonies.

Colloque avec la participation d'historiens, écrivains, cinéastes et hommes politiques.

Lundi 2 *février* 1998, la période de la colonisation.

Lundi 9 février, la période de la décolonisation.

Lundi 16 février, la société multiculturelle.

Tous les jours, de 14 heures à 21 heures.

Institut néerlandais,
121, rue de *Lille*,
75007 Paris.
Tél. : 01-53-59-12-40 (renseignements et réservations).
Métro Assemblée-Nationale.

**PSYCHANALYSE
ET DÉCOLONISATION
Hommage à Octave MANNONI
COLLOQUE à l'UNESCO**
7 février, 14 heures-18 heures
8 février, 9 heures-18 heures,
avec le concours de l'UNESCO, 7, place de Fontenoy, Paris-7e.
Renseignements : D. Platier-Zeitoun.
Tél. : 01-47-05-23-09.

– Conséquences informatiques du passage à l'euro, par Agnès Lépinay, CNPF et Eric Brat, Andersen consulting, à la SEIN, 4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris 6e, le 11 février 1998, à 19 h 30.
Cocktail dînatoire : 180 F.
ANDESE 01-46-33-14-85.

Conférences

– Cycle de conférences
Repères pour le XXIe siècle :
CAP 21, présidé Corinne Lepage,
vous propose de débattre avec le Pr Alain Grimfeld, pneumopédiatre à Trousseau, président du comité de la précaution et de la prévention, sur « réalité de l'impact de la pollution sur la santé humaine ».

Mardi 10 février 1998, de 19 heures à 21 heures.

Greta Chimie-Biologie, ENCPB.
11, rue Pirandello, 75013 Paris.
Renseignements : 01-53-75-33-21. Tarifs : 50 F et 100 F.

– L'Ecole d'architecture de Paris-Val-de-Marne organise deux journées « Portes ouvertes » :

Le 7 février, de 10 heures à 18 heures : conférences à 10 heures et 15 heures.

Le 14 mars, de 15 heures à 18 heures : conférences à 15 heures.

EAPVM, 11, rue du Séminaire-de-Conflans, 94220 Charenton-le-Pont, métro Liberté. Renseignements : 01-43-53-60-68 - Web : www.paris valdemarne.archi.fr

Séminaires

**COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE**

Journée d'étude

L'énoncé « Dieu est mort aujourd'hui ». Psychanalyse, ontologie, théologie sous la responsabilité de François Balmès.

7 février, 9 heures à 17 heures, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, *Paris. Intervenants* : Michèle Sinapi (CIPH), Marie-Claire Boons-Graffé (psychanalyste), Jacob Rogozinski (philosophe, université Paris-VIII), François Balmès (CIPH) ; Marc Léopold Lévy (psychanalyste), Bernard Sichère (philosophe, université Paris-VII), Monique Davis-Ménard (CI PH).

8 février, 9 heures à 12 h 30, salle Pupey-Girard, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Intervenants : Françoise Collin (philosophe), Guy Le Gaufey (psychanalyste), Alain Badiou (philosophe, université Paris-VIII).

Soutenances de thèse

– **Mlle Ourida MANSERI** a soutenu avec succès le 30 janvier 1998, devant *l'Ecole doctorale des sciences du langage* de l'université Paris-Sorbonne-Paris-IV une thèse de linguistique intitulée

Etude de l'aspect en berbère : le cas du kabyle.

Le jury était composé des professeurs Paul Valentin, Paris-IV, Salem Chaker, Dominique Caubet, Inalco, et Fernand Bentolila, Paris-V, ils lui ont décerné la mention « très honorable » à l'unanimité.

Concerts

– Le Chœur du Marais présente le *Requiem*, de Duruflé, *Via Crucis*, de Liszt, le vendredi 6 février 1998 à 20 h 45, église réformée de l'Oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Avec Carole Marais, mezzo-soprano, Patrice Verdelet, baryton, Gilles Harlé, orgue, direction : Yves Müller.

Prix : 100 F et 110 F. Tarif réduit : 80 F. FNAC et sur place.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**

(Publicité)


LE 7 ARRIVE CHEZ VOUS.
VOUS POURREZ
DONC TÉLÉPHONER
MOINS CHER.
1
FEV
Appel gratuit au
0 800 01 01 98
1er février 1998 : " le 7 de Cegetel " est disponible dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Auvergne, Paris-Ile de France, dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de la Loire et du Rhône. L'ouverture sera progressive dans les autres régions d'ici fin juin 1998.
A partir des régions ouvertes, il suffira de faire le 7 à la place du 0 pour téléphoner moins cher partout en France et à l'étranger.
Vous ferez donc des économies sur les appels en dehors de votre département, hors tarification locale, zones de proximité, tarifs frontaliers et numéros spéciaux. Ces économies sont observées à partir des tarifs pratiqués par les opérateurs globaux en France. Les départements 75,92,93 et 94 sont considérés comme un seul département de même pour la Corse (2A, 2B). Notre offre est soumise à conditions. Pour en savoir plus sur les avantages du 7 de Cegetel et si vous souhaitez vous abonner : appel gratuit au 0 800 01 01 98.
7
cegetel

SPORTS La succession du Brésilien Joao Havelange, 82 ans, à la tête de la puissante Fédération internationale de football association (FIFA) est ouverte et devrait être réglée les 8 et 9 juin lors du congrès que l'organisation tiendra à Paris en préambule à la Coupe du monde (10 juin-12 juillet). ● LENNART JOHANSSON, 68 ans, président de l'Union européenne de football (UEFA), s'est porté officiellement candidat, mais d'autres personnalités, dont Josepp Blatter, secrétaire général de la FIFA, et Issa Hayatou, président de la Confédération africaine, ont jusqu'au 7 avril pour se déclarer. ● DANS UN ENTRETIEN AU « MONDE », M. Johansson dresse le bilan de son action, se félicitant de la bonne santé financière du football européen tout en déplorant les effets, selon lui pervers, de l'arrêt Bosman. ● IL RÉCLAME la démocratisation des instances internationales.

Le football mondial cherche un successeur à Joao Havelange

La succession du président de la Fédération internationale de football association, le Brésilien Joao Havelange, quatre-vingt-deux ans, est ouverte. Le premier candidat déclaré est le Suédois Lennart Johansson, patron de l'Union européenne de football association (UEFA)

LE FOOTBALL se pratique aussi dans les couloirs des grands hôtels. Mercredi 28 janvier, à l'occasion de l'inauguration du Stade de France, les plus importants dirigeants de ce sport sur la planète étaient hébergés au Bristol, palace voisin des Champs-Elysées. Dans le hall, s'orchestrait un ballet d'apartés discrets, d'évitements, de poignées de main et de regards torves, dont le décryptage aurait été impossible au béotien. Sur fond de parjures et de promesses, le monde du ballon rond est en train de se choisir un nouveau patron. Pour l'heure, l'affaire ne va pas de soi.

Les 8 et 9 juin, le congrès de la Fédération internationale de football association (FIFA) qui se tiendra à Paris désignera le successeur de Joao Havelange. Le Brésilien, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-deux ans, avait été élu la première fois en 1974 et reconduit depuis, par acclamation, avant chaque Coupe du monde.

Le patron est aujourd'hui décidé à se retirer et les candidats à sa succession ont jusqu'au 7 avril pour se faire connaître. A ce jour, un seul homme est officiellement entré en campagne : Lennart Johansson, président de l'Union européenne de football association (UEFA) depuis 1990. Désigné par le comité exécutif de l'UEFA, le Suédois, ancien président de l'AIK Solna, club de Stockholm, espère recueillir une majorité au sein de la FIFA qui compte actuellement 198 fédérations. L'élection se déroulant selon le principe « une fédération, une voix », l'impétrant courtise particulièrement la confédération africaine, forte de 51 membres, dont le congrès se tient actuellement à Ouagadougou (Burkina Faso), en préambule à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui débute samedi 7 février. Ce quota, ajouté au potentiel de cinquante et une voix dont il dispose au sein de sa propre confédération, pourrait suffire à son élection. Depuis plusieurs mois, des tractations sont engagées entre les dirigeants des deux parties. Lennart Johansson et Issa Hayatou, président de la Confédération africaine de football (CAF), se sont ainsi accordés sur deux projets, baptisés « vision 1 » et « vision 2 ».

CHAMAILLERIES

Ces derniers prévoient notamment une rotation régulière de l'organisation des Coupes du monde et de la présidence de la FIFA entre les continents. Agé de soixante-huit ans, M. Johansson envisage donc de se retirer dans quatre ans, mettant un terme à une tradition de longévité (sept présidents seulement se sont succédé à la tête de la FIFA en quatre-vingt-quatorze ans). La voie serait alors grande ouverte à M. Hayatou.

Mais le président de l'UEFA doit affronter un obstacle de taille : l'hostilité ouverte de Joao Havelange. Dans les colonnes du *Monde*, ce dernier avait proposé, en décembre 1995, la candidature de l'Afrique du Sud pour l'organisation de la Coupe du monde 2006. Il s'agissait là de mettre en porte-à-faux M. Johansson, empêtré dans les chamailleries entre l'Allemagne et l'Angleterre, également sur les rangs.

Qui plus est, le docteur Havelange pousse, en termes à peine voilés, son propre candidat en juin prochain : le Suisse Joseph Blatter, actuel secrétaire général de la FIFA. Ce dernier laisse planer le mystère sur ses intentions. Aux partisans de M. Johansson qui le somment de se déclarer, il rétorque que la date-butoir pour le dépôt des candidature est le 7 avril. Le président de l'UEFA entre donc en lice avec pour seule certitude l'inimitié tenace de ses adversaires. Dans cette atmosphère frelatée, difficile de hasarder un pronostic sur le nom du prochain président de la FIFA.

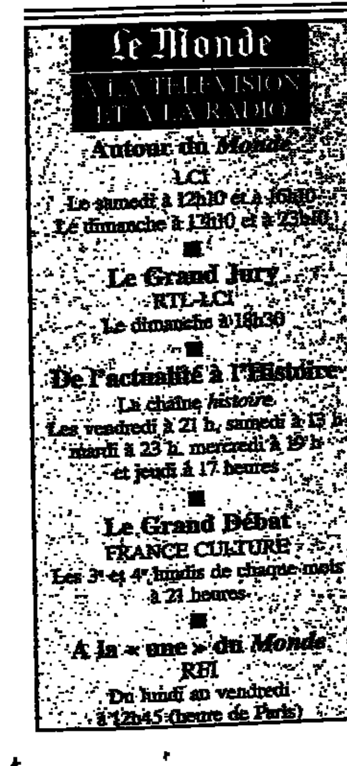
Alain Constant et Benoît Hemermann

Organisations puissantes

● **La FIFA** (Fédération internationale de football association) a été fondée le 21 mai 1904, à Paris, par sept associations (Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Suède, Suisse). La FIFA, dont le siège est basé à Zürich (Suisse), groupe 198 associations. La barre des 200 devrait être franchie à l'occasion du congrès prévu à Paris, pour les 8 et 9 juin. En 1974, la FIFA organisait la Coupe du monde et le tournoi de football des Jeux olympiques. Aujourd'hui, on comptabilise une douzaine de compétitions placées sous l'autorité de la FIFA, dont le Brésilien Joao Havelange est président depuis 1974. Ces épreuves génèrent des sommes d'argent colossales, provenant des droits de télévision et du partenariat avec des firmes internationales intéressées par les retombées médiatiques. Ainsi la Coupe du monde 1998, organisée en France (10 juin-12 juillet), devrait être suivie par 37 milliards de téléspectateurs en audience cumulée.

● **L'UEFA** (Union européenne de football association) a été fondée en 1954. Basé à Nyon (Suisse), cet organisme est responsable des grandes compétitions continentales, comme les Coupes d'Europe et le Championnat d'Europe des nations, et groupe 51 associations. Un chiffre record dû notamment à l'éclatement de l'ex-URSS. Le Suédois Lennart Johansson en est le président depuis 1990.

● **La CAF** (Confédération africaine de football), fondée en 1957, a son siège au Caire (Egypte). Elle représente 51 associations. Avec cinq places désormais accordées aux équipes africaines en phase finale de la Coupe du monde, la CAF pèse de plus en plus lourd dans les décisions politiques prises au plus haut niveau par les responsables de la FIFA. Son président est le Camerounais Issa Hayatou, élu en 1988.



Lennart Johansson, président de l'UEFA

« Il faut donner plus de libertés aux confédérations »

RESPONSABLE du football européen depuis 1990, le Suédois Lennart Johansson s'est officiellement porté candidat à la succession de Joao Havelange à la tête de la Fédération internationale de football association (FIFA), à la demande du comité exécutif de l'Union européenne de football association (UEFA). L'actuel président de l'UEFA doit maintenant mener une véritable campagne politique auprès de toutes les confédérations. Le nom du futur patron du football mondial sera connu le 9 juin, à l'occasion du congrès que tiendra la FIFA à Paris, juste avant le Mondial.

« Quel bilan tirez-vous de vos huit années passées à la tête de l'Union européenne de football ?

– Lorsque j'ai pris mes fonctions, trente-trois pays étaient affiliés à l'UEFA. Aujourd'hui, il y en a une cinquantaine. A l'époque, nous n'avions pas autant de problèmes à gérer. Des événements politiques majeurs comme la chute de l'URSS ou la guerre en ex-Yougoslavie ont eu des conséquences terribles sur certains nouveaux pays qui ont rejoint l'UEFA. Beaucoup de ces nouveaux membres ont besoin d'équipements. En 1994, l'UEFA a créé le Bureau d'assistance à l'Europe de l'Est. Depuis, compte tenu de l'extension de nos activités avec le football africain, il a été renommé département d'assistance et de développement.

– Vous briguez la place de Joao Havelange. Pour parvenir à la tête de la Fédération internationale, les voix de l'Afrique semblent indispensables. Pensez-vous que le patron du football européen soit bien placé pour convaincre les pays africains de voter en sa faveur ?

– Le football européen a beaucoup à apprendre de l'Afrique. Depuis un an et demi, il existe une véritable coopération entre l'UEFA et la Confédération africaine de football (CAF), et cette relation n'est pas à sens unique. Mes rapports avec Issa Hayatou, président de la CAF, sont excellents. C'est un homme d'une grande intelligence, un homme d'honneur. Nous avons le même avis sur le futur du football mondial et nous estimons qu'actuellement le rôle des confédérations n'est pas assez pris en compte par la FIFA. Il faut démocratiser le processus de décisions.

– On prête à Sepp Blatter, l'actuel secrétaire général de la FIFA, l'intention de se présenter contre vous...

– C'est un homme compétent.

– L'Angleterre et l'Allemagne ont déjà fait acte de candidature pour accueillir le Mondial 2006. Mais l'heure de l'Afrique n'est-elle pas venue ?

– Le choix du pays candidat pour accueillir l'édition 2006 ne sera pris qu'en l'an 2000. Je suis très attaché au système de rotation. A partir du moment où l'Europe a été choisie pour l'édition 1998, il me semble malvenu de revendiquer l'organisation d'une nouvelle phase finale dès 2006. Mais c'est à l'Afrique de nous faire savoir si un pays est prêt pour accueillir une phase finale avec trente-deux équipes. Certains parlent déjà d'une candidature sud-africaine. Je ne suis pas encore en mesure d'en juger sérieusement la validité.


LENNART JOHANSSON

– C'est pendant votre mandat à la tête de l'UEFA que le football européen a connu une véritable révolution avec l'arrêt Bosman...

– Et j'en suis très peiné ! Je le dis clairement : l'arrêt Bosman constitue un échec pour moi. Les lois qui régissaient le football européen, prenant en compte la spécificité de cette activité, ont été balayées d'un coup. Mais je continue à me battre, avec à mes côtés le mouvement olympique, pour modifier la loi. Avec l'arrêt Bosman, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Il faut absolument revenir à l'ancien système de limitation du nombre des joueurs étrangers.

– Il y a six ans la prestigieuse Coupe d'Europe des clubs champions laissait place à la Ligue des champions. Etes-vous satisfait de ce changement de formule ?

– J'en suis même fier ! Grâce à ce nouveau système, les droits de télévision sont passés de 70 millions de francs suisses à 300 millions de francs suisses (environ 1,2 milliard de francs français). Et les bénéfices sont redistribués à tous les pays membres. La création de la Ligue des champions a également permis d'éloigner la menace d'une « Super League », qui n'aurait concerné que les clubs européens les plus riches. Mon rôle est également de protéger les fédérations, les équipes nationales, et de faire prospérer les championnats nationaux. Pour y parvenir, il nous faut absolument alléger les calendriers. L'idéal, dans les grands pays européens, c'est un championnat à seize ou dix-huit équipes.

– Avec l'admission en Ligue des champions de certains clubs classés deuxièmes de leur championnat, on vous a accusé de dénaturer la compétition...

– Il faut être réaliste : 90 % des recettes de la Ligue des champions proviennent des droits de retransmission. Nos partenaires télévisuels des cinq marchés les plus importants d'Europe – Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie – n'étaient plus prêts à payer des droits importants si leur équipe championne était éliminée prématurément. Il a fallu solidifier le système. Aujourd'hui, la Ligue des champions est la compétition qui génère le plus de recettes. Depuis sa création, en 1992, elle a rapporté plus d'un milliard de francs suisses.

– N'y a t-il pas trop d'argent qui circule aujourd'hui autour du football ?

– Certains clubs ont tendance a dépenser de l'argent avant de l'avoir gagné. Je verrais donc d'un bon œil la création d'un organisme de contrôle de gestion à l'échelle européenne, fondé sur le modèle français. Reste maintenant à se mettre d'accord avec les autorités de Bruxelles.

– La corruption n'est-elle pas devenue une menace majeure dans le football moderne ?

– Le danger est réel et doit être combattu avec la plus grande fermeté. Les coupables doivent être définitivement bannis du football. C'est aussi pourquoi j'estime inévitable et proche la professionnalisation des arbitres. Une partie de l'argent gagné par les clubs et les fédérations doit être réinvesti pour moderniser le corps arbitral.

– Votre discours ressemble à celui tenu par Joao Havelange, responsable de la FIFA...

– On veut faire de nous des ennemis. Mais j'ai toujours dit que Joao Havelange était l'homme qu'il fallait, à la bonne place, au bon moment. Je dois néanmoins admettre que nous ne nous parlons plus beaucoup.

– En quoi votre éventuelle gestion à la tête de la FIFA serait-elle différente de la sienne ?

– Je le répète : il faut « dédramatiser » le rôle de la FIFA et donner plus de libertés aux confédérations. Et, lorsqu'il s'agit de prendre une décision, le pouvoir doit revenir au comité exécutif, pas au président.

Propos recueillis par Alain Constant et Benoît Hopquin

CORRESPONDANCE

Une lettre du président de la Fédération internationale de l'automobile

A la suite des articles consacrés aux interrogations de la Commission européenne sur les pratiques commerciales imposées au sport automobile en général et à la formule 1 en particulier (Le Monde *du 3 février*), *Max Mosley, président de la Fédération internationale de l'automobile, nous a fait parvenir les observations suivantes :*

1 – La lettre envoyée le 19 décembre 1997, ne contenant que des commentaires et non une décision de la Commission européenne, est essentiellement fondée sur des allégations factuelles inexactes, qui doivent être réfutées. De plus, elle témoigne d'une incompréhension des structures de base du sport automobile mondial, et, en fait, du sport international en général. Une réponse détaillée a été envoyée par la FIA à la Commission le 28 janvier 1998. La FIA pense que la Commission modifiera sa position après avoir précisément étudié cette réponse.

Les déclarations de M. Van Miert ont été faites avant qu'il ait eu l'occasion d'étudier le point de vue de la FIA, et avant même la fin de l'expiration du délai réservé au commentaire des tiers ou des parties intéressées.

2 – Le calendrier sportif international de la FIA : toutes les demandes d'inscription de dates au calendrier international sont acceptées automatiquement, sauf problème de sécurité important. Il n'y a pratiquement pas d'exemple qu'une demande ait été refusée. Les dates sont parfois renégociées, afin d'éviter des chevauchements inutiles.

3 – Les pilotes : il est inexact de dire que, si Jacques Villeneuve décidait de participer à des épreuves d'Indy Car, *« il se verra automatiquement retirer sa licence FIA »*. Comme n'importe quel autre pilote de formule 1, il a parfaitement le droit de participer à toute épreuve du calendrier international réservée aux pilotes gradés par la FIA ou du calendrier national de son pays d'origine. Les courses d'Indy Car (expression par laquelle *Le Monde* entend sans doute IRL ou CART, car l'Indy Car n'existe plus) sont des courses américaines qui figurent sur le calendrier de la FIA.

4 – Télévision : la FIA ne détient pas les droits de toutes les images animées. Elle n'en détient que pour ses propres championnats, formule 1 comprise. Plus de six cents épreuves sont inscrites au calendrier sportif international et en grande majorité celles-ci génèrent elles-mêmes leurs droits télévisuels.

5 – Les images de la formule 1 sont actuellement disponibles gratuitement pour tout téléspectateur qui le souhaite au sein de l'Union européenne. Cela ressort des accords actuels relatifs à la télévision.

6 – M. Ecclestone a été régulièrement élu par l'assemblée générale de la FIA, comme le prévoit l'article 9-5 des statuts de la FIA.

7 – La durée du contrat conclu avec la société de M. Ecclestone, la FOA, reflète les énormes investissements dans la télévision numérique à canaux multiples que cette société a consentis dans l'intérêt de la formule 1 et des téléspectateurs.

8 – La convention de la Concorde est un accord conclu entre la FIA et les équipes de formule 1 concurrentes, qui détermine le mode d'exploitation des droits respectifs, la part des bénéfices et les bénéficiaires. La FIA a proposé à de nombreuses reprises d'annuler la convention de la Concorde et d'autoriser la liberté pour chacune des équipes de négocier. Ce sont les équipes qui ne le souhaitent pas.

9 – Le lobbying en vue de préserver le parrainage de la formule 1 par l'industrie du tabac a été entrepris par la FIA dans l'intérêt des équipes. La FIA elle-même n'a aucun intérêt dans ce parrainage et n'en tire aucun avantage.

10 – Le problème du Grand Prix de Belgique n'a rien à voir avec la FIA. Ce sont tout simplement les équipes qui ne peuvent fonctionner sans argent et dont les ressources financières proviennent principalement du parrainage par l'industrie du tabac. Si un pays interdit ce parrainage, il est évident que les équipes ne peuvent pas y courir. Les seules exceptions sont les accords de longue date avec la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne.

11 – M. Eisele, producteur de télévision indépendant en Allemagne, a intenté ce procès après que sa proposition pour filmer les courses de camions n'a pas été acceptée. Une autre société a proposé de le faire à moindres frais. Il s'agit d'un simple problème commercial, qui ne concerne pas la FIA.

12 – C'est la même situation en ce qui concerne M. Peter, organisateur privé, qui avait un différend avec ses partenaires et ne souhaitait pas s'associer avec eux pour conclure un accord avec la FIA. Il s'agit là encore d'un simple différend, n'ayant strictement rien à voir avec la loi sur la concurrence.

13 – Estoril : depuis deux ans, les mêmes travaux relatifs à la sécurité du circuit d'Estoril avaient été demandés à l'Automobile Club du Portugal, sans résultat, afin de mettre le circuit en conformité avec les normes de sécurité de la formule 1.

14 – Marchandisage : les équipes sont libres d'exploiter leurs propres produits dérivés. La FIA a accordé aux équipes la possibilité d'assortir leurs produits du logo « Formule Un » afin d'en garantir l'originalité et combattre le marché parallèle des faux.

15 – Grand Prix de France : la FIA n'a fait que demander que la législation française soit clarifiée en ce qui concerne les garanties accordées aux cessionnaires exclusifs des droits télévisés, comme cela est le cas dans tous les autres pays accueillant une épreuve du championnat du monde de formule 1.

Il est, de plus, regrettable que ces articles ne contiennent pas de commentaire critique sur le comportement très étrange du Commissaire à la concurrence, M. Van Miert, qui s'est prononcé sur une question sans entendre d'abord les parties concernées.

Le gouvernement va rendre ses arbitrages entre le TGV Est et le TGV Rhin-Rhône

Le recours à la technique du pendulaire pourrait faciliter son choix

Une réunion interministérielle sur les investissements ferroviaires va sceller, mercredi 4 février, le sort des deux projets de trains à grande vitesse. Les travaux du TGV Est devraient être programmés sur une première phase entre l'Ile-de-France et la Lorraine. Pour sa part, l'enquête d'utilité publique concernant la liaison Rhin-Rhône pourrait se limiter au tronçon entre Mulhouse et Besançon.

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Les Alsaciens commençaient à ne plus y croire, depuis le temps qu'ils attendaient. Mais cette fois-ci sera la bonne : au terme d'une réunion interministérielle présidée par Lionel Jospin, mercredi 4 février, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, devrait, selon toute logique, annoncer le lancement de la construction d'une première tranche du TGV Est qui doit relier Paris à Strasbourg.

Au risque de décevoir les habitants du sud de la région, les décisions à propos du TGV Rhin-Rhône (sur l'axe Mulhouse-Dijon) pouvant être en deçà de leurs espérances. Pourtant, la querelle entre l'association TGV Est, présidée par Catherine Trautmann (PS), ministre de la culture et de la communication, et celle du TGV Rhin-Rhône, à la tête de laquelle Jean-Marie Bockel (PS), député et maire de Mulhouse, a succédé en décembre à Jean-Pierre Chevènement (MDC), ministre de l'intérieur, semblait apaisée. Adrien Zeller (UDF-FD), député du Bas-Rhin et président de l'assemblée régionale, affirme que le contentieux a été apuré. Dans une lettre adressée le 8 janvier à Lionel Jospin, Adrien Zeller et Hubert Haenel (RPR), candidat malheureux à la présidence de la région, illustraient le « consensus alsacien » : *« Certains ont pu dire qu'une rivalité entre le TGV Est et le TGV Rhin-Rhône était un obstacle à une prise de décision. En réalité, nous tenons à vous dire que l'Alsace (...) s'est prononcée en faveur d'un phasage approprié des deux projets. Tel est le sens de la motion adoptée, de façon quasi unanime, par le conseil régional en octobre dernier. »* De son côté, le Conseil économique et social d'Alsace (CESA) a publié, mardi 3 février, un communiqué pour *« exiger la réalisation sans délai »* du TGV Est et du TGV Rhin-Rhône, nécessaires, à ses yeux, pour *« inscrire l'Alsace comme carrefour des liaisons Est-Ouest et Nord-Sud »*.

L'idée des partisans du Rhin-Rhône est d'engager les travaux entre Mulhouse et Besançon dès que sera prise la déclaration d'utilité publique (DUP), dont les procédures demandent un délai de deux à trois ans. Les Alsaciens ne veulent pas renouveler l'amère expérience du TGV Est, pour laquelle les travaux n'ont toujours pas commencé alors que la DUP a été arrêtée voilà bientôt deux ans. Ils craignent que les décisions gouvernementales ne se limitent à quelques gestes comme l'ouverture de l'enquête publique sur le seul tronçon Mulhouse-Besançon (préservant la possibilité d'une descente vers Lyon et le Sud *via* le Jura).

LORRAINS ÉCHAUDÉS

Les partisans du Tout-TGV entre Paris et Strasbourg pourraient aussi être quelque peu dépités par les décisions gouvernementales. La DUP arrêtée portait sur un temps de trajet, à *« très grande vitesse »*, d'une heure et cinquante minutes. On en sera assez loin, mais rares sont ceux à Strasbourg qui n'applaudiront pas la décision d'ouverture d'un chantier tant attendu. Même les écologistes ne devraient pas trop avoir à redire dès l'instant où la première tranche du TGV Est serait réalisée entre Vaires (Ile-de-France) et la Lorraine (Vandières ou Baudrecourt), soit environ 300 kilomètres. Une vive polémique s'était installée, il y a deux ans, à propos de la traversée des Vosges et de l'Alsace par des voies à grande vitesse. Quant aux Lorrains, échaudés par les précédentes annonces de deux premiers ministres – celle de Pierre Bérégovoy en décembre 1992 et celle d'Edouard Balladur en septembre 1993 –, ils attendent de voir. Ils n'ont pas oublié que la région et les quatre départements ont adopté une enveloppe financière de 1 milliard de francs en 1989 pour la construction du TGV Est, subordonnée à une mise en service... en 1996. Pour autant, si le projet est réalisé, les Lorrains seraient les premiers bénéficiaires, Nancy et Metz étant mis à une heure et demie de Paris.

Le développement de la technologie dite du train pendulaire est arrivé à point nommé pour que tout le monde puisse accepter les décisions gouvernementales. Le pendulaire permettra au TGV Est de gagner de la vitesse sur l'ensemble du parcours, étant entendu que les lignes actuelles devront néanmoins être aménagées. Mais, en l'absence d'une ligne nouvelle sur la totalité du trajet, Paris resterait, au mieux, à deux heures et trente minutes de Strasbourg.

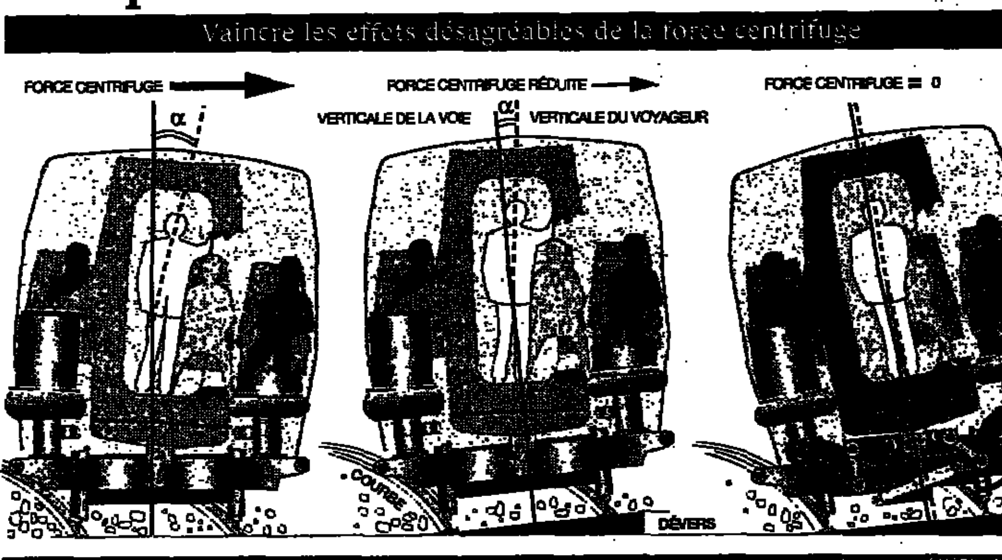
Marcel Scotto

Le prototype du TGV pendulaire commencera ses essais en avril

BISCHHEIM
de notre envoyé spécial

La trentaine de tonnes de la voiture de la rame 101 du TGV Sud-Est oscille doucement. Pour la première fois, un TGV « pendule ». Les voitures s'inclinent à droite, puis à gauche. Une capacité toute nouvelle qui devrait permettre au TGV de passer à plus grande vitesse les courbes du réseau ferroviaire classique en protégeant les voyageurs des effets de la force centrifuge. Pourtant, les « cobayes » qui ont assisté à Bischheim, près de Strasbourg (Bas-Rhin), à la présentation de ces premières voitures n'ont pu le vérifier (*Le Monde* du 21 janvier). Il faudra attendre quelques mois, le temps que les premiers essais de ce matériel commencent en Ile-de-France et en Champagne.





❶ LORSQU'UNE VOIE CLASSIQUE VIRE À PLAT, LES VOYAGEURS SONT TIRÉS VERS L'EXTÉRIEUR SOUS L'EFFET DE LA FORCE CENTRIFUGE, CE QUI DIMINUE FORTEMENT LEUR CONFORT. PHÉNOMÈNE QUI N'EXISTE PRATIQUEMENT PAS SUR LES LIGNES À GRANDE VITESSE DU TGV.

❷ À VITESSE ÉLEVÉE ET MALGRÉ UNE VOIE LÉGÈREMENT RELEVÉE (DÉVERS), LES VOYAGEURS D'UN TRAIN CLASSIQUE SONT ENCORE TIRÉS VERS L'EXTÉRIEUR DE LA COURBE.

❸ AVEC LA MÊME VOIE CLASSIQUE EN DÉVERS, UN TRAIN PENDULAIRE PASSE BEAUCOUP PLUS VITE TOUT EN ANNULANT LES EFFETS DE LA FORCE CENTRIFUGE. IL OFFRE AINSI UN CONFORT ACCRU.

Des essais très attendus car, longtemps, la SNCF et le constructeur du TGV, GEC-Alsthom, ont tardé à se lancer dans l'aventure du pendulaire. D'ailleurs, ce projet est au centre des préoccupations actuelles du gouvernement, qui, sous la présidence de Lionel Jospin et en présence du ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, devrait, mercredi 4 février, passer en revue les investissements que l'Etat envisage de consentir au ferroviaire. Les tests de ce démonstrateur qui doit rouler début avril entre Melun et Montereau et entre Meaux et Epernay seront donc les bienvenus. Puis le TGV pendulaire rejoindra la ligne Lille-Calais, où il croisera à sa vitesse maximale (300 km/h). Ce programme se poursuivra encore jusqu'en décembre, date à laquelle GEC-Alsthom livrera son propre système de commande de la pendulation. Pour l'instant, la rame 101 du TGV pendulaire fait appel à la technologie de Fiat Ferroviara, pionnier dans ce domaine avec le Pendolino.

Pour intégrer la technologie italienne, GEC-Alsthom a dû transformer les essieux (bogies) de son TGV dans ses usines du Creusot. Ces pièces TGV étant à cheval entre deux voitures, l'affaire n'a pas été aisée. 30 000 heures de travail ont été nécessaires à Bischheim pour que la SNCF modifie les voitures, mais pas la motrice, qui ne pendule pas. Un gyromètre et un accéléromètre détectent les inclinaisons de la voie et les effets de la force centrifuge. Les informations recueillies déterminent alors l'action du système de pendulation, qui réagit avec un retard de 0,5 à 1 seconde sur l'instant idéal de l'inclinaison des voitures.

Le nouveau dispositif que GEC-Alsthom développe en ce moment devrait améliorer la fiabilité de la pendulation. Alors que le système de Fiat affiche un nombre d'incidents par million de kilomètres parcourus supérieur à 2, celui de Gec-Alsthom se situerait entre 1 et 1,5. En plus des nouveaux actionneurs, un système inédit de contrôle-commande permettra d'intégrer les futurs systèmes de localisation des trains sur la voie. La pendulation anticipera alors les courbes, ce qui permettra d'améliorer la synchronisation de l'inclinaison du train avec le tracé des voies.

LIVRABLES À PARTIR DE 2002

Par rapport à ses concurrents étrangers, ce TGV pendulaire dont le surcoût par rapport aux TGV classiques est d'environ 15 %, aura la double capacité de pouvoir rouler sans penduler à 300 km/h sur les voies nouvelles et à 220 km/h sur les lignes classiques grâce à la pendulation. Cette dernière surprend par son amplitude : pas moins de 6,3 degrés de part et d'autre de l'horizontale. Pour réagir rapidement, les vérins sont capable d'incliner les voitures à la vitesse impressionnante de 15 degrés par seconde. Mais, pour ne pas provoquer de malaises chez les passagers, elle sera limitée à 4 degrés par seconde. Malgré tout, il semble que la pendulation augmente légèrement le nombre de voyageurs victimes du mal des transports.

Coût de toute cette opération menée en seulement dix-huit mois : 170 millions de francs, financés pour 84 millions de francs par GEC-Alsthom, pour 55 millions de francs par la SNCF et pour 31 millions de francs par le Programme de recherche et développement pour l'innovation et la technologie dans les transports (Predit). A terme, ces TGV pendulaires, livrables à partir de 2002, devraient être intégrés à la gamme des TGV nouvelle génération (NG) qui circuleront à 350 km/h. La SNCF estime qu'un TGV pendulaire franchira les courbes à une vitesse supérieure d'environ 20 km/h à celle d'un train Corail. Le temps moyen gagné sur un parcours serait d'environ cinq minutes par heure, soit 8 %. En améliorant la qualité des voies, le gain pourrait être de 15 à 20 %. Sur les quatre heures de trajet entre Paris et Strasbourg, le TGV pendulaire gagnerait donc entre vingt et quarante-huit minutes. Avec des lignes nouvelles, la généralisation de la grande vitesse réduirait le temps de parcours à une heure cinquante.

Ce bilan semble plaider en faveur des TGV classiques. Mais l'équation économique modifie considérablement l'analyse. Le coût par minute gagnée passe en effet de 60 à 120 millions de francs pour un train pendulaire à 200 à 250 millions de francs pour un train à grande vitesse. Le surcoût provenant de la construction des voies nouvelles, chaque liaison interurbaine doit faire l'objet d'une analyse particulière. Leur rentabilité dépend en effet fortement des accroissements de trafic et de recettes. Néanmoins, de tels calculs ne sont pas infaillibles. Ainsi, avant l'ouverture de la ligne TGV Paris-Lyon, le 27 septembre 1981, les estimations du nombre potentiel de clients pour le réseau TGV français faisaient état de 17 millions de voyageurs par an. Ils sont aujourd'hui 40 millions à utiliser les quelque trois cents rames en service.

Michel Alberganti

Le ralliement tardif des Français

Les difficultés particulières d'adaptation du TGV ne peuvent masquer le retard pris par la SNCF dans l'adoption de la technique de pendulation des trains. En Italie, Fiat Ferroviara l'a développée dès les années 70. Aujourd'hui, les premières rames pendulaires italiennes ETR de troisième génération offrent des vitesses de 200 à 250 km/h. Elles circulent déjà en France entre Lyon et Modane. Au Canada, le constructeur Bombardier a emboîté le pas aux Italiens et a gagné avec GEC-Alsthom un contrat américain pour la fourniture de rames pendulaires à bogies classiques de l'American Flyer d'Amtrak. La Suède n'est pas en reste avec l'X-2000, en service depuis 1990, tout comme l'Allemagne dont les intercity NeiTech (ICT) s'apprêtent à rouler cette année.

Pour sa défense, la SNCF rappelle qu'elle a testé dès 1947 un compartiment à suspension pendulaire. En 1956, la voiture prototype dite « de Chartet » l'a été à son tour. En 1969 enfin, la SNCF a commandé deux rames pendulaires expérimentales propulsées par des turbines à gaz. Mais comme elle avait misé sur des TGV roulant presque exclusivement sur des voies nouvelles, elle n'a pas poursuivi le développement du pendulaire.



rendre ses arbitrages
le TGV Rhin-Rhône

commencera



Oman, royaume écologique

Longtemps fermé aux étrangers, le sultanat pétrolier s'ouvre aux visiteurs en conjuguant islam, nature et luxe

CURIEUX PAYS dans l'« empire islamique » que ce sultanat d'Oman, seule nation historique de la péninsule Arabique avec le Yémen. Fracturé en trois morceaux échelonnés sur 300 000 kilomètres carrés du détroit d'Ormuz au Yémen, il ne compte que 2 200 000 âmes dont 700 000 étrangers et produit journellement 800 000 barils de pétrole. Longtemps fermé à toute pénétration occidentale – sauf une discrète entente politique avec Londres maintenue jusqu'ici –, il s'est, sous le règne du prince actuel, Qabous Ier (dont le nom signifie « tison »), ouvert à la main-d'œuvre, aux hommes d'affaires, puis aux simples visiteurs étrangers.

Le terme « tourisme » n'est pas encore ici en odeur de sainteté, car on craint que ne vienne s'y ajouter « de masse », ce phénomène étant redouté pour les traditions patriarcales d'une société où les pétrodollars n'ont commis jusqu'à présent que des dommages culturels limités tandis qu'ils apportaient eau, médecins, macadam, électricité. Un genre rare d'islam règne ici : l'ibadisme, qui ne relève ni du sunnisme ni du chiisme et est théoriquement très puritain mais en fait surtout pudique, voire cachotier.

Le séjour privé que, lors de la Saint-Sylvestre 1992, Jacques et Bernadette Chirac firent à Mascate, au Boustan Palace, gigantesque hôtel rond, avec un hall comme une cathédrale et des chambres comme des halls, aura pu susciter l'envie de se rendre en Oman parmi les Français à la recherche d'horizons exclusifs. Dans les principales localités omanaises, de Sohar, le port cuprifère antique où vécut Sindbad le Marin (alias Abou-Obeïda), jusqu'à Salalah, résidence secondaire sultanienne dans l'ex-province rebelle du Dhofar, des hôtels cinq étoiles ont surgi des sables ou des palmes. Le dernier en date, le Saada, avec ses bungalows dans une oasis, a été inauguré pour Noël 1997 au Dhofar, région aux couleurs changeantes comme un caméléon selon que les moussons d'Asie y promènent plus ou moins leur traîne.

ÂME ANIMALE

Les papiers, gras ou non, n'ont pas droit de cité en Oman : à la ville, vous pouvez être verbalisé si vous jetez un mégot par la portière ou si votre carrosserie n'est pas propre. En plein désert, on croise des éboueurs en salopette orange débarrassant la route des paquets de cigarettes vides ou des mouchoirs en papier lancés par des automobilistes irrespectueux des règlements sur l'hygiène et l'écologie, malgré les rondes de policiers méharistes dont le moyen de transport, lui, ne pollue pas.

De même les mauvais traitements à animaux n'ont plus cours en Oman. Mascate est peut-être allé un peu loin en faisant installer – fait sans précédent en islam – des statues de cervidés ou de félins aux carrefours *« afin d'habituer les enfants à respecter la nature »*. En revanche, il n'a fait, en protégeant les bêtes, qu'appliquer des prescriptions mahométanes hélas ! ignorées de beaucoup de musulmans.

Le Coran suggère dans la sourate des Abeilles que les animaux à l'instar des hommes *« se prosternent humblement devant Dieu »*. La sourate des Troupeaux décrète que les bêtes tels les humains *« forment des communautés »* qui *« seront ensuite rassemblées vers leur Seigneur »*. Brigitte Bardot pourrait voir là l'esquisse d'une âme animale. Certes l'islam a horreur des porcs, et la présence d'un canidé, créature *nadjass* – impure –, chasse les anges et annule la prière. Cela parce qu'un klebs (de l'arabe *kelb*) *« empêcha une rencontre entre l'archange Gabriel et le Prophète »*. Pourtant le chien Kitmir, gardien des Sept-Dormants d'Ephèse, ira au paradis d'Allah. Mieux, une hétaïre ayant abreuvé un chien mourant de soif vit ses fautes pardonnées.

Mahomet a en outre interdit les cibles vivantes – donc pas de tir aux pigeons en Oman –, l'égorgement d'une bête en présence d'une autre et même la destruction des fourmilières. On l'inculque aux écoliers omanais dans l'espoir qu'adultes ils accepteront de ne pas traquer systématiquement gazelles ou tortues. Parmi les fiertés de Qabous, on cite la réintroduction dans ses Etats de l'oryx blanc, dont les longues cornes noires inspirèrent la légende de la licorne ; la renaissance du thar, chèvre sauvage propre au djebel omanais ; l'érection des îles Daymaniate en refuge pour oiseaux ; la protection des plages où les tortues marines viennent pondre. Près de là, les pêcheurs ramènent des sardines qu'ils font sécher au soleil pour nourrir le bétail et fumer les champs. *« L'huile noire »* extraite des poissons est utilisée par les charpentiers de marine pour calfater les boutres et par les vétérinaires pour guérir une gale animale.

Le pouvoir subventionne les citoyens qui maintiennent ces méthodes, que d'aucuns qualifient *« d'un autre âge »* ; elles voisinent ici avec l'extrême sophistication de l'industrie du parfum. Né de la rose et de l'arbre à encens indigènes mariés par un Français, *Amouage* se flatte d'être *« la senteur la plus chère du monde »*, au diapason donc du *« tourisme d'élite »* souhaité par le sultanat. A base d'essences de fruits et fleurs orientaux, la nouvelle fragrance *Salalah* est vendue dans un flacon en cristal dont le bouchon reproduit la Grande Mosquée de la capitale... Islam, écologie, luxe, trois mots qui pourraient servir de slogan au royaume de « Tison Ier ».

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

THIERRY DALBY

Carnet de route

● **Lectures.** *Oman, citadelle entre sable et mer*, d'André Stevens, livre-album illustré trilingue français-arabe-anglais, 270 p. Terra Incognita, 138 Brusselsesteenweg, 3020 Winksele, Belgique ; *Oman et sa renaissance*, de Donald Hawley, 260 p., édition francophone illustrée, Stacey International, 128 Kensington Church Street, Londres W8 4BH ; *Oman, vingt-cinq siècles de récits de voyage*, de Xavier Béguin-Billecocq, 300 p., livre-album illustré bilingue français-anglais, éd. Relations internationales et culture, 5, rue de l'Assomption, 75016 Paris.

● **Site.** Musée franco-omanais (Beyt Fransa), Vieux-Mascate.

● **Voyagistes.** Sindbad (tél. : 01-43-38-19-94), une semaine en Oman : 10 000 francs (13 400 francs avec une nuit au Boustan). Explorator (tél. : 01-53-45-85-85), « Déserts et jardins en Oman » : 11 200 francs, pour 10 jours.

● **Visas.** Mascate demande aux étrangers un *no objection certificate* délivré contre 250 francs par ses consulats (à Paris, tél. : 01-47-23-01-63).

PARTIR

■ **ÉCLIPSE AUX CARAÏBES.** Visible du Venezuela (*Le Monde* du 8 janvier), l'éclipse solaire totale du 26 février le sera également dans le ciel des Caraïbes, et notamment au-dessus de la Guadeloupe. Un spectacle unique de deux heures et quarante-cinq minutes (dont trois minutes de soleil noir) que Coralia, l'enseigne loisirs du groupe Accor, et Américatours/El Condor, proposent d'admirer, en direct, de l'immense plage bordée de cocotiers du Novotel Fleur d'épée situé dans un vaste parc tropical, à proximité de Pointe-à-Pitre. Une expérience à vivre en famille grâce aux réductions (jusqu'à 50 %) consenties aux enfants. L'occasion aussi de visiter cette île où cohabitent moulins à vent, champs de canne, forêt tropicale et volcans. Compter 8 290 francs par personne pour un forfait de 9 jours/7 nuits (du 23 février au 3 mars) avec l'avion et l'hébergement en chambre double et demi-pension.

★ **Renseignements dans les agences de voyages et au 01-44-11-11-50.**

■ **LA FLORIDE EN FAMILLE.** Baptisé « Florida Fun », l'itinéraire proposé par Jumbo Voyages permet de découvrir, en 8 jours/7 nuits, les diverses facettes de « l'Etat du soleil », avec, notamment, des étapes à Miami, Key West, Naples et Orlando, ce qui permet de visiter le parc des Everglades, les plages de Fort Myers, Cap Canaveral et, bien sûr, les parcs de loisirs de Disneyworld. Destiné aux familles, la formule comprend la gratuité de l'hébergement pour un ou deux enfants de moins de dix-huit ans partageant la chambre de deux adultes (2 704 francs). Pour un adulte (base 2 adultes et 2 enfants), compter 4 450 francs pour le vol (Continental Airlines), une voiture en kilométrage illimité avec assurance LDW et l'hébergement en hôtel standard, sans les repas. Jusqu'au 31 mars, départs quotidiens de Paris avec acheminements possibles de province (à partir de 650 francs).

★ ***Renseignements dans les agences de voyages et chez Jumbo/Jet Tours au 01-46-34-19-79.***

■ **TROPHÉE DE L'IRLANDE.** Pour la huitième année, l'Office du tourisme irlandais organise une compétition de golf dont la finale aura lieu, du 7 au 11 octobre, sur trois parcours réputés du sud-est de l'île : Mount Juliet, Rosslare et Saint Helen's Bay. Les phases éliminatoires se dérouleront en deux temps : le dimanche 15 mars sur soixante-douze golfs répartis dans toute la France, puis, pour les qualifiés, d'avril à juin, dans le cadre de douze finales de ligue au terme desquelles les vainqueurs des différentes séries participeront à un tirage au sort.

★ **Renseignements et liste des golfs participants à l'Office du tourisme irlandais, 33, rue de Miromesnil, 75008 Paris, tél. : 01-53-43-12-12.**

■ **ÉGLISES FORTIFIÉES.** Région frontalière, la Meuse possède un des plus riches patrimoines d'églises fortifiées de France : plus d'une centaine répertoriées, dont soixante-huit encore pourvues d'éléments de défense, à l'instar de Vertuzey, Ribeaucourt ou Saint-Pierrevillers. Installé dans la monumentale citadelle de Montmédy, le Musée de la fortification accueille, jusqu'en novembre, une exposition (adultes 25 francs, enfants 12 francs) consacrée à ce patrimoine méconnu, riche d'enseignement sur l'organisation de la défense des villages au Moyen Age. Constituée de photos, de maquettes, de plans et de documents d'archives, elle permet de mieux comprendre le rôle des églises, qui, à cette époque, n'étaient pas uniquement des lieux de culte, mais remplissaient diverses fonctions où se mêlaient le sacré et le profane. De vénérables édifices à découvrir.

★ **CDT, hôtel du département, 55012 Bar-le-Duc Cedex, tél. : 03-29-45-78-40.**

■ **VOYAGES DE RÊVE.** Un titre à l'eau de rose *(Voyages de rêve)*, un sous-titre accrocheur *(Les Plus Belles Destinations du monde)*, un avant-propos amphigourique et des photos plutôt sirupeuses. On pouvait craindre le pire. Et pourtant, le cocktail concocté par un quarteron d'auteurs britanniques se laisse déguster avec plaisir, nonobstant des illustrations aussi « plates » que les textes qui les accompagnent. Au-delà d'une classification et d'une sélection quelque peu ésotériques, reste en effet une bien belle balade où les stars (Saint-Pétersbourg, Venise, Paris, Séville, Prague, Versailles, les chutes Victoria, la baie de Naples, Pétra, Borobudur, Louxor, Chichen Itza, Katmandou) voisinent avec des lieux moins fréquentés : Damas, La Nouvelle-Orléans, Gripsholm, Charleston, Dürnstein, la région des lacs en Angleterre, le mont Kailash au Tibet, la grotte de Fingal, le Cap Sounion, Cuzco, Samarcande, Kyoto, Shanghaï, La Havane. Entre les étapes, des promenades au bord de la Seine ou du Nil, le long de la Route romantique ou de celle de la Soie, à bord de l'Orient-Express ou du Transsibérien.

★ ***Voyages de rêve*** **(Solar), 224 pages, 186 photos couleurs, 195 francs.**

La pêche à la mouche

Les passionnés de la pêche à la mouche (plus de 70 000 en France dont 20 000 assidus) ont rendez-vous aux portes de Paris, à Pantin (Seine-Saint-Denis), au Centre international de l'automobile (25, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, métro Hoche), où se tient, du vendredi 6 au dimanche 8 février, de 10 heures à 19 heures, un salon entièrement consacré à ce loisir. Sur place fabricants, *clubs et associations*, guides de pêche, démonstrations et essais de cannes, ateliers divers, vente aux enchères de matériels anciens, etc.

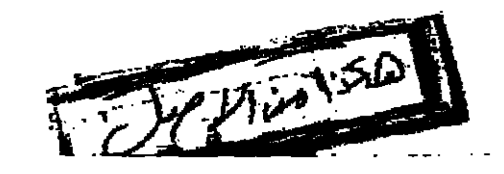
Longtemps perçue comme une activité élitiste nécessitant de longues années d'apprentissage, la pêche à la mouche s'est largement démocratisée. Côté matériel, l'apparition du carbone a brisé le monopole des coûteuses cannes en bambou refendu. On peut s'équiper pour environ 1 000 francs et s'initier, en deux ou trois séances, aux rudiments du lancer. Au bois de Boulogne, par exemple, où, d'octobre à la fin mars, le Club mouche de l'Ile-de-France (cotisation annuelle, 400 francs) organise, les samedis et dimanches matin, des cours gratuits (moniteurs qualifiés, matériel fourni) et, chaque mois, un cours de montage de mouches artificielles. Inscription auprès de Serge Pestel *(tél. : 01-42-54-60-06). En province,* l'Ecole française de pêche (tél. : 03-86-38-11-07) organise des stages (de 1 400 à 2 000 francs les trois jours avec matériel et assurance) et, pendant les vacances, des séjours « jeunes » dans le Morvan, le Jura, le Morbihan ou en Irlande.

Ludique et esthétique, cette pêche symbolise aujourd'hui, surtout aux Etats-Unis (6 millions d'adeptes !), un art de vivre « écolo » illustré par le film de Robert Redford, *A River runs throught it* (*Au milieu coule une rivière*). Respect de la nature et respect d'un adversaire que, la plupart du temps, on relâche, expliquent la séduction opérée par cet « art de l'artifice » également très prisé par la gent féminine à l'intention de *laquelle on organise, comme au Manoir* de Tarperon (tél. : 03-80-93-83-74), des stages sur mesure. Un engouement qui, en raison de la raréfaction du poisson, justifie la floraison de réservoirs aménagés pour une pêche en eaux closes qui s'affirme l'égale de la pêche en eaux vives.

Parmi les bons coins, citons le parcours de 20 kilomètres de l'auberge du Moulin du Plain (tél. : 03-81-44-41-99), sur le Haut-Doubs (la Mecque des moucheurs) et, dans la même région, celui de Cléron (hôtel de la Poste, tél. : 03-81-62-21-05). En Bretagne, le parcours de la société de pêche de l'Elorn (tél. : 02-98-25-12-86). A consulter, le Guide des gîtes et logis de pêche (tél. : 01-49-70-75-75) et les brochures des organismes touristiques régionaux et départementaux. A *l'étranger, les moucheurs privilégient* l'Irlande (Office du tourisme, 33, rue de Miromesnil, 75008 Paris, tél. : 01-53-43-12-12), la Russie où la péninsule de Kola, réputée pour ses saumons (3 600 à 5 200 dollars la semaine, soit environ 21 600 à 31 200 francs, de juin à octobre) et ses truites fario (1 900 dollars la semaine), est programmée par le suédois Loop Tackle design (tél. : 00-46-8540-680-00), l'Islande où les meilleures rivières à saumons (de 3 000 à 9 000 dollars pour six jours) sont proposées par Angling Club Lax-A, à Reykjavik (tél. : 00-354-553-2295) et le Québec où un guide français, Emmanuel Gladel, (tél. : 04-71-76-43-00), emmène ses clients « peigner » les rivières à saumons de Gaspésie (6 000 francs, quinze jours avec équipement et hébergement). A consulter, les brochures d'Havas Voyages (26, avenue *de l'Opéra, 75001 Paris, tél. :* 01-53-29-40-01), de Jet Tours chasse et pêche (19, avenue de Tourville, 75007 Paris, tél. : 01-45-50-20-75) et d'Orchape (6, rue d'Armaillé, 75017 Paris, tél. : 01-43-80-30-67).

Patrick Francès





Un temps froid et ensoleillé

UN ANTICYCLONE se maintient du proche Atlantique à la France, jusqu'aux pays de l'Est. Il protège notre pays des perturbations atlantiques, qui sont rejetées au nord des îles *Britanniques*.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Du Finistère à la Normandie, le ciel sera gris le matin, avec quelques brouillards, puis l'après-midi, le soleil fera de timides apparitions. Ailleurs, la journée sera *ensoleillée. Il fera 6 à 8 degrés* l'après-midi.

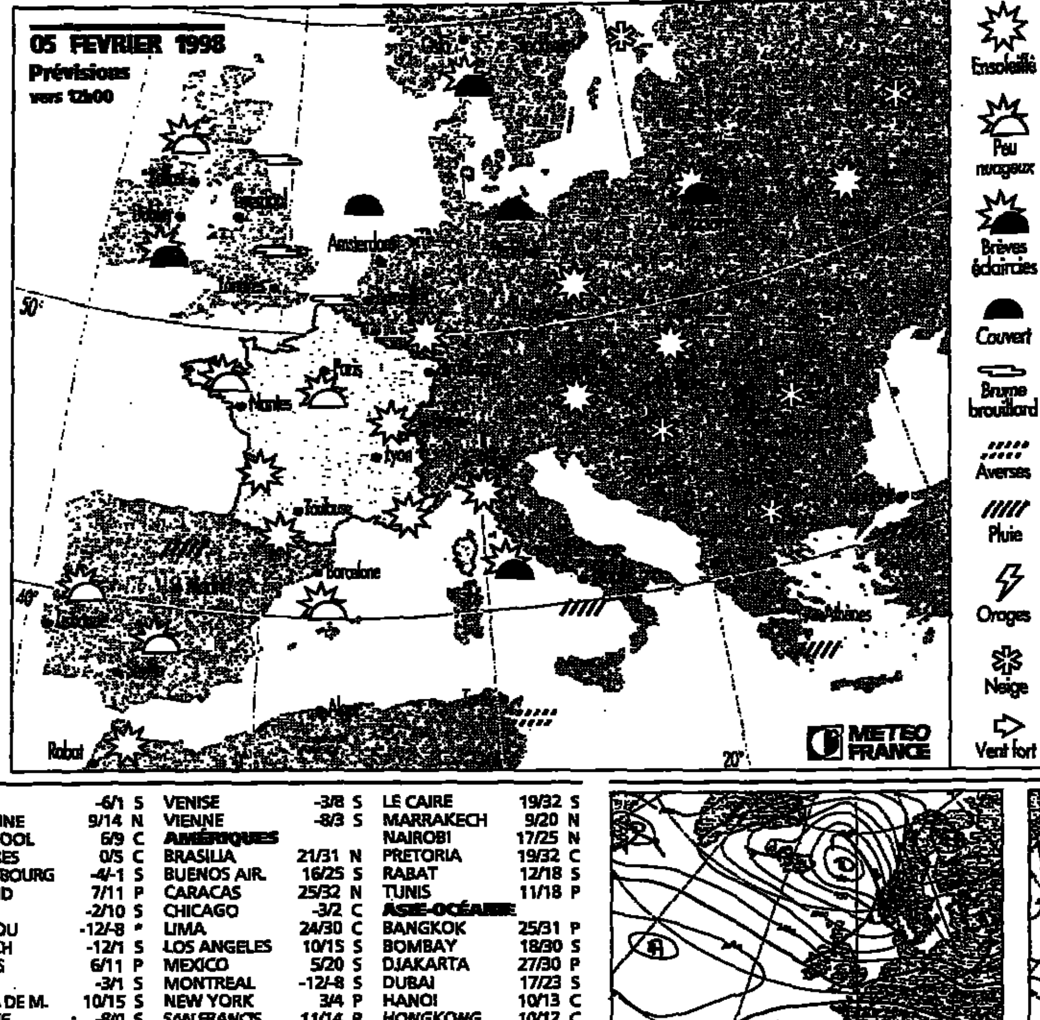
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Centre, le soleil sera *dominant. Ailleurs*,le ciel sera le plus souvent couvert le matin, avec des nuages bas et de fréquents brouillards, parfois givrants. L'après-midi, de timides éclaircies se dessineront, surtout de l'Ile-de-France à la Haute-Normandie. Les températures maximales avoisineront 3 à 6 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après dissipation de quelques brouillards givrants, le temps sera bien ensoleillé. Il fera encore froid au lever du jour, avec – 6 à – 10 degrés, puis l'après-midi le thermomètre marquera 0 à 3 degrés.

***Poitou-Charentes, Aquitaine,* Midi-Pyrénées.** – Il faudra se méfier des brouillards fréquents formés au lever du jour. Ils se dissiperont en fin de matinée pour laisser place à un après-midi bien ensoleillé. Les températures maximales *avoisineront* 7 à 11 *degrés*.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur Rhône-Alpes, le ciel sera très nuageux en plaine le matin, avec quelques brouillards givrants. *L'après-midi*, la *grisaille* persistera par endroits dans les vallées, mais le soleil se montrera généreux en général, avec un beau ciel bleu en montagne. Ailleurs, le temps sera beau. *Il* fera 10 à 6 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La journée s'annonce ensoleillée sur l'ensemble des régions. Les températures avoisineront 10 à 14 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Fin officielle, le 3 février, sur décision du tribunal de commerce de Nanterre, de l'activité du voyagiste Mondial Tours, connu sous la marque Rev'Vacances. (*Lire page 17.*)

■ **INDONÉSIE.** A partir du 22 avril, la compagnie autrichienne Lauda Air proposera, chaque mercredi, au départ de Paris-CDG, Nice et Genève via Vienne et Bangkok, un vol à destination de Denpasar, en Indonésie. Le retour les jeudis. Renseignements : 01-55-60-43-30.

■ **ÉGYPTE.** Reprise le 7 février des vols Corsair (Nouvelles Frontières) sur Louxor (de *Paris*, Marseille et Lyon, 1900 F) et Charm el-Cheikh (de Paris, 1 975 F), chaque samedi (tél. : 08-03-33-33-33).

■ **CONGO.** L'épidémie de choléra qui sévit depuis novembre 1997 à Pointe-Noire et ses environs a fait 83 *victimes sur 445 cas* enregistrés.

PRÉVISIONS POUR LE 05 FEVRIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et *l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux;* C : couvert; P : pluie; * : neige.

						PAPEETE	27/31	C	KIEV	-6/1	S	VENISE	-3/8	S	LE CAIRE	19/32	S
						POINTE-A-PIT.	23/30	N	LISBONNE	9/14	N	VIENNE	-8/3	S	MARRAKECH	9/20	N
						ST-DENIS-RÉ.	27/31	C	LIVERPOOL	6/9	C	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	17/25	N
						EUROPE			LONDRES	0/5	C	BRASILIA	21/31	N	PRETORIA	19/32	C
						AMSTERDAM	3/3	C	LUXEMBOURG	-4/-1	S	BUENOS AIR.	16/25	S	RABAT	12/18	S
FRANCE métropole			NANCY	-11/2	S	ATHENES	11/16	P	MADRID	7/11	P	CARACAS	25/32	N	TUNIS	11/18	P
AJACCIO	4/13	S	NANTES	-3/4	S	BARCELONE	8/13	N	MILAN	-2/10	S	CHICAGO	-3/2	C	**ASIE-OCÉANIE**		
BIARRITZ	2/9	S	NICE	5/13	S	BELFAST	4/9	N	MOSCOU	-12/-8	*	LIMA	24/30	C	BANGKOK	25/31	P
BORDEAUX	0/8	S	PARIS	-4/4	N	BELGRADE	-3/2	*	MUNICH	-12/1	S	LOS ANGELES	10/15	S	BOMBAY	18/30	S
BOURGES	-10/1	S	PAU	0/8	S	BERLIN	0/2	C	NAPLES	6/11	P	MEXICO	5/20	S	DJAKARTA	27/30	P
BREST	1/7	N	PERPIGNAN	5/12	S	BERNE	-7/3	S	OSLO	-3/1	S	MONTREAL	-12/-8	S	DUBAI	17/23	S
CAEN	2/6	N	RENNES	-3/6	N	BRUXELLES	1/3	C	PALMA DE M.	10/15	S	NEW YORK	3/4	P	HANOI	10/13	C
CHERBOURG	-1/7	N	ST-ETIENNE	-6/0	N	BUCAREST	-6/-3	*	PRAGUE	-8/0	S	SAN FRANCIS.	11/14	P	HONGKONG	10/12	C
CLERMONT-F.	-10/1	S	STRASBOURG	-10/1	S	BUDAPEST	-5/4	S	ROME	2/10	N	SANTIAGO/CHI	12/24	C	JERUSALEM	14/26	C
DIJON	-6/2	S	TOULOUSE	4/8	N	COPENHAGUE	1/5	C	SEVILLE	10/15	N	TORONTO	-8/-5	N	NEW DEHLI	7/20	S
GRENOBLE	-4/4	S	*TOURS*	-8/2	S	*DUBLIN*	4/9	S	*SOFIA*	-5/-2	*	*WASHINGTON*	3/5	P	*PEKIN*	-7/5	S
LILLE	-1/5	N	**FRANCE outre-mer**			FRANCFORT	-8/4	S	ST-PETERSB.	-11/-2	*	**AFRIQUE**			SEOUL	-5/3	S
LIMOGES	-3/6	S	CAYENNE	26/28	P	GENEVE	-1/4	C	STOCKHOLM	-4/3	*	ALGER	10/16	P	SINGAPOUR	26/30	P
LYON	-3/2	N	*FORT-DE-FR.*	23/30	C	*HELSINKI*	-13/-10	*	*TENERIFE*	14/17	N	*DAKAR*	24/29	S	*SYDNEY*	23/28	P
MARSEILLE	2/11	S	NOUMEA	25/31	N	ISTANBUL	6/11	P	VARSOVIE	-4/-2	S	KINSHASA	24/33	N	TOKYO	0/7	S

Situation le 4 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 6 février à 0 heure TU

JARDINAGE

Un petit tour dans les catalogues

AVEC LEURS COULEURS saturées, parfois mensongères, leurs *descriptions tartarinesques, leurs* conseils de cultures farfelus, les catalogues de vente par correspondance des grandes sociétés néerlandaises auront grugé pas mal de jardiniers débutants ces trente dernières années. D'autant *que la qualité, la force des végé*taux vendus n'étaient pas toujours à la hauteur. Plus gentiment, notons qu'il fallait parfois beaucoup d'imagination pour voir l'arbre dans une tige haute de 25 centimètres. En tout cas être *patient*.

Les choses ont quelque peu changé. Nos voisins ont fait des *efforts pour aller vers plus de vé*rité dans les descriptions, les couleurs et la qualité. Ils sont cependant sérieusement concurrencés par quelques producteurs et revendeurs français dont les catalogues... ressemblent parfois à *ceux à propos desquels nous* chipotons.

C'est le cas par exemple de celui des établissements Jacques Brillant. Mise en page sommaire, couleurs un peu « flash », descriptions parfois précises, parfois lacunaires – notamment pour la résistance au gel. Il n'empêche que ce catalogue a été le premier à *proposer* un *orme résistant* à la graphiose – il s'appelle d'ailleurs résista – et des pyrancanthas ne risquant pas de se dessécher en une année, victimes de ce feu bactérien qui empoisonne tant de régions de France. Cette année, les amateurs pourront y acheter l'authentique violette de Toulouse. Double, délicieusement parfumée, cette plante avait failli disparaître après avoir été cultivée en grande quantité pour le plus grand bonheur des amoureux.

Partant de quelques pieds plutôt mal en point, l'Institut de la recherche agronomique a réussi à régénérer cette plante, à la débarrasser de la virose qui l'avait frappée. En sorte que cette fleur vraiment belle est de nouveau accessible à tout un chacun. Si vous cherchez un gunnera du Brésil – une sorte de « rhubarbe » dont les feuilles atteignent 2 mètres d'envergure –, c'est là *aussi qu'il faudra commander.* Des bruyères arbustives, un rhododendron des Alpes, des véroniques arbustives, un grenadier à fleurs doubles (m'sieur Brillant pourrait dire qu'il est gélif), un mûrier à feuilles de platane, un kaki ? Là encore et pour des tarifs plutôt doux et une qualité de plantes qui ne nous a pas déçus quand nous avons passé commande.

Le catalogue Delbard (le même est aussi propagé sous son nom, par l'hebdomadaire *Rustica*) est beaucoup plus chic. Belles couleurs, belle mise en page, descriptions fiables et... pour la première fois dans un catalogue de grande diffusion, l'apparition de notre chouchou, le *poncirus trifoliata*. Très difficilement achetable jusque-là, bien qu'il serve de porte-greffe pour la quasi-totalité des agrumes vendus en France, le citronnier du Japon (qualifié d'« oranger » non *gélif* dans ce catalogue et crédité d'un parfum que les nôtres n'ont pas) est un arbuste à feuilles caduques, aussi magnifique que méchant. Attention ! Ses épines sont vraiment dangereuses, ce qui devrait en faire une plante de choix pour *la* constitution de haies défensives. Il ne sera pas nécessaire de tailler souvent vu que sa croissance est lente.

C'est également chez Delbard qu'il faudra choisir ses arbres fruitiers. La qualité des variétés de pommiers et de poiriers présentés (dont la sublime pomme Delbard Jubilé) se conjugue chez ce producteur avec celle des formes proposées : scion, gobelet, cordon, palmette double, demi-tige et tige toujours greffés sur le porte-greffe le plus adapté. C'est là aussi *que les amateurs d'abricots habi*tant des régions aû printemps capricieux pourront trouver l'abricotier qu'il leur faut.

> Les amateurs pourront acheter cette année dans le catalogue de Jacques Brillant l'authentique violette de Toulouse

Les amateurs de plantes nouvelles pourront aussi dénicher dans ce catalogue quelques-unes des merveilles cultivées par les pépinières Hillier de Grande-Bretagne, par exemple un sophora persistant originaire du Chili dont la description et la photo font rêver : floraison en avril-mai, grandes grappes de fleurs jaunes regroupées au bout des branches. Un rêve raisonnable : 149 francs le pied. Dans la même publication, nous avons repéré le *corydalis flexuosa*, une plante d'un bleu *gentiane absolument sublime* et d'une facilité de culture indéniable. Plus facile que celle du pavot bleu de l'Himalaya que l'on trouve trois pages plus loin, plus facile aussi que celle des gentianes alpines présente dans les pages suivantes.

Alain Lompech

★ **Pépinières Jacques Brillant, 49486 Saint-Sylvain-d'Anjou Cedex. Tél. : 02-41-37-66-11. Minitel 3614 *JACBRIANT*.**

★ **Catalogue Delbard-Rustica, 6, rue Laferrière, 75311 Paris Cedex 09. Tél. : 01-44-53-73-67. Télécopie : 01-44-53-73-53.**

Chèvrefeuilles et mimosas

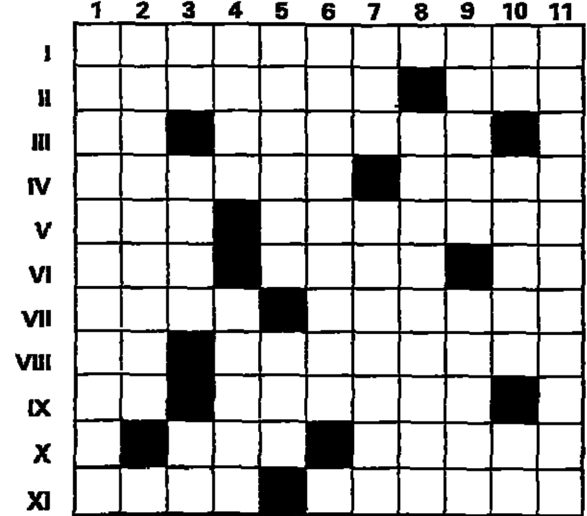
Dans son numéro de février, le mensuel *Mon Jardin et ma maison* consacre un dossier aux loniceras. Derrière ce nom latin se cache la *grande famille des chèvrefeuilles. Lianes volubiles*, arbustes, persistants, caduques, parfumés ou pas, ils sont presque tous là, décrits par le menu, photographiés. Dans le même numéro, quatre pages sur le mimosa d'hiver et six pages qui recensent des arbustes à fleurs au feuillage décoratif.

***Bruyères arbustives, andromèdes, céanothes, escallonias, convol*vulus, berbéris, raphiolepis, skimmias... y sont décrits de façon si juste et *précise* que l'on rêve un jour que les catalogues de vente par correspondance s'inspirent d'un tel modèle.**

★ ***Mon Jardin et ma maison*, février 1998. 30 F. Tél. : 01-41-10-13-00.**

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 98031

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

*I. Ses moustaches sont des barbil*lons. – II. A éviter chemin faisant. Au *départ d'une longue liste.* – III. Note. Pour hisser le pavillon. – IV. Sans aucune connaissance. Plus vive quand elle est bleue. – V. Gardien des anneaux. Ramasse un maximum. – VI. Sans aucune fantaisie. Atteint des *sommets. Plonge dans la mer du* Nord. – VII. Protecteur du foyer. Qualité aujourd'hui disparue. – VIII. Personnel. Assure la durée. – IX. Met en dehors. Sans aucune valeur. – X. *S'attrape sur mer comme au ciel.* Garer n'importe comment. – XI. Faire l'âne. Attendu avec confiance.

VERTICALEMENT

1. *Les pépins ne semblent pas lui* poser de problèmes. – 2. Ne doivent rien aux autres. – 3. Dans le coup. Petit sur le zinc. Personnel. – 4. Fléau contemporain. Levier pour l'artilleur. – 5. Abris de jardin. Dialecte du Nord. – 6. Belle des *Mille et Une Nuits*. – 7. Bien arrivés. Permettent de reconduire sans problème. – 8. Colle à la peau. – 9. Accueils défavorables. Pour une dernière mise en boîte. – 10. Fêté au départ. Détruisait. Grade. – 11. Au ras des pâquerettes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98030

HORIZONTALEMENT

I. *Anabolisant.* – II. *Conatives.* – III. Ut. Tête. Spa. – IV. Pubère. Pain. – V. Ollé. Relies. – VI. Néo. Ciras. – VII. Télescope. – VIII. TAT. Inox. – IX. Epicurien. – X. Ure. Suprême. – XI. Restes. Seul.

VERTICALEMENT

1. Acuponcteur. – 2. Notule. Apre. – 3. An. Blotties. – 4. Batée. – 5. Oter. *Clause.* – 6. Literie. Rus. – 7. Ive. Ers. Ip (pl). – 8. Se. Placiers. – 9. Assaisonnée. – 10. Pie. Pô. Mu. – 11. Transsexuel.

BRIDGE PROBLÈME N° 1774

LE TOURNANT D'HAMMAMET

La dernière Bermuda Bowl, en novembre 1997, a vu la belle victoire de l'équipe de France. Voici une donne qui a fait pencher la balance en sa faveur dans la finale contre les Américains.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ D V 7 ♡ R 5 ◇ A D V 5 ♣ D 8 5 4		
♠ 8 6 5 3 ♡ 7 ◇ R 10 9 4 2 ♣ R V 3		N / O E / S		♠ A 4 2 ♡ A V 9 2 ◇ 8 3 ♣ A 9 6 2
		♠ R 10 9 ♡ D 10 8 6 4 3 ◇ 7 6 ♣ 10 7		

Est don. Tous vuln.

Ouest Mari	Nord Rodwell	Est Lévy	Sud Meckstroth
–	–	1 ♣	1 ♡ !
1 ♠	1 SA	passe	2 ♡
contre	2 SA	passe	3 ♡
passe	passe	contre	passe...

Christian Mari, en Ouest, entama le 3 de Trèfle pour l'As d'Alain Lévy, qui joua son As de Pique et rejoua Trèfle pour le Roi d'Ouest ; celui-ci contre-attaqua Carreau. Jeff Meckstroth fournit le Valet, qui resta maître. *Comment aurait-il dû jouer pour gagner* TROIS CŒURS contrés ?

Réponse

Le déclarant aurait pu réussir son contrat grâce à un jeu de raccourcissement en partant du principe qu'Est devait détenir quatre atouts (sans doute par As Valet 9) pour justifier son contre.

En main au mort, *il aurait dû jouer le 5 de Cœur pour le 8* avant de remonter au mort par la Dame de Carreau pour couper un Trèfle ; ensuite, il devait rejouer Roi puis Dame de Pique, et le dernier Trèfle aurait été coupé. Est n'ayant plus que trois atouts, Sud *aurait alors joué* atout pour le Roi et l'As, et Est se serait jeté dans la fourchette Dame-10 de Cœur...

Meckstroth ne trouva pas la bonne ligne de jeu. A la cinquième levée, il coupa un Trèfle, puis rejoua Cœur pour le Roi. *Lévy* prit de l'As et contre-attaqua Carreau. Ne s'étant pas assez raccourci, Sud, avec ses trois atouts (Dame 10 8), dut se jeter vers les trois Cœurs d'Est (Valet 9 2), et il chuta ainsi d'une levée.

Sur cette donne, les Américains *perdirent 7 IMPs, car*, en salle fermée, Freeman, en Est, avait chuté deux Trèfles contre Chemla-Perron en Nord-Sud.

UNE SPECTACULAIRE PRÉCAUTION

La donne suivante a été publiée par l'expert américain R. Blau dans *Bridge World Magazine*.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ 8 7 3 ♡ R 6 5 ◇ R 7 ♣ D V 7 4 2		
♠ A D 4 ♡ V 9 3 ◇ A D V 6 5 3 ♣ 5		N / O E / S		♠ R V 10 ♡ 10 ◇ 10 9 4 2 ♣ 10 9 8 6 3
		♠ 9 6 5 2 ♡ A D 8 7 4 2 ◇ 8 ♣ A R		

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	2 ◇	2 ♡	passe
4 ♡	passe	passe	passe

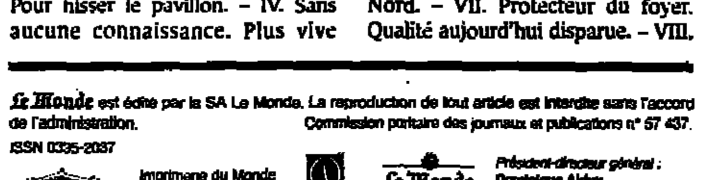
Ouest a entamé l'As de Carreau pour le 10 d'Est et a continué Carreau. *Comment Sud aurait-il dû jouer* pour gagner QUATRE CŒURS *contre toute défense* ?

COURRIER DES LECTEURS

Assurance tous risques (n° 1755). – Pour le docteur J.-G. R., « on ne pouvait pas, à la fin, rejouer dans coupe et défausse, car il n'y avait plus d'atout au mort ». Mais il a *mal* compté les atouts. Le Roi de Pique avait été joué, puis on était remonté au mort par le Valet, et... il restait le 3.

Philippe Brugnon

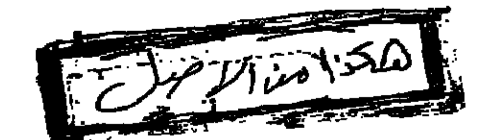
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



CINÉMA **Quatrième film américain de Costa-Gavras, *Mad City* s'attaque aux médias, leur corruption, leur capacité à détruire un individu ou à le remettre en selle. Or ce sujet frappe par sa frilosité devant les limites sans cesse franchies par les grands networks américains. Mais cette désuétude fait paradoxalement tout son intérêt. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, le réalisateur explique comment il en est venu à traiter de cette dérive de l'information dans un pays où les médias bénéficient, dit-il, d'une sorte d'impunité. ● AUX ÉTATS-UNIS, la critique a sévèrement accueilli le film. ● PARMI LES AUTRES SORTIES de la semaine, *Ossos*, du jeune Portugais Pedro Costa, est une nouvelle variation sur le trajet de vie à trépas. *Mère et fils*, du Russe Alexandre Sokourov, un cinéaste qui ne raconte pas d'histoire, travaillant sur le temps et la matière même des images.**

Costa-Gavras s'attaque à la frénésie médiatique

Mad City. Le quatrième film américain du réalisateur de « Z » dénonce la corruption des médias et leur capacité à détruire un individu ou à le remettre en selle. Mais il frappe par sa frilosité devant les limites sans cesse franchies par les grands networks

Film américain de Costa-Gavras. Avec Dustin Hoffman, John Travolta, Mia Kirschner, Alan Alda. (1 h 53.)

Quatrième film américain de Costa-Gavras, après *Missing*, *La Main droite du diable* et *Music Box*, *Mad City* est dû à un cinéaste qui a toujours utilisé le système hollywoodien pour poser un regard critique sur l'Amérique. *Missing* et *La Main droite du diable*, consacrés aux groupes d'extrême droite, montraient une démocratie américaine minée de l'intérieur, confrontée à ses contradictions, que seul un Européen pouvait cerner avec toute la subtilité nécessaire. *Mad City* traite d'un sujet à la mode : l'envahissement des médias, leur corruption, leur capacité à détruire un individu ou à le remettre en selle. Or, ce sujet frappe par sa frilosité devant les limites sans cesse franchies par les grands networks américains. *Mad City* n'anticipe rien, c'est déjà un film vieux. Mais cette désuétude fait paradoxalement tout son intérêt.

Max Brackett (Dustin Hoffman), un journaliste de la télévision, en disgrâce avec la direction de sa chaîne, en est réduit à des petits reportages minables auxquels il ne se résout pas. Il est envoyé dans un musée d'histoire naturelle d'une bourgade californienne, lorsque surgit Sam Baily, un ancien employé du musée (John Travolta). Licencié par sa directrice, ce désespéré qui demande sa réintégration perd le contrôle de lui-même et blesse par accident le gardien noir avec lequel il faisait équipe. Il prend alors en otage un groupe d'enfants, leur accompagnatrice et la directrice. Persuadé de tenir un scoop, Brackett demande à son assistante, restée près du camion régie, d'alerter la chaîne, de manière à transformer un fait divers local en drame national. Il cherche à sympathiser avec Sam Baily, en gagnant sa confiance, de manière à mieux dépeindre son drame aux millions de spectateurs.

TOUS OBÉISSANTS

Il n'y a pas de salauds dans Mad City. C'est l'élément le plus troublant du film de Costa-Gavras : tous ses personnages obéissent à une autorité toujours plus importante qu'eux qui couvre leurs écarts. Brackett manipule son preneur d'otages en lui indiquant comment apparaître en martyr de la société, pour profiter de la chance unique qui lui est offerte de sortir du placard dans lequel il est enfermé. Le présentateur vedette de la chaîne (Alan Alda) cherche au contraire à donner l'image d'un Sam Baily psychopathe, plus à même d'effrayer le spectateur et d'effacer toute ambiguïté, gage d'un meilleur taux d'audience : il a à se venger d'avoir été humilié en direct quand il interviewait Brackett juste après l'accident du Boeing de la TWA. La jeune assistante de Brackett tombe peu à peu dans les pièges de l'information spectacle, soutirant des confidences plus ou moins exactes de la mère de Sam Baily, avec la promesse d'une promotion en cas de réussite. Baily lui-même finit par se conformer aux exigences des médias, répondant bêtement aux questions qui lui sont posées en direct, au nom de cette minute de célébrité à laquelle tout anonyme semble un jour avoir droit.

M. CLOSE/SYGMA

Costa-Gavras sur le tournage de « Mad City ».

Les éléments les plus inquiétants de *Mad City* ne sont pas dans cette galerie de personnages forcément corrompus, dont le désir de survie n'a rien de surprenant. Dans la scène la plus forte du film, on voit Larry King, le présentateur de CNN, dialoguer en direct avec Baily. On ne sait si Larry King joue la comédie ou s'il fait son travail, en professionnel aguerri, qui se moque de savoir si la télévision est ou non vilipendée, pourvu qu'il touche son cachet.

ABSENCE DE FINESSE

Ce sont les limites de *Mad City*, parfaitement cernées par Costa-Gavras : la télévision échappe à sa critique et finit par s'en nourrir. *Mad City* prend date, mais il ne changera rien, à l'image de Dustin Hoffman étouffé, à la fin du film, par une foule de reporters de plus en plus nombreuse qui couvre peu à peu ses cris.

Le grand défaut du film est l'absence de finesse de Brackett, cynique d'abord puis désavouant complètement le système. Ce retournement artificiel donne un ton moraliste. Porte-parole des intentions du cinéaste, ce personnage alourdit un film qui ne fait pas assez confiance à ce qu'il montre, et donne des leçons là où il n'y a que des coups de poing à recevoir.

Samuel Blumenfeld

Costa-Gavras, cinéaste

« Beaucoup d'Américains sont prêts à lutter contre les excès du système »

« *Mad City* est-il lié à une actualité récente ou à une dérive de l'information que vous aviez depuis longtemps repérée ?

– Je voulais faire ce film depuis des années. L'idée d'un tel projet vient d'un jour où j'étais à l'ambassade de France à Rome avec un journaliste devenu ambassadeur. Ce dernier m'avait expliqué que les nouvelles étaient une marchandise qu'il fallait vendre. Je me suis aperçu qu'à la télévision c'était vraiment le cas. Et il y a eu l'affaire Villemin, et le long feuilleton qui a suivi, la manière dont les journalistes l'ont couvert, leur rapport avec les acteurs du drame. Mais je me voyais mal faire un film sur l'affaire Gregory.

» Les Américains savaient que j'étais intéressé par un film tournant autour de ce problème. On m'a envoyé le scénario de *Mad City*, qui comportait alors plusieurs défauts terribles : le journaliste était un monstre, capable de marcher sur des cadavres pour obtenir son scoop, et le chômeur un sadique qui prenait plaisir à prendre les gens en otage. Le journaliste devait à mes yeux être un véritable être humain avec son éthique. De plus, je ne voulais pas non plus jouer sur le suspense avec des enfants pris en otage, cela fait trop penser à l'affaire de la maternelle de Neuilly. L'idée de transformer un chômeur en psychopathe ne me séduisait pas davantage. Enfin, j'ai inséré des éléments incontrôlables, à la manière hitchcockienne. Par exemple, le journaliste va aux toilettes et assiste de là à la prise d'otages. S'il va aux toilettes dix secondes plus tard, il n'y a pas de film. Si les enfants partent cinq minutes avant, non plus.

– Auriez-vous pu tourner *Mad City* il y a dix ans ?

– Non. Ni il y a dix ans, ni aujourd'hui en France. On n'avait pas atteint de tels excès, il y avait moins de chaînes, les tabloïds vendaient beaucoup moins d'exemplaires.

– Comment vous êtes-vous documenté ?

– J'ai assisté avec Dustin Hoffman à plusieurs conférences de rédaction de journaux télévisés de grands networks. J'ai été très frappé par la présence des caméras automatiques. Le présentateur est seul dans un immense studio, il n'y a personne autour de lui, et les caméras se déplacent sans personne pour les actionner. Il fallait pourtant faire attention.

» Quand on voit la manière dont les présentateurs se poudrent, le cirque qui s'organise autour d'eux, on peut facilement tomber dans la caricature. Je suis allé à l'extérieur du tribunal où était jugé O. J. Simpson. C'était la foire, il y avait des dizaines de caméras avec des antennes paraboliques, des kilomètres de câbles, des motor-homes. La préparation s'est nourrie de cette hystérie.

– Comment avez-vous été accueilli sur les plateaux de télévision ?

– Très bien. Les Américains ne vous soupçonnent jamais de rien. Ils étaient d'abord contents de nous voir faire un film sur eux. Aux Etats-Unis, il y a, d'un côté, une philosophie individualiste, et, de l'autre, la dépendance de tous au succès et à l'argent, ce qui crée des réflexes surprenants. Mais on trouve aussi beaucoup de gens prêts à lutter contre les excès du système. Depuis *Z* (1969), les Américains n'ont pas arrêté de m'envoyer des sujets, souvent très critiques sur leur propre société. L'accueil réservé à *Mad City* a été parfois curieux, il y a eu beaucoup de tables rondes organisées à la télévision autour des questions soulevées par le film. J'ai pu assister à des réactions agressives, liées parfois au fait que j'étais étranger. Il m'est arrivé de me faire traiter de marxiste, parce que le mot communiste n'existe plus...

– L'une des scènes les plus réussies du film est celle entre John Travolta et Larry King, le célèbre journaliste de CNN, qui remplit parfaitement son rôle dans une scène qui n'est pourtant pas à son avantage.

– Pour rendre l'histoire crédible, il me fallait un journaliste aussi célèbre que Larry King. C'est lui qui a interviewé Karla Tucker, la jeune femme qui vient d'être exécutée au Texas. Quand je l'ai contacté, il a d'abord demandé à voir un de mes films. Son assistant m'a ensuite rappelé. King est venu au studio, il a trouvé le scénario très bien, et a demandé quelques petites modifications. Mais je pensais qu'il allait demander de faire couper la scène où une téléspectatrice lui demande pourquoi il est nécessaire de faire parler un criminel, et qu'il répond : c'est par souci d'équité. Avec une telle logique, on peut faire parler tout le monde, des nazis, comme des fascistes. Mais King n'a rien dit. Il a tourné sa scène, touché son cachet, et fait venir Hoffman et Travolta dans son émission au moment de la sortie du film.

» Larry King bénéficie d'une sorte d'impunité. Regardez ce qui se passe avec Clinton. Dan Rather, le présentateur vedette de CBS News, a écrit un article dans *USA Today* où il estime que tout le monde est allé trop loin dans l'affaire Clinton. On a fait la même chose avec l'histoire du type accusé d'avoir foutu une bombe à Atlanta pendant les Jeux olympiques. Il a été traîné dans la boue puis réhabilité.

– Depuis quand notez-vous cette dérive de l'information aux Etats-Unis ?

– Lorsque l'accident du Boeing de la TWA est arrivé, je me souviens avoir vu un journaliste américain très célèbre, Brian Campbell, interviewer un garde-côte qui racontait comment il avait ramassé des morceaux de cadavres. La même semaine, dans *Newsweek* apparaît sur une colonne un papier décrivant par le menu les différents organes flottant sur la mer. Je me suis inspiré de cet article pour le début de *Mad City*.

» La dérive journalistique, c'est un petit peu la politique des petits pas. Dans l'affaire Clinton, l'histoire du sperme sur la robe de Monica Lewinsky est d'abord apparue sur Internet. Tout le monde a repris l'information sans la vérifier. Ce qui se passe sur Internet est terrifiant. J'ai quand même pu y lire des textes où l'on vous expliquait qu'il y avait des camps de concentration aux Etats-Unis, téléguidés par l'ONU pour exterminer les Américains. Faut-il aussi reprendre une telle nouvelle et la diffuser pour entreprendre ses vérifications plus tard ? »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Pas assez fou pour les Américains

LOS ANGELES
correspondance

L'accueil réservé au dernier film de Costa-Gavras a été mitigé aux Etats-Unis, et malgré la présence de deux grandes vedettes, John Travolta et Dustin Hoffman, le public américain ne s'est pas précipité dans les coulisses de sa télévision. *Mad City*, l'histoire *« d'un homme qui a commis une erreur, et d'un autre qui va en faire un spectacle »* (comme disait la publicité de la Warner), n'a rapporté que 10 millions de dollars, trois mois après sa sortie. La critique a encore moins apprécié le portrait du journalisme télévisé entrepris par le réalisateur de *Z*.

Pour Anthony Lane, du *New Yorker*, le problème du film réside dans son choix d'une narration classique mélodramatique, *« un genre qui ne convient pas du tout à la mise en accusation de la télévision »*.

Beaucoup reprochent au film son manque d'humour. Le *Hollywood Reporter* l'a comparé à une *« publication académique »*. *Variety* parle d'un film *« simpliste et évident »*, et d'un scénario *« schématique »*, ajoutant : *« Il est désormais difficile de choquer le public avec des révélations sur les déformations que les médias font subir à la réalité. »* Comme si la devise du reporter incarné par Hoffman (*« Je ne dépasse pas les bornes, je veux juste les déplacer un peu »*) ne surprenait plus personne outre-Atlantique !

DÉPASSÉ PAR SON SUJET

Le critique de cinéma du magazine *The New Republic* se demande où était le réalisateur : *« Le style percutant dû à ses sentiments politiques et à sa colère vis-à-vis du statu quo est totalement absent. La personnalité de Costa-Gavras a disparu. »* Alors que le scénariste s'est inspiré du film de Billy Wilder *The Big Carnival* ou *Ace in the Hole* (de 1951), le journaliste retors joué par Dustin Hoffman n'est qu'une pâle copie du cynique qu'interprétait Kirk Douglas. *« Ce qui était prescient il y a cinquante ans, apparaît aujourd'hui prévisible, simpliste et insipide »*, écrit Kenneth Turan, du *Los Angeles Times*, à propos de *Mad City*. Et si Hoffman organise le « carnaval », il en est aussi la victime, ce qui affaiblit considérablement le point de vue du film. De plus, les médias américains se livrent aujourd'hui à des surenchères qui dépassent la fiction, ce qu'on peut observer actuellement à propos du scandale impliquant Bill Clinton. *« Comme les journalistes dont il décrit les exploits, un film sur le journalisme doit maintenir un certain niveau de crédibilité, ou il est perdu*, poursuit le critique de cinéma du *Los Angeles Times*. *Le réalisateur et les stars donnent à* Mad City *une amorce de crédibilité, mais qui ne dure pas. »* Le film *« n'accuse que les suspects habituels »*, écrit Janet Maslin dans le *New York Times*.

Malgré les efforts réalistes des producteurs, conseillés par une journaliste de CBS qui venait de couvrir un autre cirque médiatique – le procès Simpson –, *Mad City* est plus sage que la folle réalité des médias électroniques. *« Regarder* [le film] *est comme voir un millier de sujets télévisés familiers, et une pareille impression de familiarité anéantit l'effet voulu »*, affirme Jack Kroll, du magazine *Newsweek*.

« Mad City *parvient à faire un film sur ce fléau qu'est l'information télévisée en étant plus factice encore que son sujet »*, renchérit Joe Morgenstern dans le *Wall Street Journal*. Même Larry King, qui joue son propre rôle, est dans le film nettement en dessous de certaines de ses prestations télévisées les plus controversées. *« Le film est trop rudimentaire et n'a enregistré aucune des particularités odorantes de l'horreur des infos à la télévision »*, poursuit le critique du *Wall Street Journal*. Le pire critique de *Mad City*, c'est donc l'univers impitoyable de la télévision américaine, telle qu'en elle-même...

Claudine Mulard



Les témoins silencieux de l'Apocalypse

Ossos. Aux portes de Lisbonne, un film en forme de nativité peint le tableau de la fin des temps

Film portugais de Pedro Costa. Avec Vanda Duarte, Nuno Vaz, Maria Lipkina, Isabel Ruth, Ines Medeiros, Miguel Sermao, Berta Susana Teixera. (1 h 33.)

La planète, paraît-il, ressemble de plus en plus à un village. C'est joli, un village, presque familial. Encore faut-il pouvoir figurer sur la photo de famille. Les parents pauvres en sont généralement évincés, privés de la présence que le cinéma, en dernière instance, peut encore leur offrir. A leur manière, et avec succès, *Western*, de Manuel Poirier, et *Marius et Jeannette*, de Robert Guédiguian, ont tenté de le faire, sous la forme respective d'un pèlerinage breton ouvert à tous les vents et d'un petit théâtre de la résistance groupusculaire barricadée en Estaque. Comme une récente rétrospective organisée par la Galerie du Jeu de paume l'a récemment montré (*Un été portugais*), le Portugal est l'un des grands maquis du cinéma d'auteur en Europe. Ses derniers fleurons – *Voyage au début du monde*, de Manoel de Oliveira, et *Le Bassin de J. W.*, de Joao Cesar Monteiro – cultivent eux aussi l'art du réchauffement à échelle humaine, qui au cœur du terreau ancestral, qui sur le territoire licencieux et poétique de la démence cinéphilique.



GEMINI FILMS

« Ossos » (« Ossements ») est le troisième long métrage du jeune réalisateur portugais Pedro Costa.

TRAJET ENTRE VIE ET TRÉPAS

Il en va différemment de Pedro Costa qui, pour se situer dans une dialectique similaire, n'en appartient pas moins à une autre lignée cinématographique, celle des Bresson, des Straub, des Bartas, continent extrême où l'épurement esthétique le dispute à la noirceur métaphysique.

Ossos (*Ossements*), troisième long métrage de ce jeune réalisateur portugais, se présente comme une nouvelle variation – après *O Sangue* (*Le Sang*, 1990, inédit en France) et *Casa de lava* (*La Maison de lave*, 1995) – sur un thème cher au cinéaste : celui du trajet entre vie et trépas. Dans *Ossos*, le corps en question est celui d'un nourrisson, symbole s'il en est de la vie et de l'avenir de l'humanité, brinquebalé ici entre un père et quelques mères successives qui n'ont plus avec l'existence qu'un très lointain attachement. Tourné dans un quartier déshérité aux confins de Lisbonne avec des acteurs non professionnels, le film est quasiment inauguré par la tentative de suicide au gaz de la mère et de son enfant. Son père le sauvera, fuyant à travers la ville l'emprise délétère du quartier, si chevillée à son corps et à son âme que le meilleur avenir qu'il puisse procurerà l'enfant est encore d'essayer de le vendre à une prostituée. Ce pourrait être du Zola, si ce n'était du Costa. Soit à mille lieues d'un naturalisme flamboyant, une œuvre filmée tous feux éteints, dépossédée de mots et de mouvements, frappée d'immobilisme et de bruissements. Tout conspire, dans cet univers puissamment stylisé, à l'opacité et à la suffocation, à la privation d'air et de lumière, jusqu'à ces nombreuses portes entrebâillées qui suggèrent qu'il ne faut pas espérer entrer dans cet univers autrement que par effraction ou indécence. Inutile d'invoquer le ciel, il est absent. Inutile de chercher un sens, l'extrême dénuement n'en a pas. *Les personnages de Pedro Costa* sont les témoins silencieux d'une apocalypse qui a apparemment commencé.

J. M.

TROIS QUESTIONS À...
PEDRO COSTA

1 Connaissiez-vous au préalable le quartier où vous situez l'action de votre film ?

Oui et non. C'est un quartier à la limite de Lisbonne, où personne ne s'aventure parce que c'est un lieu de marginalité et de drogue, une sorte d'énorme ghetto avec des sentinelles. C'était au départ un bidonville où vivaient des provinciaux qui avaient raté la société capitaliste, et maintenant ce sont les Cap-Verdiens, les Angolais, les Mozombicains qui l'habitent en majorité.

Au Portugal, on appelle cela les « quartiers dégradés », et bientôt ce ne sera plus la police, mais l'armée qu'il faudra y envoyer. J'y ai passé sept mois, sans rien faire d'autre qu'attendre, jusqu'au moment où j'ai senti qu'ils voulaient que je fasse quelque chose avec eux.

2 D'où cette volonté de ne pas tourner avec des acteurs professionnels ?

C'était hors de question, en tout cas pour les rôles principaux. Ces gens-là sont tellement trompés, je ne pouvais pas à mon tour les tromper avec une fiction et des acteurs. J'ai trouvé le garçon qui joue le rôle du père et la fille qui joue celui de Clotilde dans la rue, sur place, peu avant le tournage. Ils ont beaucoup résisté, mais j'ai fini par les convaincre parce que je sentais que je devais le faire avec eux, dans ce lieu-là, sur ce sol, avec tout ce poids de mort et de souffrance. Je crois que si je ne les avais pas rencontrés, je n'aurais pas fait le film.

3 Le silence, l'absence de dialogue, est une figure essentielle de votre film. Mais ne privez-vous pas, ce faisant, ces hommes et ces femmes de leur propre parole ?

Je crois que ces gens se savent trompés au point de considérer les mots aussi comme suspects. Mon film est le reflet des quelques mois que j'ai passés aux côtés de ces gens, une sorte de longue attente silencieuse. Et dans une certaine mesure, ce sont eux qui m'ont imposé cette forme, parce qu'ils se sont approprié chaque plan du film et que chacun de ces plans traduit la férocité de leur solitude. J'ai le sentiment que ces gens ne sont même plus des gens mais des restes de gens, des mutants, des zombies, qui ne peuvent être aimés de personne et dont la mort elle-même ne veut plus. Je tiendrais mon film pour réussi s'il les avait juste accompagnés dans cette solitude.

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

DÉPÊCHES

■ **Quatorze premières mondiales au Festival international de Berlin** parmi les vingt-neuf films au programme officiel. Au total, plus de 300 films seront projetés, entre le programe officiel et les sections parallèles. Le jury sera présidé par l'acteur britannique Ben Kingsley. Catherine Deneuve recevra un Ours d'or pour l'ensemble de sa carrière au cours de cette manifestation qui se déroulera du 11 au 22 février.

■ **Le film « La Buena Estrella »** (La Bonne Étoile), de l'Espagnol Ricardo Franco, a été le grand triomphateur de la 12ᵉ édition des *Goya* – les Oscars du cinéma espagnol – décernés samedi 31 janvier à Madrid. *La Buena Estrella* a obtenu cinq prix : meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur acteur (Antonio Resines), meilleure musique originale (composée par Eva Cancedo) et meilleur scénario original (Ricardo Franco et Angeles Gonzalez Sinde). Le Goya du meilleur film européen a été décerné à *Full Monty*, de Peter Cattaneo.

■ **Un film américain dispose de deux fois plus d'écrans qu'un film français**, selon l'Observatoire de la diffusion et de la fréquentation cinématographiques. Un film français lors de sa sortie en exclusivité est programmé en moyenne dans 72 cinémas contre 172 pour un film américain. Le tableau de bord de l'Observatoire confirme que les « gros » films sortent sur des combinaisons de plus en plus larges, avec un avantage décisif pour les films américains. Trois fois plus de films américains (14 contre 4 films français) ont été distribués dans plus de 400 établissements et près de deux fois plus de films américains (10 contre 6 films français et deux autres films européens) ont été programmés dans 300 à 399 établissements.

LES NOUVEAUX FILMS

■ **ANASTASIA**
Premier-né du studio d'animation de la Fox, *Anastasia* se devait d'être un grand coup. C'en est un sans doute du point de vue de la surenchère, financière et technologique. Pour le reste, réalisé et produit par d'anciens transfuges de Disney, le film lui-même n'est rien d'autre qu'un transfuge, en provenance de Disney et de l'ex-Union soviétique. Tout commence par une petite sauterie dans le palais des Romanov, au bon vieux temps de l'Empire russe. Mais voici, retour d'exil, que le malfaisant Raspoutine entre en scène et gâche la fête en maudissant l'impériale dynastie. De fait, deux ou trois plans plus tard, les bolcheviques lui font un sort. C'est ici que la chronique historique cède le pas à la légende, selon laquelle la grande-duchesse Anastasia, petite fille encore, aurait échappé au massacre. Grâce en soit rendue aux auteurs, on la retrouve de fait dix ans plus tard, en amnésique et ravissant clone d'Audrey Hepburn. Retrouvera-t-elle son identité ? Parviendra-t-elle jusqu'à Paris, où sa grand-mère, l'impératrice Marie, désespère de la retrouver vivante ? Si Dimitri, un charmant jeune roturier, y veille, le démoniaque Raspoutine, accompagné de son âme damnée Bartok (une chauve-souris), se met en quatre pour l'en empêcher. Mais tout rentrera dans l'ordre, au terme d'une féerie chantée et dansée où les réalisateurs revisitent avec un savoir-faire fastueux et nostalgique la grande tradition hollywoodienne, du temps où les rouges étaient vraiment animés. *J. M.*
Dessin animé américain de Don Bluth et Gary Goldman. (1 h 25.)

■ **(IN)TOLERANCE DAYS**
Neuf courts métrages signés par de jeunes réalisateurs européens composent ce programme basé sur le thème de l'intolérance. Soit une nouvelle tentative d'imposer ce format sur le marché de l'exploitation commerciale, en reliant entre eux des films qui, faute d'appartenir au même univers esthétique, tournent plus ou moins autour d'un sujet commun. De l'exclusion sociale au racisme, ce programme se signale du moins par sa cohérence et son actualité, ainsi que par une bonne tenue, quand bien même la tendance au maniérisme – cette fatalité de la forme brève – s'avère à la longue un peu irritante. On ne recommandera pas moins de le découvrir pour trois raisons précises, respectivement intitulées *Halt*, d'Anthony Souter, *Le Voyageur noir*, de Pepe Danquart, et *Scènes d'amour en Bavière*, de Serge Ellenstein. Les deux premiers pour leur manière subversive de désamorcer l'attente du spectateur devant le spectacle d'une violence raciste annoncée. Le dernier parce qu'il est sans doute le seul à proposer une forme cinématographique qui offre une intelligence du phénomène raciste en se suffisant à elle-même. Dans l'arrière-boutique d'une mercerie juive de Bavière dans les années 30, une petite histoire de désir et de haine qui en dit beaucoup plus long que nombre de films à message. *J. M.*
Programme de neuf courts métrages européens. (1 h 11.)

■ **MÉMOIRES D'IMMIGRÉS**
D'abord diffusé sur Canal Plus en mai 1997, *Mémoires d'immigrés* a été pensé, écrit et découpé comme un film de cinéma. Ce n'est pas un film à thèse, Yamina Benguigui ne défend pas une thèse politique. Elle cherche d'abord à filmer des individus, immigrés originaires du Maghreb, fils d'immigrés, avant de chercher à dénoncer quoi que ce soit : les conditions très précaires des immigrés en France traités comme une masse informe destinée à relancer l'industrie française, le regroupement familial, la troisième génération, née française, enfant de l'immigration et de la République à la fois. Tout ce que Yamina Benguigui développe, c'est-à-dire une suite de portraits d'immigrés qui tranche nettement sur une entité informe dont on ne tire que des questions de société sans jamais individualiser qui que ce soit, provient de son filmage. C'était déjà visible à la télévision, mais celle-ci ne nous habitue guère à voir des œuvres aussi fortes, ça l'est encore plus au cinéma. *S. Bd*
Film français de Yamina Benguigui. (2 h 40.)

■ ***HOMÈRE***
René Kermadek (Claude Rich) est un vieil écrivain devenu aveugle qui, d'une conférence à l'autre, parcourt l'Europe en compagnie d'une ancienne élève, qu'il a épousée, la jeune et jolie Sibilla. Sous l'invocation d'Homère et de Borges, le réalisateur Fabio Carpi a visiblement voulu filmer la marche crépusculaire, rétive et lucide à la fois, d'un homme vers sa mort, au bras d'une compagne sensuelle qui le retient encore à la vie. Hélas, le cinéaste n'aura déployé à cet effet qu'un académisme désuet, en vertu duquel chaque changement de lieu est figuré par le plan d'un avion qui décolle, Claude Rich étant réduit quant à lui au taylorisme fastidieux et toc du mot d'auteur à la chaîne. *J. M.*
Film italien de Fabio Carpi. Avec Claude Rich, Valeria Cavalli, Grégoire Colin. (1 h 40.)

■ **LE BAR DES AMANTS**
Ça se passe dans un petit village qui s'appelle Fervaques. Il y a là un patron de bar qui noie sa tristesse dans l'alcool. Une petite fille qui tombe amoureuse d'un saltimbanque homosexuel. Un boucher dont la femme s'éprend d'une inspectrice sanitaire. Une boulangère qui fait des douceurs à un inspecteur de police noir. Un curé qui porte un nez de clown, une serveuse à la gorge tranchée, des chansons dans une langue inconnue, on en passe et des meilleures. Tout cela, dans l'ordre et le désordre, est agencé en courtes saynètes, hautes en couleurs, dont l'exotisme « poétique » évoque un numéro de pantomime. Il n'est pas certain pour autant que ce volapük filmé ait le moindre rapport avec le cinéma de Pierre Etaix, pour ne pas remettre en cause son rapport au cinéma tout court. *J. M.*
Film français de Bruno Romy. Avec Annick et Guy Harrang, Jacques Lulley, Bruno Romy. (1 h 30.)

■ **MORTAL KOMBAT DESTRUCTION FINALE**
Un succès commercial entraînant souvent une récidive, voici donc « la suite » de ce qui n'est d'abord que le produit dérivé d'un jeu vidéo. Si l'on arrive à saisir un embryon de récit dans ce pandémonium visuel et sonore, on comprend que, pour empêcher la domination de la Terre par les forces du Mal, les héros sont chargés de subir une série d'épreuves. Le film fonctionne alors par accumulation de combats en tout genre. Dans une surenchère d'effets spéciaux, une équipe de sympathiques chevaliers du Bien affronte monstres, robots et créatures mythologiques diverses. Acteurs réels et figurines virtuelles s'envoient ainsi une multitude de coups de pied et de coups de poing dans des duels restitués par un montage court et baigné dans un ahurissant tintamarre techno.
Jean-François Rauger
Film américain de John R. Leonetti. Avec Robin Shou, Talisa Soto, James Remar. (1 h 30.)

■ **MAD CITY**
Lire page 29

■ **OSSOS**
Lire page 30

■ **MÈRE ET FILS**
Lire page 31

La communion selon Sokourov

Mère et fils. Le maître pétersbourgeois, que l'on rapproche souvent de Tarkovski, fait partie de ces rares cinéastes capables de toucher, sans la détruire, à la matière même des images

Film russe d'Alexandre Sokourov. Avec Gudrun Geyer, Alexei Ananishnov. (1 h 13.)

« J'ai fait un rêve », dit la mère. *« Nous ferons les mêmes rêves »*, dit le fils. Ils sont là, physiquement, la mère et le fils. Et pourtant ils se tiennent à distance, celle que provoque l'image un peu déformée pour rendre perceptible qu'elle est figuration. Le film vient tout juste de commencer et c'est, aussitôt, l'évidence de la beauté. Les films de Sokourov ne racontent pas d'histoire, au sens où on emploie couramment ce mot. Ils durent entre 10 minutes *(Chronique léningradienne)* et 327 minutes *(Les Voix de l'âme)*. Il est clair que le cinéma de Sokourov a peu à voir avec le spectacle de masse. Il s'agit davantage d'une communion. Celle de chacun avec ce qui est sur l'écran, d'abord.

Regardez, écoutez. La mère est mourante, elle dit qu'elle veut sortir quand même. Le fils joue le jeu tout en sachant qu'elle n'en a pas la force, il la peigne, plus tard encore, cédant à sa demande, il la portera dans ses bras, à travers les arbres, à travers les champs. Il y aura un orage. Un train, très long, passe, le monde – hors ce mouvement, cette machine, ces passagers peut-être dans les wagons ou la ville vers laquelle sans doute ils roulent –, le monde est immobile, archaïque, vide. Le fils et la mère sont comme Adam et Eve aussi, dans une solitude des origines, seuls avec la nature et avec… Dieu ? Pas sûr.

On dit que Sokourov est l'héritier de Tarkovski. Tout y invite. Sa biographie : l'auteur d'*Andreï Roublev* avait pris parti pour le jeune réalisateur lorsque l'école de cinéma lui avait refusé son diplôme. Son art de composer à l'écran un mystère hanté par la nature, et la relation entre les humains avec ce qui les dépasse. L'apparence physique même les rapproche, même regard noir et brûlant au-dessus d'une moustache à l'ancienne. Pourtant, le cinéaste de *Mère et fils* n'a pas la religiosité de Tarkovski, son rapport à la nature ne porte pas la même empreinte ou la même brûlure d'une passion illimitée pour la terre russe. *« Je ne suis pas un mystique*, dit Sokourov. *Je ne m'interroge pas sur l'au-delà ni le surnaturel, mais sur la place de l'homme dans l'univers. Et la nature n'a pas dans mes films la fonction d'un personnage : la nature existe pour elle-même, elle ignore que les hommes existent. »* L'émotion de la beauté est le véritable carburant de ses plans. C'est par elle que souffle l'esprit. Il fait partie des très rares hommes de cinéma (qui d'autre ? *Chris Marker, Jean-Luc Godard*, Wong Kar-wai) capables de toucher, sans la détruire, à la matière même des images.

Dans l'un de ses précédents films, *La Pierre*, l'image se faisait minérale, par un procédé qui devait fort peu aux trucages (mécaniques, chimiques ou électroniques) et presque tout au processus psychique suscité chez le spectateur. Une expérience pratiquement *indescriptible, impartageable* avec qui ne l'a pas aussi vécue. Là est la deuxième forme de communion qu'engendrent les films d'Alexandre Sokourov. Indescriptible, et pourtant tout simple si on va à sa rencontre.

Du temps cinématographique il fait l'usage qu'un peintre fait de la couleur. L'exemple le plus radical est dans *Les Voix de l'âme*, tourné dans un avant-poste russe à la frontière du Tadjikistan en flammes : pour approcher à la fois l'expérience bien réelle du danger mortel qui y règne et le côté « désert des Tartares » d'une vie de petite garnison dans un no man's land où aucun événement n'adviendra, le film de quatre heures et demie est précédé d'un plan fixe d'une heure : pure splendeur d'un paysage presque immobile, accompagné d'un morceau de musique, d'une voix qui parle doucement de la mort de Mozart.

Expérience limite, sans doute, à la fois d'un retrait des vibrionnages du monde et d'une mise à disposition de ce qui va advenir, le regard comme lavé, l'esprit libre et attentif.

Sokourov ne recourt pas toujours à d'aussi extrêmes protocoles, et *Mère et fils* est sûrement, parmi ses réalisations, l'une des plus « accessibles » (d'où sa sortie commerciale). Il s'est, de toute façon, organisé de façon à ne pas dépendre d'un très aléatoire succès public – encore qu'il possède, dans le monde entier, des amateurs passionnés. Entouré d'une équipe technique de fidèles, ne cessant jamais de travailler, rompu aux méthodes de travail les plus austères, ayant noué des liens avec des organismes qui, en Europe et au Japon, soutiennent la création d'images neuves, bénéficiant d'aides (à son échelle suffisantes) de l'Etat russe et du réseau des ciné-clubs pour la diffusion non commerciale, Alexandre Sokourov pratique ce dandysme rare parmi les cinéastes, parmi les cinéastes russes plus encore : ne pas se plaindre. Ni de son propre sort ni du monde comme il va (mal).

Pas à pas, film à film, long métrage de plusieurs heures qu'il vient de tourner dans le Grand Nord sibérien, courts métrages qui *« font la queue devant la table de montage »* ou nouveau projet pour l'heure tout entier contenu dans un titre énigmatique, *Le Mystère de la montagne*, Alexandre Sokourov, modeste maître pétersbourgeois du temps et des images, trace son chemin. Il est du ressort de chacun de décider s'il n'accepte plus de voyager que sur autoroute ou s'il demeure disponible, aussi, à de tels sentiers.

Jean-Michel Frodon

Un cinéaste en marge

Né en 1951 en Sibérie, Alexandre Sokourov a grandi en Pologne et au Turkménistan, suivant son père officier de carrière. Après qu'il a étudié à l'école de cinéma de Moscou (VGIK), les autorités lui refusent son diplôme au vu de son film de fin d'études, *La Voix solitaire de l'homme* (1978), inspiré de l'œuvre de Platonov, mais réputé « pornographique ». Tarkovski et Guerman prennent la défense de ce débutant qui sera répétitivement en butte aux tracasseries du pouvoir soviétique.

Depuis la fin des années 70, Alexandre Sokourov a réalisé une trentaine de films de toutes durées. Parmi eux, *Le Jour de l'éclipse* (1988), fable située en Asie centrale, et *Sauve et protège* (1989), lointainement inspiré de *Madame Bovary*, ont déjà été distribués en France. En 1990, *Le Deuxième Cercle* composait une parabole puissante autour de la fin du monde soviétique. Sokourov, qui vit à Saint-Pétersbourg et travaille toujours avec les mêmes collaborateurs, tente de créer un atelier permanent au sein du studio Lenfilm.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	semaines d'exploitation	ENTRÉES*	NOMBRE d'écrans	% évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Titanic	4	1 302 313	690	-12 %	6 753 140
2	Le Chacal	1	354 819	435		354 819
3	Harry dans tous ses états	2	233 481	315	-33 %	650 077
4	Souviens-toi... l'été dernier	1	229 049	264		229 049
5	Starship Troopers	2	194 279	491	-52 %	653 810
6	L'Associé du diable	3	144 194 (estimation)	322	-37 %	813 603
7	Marius et Jeannette	11	58 000	295	-8 %	1 818 950
8	Demain ne meurt jamais	7	38 471	202	-58 %	3 471 326
9	The Full Monty	15	35 000	238	-26 %	2 741 386
10	On connaît la chanson	12	29 410	254	-34 %	2 029 845

* période du mercredi 28/01 au dimanche 1/02 inclus

Les semaines se ressemblent. La fréquentation est supérieure de 62 % à celle de sa semaine correspondante en 1997, grâce à *Titanic* qui continue sa croisière en affichant un score de 1 302 313 spectateurs pour sa quatrième semaine d'exploitation. Le film de James Cameron réalise surtout une moyenne ahurissante de 1 887 spectateurs par écran, qui en dit long sur le potentiel d'un film qui frôle les 7 millions de spectateurs.

Le Chacal, avec Bruce Willis, obtient un total honorable de 354 819 spectateurs. *Souviens-toi... l'été dernier* réussit un démarrage encore plus surprenant avec plus de 200 000 spectateurs, mettant en valeur le goût prononcé du public, après *Scream*, pour les films d'horreur.

Parmi les autres nouveautés, *The End of Violence*, le nouveau film de Wim Wenders n'attire pas les foules (moins de 20 000 spectateurs dans 56 salles, et une moyenne très faible de 347 spectateurs par écran), et *L'Annonce faite à Marius*, avec Pascal Legitimus, est un bide complet (4 507 entrées dans 14 salles à Paris).

Harry dans tous ses états et surtout *Starship Troopers* montrent des signes très nets d'essoufflement après un démarrage très fort. *Harry* perd 33 % de ses spectateurs, *Starship Troopers* plus de 50 %. Woody Allen ne réussira pas un score aussi fameux qu'avec *Tout le monde dit « I love you »*.

Un voyage en pensée au côté de Pantagruel

BADEBEC BACBUC, d'après François Rabelais. Adaptation : Yves Barbaut. Mise en scène : Philippe Delaigue. Avec Yves Barbaut et Vincent Garanger. Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Pelleport ou Saint-Fargeau. Mardi, vendredi, samedi à 20 h 30 ; mercredi, jeudi à 19 heures ; dimanche à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F. Durée : 1 h 20. Jusqu'au 8 février. Puis à Reims, Saint-Etienne, Avignon, Grenoble...

Badebec Bacbuc est un récit d'aventure et de formation joliment taillé dans le tissu rabelaisien. Un parcours, poétique et philosophique, avec un point de départ (Badebec) et un point d'arrivée (Bacbuc) s'inversant au final. L'entrée en scène de Pantagruel, issu de sa géante mère, Badebec, *« fille du Roy des Amaurotes en Utopie »*, peut être vue comme une arrivée ; et l'oracle final de Bacbuc comme un départ (ou plutôt un commencement). *Badebec Bacbuc* joue sur beaucoup plus qu'une simple assonance, il suggère l'hypothèse d'un recouvrement, amorce une boucle autour de la femme – dont l'absence vient hanter la scène, via la très humaine figure de Panurge.

Autre boucle, habilement dessinée par le metteur en scène Philippe Delaigue : celle qui va de la bouteille à la bouteille. La pièce s'ouvre sur la vision (l'audition) de puissantes goulées : Pantagruel biberonne avant de vagir. Boire précède la parole, la marche et la démarche. Et le récit s'achève par la consultation éclairante – au sens strict, grâce à un charmant gimmick scénique – de la dive bouteille. Dont on se souviendra qu'elle ne dispense le verbe qu'au prix d'une écoute attentive. *« Ecoute-moi ! »*, exige-t-elle avant de souffler : *« Bois-moi ! »* (*« Trinc ! »*), une métaphore propre à hausser ici la notion de spectacle et à conforter le spectateur exigeant dans l'idée d'entendre avant de consommer.

Nous naviguons à vue, le long des côtes découpées de la philosophie, loin des interprétations pédantes et de l'exécrable folklore tourangeau généralement attaché au père de *Gargantua*. Posées les figures de Pantagruel et de Panurge, l'adaptateur, Yves Barbaut, a tracé son chemin dans le *Quart Livre* et le *Cinquième Livre* en s'attachant à leur substance langagière. Il n'en a pas moins pris quelques raccourcis qui puissent tenir la route des exigences scéniques. Son itinéraire offre un voyage en pensée (une pensée en voyage), où le maître et son compagnon ne cessent de tricoter joyeusement du mot, en jouant des aiguilles d'utopie.

Philippe Delaigue a placé les deux hommes sur une agora circulaire. Leur course paraît suivre ainsi celle d'ondes mentales, relayées par les verticales de poteaux télégraphiques. Au début, Pantagruel (Yves Barbaut) porte fort naturellement une barbiche à la François Rabelais. A la fin, il lui ressemble plus que la plupart de ses portraits supposés. Et c'est bien le moins pour qui entend honorer la dimension biographique de l'œuvre. Quant à celui que François Bon – dont le bel essai, *La Folie Rabelais* (Minuit), sous-tend la dramaturgie – qualifie de *« bouffon nécessaire »*, Panurge (Vincent Garanger), il arbore le visage rond de qui n'est jamais revenu de l'étonnement d'être en vie. Un Pantagruel et un Panurge de bonne compagnie pour une soirée d'intelligence gaie et pénétrante.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Elsa Maurus
Voix de mezzo admirablement timbrée, diction parfaite, Elsa Maurus est déjà beaucoup plus qu'un espoir du chant. La diversité de ses incarnations scéniques (de Rossini à la musique contemporaine), l'ont fait apprécier du public de nombreux théâtres. La voici salle Gaveau pour un *Liederabend* très attendu, consacré à Brahms.
Elizabeth Balmas (violon), Susan Manof (piano).
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. Le 4, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 95 F à 250 F.

Stafford James Special Project
Contrebassiste de jazz, violoncelliste, mais aussi joueur de viole (d'amour), Stafford James a toujours mis au centre de son travail de compositeur l'harmonie, destinée, selon lui, à porter la mélodie. Ce bassiste à la suprême élégance, dans le port et l'expression, anime régulièrement des projets musicaux peu communs. L'un des derniers en date consiste en un quartette avec le contrebassiste Andy McCloud, le percussionniste Don Alias et le batteur Jaeff Boudreaux.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Le 4, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Emmanuel Bex
Le Normand Emmanuel Bex est l'un des rares en France à jouer de l'orgue Hammond, avec Rodha Scott et Eddy Louiss. Prix Django Reinhardt de l'Académie du jazz en 1995, récompensant le meilleur musicien français de jazz, il jouera au sein de deux trios orgue-guitare-batterie : avec Claude Barthélémy (guitare) et Stéphane Huchard les 4 et 5, puis le Belge Philip Catherine (guitare) et André Ceccarelli (batteur attitré de Dee Dee Bridgewater) les 6 et 7.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. A 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Chirgilchin
Chirgilchin, groupe vocal venu de Tuva, une région aux confins de la Sibérie et de la Mongolie, est formé de cinq jeunes de moins de vingt ans (quatre garçons et une jeune fille). Ces chanteurs possèdent un timbre très particulier et maîtrisent la dyphonie, technique qui leur permet de produire dans la même expiration deux voix, l'une grave, l'autre cristalline. Les membres de Chirgilchin, qui imitent de manière saisissante le cri d'un agneau ou d'un loup, jouent également d'instruments à cordes, de percussions et de flûtes.
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, Paris 11e. Mº Oberkampf. Les 4 et 5 février. Tél. : 01-47-00-48-87.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Anastasia
Dessin animé de Don Bluth et Gary Goldman (Etats-Unis, 1 h 25).
Le Bar des amants
Film de Bruno Romy (France, 1 h 30), avec Jacques Luley, Emmanuelle Wion, Pascaline Hervet.
Go for Gold !
Film de Lucian Segura (Allemagne-Espagne-France, 1 h 40), avec Lars Rudolph, Saïd Taghmaoui, Maria de Medeiros.
Homère, la dernière Odyssée
Film de Fabio Carpi (France, 1 h 40), avec Claude Rich, Valeria Cavalli, Grégoire Colin.
(In)Tolerance Days
Courts métrages de Philippe Vauville, Daniele Cini, Daniel Hiquet, Rémy Giordano, Denis Rabaglia, Michel Hassan, Serge Ellenstein, Pepe Danquart et Anthony Souter (France-Italie-Belgique-Allemagne, 1 h 15).
Mad City
Film de Costa-Gavras (Etats-Unis, 1 h 53), avec Dustin Hoffman, John Travolta, Alan Alda, Mia Kirshner.
Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin
Documentaire de Yamina Benguigui, (France, 2 h 40).
Mère et fils
Film d'Alexandre Sokourov (Russie-Allemagne, 1 h 13), avec Gudrun Geyer, Alexeï Ananishnov.
Mortal Kombat, destruction finale
Film de John R. Leonetti (Etats-Unis, 1 h 30), avec Robin Shou, Talisa Sotto, Sandra Hess.
Ossos
Film de Pedro Costa (France-Portugal-Danemark, 1 h 33), avec Vanda Duarte, Nuno Vaz, Maria Lipkina.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISE

Johnny Guitar
de Nicholas Ray, avec Joan Crawford, Sterling Hayden, Mercedes McCambridge, Scott Brady.
Américain, 1953 (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Tristan et Isolde
de Wagner. Wolfgang Schmidt (Tristan), Sabine Hass (Isolde), Monte Perderson (Kurwenal), Jane Henschel (Brangäne), René Pape (le roi Marke), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, James Conlon (direction), Stein Winge (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. Le 4, à 18 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 60 F à 635 F.
Jean-Pierre Como Quartet
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 4, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-37-71. 80 F.
Rich Perry Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Le 4, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Compagnie Difé Kako
Chantal Loïal : *Hansel et Gretel, Kakophonies.*
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. Le 4, à 20 heures. Tél. : 01-40-43-01-82.
Compagnie Claude Brumachon
Icare, Dandy.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Le 4, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F.
Bernard Glandier
Faits et gestes, vois ci-après.
L'Etoile du Nord (ex-Dix-Huit Théâtre), 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18e. Mº Guy-Môquet. Le 4, à 20 h 30. Tél. : 01-42-26-47-47. De 80 F à 120 F.
Cyrius
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Les 4 et 5, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

RÉSERVATIONS

Carnaval Do Brasil
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Mº Pigalle. Les 20 et 21 février à 23 heures. Tél. : 01-44-92-77-66. 110 F.

DERNIERS JOURS

8 février :
Irving Penn
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. 30 F.
8 février :
Une bête sur la lune
de Richard Kalinoski, mise en scène d'Irina Brook, avec Simon Abkarian, Corinne Jaber, Guy Touraille, en alternance Jonathan Haddad et Kristen Josse.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mº Bobigny-Pablo-Picasso. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
8 février :
Visages de la nuit (Nachtgesichter)
de Frank Soehnle, d'après Max Jacob, mise en scène de Karin Ersching, Marcus Dürr et Frank Soehnle, avec Frank Soehnle.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Mº Aubervilliers-Pantin-4-Chemins. Les 4, 5 et 6 février, à 20 h 30 ; le 7, à 16 heures et 20 h 30 ; le 8, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. De 50 F à 90 F.

EN VUE

■ Le bourreau de **Karla Faye Tucker** a dû officier d'une pièce voisine, masqué derrière une glace sans tain, pour inoculer, par un trou dans le mur, le poison mortel dans les bras sanglés de la condamnée. La loi protège l'anonymat du volontaire.

■ *News of the World* a publié, dimanche 1er février, une photo d'**Isabelle Delaye**, chargée de la commercialisation des billets pour la Coupe du monde de football, sous la lame d'une guillotine avec la légende : « *Coupez-lui la tête !* » L'hebdomadaire londonien lui reproche d'avoir attribué à la Grande-Bretagne un nombre de places insuffisant.

■ Novembre : une jeune Jordanienne salue un inconnu d'un petit geste de la main. Sur le champ, le frère abat sa sœur d'un coup de fusil de chasse. Décembre : un habitant du Missouri, qui regarde un match de foot à la télé, tue son fils qui n'arrête pas de passer devant le poste. Janvier : les tribunaux condamnent un Français pour avoir assassiné son amie afin de lui voler sa carte de crédit et régler une facture d'électricité. Hier encore, un Allemand poignardait à mort un presbyte qui, dans un bar, lui disputait une paire de lunettes.

■ Pour attirer les membres des minorités ethniques sous-représentées dans l'armée de métier, des « sergents recruteurs » parcourent le Royaume-Uni en certifiant aux sikhs qu'il pourront porter leur turban avec l'uniforme, aux musulmans leur pantalon et aux juifs leur kippa. « *Nous prendrons aussi des dispositions pour que nos soldats fassent leurs prières quotidiennes,* ajoute le général **Roger Wheeler**, chef des armées. *Sauf, bien entendu, devant l'ennemi.* »

■ Si les Blancs peuvent garder leur complet veston pour passer les portes de la filiale kenyane de la société britannique Thomas de La Rue imprimant des billets de banque, les Noirs qui, deux fois par jour, doivent se soumettre entièrement nus à des fouilles, réclament à présent des contrôles électroniques.

■ Le **prince Charles,** en visite au Sri Lanka, ayant demandé au Père supérieur **Mahinda Sangarakkitha**, « *comment faire pour devenir un saint* », a commencé humblement par retirer ses chaussures avant d'entrer dans le temple de Rajamaha Viharaya et par fleurir un bouddha.

■ Le prince **Emanuele-Filiberto de Savoie**, dernier descendant des souverains d'Italie, rappelle dans un plaidoyer en faveur du retour de la famille royale, bannie depuis cinquante ans pour avoir soutenu le fascisme, que **Victor-Emmanuel III**, son arrière-grand-père, trouvait **Mussolini** « *encombrant* » et qu'**Adolf Hitler** « *avait les mains moites* ».

Christian Colombani

Le « Spiegel » dénonce la mise sur écoutes des journalistes

L'hebdomadaire allemand s'insurge contre une « attaque contre la liberté de la presse ». Le projet de loi sur les écoutes téléphoniques suscite peu de réactions de la part du public et des grands partis allemands

« **ATTAQUE CONTRE** la liberté de la presse. Grande coalition contre l'Etat de droit ». Dans son édition du lundi 2 février, l'hebdomadaire *Der Spiegel* part en guerre contre la loi sur les écoutes à domicile. Pour lutter contre la criminalité organisée, l'Allemagne veut se doter d'une loi permettant de poser des microphones chez les particuliers. Son adoption nécessite une modification de la Constitution, qui garantissait jusqu'à présent l'inviolabilité du domicile. Le projet de loi a été voté à la majorité des deux tiers par les députés courant janvier, à l'occasion d'une alliance de circonstance entre la coalition d'Helmut Kohl et le Parti social-démocrate (SPD), soucieux, en période électorale, de ne pas paraître laxiste dans la lutte contre la criminalité. Seuls les Verts et les anciens communistes s'opposent activement au projet. Ce dernier doit être adopté définitivement vendredi 6 février par le Bundesrat, la Chambre représentant les Länder. L'issue du scrutin est encore incertaine. Tardivement, le *Spiegel* tente d'empêcher l'adoption de la loi, rejoignant le quotidien de gauche *Tageszeitung*, qui multiplie les prises de position contre le projet depuis des semaines.

La loi permettrait non seulement de truffer de micros le domicile des auteurs supposés de crimes graves, moyennant autorisation de trois juges – un seul en cas d'urgence –, mais aussi, si la police n'a pas d'autres moyens d'investigation, celui des tierces personnes amenées à rencontrer ces suspects. « *Pourront désormais être écoutés les médecins, sans distinction, les avocats s'occupant d'affaires civiles, les journalistes, que ce soit dans leurs bureaux ou à leur domicile privé* », proteste dans un éditorial de deux pages Rudolf Augstein, éditeur du *Spiegel*.



Pour le moment, le projet de loi n'exclut des écoutes que les députés, les avocats en matière criminelle et les prêtres, mais seulement pendant leur pastorat. « *La loi contraint à la défiance et conduit à un emploi abusif. Nous sommes sur le chemin de l'Etat policier – et les belles promesses n'y feront rien* », accuse M. Augstein.

Le *Spiegel*, qui sort la majorité des « scoops » en Allemagne, prend la défense du journalisme d'investigation, déjà menacé par les écoutes téléphoniques. « *Presque aucun informateur d'un journal n'est prêt à donner son nom au cours d'une conversation téléphonique* », affirme le magazine. « *De 1990 à 1996, le nombre des demandes d'écoutes téléphoniques est passé de 2 494 à 6 428* », s'inquiète le journal. Un brin nostalgique, il rappelle l'époque héroïque de 1962, lorsque la police avait investi les locaux du *Spiegel* pendant quatre semaines et avait incarcéré M. Augstein et plusieurs collaborateurs de l'hebdomadaire pour « *haute trahison* », suite à un article sur l'état de préparation militaire de la Bundeswehr, en pleine guerre froide. L'affaire avait entraîné des manifestations de soutien au journal et la démission de deux ministres. Aujourd'hui, explique le magazine, « *personne ne manifesterait, personne ne démissionnerait et aucune incarcération ne serait plus nécessaire* ». Il suffirait de placer discrètement des micros dans le journal, en application de la loi combattue.

Actuellement, la défense des libertés n'est guère le souci premier de l'Allemagne. Population et classe politique sont persuadées que le pays est devenu la base arrière de toutes les mafias du monde. « *Nous voulons un Etat qui puisse se défendre contre ceux qui veulent le détruire* », a rappelé fin janvier Helmut Kohl. Interrogé par le *Spiegel*, Erwin Teufel, ministre-président chrétien-démocrate (CDU) du Bade-Wurtemberg, aurait même souhaité pouvoir introduire des caméras dans les maisons.

Quant à la direction du SPD, peu combative dans cette affaire, elle s'est contentée de quelques aménagements cosmétiques de la loi, prête à fermer « *les yeux sur les questions constitutionnelles, si cela peut lui permettre de se rapprocher du pouvoir* », accuse M. Augstein.

Arnaud Leparmentier

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ Les slogans, scandés dans les rues hier par les enseignants en colère, ne suffisent pas à enlever leur force aux propos de Claude Allègre. Que dit-il en effet, ce ministre atypique ?... Que le système éducatif français est rigidifié, à bout de souffle, qu'il ne peut entièrement se gérer depuis Paris. Qu'il doit être débureaucratisé, décloisonné. Que l'esprit d'initiative (...) fait totalement défaut à notre enseignement. Que la formation doit être continue, tout au long de la vie (...). Et enfin (...) qu'il est nécessaire d'adapter sans traîner l'école à la société. Lorsqu'il était étudiant, c'est Lionel Jospin qui a évoqué hier ce souvenir, Claude Allègre jouait avec lui au basket-ball, une gageure étant donnée sa petite taille, mais il y mettait, assure le premier ministre, beaucoup d'adresse. Cette adresse, Jospin le lui a rappelé, est encore plus nécessaire au ministère de l'éducation aujourd'hui. Il n'est pas sûr en effet que Claude Allègre soit aussi doué pour dialoguer avec les syndicats qu'il l'était dans l'exercice de son sport favori. Pas sûr non plus que les actes suivent ses idées. Mais une chose est certaine, les vérités qu'il dit sont bonnes à dire.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La réforme [de la politique africaine de la France] fera grincer quelques dents ici et soulèvera quelques inquiétudes dans le pré carré africain. Elle pourrait en effet mettre fin à quelques dysfonctionnements, à quelques baronnies et forcer la diplomatie française à avoir enfin une approche plus globale du continent noir. Peut-être même sera-t-elle complétée par une mise à plat et par une clarification des innombrables accords peu ou prou militaires qui engagent la France, selon sa convenance et celle de ses protégés, dans cette région du monde. Tant de bonnes intentions ne doivent pas nous empêcher de faire un rêve : (...) pourquoi ne pas se préoccuper enfin d'un outil autrement plus déterminant et mystérieux que le ministère de la coopération ? Nous voulons parler, bien sûr, de cette entreprise protéiforme, plurifonctionnelle et totalement opaque qu'a été Elf dès sa naissance, sur ordre du général de Gaulle. De culture « barbouzarde » à l'origine, l'entreprise est rapidement devenue un instrument occulte de la politique étrangère française avant de se garantir une sorte d'impunité générale en finançant sans a priori idéologique la vie politique française et les « clients » africains de Paris.

www.msnbc.com

Les Jeux olympiques d'hiver de Nagano vus à travers la lorgnette américaine

L'ADRESSE est celle de la lucarne web de la chaîne de télévision américaine NBC. Entre les dernières nouvelles de la Bourse ou un référendum sur le sort de Karla Tucker, condamnée en instance d'exécution, le site fait la part belle aux sports. Coloré, clignotant et tout en photos, ce coin d'Internet est riche d'informations sur presque toutes les disciplines de la planète. Mais préférence quand même aux sports américains et aux Jeux olympiques de Nagano, qui auront lieu du 7 au 22 février.

L'intérêt du site, c'est sa différence. MSNBC, ce sont les Jeux olympiques vus à travers la lorgnette américaine. Une façon de se rafraîchir dans la déferlante médiatique française qui devrait beaucoup s'intéresser aux performances des compatriotes. En parcourant MSNBC.com, les internautes français découvriront des sports méconnus chez eux mais qui, outre-Atlantique, soulèvent les foules. Il y a ainsi ce très beau dithyrambe pour le curling, sport pour lequel les Américains ont de solides chances. Quant au texte sur la luge, il est d'autant plus documenté que les Américains espèrent bien y décrocher une médaille.



Et puis, il y a le sommet : le hockey sur glace. « *Le tournoi sera le plus grand de tous les temps* », annonce MSNBC. Pour la première fois dans l'histoire de l'olympisme, tout le gotha des joueurs professionnels sera à Nagano, où s'aligneront, non pas une, mais deux « *dream teams* » de hockey. Très objectivement, le Canada du mythique Wayne Gretsky est donné favori par MSNBC, qui concède la médaille d'argent aux Etats-Unis. Sur MSNBC, les pronostics sont très sereinement américanophiles. Pas de doute, le podium de l'épreuve dames du patinage sera monopolisé par les trois Américaines : « *Nicole Bobeh a la grâce et l'élégance, Tara Lipinski a les sauts et Michelle Kwan est tout simplement parfaite : nos excuses à Maria Butyrskaya et à Tanja Szweczenko, mais nous avons l'équipe féminine la plus forte de tous les temps.* » Quant à la France, elle reste superbement ignorée, reléguée à un rang de petite nation des sports d'hiver. Les pronostics lui accordent gracieusement quatre médailles : un seul titre (pour le biathlète Raphaël Poirée en 20 km), deux médailles d'argent (en snowboard pour Karine Ruby et en bosses pour Candice Gilg), une de bronze, enfin, pour le relais de l'équipe féminine de biathlon. Pour les franchouillards, se balader sur MSNBC demeure aussi une douloureuse façon de revenir sur terre.

Bénédicte Mathieu

SUR LA TOILE

DROITS D'AUTEURS

■ Le tribunal de grande instance de Strasbourg vient d'interdire à la société SDV Plurimédia de diffuser sur Internet le quotidien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) et certaines émissions de France 3, « *tant qu'un accord n'aura pas été trouvé entre journalistes et la société éditrice DNA et France 3* ». Filiale des DNA, SDV Plurimédia diffusait gratuitement le quotidien alsacien sur Internet et deux brèves émissions de France 3 Alsace. Les syndicats et des journalistes estiment que SDV Plurimédia n'a pas les droits d'auteurs nécessaires pour diffuser leurs articles et reportages.

DROITS DE RETRANSMISSION

■ Les organisateurs des Jeux olympiques d'hiver de Nagano sont de plus en plus inquiets des effets que pourrait avoir Internet sur les droits de retransmission télévisés, a expliqué Dick Pound, un des officiels du CIO. Ce dernier a donc créé une commission chargée de réfléchir à l'influence d'Internet sur les retransmissions. Il devient de plus en plus facile de regarder les Jeux, par ordinateur interposé, *via* le réseau informatique mondial, ce qui échappe au CIO.

Une exécution très « clean »

par Alain Rollat

C'EST PROPRE, c'est net, c'est nickel, c'est CNN. L'exécution en direct d'un être humain à la télévision américaine. Cela ressemble au dénouement d'un feuilleton. Cela commence par une bande-annonce, diffusée tous les quarts d'heure, entre la météo et les cours de la Bourse de Tokyo. L'image de l'héroïne donnant rendez-vous à son public est sélectionnée avec soin. Elle se doit d'être positive, surtout quand il s'agit du dernier épisode. Bien choisie, l'image nécrologique de Karla Tucker, cette nuit, l'était. On la voyait sourire derrière un grillage. Elle s'approchait de nous, pour un gros plan, faisait un signe amical de la main pour nous encourager à supporter sa fin annoncée, disait « *Bye bye* » et repartait d'un pas tranquille, presque allègre, vers le fameux « couloir de la mort ».

Combien y a-t-il de « couloirs de la mort » aux Etats-Unis ? Celui de la prison de Huntsville est des mieux entretenus. Il y flotte une odeur mélangée de désinfectant et de fast-food qui le fait ressembler à une clinique. Les habitués du bar du quartier, le Café Texan (l'enseigne est en français), sont très fiers de leur administration pénitentiaire, et il y a de quoi. Le directeur adjoint de cet établissement est un homme charmant. Il s'est montré très courtois dans sa visite guidée. Grâce à lui, nous sommes entrés dans l'intimité de Karla. Elle était comme chez elle. Nous avons vu sa dernière cellule, repeinte en gris, le lit aux draps immaculés, le bidet, le coin lavabo, la douche sans rideau, l'horloge électronique qui lui a donné l'heure jusqu'au clap final. Un cuisinier était à sa disposition. On nous a précisé plus tard qu'elle avait commandé de la salade, une pêche et une banane. Notre visite de ces lieux aseptisés s'est terminée, bien entendu, au bloc opératoire, une pièce aux murs couleur bleu pâle. On nous a montré les boxes d'observation réservés aux familles et au pool de presse. La caméra a zoomé sur le trou par lequel passent les tubes de perfusion, mais on nous a garanti que les trois piqûres ne feraient pas souffrir Karla.

C'était réglé comme du papier à musique et le show s'est bien passé. Il faisait nuit quand les témoins nous ont rapporté l'exécution en détail, les hélicoptères faisaient du bruit au-dessus de nos têtes, mais c'est avec soulagement que nous avons appris que Karla est morte heureuse à l'idée de voir enfin « *Dieu en face* ». *God save America !* D'ailleurs, Karla n'est pas vraiment morte. Sur CNN, plusieurs heures après sa mort, elle nous disait encore « *Bye bye* ». Ce fut donc le plus divinement correct des *happy end. Good morning, Texas !*

MERCREDI 4 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

19.05 **Dry Rot** ■ De Maurice Elvey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Les Chemins de la gloire** ■ ■ De Howard Hawks (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Une étrangère parmi nous** ■ De Sidney Lumet (Etats-Unis, 1992, 110 min). Ciné Cinémas

21.10 **Kiss of Death** ■ ■ De B. Schroeder (EU, 1994, 99 min). TSR

21.15 **Une vie en cendres** ■ De *Michael Ray Rhodes* (*Etats-Unis*, 1995, 90 min). RTBF 1

22.15 **Liebelei, une histoire d'amour** ■ ■ ■ De Max Ophuls (France, 1933, N., 80 min). Ciné Cinéfil

22.40 **Hitcher** ■ De R. Harmon (EU, 1986, 99 min). RTL9

23.25 **Putain d'histoire d'amour** ■ ■ De Gilles Béhat (France, 1981, 100 min). Festival

23.35 **Le Silence** ■ ■ ■ D'Ingmar Bergman (Suède, 1962, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

23.50 **Portrait de femme** ■ ■ De Jane Campion (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 139 min). Canal +

0.20 **Mamma Roma** ■ ■ De Pier Paolo Pasolini (Italie, 1962, N., v.o., 100 min). RTL 9

1.10 **Croisières sidérales** ■ D'André Zwobada (France, 1941, N., 95 min). Ciné Cinéfil

2.10 **Les Couleurs du diable** ■ D'A. Jessua (F, 1997, min). Canal +

2.15 **Au rendez-vous de la mort joyeuse** ■ ■ De Juan Bunuel (France - Italie, 1972, 80 min). Ciné Cinémas

4.55 **L'Armée des douze singes** ■ De Terry Gilliam (Etats-Unis, 1995, ●, 124 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 Le Gai Savoir. Mais qu'est-ce qu'être français ? Invités : Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* pour son livre *Le Résident de la République* ; Alain Genestar ; Jean-Claude Barreau ; Pascal Sevran ; Roland Dumas. Paris Première

18.00 Stars en stock. Robert Redford. Marlene Dietrich. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invitées : Emma Thompson ; Phyllida Law. Canal +

20.00 Faut pas rêver. Tchad : La solde. France : L'arbre à pommes. Espagne : La pelote basque. Invité : Patrick Ewen. TV 5

20.10 Strip-tease. Allez, emballé, terminé. Lire et écrire. Merci patron. La compassion. RTBF 1

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Bienvenue parmi la race des hommes. Arte

20.50 Combien ça coûte ? Invités : David Douillet ; Michel Galabru. TF 1

20.50 La Marche du siècle. Hommes cobayes. France 3

21.00 Strip-tease. spécial «Maryflo». TV 5

22.35 Savoir plus santé. Les maladies de la pollution. Invités : Les professeurs Alain Grimfeld et William Dab. TV 5

22.40 ▶ La Vie à l'endroit. La prison, et après ? France 2

22.55 Le Droit de savoir. La vie... sur liste d'attente. TF 1

23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Pierre Benoit, l'artisan prisonnier. France 3

0.30 Le Cercle du cinéma. Invités : Wolfgang Panzer ; Martin Huber ; Mohamed Choulkh ; Manuel Attali ; etc. France 2

DOCUMENTAIRES

20.00 Les Gibbons. Amour de singes. Arte

20.05 Les Nouveaux Explorateurs. A la découverte du soleil. Planète

20.55 Les Transibériennes. Téva

21.30 Vivre dans le désert. Téva

21.40 Musica. Vive Balanchine ! Arte

21.55 Pierre et Gilles, histoires d'amour. Paris Première

22.00 Africa. [1/8]. Différents mais égaux. Histoire

22.15 Marseille de père en fils. [1/3]. Ombres sur la ville. Planète

23.10 Profil. Bertolt Brecht. [1/3]. Penser, c'est changer. Arte

23.35 Nathan Milstein, maître de l'invention. [1/2]. Quelques souvenirs d'un musicien discret. Muzzik

23.35 Roosevelt, un destin pour l'Amérique. [1/2]. TSR

0.10 La Lucarne. Lumières boréales. Arte

DANSE

19.15 Kaguyahime. France Supervision

21.00 Casse-Noisette. Ballet. Muzzik

22.40 Baryshnikov danse Balanchine. Ballet. Arte

MUSIQUE

20.25 Guitarras. Pepe Habichuela. Muzzik

21.35 Concert Patti Smith. France Supervision

22.25 Elliot Murphy. France Supervision

0.35 Jazz of the World, Montreux 96. Muzzik

TÉLÉFILMS

19.00 L'Affaire Seznec. D'Yves Boisset [2/2]. Histoire

20.30 Bébé volé. De Florence Strauss. Festival

20.30 Les Filles du KGB. De Don Taylor. RTL 9

20.35 Splash II. De Greg Antonacci. Disney Channel

20.35 La Main de l'assassin. De Stuart Orme. TMC

22.00 Une mer bleue de sang. De Maurice Frydland. Festival

SÉRIES

20.30 Star Trek : la nouvelle génération. Question de perspective. Canal Jimmy

20.55 L'Instit. La Révélation. France 2

21.00 Les Cinq Dernières Minutes. Les Cheveux en quatre. Série Club

22.15 Brooklyn South. Touched by a Cherchered Cab (v.o.). Série Club

22.15 Presque parfaite. Un après-midi de chien (v.o.). Canal Jimmy

22.40 Spin City. Quand le maire s'invite (v.o.). Canal Jimmy

0.55 New York District. Génération violence. France 3

NOTRE CHOIX

● 21.40 Arte

Musica : George Balanchine

Mikhaïl Baryshnikov suivant pas à pas Balanchine, qui lui indique son rôle : voilà des images rares. Alors profitez-en : deux génies de la danse à la queue leu leu, ça ne manque pas de sel. Dans ce programme consacré à George Balanchine, né Georgi Mélitonovitch *Balanchivadzé, c'est bien le seul* moment où le chorégraphe d'origine géorgienne est montré autrement qu'en photo.

Reste Baryshnikov, et c'est déjà beaucoup. Il danse *Apollon*, chef-d'œuvre absolu de la ligne et du cercle, composé en 1928. Apollon et ses muses mises en attelage, et fouette, cocher ! sur la musique de Stravinsky. Un régal, et pas seulement pour les « fondus » du chorégraphe disparu en 1983.

Pour ouvrir ce « Musica », un film de Michael Blackwood, *Vive Balanchine !*, ou comment l'œuvre se perpétue dans son authenticité. On apprend ainsi que le directeur du New York City Ballet a légué à chacune de ses solistes la responsabilité d'un ou de plusieurs ballets. Ceux qu'elles sauraient transmettre avec amour. Malin, non ? – *D. F.*

● 23.25 Festival

Putain d'histoire d'amour

Un chauffeur de taxi, joueur invétéré, se trouve lié par la passion du jeu à une strip-teaseuse de Pigalle, endettée jusqu'au cou. Nuits fiévreuses et aubes blêmes, chance et malchance, valse de l'argent sur les tapis verts, paris insensés, amour et jalousie. Le film de Gilles Béhat est emporté par une violence lyrique et l'interprétation remarquable de Richard Berry. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Météo des neiges.
20.50 Combien ça coûte ?
22.55 Le Droit de savoir. La vie... sur liste d'attente.
0.10 Formule foot.
0.45 TF1 nuit, Météo.
1.00 Cas de divorce.
1.25 TF1 nuit.
1.35 Concert.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.50 C'est l'heure.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.35 A cheval, Météo.
20.55 L'Instit. La Révélation.
22.40 ▶ La Vie à l'endroit. La prison, et apres ?
0.15 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. Hommes cobayes.
22.55 Soir 3.
23.20 ▶ Un siècle d'écrivains. Pierre Benoit, l'artisan prisonnier.
0.10 Cinéma étoiles.
0.40 Vivre avec...
0.55 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. 19.30 Allô l'Algérie.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Lame de fond. Film de Ridley Scott.
23.00 Flash infos.
23.05 Jour de foot.
23.50 Portrait de femme ■ ■ Film de Jane Campion (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Les Gibbons.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Bienvenue parmi la race des hommes.
21.40 Musica. Vive Balanchine ! 22.40 Baryshnikov danse Balanchine.
23.10 Profil. Bertolt Brecht [1/3].
0.10 La Lucarne. Lumières boréales.
1.35 La Troisième Rive du fleuve. Téléfilm de Nelson Pereira Dos Santos.

M 6

19.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Opération Porte de feu. Téléfilm O de Kaspar Heidelbach.
22.50 Jessica, le combat pour l'amour. Téléfilm d'Armand Mastroianni.
0.30 Secrets de femme. □
1.05 Sexy Zap. □
1.35 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Alain Pagès.
21.00 Philambule. Usage de Heidegger.
22.10 Fiction. *Le Goût de l'orange*, de Marthe Rébel.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Présences 98. Œuvres de Levinas, Dusapin, Xenakis.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dufour, Zanesi, Savouret.
23.07 Les Greniers de la mémoire. *Concerto pour alto et orchestre*, de Bartok, par l'Orchestre national de la RTF, dir. Ernst Bour.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 et 22.00 Les Soirées. Gershwin et la scène de Broadway. Œuvres de Gershwin, Joplin, Frey, Conrad et Robinson, Antheil, Copland.

JEUDI 5 FÉVRIER

FILMS DU JOUR

13.20 **Baptême** ■ ■ De René Féret (France, 1989, 125 min). Ciné Cinémas

13.30 **A Dangerous Profession** ■ De Ted Tetzlaff (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

14.55 **Liebelei, une histoire d'amour** ■ ■ ■ De Max Ophüls (France, 1933, N., 80 min). Ciné Cinéfil

15.25 **Land and Freedom** ■ ■ De Ken Loach (GB - Esp. - All., 1994, 110 min). Ciné Cinémas

16.15 **Dry Rot** ■ De Maurice Elvey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

16.55 **La Couleur de l'arnaque** ■ De Reginald Hudlin (Etats-Unis, 1996, 85 min). Canal +

17.15 **Kramer contre Kramer** ■ De Robert Benton (Etats-Unis, 1979, 105 min). Ciné Cinémas

17.45 **Le Silence** ■ ■ ■ D'Ingmar Bergman (Suède, 1962, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

19.20 **Mon passé défendu** ■ De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1951, N., 70 min). Ciné Cinéfil

20.00 **Golden Eighties** ■ De Chantal Akerman (France - Belgique - Suisse, 1985, 95 min). TV 5

20.30 **Une belle garce** ■ De Marco de Gastyne (France, 1930, N., 100 min). Ciné Cinéfil

20.30 **Charade** ■ ■ De Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). Ciné Cinémas

20.30 **Superman III** ■ ■ De Richard Lester (Etats-Unis, 1983, 130 min). RTL 9

20.35 **Un homme et une femme** ■ ■ De Claude Lelouch (France, 1966, 100 min). Canal Jimmy

20.35 **Un week-end sur deux** ■ De Nicole Garcia (France, 1989, 145 min). TMC

20.55 **Mystic Pizza** ■ De Donald Petrie (Etats-Unis, 1988, 125 min). Téva

21.00 **Les Misérables** ■ ■ ■ De Raymond Bernard [1/3] (France, 1933, N., 120 min). Histoire

21.00 **Tristana** ■ ■ ■ De Luis Bunuel (France - Espagne, 1970, 100 min). Paris Première

22.05 **Une femme un jour** ■ De Léonard Keigel (France, 1977, 80 min). Festival

22.05 **Les Apprentis** ■ ■ De Pierre Salvadori (France, 1994, 95 min). RTBF 1

22.10 **Croisières sidérales** ■ D'André Zwobada (France, 1941, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.15 **Un été à la Goulette** ■ De Férid Boughedir (France-Belgique-Tunisie, 1996, 90 min). Canal +

22.25 **En avoir (ou pas)** ■ De Laetitia Masson (France, 1995, 85 min). Ciné Cinémas

23.50 **Confidences à un inconnu** ■ De Georges Bardawil (France, 1995, 95 min). Ciné Cinémas

0.35 **Accatone** ■ ■ De Pier Paolo Pasolini (Italie, 1961, N., v.o., 115 min). RTL 9

4.55 **The Pillow Book** ■ De Peter Greenaway (France-Grande-Bretagne, 1995, 124 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.43 ▶ Soirée thématique : Shoah. Invités : Annette Wieviorka, Michael Friedmann, des élèves de seconde du lycée international de Strasbourg. Arte

MAGAZINES

10.55 Arrêt sur images. Massacres en Algérie : la difficulté d'enquêter. Invités : Jean Daniel, Daniel Leconte, Lara Marlow. La Cinquième

13.00 De l'actualité à l'Histoire. Où en est le gaullisme ? Le forum de Davos. Invités : Jacques Baumel, Pierre Lellouche, Laurence Herry, Serge Marti. Histoire

13.35 Parole d'Expert. Invité : Yves Rénier. France 3

14.45 Au-delà des apparences. TV 5

17.00 Le Magazine de l'Histoire. Histoire

18.00 Stars en stock. Betty Grable. Warren Beatty. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, pour son livre *Le Résident de la République* ; Pam Grier. Canal +

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire

19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.55 Envoyé spécial. Chronique d'un commissariat. Au royaume des avocats. P-S : Les aveugles en parapente. France 2

22.35 Des racines et des ailes. Après l'amour, le désamour. Un Français au pays du Vaudou. TV 5

23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Vatican [1/3]. Histoire

23.20 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Les Fratellini. René Vasquez Diaz. Recto Verso. Sépia. Home video. France 3

0.15 Saga-Cités. Les Italiens de Nogent. France 3

0.25 La 25ᵉ Heure. Mandela, fils de l'Afrique, père d'une nation. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. Le mystère du Comet. La Cinquième

18.15 L'Affaire O.J. Simpson. Planète

18.30 Les Aventures de Papiroussa. La Cinquième

18.30 Portrait rêvé : Stéphane Grappelli. [1/2]. Muzzik

19.00 La Force basque. Planète

19.15 Jacob Jordaens. France Supervision

19.30 ▶ Cycle Raymond Depardon. Planète

20.00 Cuba si, Cuba no. Histoire

20.00 Les Stars espagnoles de l'opéra. Pilar Lorengar. Muzzik

20.35 A part ça... Patrick Poivre d'Arvor. Canal +

20.35 Fin de siècle. Planète

20.50 ▶ Shoah. Seconde époque. Arte

21.40 Le Fado : Ombre et lumière. France Supervision

22.00 Marseille de père en fils. [2/3]. Coup de mistral. Planète

22.35 Bruxelles requiem. France Supervision

22.55 Pablo Casals. Le chant des oiseaux. Muzzik

23.10 Vingt ans... à Tokyo. France 2

0.00 L'Art de la direction d'orchestre. [1/2]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Split (Croatie). Eurosport

DANSE

20.45 Les Ballets de Paul Taylor. France Supervision

MUSIQUE

17.50 Jazz 625 : Art Farmer Quartet. Concert enregistré en 1964. Muzzik

21.00 Zarzuela : Marina. Muzzik

23.35 Yehudi Menuhin. Concerto de Brahms. Leipzig 1983. Paris Première

0.05 José Carreras à Grenade. Muzzik

0.50 Patti Smith. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.00 Le Voyage d'Eva. De Patrice Gautier. Téva

19.35 Nomenklatura. De Michael J. Dudziewicz. Festival

20.30 Vichy Dancing. De Léonard Keigel. Festival

20.50 « Il » est revenu. Δ De Tommy L. Wallace [1 et 2/2]. M 6

22.30 Made in America. O Mensonges. De Pauline Chan. TF 1

23.55 Le Horsain. De Philippe Venault. Festival

SÉRIES

17.50 Hartley, coeurs à vif. France 2

18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Paris, octobre 1916. Série Club

19.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Le choix des armes. M 6

20.20 Campus Show. Whitley est amoureuse. Série Club

20.35 Les Envahisseurs. Le mur de cristal. Disney Channel

20.35 Quai n° 1. Pour sauver Pablo. RTBF 1

20.45 Models Inc. Série Club

20.50 Julie Lescaut. La Fiancée assassinée. TF 1

21.45 Navarro. Crime de sang. TSR

23.00 Code Quantum. Miss Melny et son chauffeur. Série Club

0.40 Médecins de nuit. Disco. Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.35 Canal +

A part ça... Patrick Poivre d'Arvor

Le cas PPDA

APRÈS AVOIR INTERVIEWÉ David Bowie, Michel Polnareff, Elton John, le général Lebed, Al Pacino, et avant de rencontrer le dalaï-lama, Michel Denisot a souhaité consacrer un numéro d'« A part ça... » à Patrick Poivre d'Arvor. TF 1, où le journaliste officie depuis plus de dix ans aux commandes du « JT », n'a pas apprécié l'initiative de Denisot. La direction de la Une a refusé à la chaîne cryptée le droit d'utiliser des images des archives maison et a interdit à son personnel de répondre aux questions de Michel Parbot, auteur du long portrait qui introduit l'interview sur Canal.

TF 1 a également fait savoir à PPDA qu'elle ne souhaitait pas qu'il se montre sur la chaîne concurrente. C'était bien mal le connaître. Bravant les interdictions, le journaliste s'est prêté au jeu (deux heures d'émission pour faire le tour de sa vie et de son œuvre) avec une visible gourmandise. Considérant que PPDA est *« l'une des plus grandes stars françaises de son temps »*, Michel Parbot a interrogé tous les membres de sa famille – parents, épouse, fille, frère, sœur –, ses professeurs, ses amis d'enfance, ses anciens collègues de travail, les politiques qui l'ont côtoyé, ses voisins de Trégastel (son refuge breton), etc. Le portrait qu'il nous livre est sidérant tant par sa démesure que par les témoignages enflammés qu'il rapporte.

« Un garçon d'une virtuosité, d'une intelligence, d'un brio ! », se souvient Jack Lang, qui fut son professeur à la faculté de droit. *« A mon avis, c'est le meilleur, et de loin »*, s'exclame Valéry Giscard d'Estaing. Les propos relatifs à la vie privée du journaliste – interrogé avec un acharnement assez malsain par Michel Denisot – ne sont pas moins excessifs. La seule intervention mesurée émane de Pierre Lescure, ancien patron de PPDA du temps où celui-ci présentait le journal d'Antenne 2. S'interrogeant sur le *« cas PPDA »*, le PDG de Canal Plus se demande comment un homme qui se plaît à scénariser sa vie dans ses romans et qui fait régulièrement la « une » des magazines à sensation peut rester un journaliste crédible auprès de ses interlocuteurs politiques comme des téléspectateurs.

Sylvie Kerviel

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.30 Côte Ouest.
16.20 L'homme qui tombe à pic.
17.05 Sunset Beach.
17.55 Les Années bleues.
18.25 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Julie Lescaut. La Fiancée assassinée.
22.30 Made in America. O Mensonges.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.55 Cas de divorce.
1.25 TF1 nuit.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, A cheval, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial. Chronique d'un commissariat. Au royaume des avocats. P.S. : *Les aveugles en parapente.*
23.05 Expression directe.
23.10 Vingt ans... à Tokyo.
0.10 Journal, Météo.
0.25 La 25ᵉ Heure. Mandela, fils de l'Afrique, père d'une nation.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.35 Le Prix d'une princesse. Téléfilm de Camilo Vila.
16.05 Le Magazine du cheval.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Jumeaux. Film d'Ivan Reitman.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.15 Saga-Cités.
0.45 Espace francophone.
1.15 New York District.

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Les Superstars du catch.
16.35 C Net.
16.45 Surprises.
16.55 La Couleur de l'arnaque. Film de Reginald Hudlin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Robin.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Marie Colombani, Pam Grier. 19.30 Allô l'Algérie.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 A part ça... Patrick Poivre d'Arvor. 20.36 Le documentaire. 21.25 L'interview.
22.05 Flash infos.
22.14 Art.
22.15 Un été à la Goulette ■ Film de Férid Boughedir.
23.45 Surprises.
0.00 Basket-ball. Pau-Orthez - Alba Berlin.
1.35 Hockey sur glace.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 La France aux mille villages.
14.25 La Cinquième rencontre...
14.30 Portraits de juges.
15.30 Discussion avec Mireille Delmas-Marty.
16.00 Les Lumières du music-hall.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Graph. Ralph Steadman. Cardon.
20.30 8 1/2 Journal.
20.43 ▶ Soirée thématique. Shoah.
20.44 Débat.
20.50 Shoah. Film documentaire de Claude Lanzmann [2/2].
1.35 It's All True. Film de Richard Wilson, Myron Meisel, Bill Krohn.

M 6

13.30 Le Regard du cœur. Téléfilm de Michael Miller.
15.20 Le Joker.
16.15 et 1.05 Boulevard des clips.
17.30 Mister Biz.
18.00 Bugs.
19.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 6 minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 « Il » est revenu. Téléfilm Δ de Tommy Lee Wallace [1 et 2/2].
0.10 Techno Max, Techno Mix.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Alberto Ruy-Sanchez.
21.00 Lieux de mémoire. Le cimetière du Père-Lachaise.
22.10 For intérieur.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Opéra. Pages baroques. *Dardanus*, de Rameau.
22.30 Musique pluriel. *La Jalousie*, de Goebbels, Rémi Hourcade, récitant.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 et 22.30 Les Soirées. Chagall et la musique. Œuvres de Tchaïkovski, Mozart, Beethoven, Adam, Debussy, Ravel, Moussorgski, Stravinsky.

Le Monde

JEUDI 5 FÉVRIER 1998

Gueules d'assassins

par Pierre Georges

DANS LE FLOT *des dépêches* venues du Texas, l'une commençait ce matin par ces mots : « *Karla Tucker a pleuré* ». Notez, greffier de presse ! Un quart d'heure avant sa mort, la condamnée pleurait encore. Voilà. Et, ici, on n'a rien de plus à dire. Tout cela est abominable, abject, barbare. Il n'en reste rien d'humain. Que l'envie de vomir. Que l'envie parfois aussi de défroquer, dans la honte d'avoir, en dix jours, vécu une descente aux enfers de la machine médiatique emballée. Entre fellation et mise à mort, entre le lit de Clinton et le bloc comme opératoire d'une exécution, nous en avons eu pour notre argent et notre barbarie.

Il y a bien longtemps en France, évoquant une de ces aubes ensanglantées par le couperet, Robert Badinter avait eu ce mot : « *Ce matin-là, nous avions tous des gueules d'assassins* ». C'est cela même. Des gueules d'assassins, des belles gueules bien repues d'assassins et de voyeurs. Mort et sexe : au détail et en gros, notre humanisme est décidément très fin de siècle.

Allons, parlons d'autre chose. Mais de quoi ? Du fulgurant bras de fer, de mots, qui oppose Claude Allègre aux enseignants ? Bof, cela sent plutôt son rituel académique, une sorte d'histoire d'amour qui tournerait vinaigre. Le bouillonnant ministre de l'éducation secoue tellement le cocotier, pour le bien présumé du cocotier, qu'il a fini, comme l'on dit, par décrocher la timbale. Les enseignants, pas tous les enseignants mais une notable partie tout de même, sont descendus dans la rue pour dire qu'ils en avaient assez de ces mises au piquet permanentes et de ces flagellations publiques urticantes.

Les enseignants, en somme, sont furieux d'être pris et montrés pour des cancres. Cela se conçoit assez volontiers. Les coups de règle sur la tête ou les doigts eurent leur efficacité naguère. Mais point trop n'en faut. Cette méthode pédagogique a ses limites. Ne serait-ce que celle de la capacité d'endurance.

Bon, nous en sommes là. Mots contre mots. Images contre images. Sous les yeux d'une opinion publique qui commence à trouver que, si le ministre n'a pas tort, les enseignants peuvent aussi avoir raison et qu'il est peut-être temps maintenant de ranger les mots au vestiaire pour discuter sérieusement de choses sérieuses. Autrement dit, pour prendre une image rugbystique, l'affrontement des packs a assez duré : passons, après l'ère nécessaire des baffes, à celle du beau jeu.

Quoi d'autre ? Une publicité peut-être et qui fait micro-scandale. Elle a pour thème la nouvelle Golf de chez Volkswagen. Les créateurs, qui ont quand même de la ressource et de la culture, ont imaginé une affiche-Cène. S'inspirant de Léonard de Vinci, cette affiche montre un Christ cheval-vapeur annonçant la bonne nouvelle aux douze apôtres : « *Mes amis, réjouissons-nous, car une nouvelle Golf est née* ».

Que voulez-vous que fasse l'Episcopat ? Il a protesté contre « *cette récupération des symboles chrétiens essentiels pour faire de la publicité et de l'argent* ». Et il a même lancé une procédure judiciaire via l'association Croyances et Libertés. Les juges se prononceront le 25 février. En attendant, Volkswagen, saisi d'une sainte trouille commerciale, mère d'un vrai repentir, a fait savoir qu'elle retirait immédiatement ces affiches blasphématoires. Alléluia !

La circulation alternée pourrait être imposée jeudi dans l'agglomération parisienne

Cette mesure viserait à éviter d'atteindre le niveau 3 du seuil de pollution

UNE FORTE probabilité de mise en place du dispositif de circulation alternée à Paris et dans les départements limitrophes, pour la journée du jeudi 5 février, était envisagée, mercredi dans la matinée, à la préfecture de police de Paris.

Météo-France et Airparif, le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, estimaient en effet qu'une inversion des températures, mercredi soir, et une atténuation des vents, jeudi, risquaient d'entraîner le passage au niveau 3 du seuil de pollution atmosphérique, en particulier par le dioxyde d'azote (NO_2).

L'arrêté du 11 avril 1997 prévoit qu'au regard de la loi sur l'air du 30 décembre 1996, la mesure de circulation alternée doit être décidée par le préfet de police, et en banlieue par les préfets de département, lorsque « *le niveau 3 est atteint ou risque de l'être* ».

Pour la première fois, un arrêté interdépartemental imposant la circulation alternée avant même le franchissement du niveau 3 de pollution était donc envisagé. Cette mesure d'interdiction de circuler devait s'appliquer à tous les véhicules portant des plaques minéralogiques dont le premier numéro se termine par un chiffre impair, à l'exception d'une certain nombre de catégories d'usagers.

Si les chiffres étaient légèrement en baisse, mercredi matin, en raison d'un léger vent, le niveau 2 de l'alerte à la pollution avait été dépassé, mardi 3 février, dans la région parisienne.

VITESSE RÉDUITE

Des taux maximum de 320 microgrammes par mètre cube (*mug/m³*) avaient été atteints (le seuil du niveau 2 est de 300 mug/m³) à la station de la Tour Saint-Jacques (4e arrondissement) et dans le secteur d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Le niveau 1 avait également été atteint pour le dioxyde de soufre (SO_2), une pollution davantange d'origine industrielle que le dioxyde d'azote émis par les automobiles.

La préfecture de police avait lancé, mardi 3 février après midi, la procédure d'information du public. Les autorités recommandaient à tous d'« *utiliser prioritairement les réseaux de transports en commun, de pratiquer le covoiturage* ».

Les automobilistes étaient appelés à réduire leur vitesse de 20 kilomètres-heure par rapport aux vitesses autorisées. Par ailleurs, la circulation des cars était interdite dans les îles Saint-Louis et de la Cité. Lors de la précédente alerte de niveau 3, le 30 septembre 1997, le passage entre l'alerte 2 et 3 s'était fait en à peine deux heures.

C'est à l'initiative du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement que, le 30 septembre, la décision avait été prise de mettre en œuvre la circulation alternée.

Christophe de Chenay et Sylvia Zappi

Le ministre de la défense veut tout savoir

ALAIN RICHARD ne veut plus apprendre par la presse les incidents graves, voire les accidents qui mettent en cause, comme auteurs ou comme victimes, des personnels civils et militaires du ministère de la défense. Il vient de rédiger une instruction qui enjoint aux supérieurs de ces personnels d'avoir à informer, au mieux dans les trois heures, au pis dans les six heures, son cabinet de tous les événements graves qui concernent la collectivité du ministère.

Cette instruction annule et remplace une directive de janvier 1989 (qui remonte à Jean-Pierre Chevènement), puis une note de service d'août 1992 (qui date de Pierre Joxe), lesquelles fixaient la conduite à tenir dès lors que survenaient des accidents dans les armées. A cette époque, seuls devaient être aussitôt relatés au cabinet du ministre les événements concernant des militaires. M. Richard instaure, lui, la procédure dite « *Evengrave* ».

En clair, le ministre de la défense ajoute à la liste établie par ses deux prédécesseurs la nécessité de devoir désormais porter à la connaissance de son cabinet toutes les affaires qui concernent les militaires et les civils qui peuvent avoir des implications judiciaires. Autant dire que M. Richard veut être informé en instantané.

Il est parfois arrivé, l'an dernier par exemple, que ne remontent pas au cabinet du ministre de la défense des cas graves d'atteintes aux droits fondamentaux ou à la dignité de subordonnés, voire de sévices dans des unités, dont la presse a fait état en son temps. Le commandement local a tenté de les régler à son niveau, espérant les étouffer avant qu'ils ne soient connus des autorités judiciaires ou des journalistes.

Dans son instruction, M. Richard observe que « *les faits graves mettant en cause la probité ou les mœurs du personnel des armées sont heureusement exceptionnels* ». Il n'empêche. Le ministre de la défense tient à n'en couvrir aucun. Ni « *mauvais traitements corporels* ». Ni « *brimades et épreuves vexatoires* ». Ni « *rixes* » entre militaires ou civils. Ni « *trafic, usage ou détention* » de stupéfiants. Ni « *détournement de fonds, de matériels ou de denrées* », et encore moins « *tout fait de propagande à caractère politique ou revendicatif* ».

En réclamant que ses subordonnés le tiennent informé dans les trois à six heures, l'objectif du ministre est double. D'abord, écrit-il, il s'agit de pouvoir « *répondre, si nécessaire, aux questions* » que se posent les élus, la presse et l'opinion publique. Un souci louable en démocratie. Ensuite, il faut veiller à ce « *que l'information des autorités judiciaires, lorsqu'elle est requise, soit aussi complète que possible* ». Une ambition légitime sous la plume d'un ministre aussi responsable d'un corps auxiliaire de la justice : la gendarmerie.

Jacques Isnard

Le Parti socialiste a désigné vingt de ses porte-parole régionaux

FRANÇOIS HOLLANDE, premier secrétaire du Parti socialiste, a présenté, mercredi 4 février, à la presse, la liste des porte-parole régionaux du PS en métropole. Ces porte-parole ne seront pas systématiquement candidats à la présidence de la région. Vingt d'entre eux sur vingt-deux, choisis par les têtes de listes départementales et les premiers fédéraux, sont désignés : Serge Rosenblieh en Alsace ; Alain Rousset en Aquitaine ; Catherine Guy-Quint en Auvergne ; François Geindre en Basse-Normandie ; François Rebsamen en Bourgogne ; Jean-Yves Le Driant en Bretagne ; Michel Sapin dans la région Centre ; Jean-Pierre Bouquet en Champagne-Ardenne ; Pierre Moscovici en Franche-Comté ; Dominique Strauss-Kahn en Ile-de-France ; Georges Frêche en Langnedoc-Roussillon ; Robert Savy en Limousin ; Martin Malvy en Midi-Pyrénées ; Michel Delebarre dans le Nord-Pas-de-Calais ; Alain Le Vern en Haute-Normandie ; Yannick Vaugrenard dans les Pays-de-Loire ; Maurice Vatin en Picardie ; Philippe Marchand en Poitou-Charentes ; Michel Vauzelle en Provence- Alpes-Côte-d'Azur (PACA) ; Jean-Jack Queyranne en Rhône-Alpes. Le porte-parole n'a pas encore été désigné, et la Corse est réservée aux radicaux de gauche. Les porte-parole n'ont pas été désignés en Basse-Normandie et en Corse.

Mardi 3 février, M. Hollande a présenté au bureau national le comité national de campagne, qu'il présidera. Il comprend une dizaine de personnes dont Jack Lang (porte-parole), Alain Claeys (organisation), Alain Bergounioux (communication), Jean-Christophe Cambadélis (meetings unitaires), Gérard Le Gall, Michèle Sabban et Bernard Roman. M. Hollande participera à une vingtaine de meetings. Des réunions publiques unitaires pourraient avoir lieu à Paris, en PACA, en Auvergne et en Midi-Pyrénées. Lionel Jospin devrait participer à deux meetings, sans doute à Paris et à Toulouse.

Au bureau national, M. Hollande, qui avait reçu Lucien Weygand, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, a indiqué qu'il n'était pas parvenu à un accord avec celui-ci. M. Weygand envisage de présenter une liste dissidente face à celle de la gauche plurielle conduite par M. Vauzelle. Pour M. Hollande, « *ceux qui mettent en péril l'union porteront la responsabilité du résultat* ». Pour l'Ile-de-France, le premier secrétaire du PS a opposé une fin de non-recevoir à Jean-Luc Mélenchon qui demandait, au nom de la Gauche socialiste, que les militants élisent le porte-parole. Conformément à l'accord national avec le Mouvement des citoyens, celui-ci aura une deuxième place éligible – la seizième – à Paris. Les Parisiens du bureau national – M. Cambadélis, Bertrand Delanoë et Jean-Marie Le Guen – ont voté contre.

Michel Noblecourt

La remise des déclarations de revenus pour 1997 est reportée au 30 mars 1998

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances a annoncé, mercredi 4 février, le report d'un mois des déclarations de revenus de 1997. Les contribuables auront donc jusqu'au 30 mars pour envoyer leur feuille d'impôts. Deux raisons expliquent ce report. La première est officielle : la grève qui a affecté certains centres régionaux informatiques de la direction générale des impôts, fin décembre et en janvier, a provoqué un retard d'un mois dans la préparation des feuilles d'impôts. La seconde est officieuse : le gouvernement ne souhaite pas que la date limite de dépôt des déclarations coïncide avec les élections régionales et cantonales prévues pour les dimanches 15 et 22 mars.

■ **PEINE DE MORT : Alain Madelin, président de Démocratie libérale**, interrogé, mercredi 4 février sur Europe 1, sur l'exécution de Karla Faye Tucker, a déclaré qu'il avait « *horreur de s'exprimer à chaud sous le poids des événements et des émotions* ». M. Madelin a cependant indiqué qu'il est partisan de garder la peine de mort, « *quitte à l'appliquer très peu, dans des circonstances de crimes horribles où on pense que les auteurs ont perdu leur qualité d'humain* ».

■ **ESPACE : le lancement de la 105e fusée Ariane** a été reporté pour la troisième fois, mercredi 4 février, en raison des vents soufflant à haute altitude. – *(AFP.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 4 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16882,62	–0,82	+10,64
Hong Kong Index	10302,61	–2,12	–3,92

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/02	Var. en % 03/02	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	3163,48	–0,78	+5,49
Amsterdam CBS	959,86	–0,06	+5,06
Bruxelles	18990	–0,07	+13
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4534,51	–0,07	+11,86
Londres FT 100	5607,10	–0,10	+9,18
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	27842	–0,04	+11,63
Zurich SMI	6691,80	–0,43	+6,80

Tirage du *Monde* daté mercredi 4 février : 502 384 exemplaires. 3

La catastrophe de Cavalese (Italie) a fait vingt morts

ROME
de notre correspondant

Le bilan est lourd : vingt morts dont un enfant, pour la plupart des touristes étrangers (Hongrois, Allemands, Polonais). Seuls trois Italiens sont parmi les victimes, et notamment le pilote de la cabine. La catastrophe s'est produite, mardi après-midi 3 février, à proximité de Cavalese, non loin de Trente, dans la province du même nom. Des skieurs remontent en direction du mont Cermis quand un biréacteur EA-6B Prowler de la base américaine d'Aviano, située au nord de Venise, dans le Frioul, surgit à très basse altitude. L'avion de guerre électronique est en vol d'entraînement avec quatre personnes à bord. A-t-il essayé de passer sous le câble porteur, comme l'affirment plusieurs témoins, ou a-t-il eu des difficultés techniques comme l'avance le commandement de la base ? Il est encore trop tôt pour l'affirmer.

Il semble bien que le biréacteur ait heurté avec son empennage le câble, qui s'est immédiatement rompu, précipitant la cabine et ses occupants dans le vide. La chute fut de quatre-vingt mètres. La cabine s'est écrasée au sol au milieu des arbres avant de glisser le long de la pente sur deux cents à trois cents mètres avant d'achever sa course complètement disloquée non loin de son point de départ dans la vallée. Les vingt personnes qui se trouvaient à bord ont pratiquement été tuées sur le coup. L'autre cabine, celle qui redescendait, est heureusement restée par miracle accrochée au câble, et son conducteur, Marino Costa, quarante ans, a été sauvé par un hélicoptère. L'avion est rentré à la base d'Aviano sans encombres.

Pour Carlo Andreotti, président de la junte provinciale, « *le désastre était annoncé* ». Indigné et furieux, il rappelle : « *Nous avons déja dénoncé plusieurs fois le danger de ces vols en rase-mottes. Plusieurs pilotes se divertissent à passer entre les câbles du téléférique et le fond de la vallée.* » La population de cette région s'est plainte à de nombreuses reprises de ces vols d'entraînement incessants qui perturbent la vie quotidienne. La base d'Aviano est utilisée par les forces de l'OTAN pour les vols de reconnaissance au-dessus de la Bosnie.

A Aviano, l'appareil responsable de la tragédie a été placé sous séquestre. Nous « *collaborerons de façon la plus complète possible avec la magistrature italienne* », a affirmé le lieutenant américain John Haynes, porte-parole de la base. Tous les vols à basse altitude ont été immédiatement interdits. Le président Bill Clinton a téléphoné, mardi soir à Romano Prodi, président du conseil, pour lui présenter ses condoléances.

Michel Bôle-Richard